

2002
2001
2000
1999
1998



1997

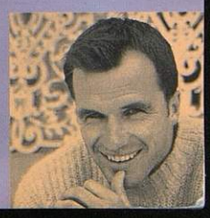
RAPPORT ANNUEL



1996
1995
1994
1993



BNP



COB

Ce rapport annuel 1997 constitue le document de référence de la BNP enregistré auprès de la COB.

BNP

SOMMAIRE

PROFIL DE LA BNP 2
LE GROUPE BNP : CHIFFRES-CLÉS 3
ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT 4
CONSEIL D'ADMINISTRATION 8
COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE 9
UN RÉSEAU MONDIAL 10
UNE VOCATION EUROPÉENNE 12
UNE GRANDE BANQUE FRANÇAISE 14
ACTIVITÉS BANCAIRES EN FRANCE 16
BANQUE ET FINANCE INTERNATIONALES 28
GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE 40
LA BNP ET SES ACTIONNAIRES 44

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GESTION DU GROUPE 50

ANNEXES

L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS 56
LE RÉSULTAT NET DE LA BNP SA 62
LA RÉPARTITION DES BÉNÉFICES 63
L'ÉVOLUTION DU BILAN CONSOLIDÉ 64
LES CAPITAUX PROPRES ET LES RATIOS PRUDENTIELS 65
LE CONTRÔLE INTERNE ET LA MAÎTRISE DES RISQUES 67
L'ACTIVITÉ DES PRINCIPALES FILIALES FRANÇAISES 80

ÉLÉMENTS FINANCIERS 85

COMPTES CONSOLIDÉS
BILAN 86
COMPTE DE RÉSULTATS 88
ETATS FINANCIERS EN ÉCU 89
TABLEAU DE FINANCEMENT 91
NOTES ANNEXES 92
ORGANIGRAMME DU GROUPE ET IMPLANTATIONS À L'ÉTRANGER 156
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES 159

COMPTES SOCIAUX
BILAN 162
COMPTE DE RÉSULTATS 164
PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 165
COMPTE DE RÉSULTATS RÉGLEMENTAIREMENT PUBLIABLE 171
RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA BNP SA 173
INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS 174
INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATION DE LA BNP SA 177
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES . . . 178

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL 180

LE CADRE JURIDIQUE DE LA BNP 180
SITUATION DE DÉPENDANCE 180
FAITS EXCEPTIONNELS 180

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES 181
TABLE DE CONCORDANCE COB 182
RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 183

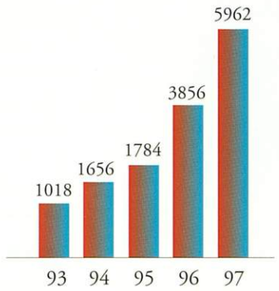
104AH326

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE ET DE GRANDE CLIENTÈLE À L'ÉCHELLE MONDIALE

UNE BANQUE DE RÉFÉRENCE EN FRANCE

- *Un réseau de plus de 2 000 points de vente*
- *Un leadership en matière d'innovation, de technologie et de préparation à l'euro*
- *Des filiales parabancaires au service du réseau*

↗ 1ère banque des entreprises françaises
↗ Banque de 42 % des PME exportatrices



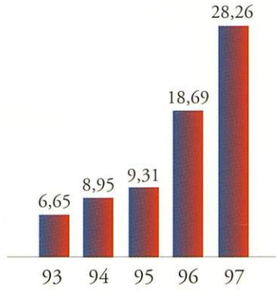
Un résultat net, part du groupe, multiplié par 6 depuis la privatisation en 1993 (en millions de francs).

UNE GRANDE BANQUE INTERNATIONALE

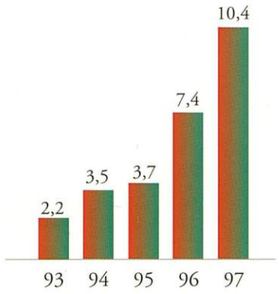
- *Une présence dans 79 pays*
- *Plus de 700 implantations sur les cinq continents*
- *Une activité de grande clientèle sur tous les sites, et de banque de détail dans plusieurs pays*
- *Une organisation en lignes de métier mondiales*

↗ Première banque de la zone euro par l'étendue de son réseau

En relation commerciale avec :
↗ les 100 plus importantes entreprises françaises
↗ 183 des 200 plus grands groupes mondiaux
↗ 220 investisseurs institutionnels



Un résultat net, part du groupe, par action multiplié par 4 depuis la privatisation (en francs).



Rentabilité des capitaux propres (en %).

CHIFFRES CLÉS

EN MILLIONS DE FRANCS	1997	1996	1995	1994	1993
ACTIVITÉ					
TOTAL DU BILAN	2 034 871	1 861 053	1 593 723	1 452 162	1 476 484
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	717 741	638 049	578 062	523 238	510 612
PRÊTS À LA CLIENTÈLE (MONTANTS BRUTS)	929 522	834 067	786 215	771 106	799 926
CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE	**59 040**	**55 552**	**48 642**	**48 160**	**46 833**
RATIO DE SOLVABILITÉ INTERNATIONAL	**9,9 %**	**9,1 %**	**9,1 %**	**9,8 %**	**9,5 %**
DONT NOYAU DUR	5,9 %	5,4 %	5,5 %	5,7 %	5,6 %
RÉSULTATS					
PRODUIT NET BANCAIRE	44 066	39 502	37 708	39 311	41 675
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	13 435	10 844	9 500	10 391	12 457
RÉSULTAT NET D'ENSEMBLE	**6 219**	**4 129**	**1 925**	**1 761**	**972**
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	**5 962**	**3 856**	**1 784**	**1 656**	**1 018**
RENDEMENT DES FONDS PROPRES MOYENS	**10,4 %**	**7,4 %**	**3,7 %**	**3,5 %**	**2,2 %**
EFFECTIFS	52 420	52 762	53 600	54 469	56 141
NOMBRE DE SIÈGES	2 645	2 585	2 575	2 511	2 575
ÉLÉMENTS BOURSIERS					
RÉSULTAT NET PAR ACTION (EN FRANCS)	28,26	18,69	9,31	8,95	6,65
ACTIF NET PAR ACTION (EN FRANCS)	277	268	253	253	254

RATING LONG TERME DU GROUPE BNP

A+ .... Standard & Poor's
Aa3 ... Moody's
AA- ... IBCA

avec Michel Pébereau



Q *Comment analysez-vous le résultat de la BNP en 1997 ? Sa rentabilité vous semble-t-elle établie sur des bases durables ?*

R Pour notre entreprise, pour nos actionnaires, pour notre personnel, pour nos clients, 1997 a été une très bonne année.

Le bénéfice net, part du groupe, avoisine 6 milliards de francs. Il est en hausse de 55 % par rapport à celui de 1996. Ce résultat témoigne de l'amélioration en profondeur des performances de l'entreprise.

Nos actionnaires se verront proposer à la prochaine Assemblée générale un dividende de 7 francs par action soit une rémunération, avoir fiscal compris, de 10,50 francs par action, ce qui représentera une distribution totale de près de 1,5 milliard de francs. Notre personnel recevra 577 millions de francs au titre de l'intéressement et de la participation.

Grâce à la mobilisation de ses puissantes ressources commerciales et technologiques, notre maison a mis de nombreuses innovations à la disposition de nos clients et a amélioré la qualité des services qui leur sont proposés.

Ces résultats ont bénéficié de la conjonction de facteurs favorables : marchés boursiers porteurs, revalorisation du dollar, restructuration des dettes péruvienne et russe, démarrage de la reprise économique en France. Mais ils ont été affectés par la crise asiatique : ils sont d'autant plus satisfaisants qu'ils ont été obtenus après que nous ayons doté les comptes de l'exercice de plus de 3 milliards de francs de provisions pour couvrir de façon très prudente les risques qui peuvent en résulter. C'est, en valeur absolue et en valeur relative par rapport aux engagements, un traitement parmi les plus rigoureux des grandes banques mondiales ; et cette charge a pesé dans son intégralité sur les comptes de résultats de l'exercice.

La qualité des actifs de notre bilan s'est encore renforcée. Les dernières corrections de valeur sont faites après la mise à niveau de notre immobilier d'exploitation par une dépréciation de 3,4 milliards de francs imputée pour l'essentiel sur nos capitaux propres. Les risques sont couverts et les lignes de protection des fonds pour risques bancaires généraux et de la provision pour risques sectoriels éventuels sont intactes. Les ratios prudentiels sont améliorés.

L'objectif de retour sur capitaux propres de 10 % est atteint en avance sur notre plan de marche. Nous en sommes à 10,4 % en 1997. Depuis 1993, année de la privatisation, les bénéfices ont été multipliés par six et le résultat net par action a été multiplié par quatre.

Ce qui me semble essentiel, c'est que ces résultats traduisent réellement une impressionnante amélioration en profondeur de notre entreprise : développement sur de nouveaux métiers et de nouvelles zones géographiques dans le cadre de nos choix stratégiques, dynamisme commercial, innovation et amélioration de la qualité au service de nos clients, maîtrise des frais de gestion, contrôle des risques, qualité de gestion des ensembles opérationnels et fonctionnels, mobilisation de tous et engagement personnel de chacun au sein de la banque.

Nos grands pôles d'activité améliorent, année après année, leurs performances. C'est le cas de la banque de proximité en France, redevenue un contributeur significatif à la formation du résultat net. C'est aussi le cas de la banque de grande clientèle internationale et de la banque de proximité à l'étranger dont les résultats progressent de façon régulière dans le cadre d'une croissance contrôlée.

Q *L'année 1997 aura été marquée par la crise asiatique. Dans quelle mesure cet événement va-t-il influer sur les performances de la BNP ?*

R Depuis l'été 1997 en effet, et encore en ce début 1998, la crise asiatique est une source de préoccupations pour l'ensemble des responsables mondiaux au niveau tant des Etats et des Institutions Internationales que des entreprises, et en tout premier lieu des banques. Quels sont les effets de cette crise pour la BNP ? Ils se situent, me semble-t-il, à trois niveaux.

En premier lieu, je viens de le dire, nous avons provisionné avec rigueur nos risques. La crise ouverte à mi-97 a concentré l'attention sur cinq pays de la zone (Corée du Sud, Indonésie, Thaïlande, Philippines et Malaisie) touchés à des degrés divers. La BNP a procédé à un recensement complet de ses engagements sur ces pays, et les évalue à 28,4 milliards de francs (4,7 milliards de dollars) à fin janvier 1998. De façon précise, cette évaluation intègre les risques de bilan et de hors-bilan, les crédits de toute maturité y compris le court terme et les opérations de négoce, les titres en portefeuille y compris le trading, les crédits en devises et en monnaie locale. Ils incluent l'ensemble de ces opérations faites au profit des Etats, des banques et des entreprises - hors filiales de sociétés multinationales non originaires de la zone sensible ; notre évaluation exclut naturellement la partie des risques garantis hors zone par les institutions publiques (Coface...) et internationales ou par des sûretés en espèces formellement nanties.

Sur la base des procédures de provisionnement, dossier par dossier, de l'ensemble de ses débiteurs dans ces pays, la banque a constitué une provision de 592 millions de francs. A titre prudentiel, une dotation complémentaire de 2 428 millions de francs a en outre été constituée selon une approche multicritères permettant d'évaluer les conséquences d'une détérioration supplémentaire de risque, liée à une aggravation éventuelle de la situation économique et financière de ces pays. La dotation globale sur ces cinq pays s'élève donc à 3 020 millions de francs (500 millions de dollars). Les autres dotations aux provisions pour risques spécifiques s'élèvent à 3 765 millions de francs, montant analogue à celui de 1996.

En deuxième lieu, il faut rappeler que la présence ancienne de la BNP en Asie - plus de cent ans en Inde et en Australie, 40 ans à Hong Kong et presque autant à Singapour -, l'un des points forts de son ancrage international, donne à nos équipes

une connaissance approfondie de la pratique de la banque dans des cultures parfois éloignées de la nôtre. Nous avons construit tout au long de ces années des relations solides avec les grands groupes locaux et internationaux. Ces avantages nous ont permis, en 1997, de ne pas enregistrer de pertes sur les opérations des salles de marché de la zone, de bénéficier de marges sensiblement accrues sur nos concours, et donc d'augmenter au total nos recettes. Mais nous avons continué à réduire nos encours là où nous estimions qu'il était nécessaire de le faire. C'est aussi l'une des caractéristiques de la nouvelle BNP que de savoir et de pouvoir faire preuve de mobilité dans ce genre de circonstances.



En troisième lieu, la crise nous a permis de saisir l'opportunité d'acquisitions entrant dans la ligne de notre développement stratégique : il en a été ainsi pour les opérations "Grande Chine" de Peregrine. Après l'acquisition en fin 1996 d'une participation de 70 % dans PrimeEast Asia, nous complétons notre dispositif en donnant à la banque une couverture géographique étendue dans le domaine du conseil et du financement de l'entreprise, de l'intermédiation de marchés, d'opérations de haut de bilan ainsi que du courtage en titres.

Nous savons que cette zone demeure l'une des plus prometteuses pour le siècle à venir. La crise actuelle, certes complexe et inédite d'un point de vue économique, oblige les pays de la zone à de profondes réformes qui prendront du temps et auront des conséquences temporairement négatives sur leur croissance et sur celle du reste du monde, ainsi que sur les risques bancaires. Mais les qualités qui ont donné à ces pays les atouts de dynamisme et de croissance qu'on leur a reconnus dans un proche passé n'ont pas disparu.

La BNP a été l'une des rares banques françaises dont la notation par les agences spécialisées n'a pas fait l'objet d'une mise sous surveillance.

Q *La BNP est-elle suffisamment préparée à l'introduction de la monnaie unique ?*

R Le passage à l'euro est un défi d'une ampleur sans précédent pour les acteurs économiques opérant sur le marché européen. En instaurant les conditions d'un marché bancaire unifié, l'euro aura une incidence sur l'ensemble des métiers financiers. Notre établissement, présent dans onze des quinze pays de l'Union Européenne, a été l'une des premières banques à s'y préparer en cherchant en particulier à appréhender les besoins futurs de ses clients.

Dès la période de transition, la BNP proposera des produits et des services payables en euro. Nos clients pourront ouvrir des comptes en euro ; ils pourront gérer sur des comptes en franc ou en euro des opérations dans les deux devises avec une flexibilité totale pour passer - plusieurs fois s'ils le souhaitent - de l'une à l'autre grâce à notre système FEI (Franc, Euro, Indice) ; ils pourront disposer d'une restitution des opérations dans les deux monnaies sur des relevés papiers et télématiques.

Parce qu'elle souhaite jouer un rôle actif dans la préparation du passage à la nouvelle monnaie, la BNP a formé 10 000 collaborateurs aptes à répondre aux questions du public, professionnels et particuliers, et a lancé l'eurokiosque, premier espace d'information sur l'euro proposé par une banque européenne dans toutes ses agences.

Notre établissement a créé avec Dresdner Bank et neuf autres grandes banques européennes l'association **TransEuropean banking Services** (**TES**) qui permet d'ores et déjà de réaliser des paiements et des transferts entre les pays concernés, à coût réduit, ainsi que d'ouvrir des comptes selon une procédure simplifiée à partir de son agence bancaire d'origine dans n'importe quelle agence d'une des banques membres. Ce sont ainsi 14 000 agences qui sont mises au service de nos clients dans l'espace européen.

Pour la BNP, la monnaie unique est aussi une opportunité : être une banque de référence pour l'euro dans ses différents métiers.

Q *Envisagez-vous de nouveaux axes stratégiques de développement ?*

R Les deux axes stratégiques prioritaires de développement définis lors de la privatisation sont la banque de proximité en France et la banque de grande clientèle à l'échelle mondiale. Nous allons continuer notre effort de croissance interne dans ces deux domaines, et persévérer dans notre volonté de saisir les opportunités de croissance externe qui se présenteraient dans la mesure où elles pourraient permettre d'accélérer notre développement et d'améliorer notre rentabilité.

Pour des raisons historiques, la présence de la BNP et de sa filiale, la BNPI, dans de nombreux pays en Afrique, au Moyen-Orient et dans l'Océan Indien est importante et se définit plutôt en termes de banque de proximité. De son côté, notre filiale Bank of the West par croissance interne et externe a progressivement constitué dans la région de San Francisco et la vallée centrale de la Californie un réseau très profitable de plus de 100 agences. Ainsi notre entreprise a démontré sa capacité à gérer hors de France des banques de proximité. Nous allons continuer à exploiter ce savoir-faire en étudiant les opportunités de croissance selon nos critères : la capacité bénéficiaire, la qualité des ressources humaines et les synergies envisageables, en un mot la capacité de créer de la valeur.

Année après année, la BNP améliore son potentiel de développement dans la rentabilité. Le chemin parcouru depuis la privatisation, en 1993, est impressionnant. Nos performances, mesurées par le taux de retour sur capitaux propres, sont maintenant parmi les meilleures des banques françaises. C'est un sujet de fierté pour toutes nos équipes. C'est un gage pour l'avenir. Je tiens ici à féliciter tous les collaborateurs de la Banque Nationale de Paris, qui sont mobilisés pour développer leur entreprise, et à remercier nos actionnaires, qui nous honorent de leur confiance. ■

D'ADMINISTRATION

MICHEL PÉBEREAU
Président-Directeur Général

PATRICK AUGUSTE
Cadre de la BNP

JEAN-LOUIS BEFFA
Président-Directeur Général de Saint-Gobain

JACQUES FRIEDMANN
Président du Conseil de Surveillance d'AXA-UAP

JEAN GANDOIS
Président de Cockerill-Sambre (Belgique)

JEAN-MARIE GIANNO
Salarié de la BNP

PHILIPPE JAFFRÉ
Président-Directeur Général d'Elf Aquitaine

ALAIN JOLY
Président-Directeur Général de l'Air Liquide

PHILIPPE MUSSOT
Salarié de la BNP

LINDSAY OWEN-JONES
Président-Directeur Général de l'Oréal

JÜRGEN SARRASIN

LOUIS SCHWEITZER
Président-Directeur Général de Renault

RENÉ THOMAS
Président d'Honneur

JACQUES-HENRI WAHL
Conseiller du Président

COMMISSAIRES AUX COMPTES

BARBIER, FRINAULT & AUTRES
ARTHUR ANDERSEN
représenté par
CHRISTIAN CHIARASINI ET RADWAN HOTEIT

BEFEC - PRICE WATERHOUSE
représenté par
ETIENNE BORIS

SALUSTRO REYDEL
représenté par
EDOUARD SALUSTRO ET MICHEL SAVIOZ

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

PIERRE LEDOUX
JACQUES CALVET
RENÉ THOMAS

DE DIRECTION GÉNÉRALE



MICHEL PÉBEREAU
Président-Directeur Général



BAUDOUIN PROT
Directeur Général



GEORGES CHODRON DE COURCEL
Directeur Général Délégué



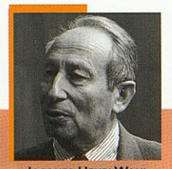
VIVIEN LEVY-GARBOUA
Directeur Général Délégué



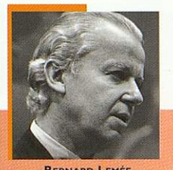
CHRISTIAN AUBIN
Conseiller du Président



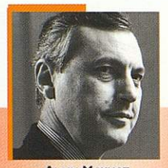
JEAN-FRANÇOIS LEPETIT
Conseiller du Président, Directeur de la Gestion Actif-Passif



JACQUES-HENRI WAHL
Conseiller du Président



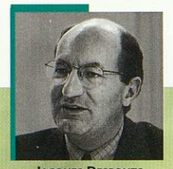
BERNARD LEMÉE
Directeur Général Adjoint, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



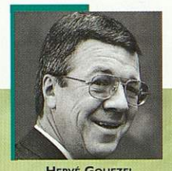
ALAIN MOYNOT
Directeur Général Adjoint, Directeur des Réseaux France



PHILIPPE BORDENAVE
Directeur de Contrôle et Finances



JACQUES DESPONTS
Directeur du Commerce International



HERVÉ GOUEZEL
Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Information



MICHEL KONCZATY
Directeur des Financements Structurés



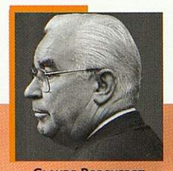
MARC LAVERGNE
Inspecteur Général



YVES MARTRENCHAR
Directeur de Produits et Marchés



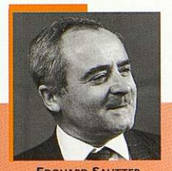
MICHEL PASSANT
Directeur des Opérations et de l'Appui Technique



CLAUDE PORCHEROT
Directeur Central des Filiales et des Activités Immobilières



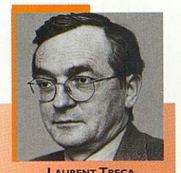
ERVIN ROSENBERG
Directeur Central des Grandes Entreprises et Institutionnels



EDOUARD SAUTTER
Directeur des Risques et des Études Industrielles



JEAN THOMAZEAU
Directeur Banques et Risques



LAURENT TRECA
Directeur du Développement

Secrétaire du Comité : **ANTOINE SIRE**, *Directeur de la Communication et de la Publicité*

Au 15 avril 1998.

réseau mondial

1995

1997



2007

1997

En 1997, la BNP
a ouvert des succursales
en Nouvelle Zélande,
au Brésil et en Croatie.
Désormais présente
dans 79 pays, elle est, de toutes
les banques originaires
de la zone euro, celle qui dispose
du réseau international
le plus étendu.

2022

Développement
Réactivité
Performance
Compétition

UN RESEAU

un réseau mondial

AMÉRIQUE DU NORD

119 IMPLANTATIONS DONT :
- 6 SUCCURSALES
- 6 FILIALES
- 105 AGENCES
- 2 BUREAUX DE REPRÉSENTATION

Canada, Etats-Unis

MOYEN-ORIENT

15 IMPLANTATIONS DONT :
- 1 SUCCURSALE
- 2 FILIALES
- 7 AGENCES
- 5 BUREAUX DE REPRÉSENTATION

Bahrein, Egypte, Emirats Arabes Unis, Iran, Israël, Liban

DOM-TOM

50 IMPLANTATIONS DONT :
- 6 FILIALES
- 8 AGENCES
- 36 BUREAUX

Guadeloupe, Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Réunion, Wallis & Futuna

OCÉANIE

8 IMPLANTATIONS DONT :
- 2 SUCCURSALES
- 3 FILIALES
- 3 AGENCES

Australie, Nouvelle-Zélande

EUROPE

161 IMPLANTATIONS DONT :
- 14 SUCCURSALES
- 44 FILIALES
- 95 AGENCES
- 8 BUREAUX DE REPRÉSENTATION

Allemagne, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Jersey, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Suisse, République Tchèque, Turquie, Ukraine

AFRIQUE

284 IMPLANTATIONS DONT :
- 9 BANQUES ASSOCIÉES
- 4 SUCCURSALES
- 20 FILIALES
- 212 AGENCES
- 39 BUREAUX

Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Maroc, Ile Maurice, Namibie, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Togo, Tunisie, Zimbabwe

onze

AMÉRIQUE CENTRALE ET DU SUD

24 IMPLANTATIONS DONT :
- 3 SUCCURSALES
- 9 FILIALES
- 6 AGENCES
- 6 BUREAUX DE REPRÉSENTATION

Argentine, Bahamas, Brésil, Iles Caymans, Chili, Colombie, Costa-Rica, Mexique, Panama, Pérou, Uruguay, Vénézuéla

ASIE

54 IMPLANTATIONS DONT :
- 15 SUCCURSALES
- 12 FILIALES
- 19 AGENCES
- 8 BUREAUX DE REPRÉSENTATION

Chine, Corée, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Macao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam

LA BNP DANS LE MONDE



MONDIAL

vocation européenne

1997

1998

2002

L'euro remplace définitivement le franc. Grâce à la BNP, vous avez pu vous préparer à votre rythme à la nouvelle monnaie. Dans votre entreprise, l'euro est entré dans le quotidien dès le 4 janvier 1999. Paiements nationaux et internationaux, gestion de trésorerie, comptabilité : toutes ces fonctions vitales ont été adaptées à la monnaie unique avec l'aide des équipes BNP et des outils qu'elles ont proposés.

2006

2011

2017

Avenir
Innovation
Partenariat
Réseau

UNE VOCATION EUROPÉENNE

un développement au cœur de l'Europe

Une stratégie de Leadership sur l'euro

Première banque des PME, grande banque des professionnels et des particuliers, la BNP est déterminée à être la banque de référence de l'euro. Sur le plan technique, elle a fait de la monnaie unique un chantier prioritaire, avec, dès 1997, 500 informaticiens mobilisés à temps plein. Les premiers produits "euro" lancés par la BNP, notamment en gestion collective, connaissent dès à présent un fort succès auprès de la clientèle.

Un réseau et une politique de partenariat au service des clients dans toute l'Europe

Outre son réseau comptant 161 implantations dans 23 pays européens, la BNP met à la disposition de ses clients le réseau TES. Créé avec la Dresdner Bank et neuf autres banques européennes, ce dispositif couvre 14 000 points de vente répartis dans 15 pays. De même, avec la Dresdner Bank, la BNP a développé un réseau commun dans les pays d'Europe orientale.

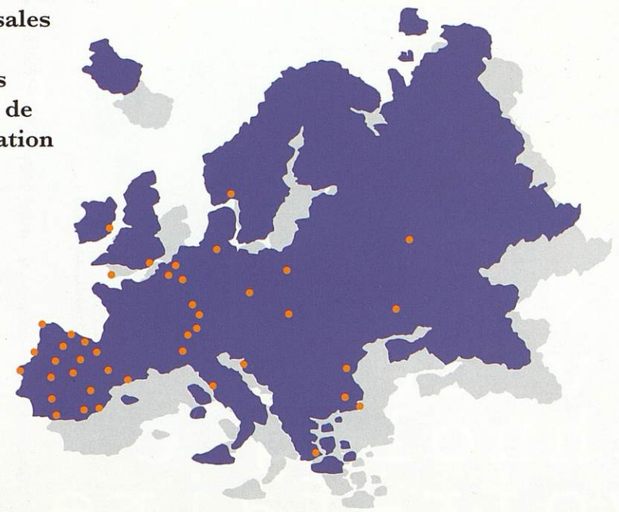
Une politique volontariste de formation et d'information

A la fin de 1997, 10 000 collaborateurs de la BNP avaient déjà été formés à l'euro pour être en mesure de répondre aux questions des clients.
Avec l'eurokiosque, lancé en novembre 1997, la BNP a été la première banque européenne à créer, dans toutes ses agences, un espace d'information sur la monnaie unique, régulièrement actualisé. Après avoir publié de nombreux documents pédagogiques, la BNP a également été la première banque française à proposer une rubrique quotidienne de sensibilisation sur l'euro : le "café de l'Europe" diffusé sur Europe 1.



LA BNP EN EUROPE

- 14 succursales
- 44 filiales
- 95 agences
- 8 bureaux de représentation



NOVEMBRE 1997 : L'EUROKIOSQUE

Le 25 novembre 1997, jour du lancement des communications gouvernementales sur l'euro, la BNP apporte sa pierre à l'édifice avec l'eurokiosque. Objectif : montrer que la BNP est déterminée à être la banque de référence de l'euro, non seulement sur le plan technique, mais aussi en termes de conseil à la clientèle et de pédagogie.

L'eurokiosque comporte des documents pratiques régulièrement actualisés, mis à disposition dans toutes les agences BNP. Un eurokiosque est également accessible sur le site internet BNP (http://www.bnp.fr)

une grande banque française

GRANDE BANQUE FRANÇAISE

1997





2002





2013

Si vous êtes devenu un entrepreneur, c'est d'abord parce que vous aviez la vocation. Mais c'est aussi parce que vous avez remporté le "trophée BNP de l'entrepreneur" en 1998. Quinze ans plus tard, la BNP demeure le partenaire de votre vie professionnelle, mais aussi familiale : ne vient-elle pas de financer le premier ordinateur personnel de votre fille ?



2020

PROXIMITÉ SERVICES TECHNOLOGIE SAVOIR-FAIRE

Proximité
Services
Technologie
Savoir-faire

UNE GRANDE BANQUE FRANÇAISE

un réseau puissant au service de ses clients

En France, la BNP compte plus de 2 000 agences au service des particuliers, des professionnels et des entreprises. Le réseau est divisé en 8 directions régionales gérées de manière décentralisée.

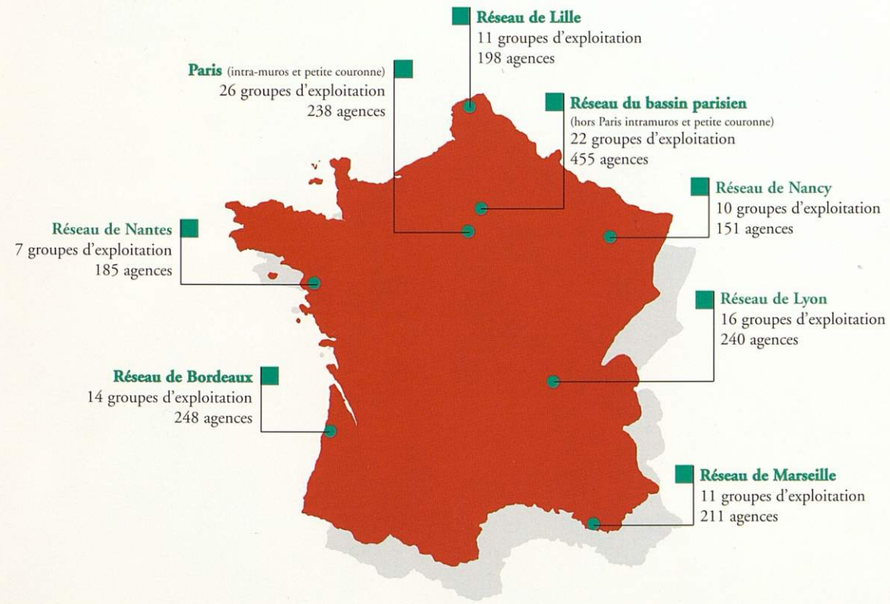
La BNP adapte en permanence son dispositif pour parfaire sa couverture du territoire et améliorer la qualité de son service à la clientèle.

Banque de proximité, la BNP se distingue également par un haut degré d'innovation financière et technologique, grâce à un service de recherche et développement parmi les plus performants d'Europe. Premier réseau national à proposer l'ensemble des services bancaires aux particuliers sur Internet, la BNP est également leader en matière de télématique entreprises : 70 % de ses clients sont connectés, contre 43 % en moyenne nationale.

Banque accessible à tous, la BNP détient des positions de leader sur plusieurs segments de marché, notamment celui des PME. Elle compte, parmi ses clients 32 % des PME françaises et 42 % des PME exportatrices.

Particulièrement bien placée auprès des clientèles patrimoniales, elle s'attache, grâce à l'innovation et à la qualité de ses services, à élargir son fonds de commerce par la conquête de nouveaux clients, particuliers professionnels et entreprises.

LA BNP EN FRANCE

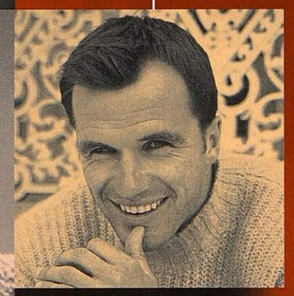


Hors filiales.

ACTIVITÉS BANCAIRES EN FRANCE

"nous accordons votre présent au futur"





2021

En 1998, vous aviez fait votre premier placement financier sur les conseils de la BNP. 23 ans plus tard, c'est toujours la BNP qui a votre confiance.

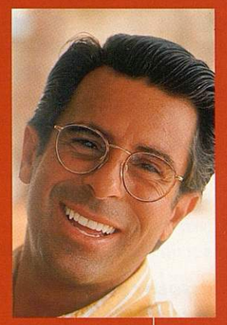
Créer
Anticiper
Développer

de nouveaux progrès et la préparation de l'euro

Au cours de l'année 1997, certains des paramètres de l'activité bancaire en France ont évolué de manière plus satisfaisante. La croissance économique a été plus soutenue, sous l'influence d'une consommation des ménages alimentée par des gains de pouvoir d'achat. L'arrivée à échéance de l'emprunt Balladur a libéré d'importantes liquidités à recycler. Favorisée par la baisse continue des taux d'intérêt, la demande de crédit s'est quelque peu redressée du fait d'abord des ménages puis des entreprises. Enfin, des reclassements de grande ampleur ont continué à s'opérer au niveau des placements de l'épargne, tandis que l'activité boursière enregistrait des niveaux élevés de transaction et des indices records.

Ces évolutions ne compensent certes pas les effets négatifs des distorsions de concurrence et des excès de reglementation qui affectent toujours les activités bancaires en France, mais elles ont été mises à profit par le réseau de la BNP, ainsi que par ses filiales bancaires et parabancaires, pour faire progresser à nouveau l'activité et les résultats du pôle "Activités Bancaires en France".

La Banque Nationale de Paris se met en ordre de marche pour l'euro : elle a investi - et continuera encore à investir en 1998 - d'importants moyens humains et technologiques pour être une banque de référence, au service de ses clients, dans cette nouvelle ère qui s'ouvrira pour l'Europe au 1er janvier 1999.



2007

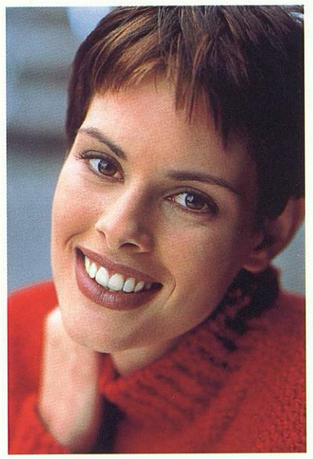
"Déjà, à l'époque, ils ne cessaient d'innover : Strategis, Panorama, Provisio, Amplio. Aujourd'hui encore, ils me proposent des produits qui n'existent nulle part ailleurs.

le développement dans la rentabilité

Avec plus de 2 000 sièges en France et autant d'automates bancaires, les Activités Bancaires en France (ABF) offrent à la clientèle de la banque - à travers le réseau des agences et des filiales spécialisées - une gamme de services bancaires de proximité complète, moderne et rénovée en permanence, conjuguant le savoir-faire des professionnels de la banque et les atouts des technologies du futur. A cet égard, l'année 1997 a permis de franchir une nouvelle et importante étape dans l'expansion commerciale et dans l'amélioration de la rentabilité.

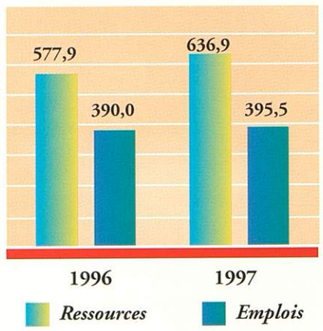
L'encours des dépôts et des actifs gérés en France, y compris l'assurance-vie, a progressé de 10,2 % et s'élève à 637 milliards de francs, avec une part de marché de 5,9 %. Les encours de crédits se montent à 396 milliards de francs, soit une part de marché de 10,9 %, et ont enregistré une croissance de 1,4 % en application d'une politique constante de maîtrise des risques de contrepartie et de gestion des normes prudentielles.

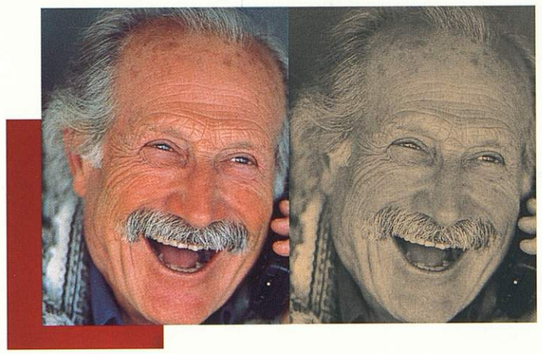
Les résultats des Activités Bancaires en France se sont très fortement améliorés en dépit de la pression toujours très vive qui s'exerce sur les marges d'intermédiation et malgré l'importance des remboursements anticipés suscités par la baisse des taux et facilités par la législation. Ces facteurs négatifs ont été plus que compensés par la croissance des commissions, la maîtrise des frais de gestion et le strict contrôle des risques.



S'appuyant sur une offre innovante de produits et de services et sur l'utilisation de différents canaux de distribution, parmi lesquels la banque électronique joue un rôle croissant, ces succès sont le reflet de la politique de conquête menée sur tous les segments de clientèle : particuliers, entreprises et professionnels.

Ressources emplois
(en milliards de francs)





la banque des particuliers

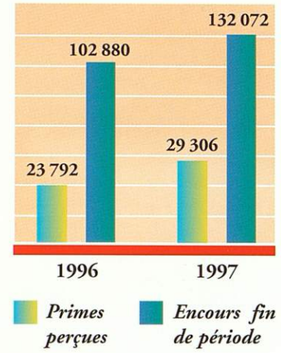
Natio-Vie remporte deux appels d'offres pour la gestion des indemnités de fin de carrière pour un montant cumulé de 1,5 milliard de francs

L'ÉPARGNE ET LES COMPTES À VUE

Le nombre de comptes à vue et d'épargne des particuliers s'est accru de plus de 210 000 unités durant l'année écoulée. La clientèle des jeunes, enjeu majeur, a fait l'objet d'une attention spécifique : elle a représenté maintenant près d'une ouverture de compte à vue sur deux.

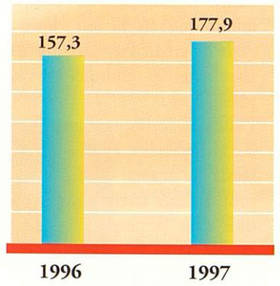
Bénéficiant de rémunérations élevées, supérieures pendant la majeure partie de l'année à celles qu'offrait le marché monétaire, les Comptes sur Livret, Comptes d'Epargne Logement, Plans d'Epargne Logement, sont restés très attractifs pour les épargnants. Le réseau de la banque a intensifié ses actions de placement et a porté à 177,9 milliards de francs l'encours moyen mensuel de l'année 1997 soit une hausse de 13,1 % par rapport à 1996.

Natio-Vie
(en millions de francs)



Associant à l'ensemble des avantages liés au Plan d'Epargne Logement des possibilités d'avances de trésorerie, de contrats de prévoyance ou encore de crédits spécifiques pour les jeunes, la nouvelle gamme des produits "Archipel Liberté", "Archipel Placement", "Archipel Réussite" a été commercialisée en octobre 1997 et, immédiatement bien reçue. Celle-ci a fait l'objet en quelques semaines de plus de 27 000 contrats.

CERS
(en milliards de francs)



ASSURANCE-VIE

Natio Vie, filiale à 100 %, a connu une année brillante. Sa part de marché s'est encore accrue et elle a conforté sa place de 5ème Compagnie d'assurance-vie en France avec des primes perçues en 1997 avoisinant 30 milliards de francs et un encours de 132 milliards de francs. "Optimixt", nouveau produit associant la sécurité d'un placement en Francs aux opportunités des OPCVM en actions de la BNP, a rencontré un vif succès. Le développement des Fonds d'Epargne Retraite, inspirés de l'exemple des fonds de pension anglo-saxons a été bloqué par la non application de la loi votée en 1996. Natio-Vie a néanmoins lancé une activité de retraite collective s'appuyant sur d'autres produits du dispositif législatif actuel et a déjà remporté deux appels d'offres lancés par de grands groupes français pour la gestion de leurs indemnités de fin de carrière d'un montant cumulé de 1,5 milliard de francs.

Natio-Vie sera prêt pour le passage à l'euro en conformité avec l'engagement global pris par le groupe BNP, et a donné un mandat sur ses actifs à BNP Gestions pour optimiser son rendement financier.

Le Réseau France de la banque a poursuivi en 1997 la montée en régime de la commercialisation de sa gamme de produits IARD. Conçus et gérés en partenariat avec AXA-UAP, ces assurances s'inscrivent souvent en complément direct des financements de biens, par exemple pour l'assurance-habitation ou l'assurance-automobile. Plus de 70 000 contrats de ce type ont été placés en 1997.

1er réseau placeur lors de la privatisation de France Télécom

La réactivité du réseau et sa très forte capacité de distribution se sont à nouveau illustrées de manière éclatante lors de la privatisation partielle de France Télécom : la BNP a ainsi été le premier réseau placeur en recueillant 16% des ordres, soit près du double de sa part naturelle de marché. Un actionnaire d'origine sur six de France Télécom est son client.

Gestion d'actifs

Dans le domaine de la gestion d'actifs pour compte de tiers, la banque a créé une filiale spécialisée, BNP Gestions, affirmant ainsi l'autonomie de sa gestion au service de la clientèle, dans le respect de strictes normes de déontologie appliquées de longue date. La qualité de la gestion des OPCVM a fait à nouveau l'objet de distinctions remarquées avec une corbeille d'or pour les performances des SICAV et FCP sur un an et la corbeille long terme SICAV et FCP pour les performances sur cinq ans de l'ensemble de la gamme hors monétaire.

Corbeille d'or pour les performances sur 1 an et corbeille long terme pour les performances sur 5 ans des Sicav et FCP

Se positionnant dès à présent comme une banque leader de l'euro, la BNP a lancé trois SICAV spécialisées en juin 1997 : Natio Euro Valeurs, Natio Euro Opportunités et Natio Euro Obligations ont approché le milliard de francs de souscriptions à la fin de l'année. L'offre de produits destinés au grand public a été adaptée pour permettre aux clients d'y accueillir notamment les sommes liées au remboursement de l'emprunt Balladur. Deux fonds PEA qui s'insèrent dans la gamme Strategis et deux fonds garantis, dont l'un indexé sur un indice européen, ont ainsi recueilli plus de 5 milliards de francs.

Provisio
Encours : 5,6 milliards de francs
Indice de satisfaction des utilisateurs 92 %

L'ensemble des actifs sous gestion au niveau mondial atteint maintenant 450 milliards de francs tandis que le total des OPCVM sous gestion collective vendus en France est de 177 milliards de francs. La forte réduction des encours des actifs monétaires a été compensée par la progression des OPCVM long terme : Strategis, Euro...

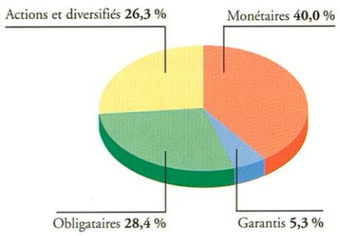
Au total, les actifs gérés par la gestion institutionnelle se sont accrus de 13 %, tandis que ceux de la Gestion Privée augmentaient de 23 %.

Le financement de la consommation

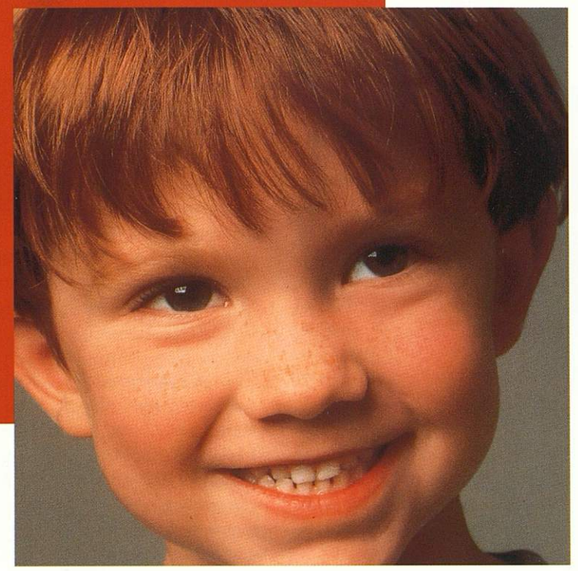
Riches d'un fort potentiel de croissance pour les prochaines années, sur un marché lui-même en forte expansion, les différentes formules de financement de la consommation se sont fortement développées en 1997 :

- Le crédit revolving Provisio, lancé en avril 1996, avait déjà été choisi par 350 000 clients fin 1997. Plus des deux-tiers d'entre eux ont souscrit à l'option "Réflexe Provisio" qui permet de renflouer automatiquement le compte de chèques tandis que 30 % ont choisi la carte de crédit Provisio utilisable chez tous les commerçants du réseau Visa.
L'encours correspondant s'élevait au 31 décembre 1997 à 5,6 milliards de francs. Les clients se sont déclarés satisfaits de ce produit dans la proportion remarquable de 92 %.

OPCVM



ACTIVITÉS BANCAIRES EN FRANCE



Crédits Immobiliers
Encours 116 milliards de francs.
Les crédits compatibles renforcent la gamme

- Cofinoga a signé en décembre 1997 un accord de partenariat - unique dans le marché - avec la BNP. Filiale à 51 % des Galeries Lafayette, et comptant plus de 4 millions de clients, Cofinoga gère un encours de plus de 21 milliards de francs. La BNP a pris une participation de 5 % au capital de cette société, leader sur son marché, ce pourcentage pouvant être porté à 10 % dans les prochaines années. La banque s'appuiera sur les savoir-faire de ce nouveau partenaire notamment en matière d'animation et de fidélisation, tandis que celui-ci bénéficiera d'un accès privilégié au réseau de clients de la banque et d'une ouverture au marché international, du fait de l'implantation de la BNP dans 79 pays. Une filiale commune a été créée - 51 % BNP ; 49 % Cofinoga - pour développer en France une offre de cartes bancaires de crédit renouvelable et des programmes de fidélisation associés.

Accord de partenariat avec COFINOGA

Carte Amplio 65 000 cartes

- La Carte Amplio a été lancée en septembre 1997 et a rencontré un franc succès puisque 65 000 cartes avaient déjà été placées au 31 décembre 1997. Produit extrêmement flexible, "Amplio" est disponible en version à débit immédiat ou différé, et offre un service unique : des conseillers peuvent être consultés à tout moment par les détenteurs de la carte pour les conseiller dans leurs achats.

Les crédits immobiliers

Anticipant un ralentissement possible de la baisse des taux, la BNP s'est repositionnée en 1997 sur les crédits immobiliers avec une gamme profondément rénovée.
Commercialisée sous le nom de "Crédits Compatibles", cette gamme permet d'opter soit pour un taux fixe classique et des échéances modulables soit pour un taux variable dont la hausse est limitée à un plafond défini lors de la signature du contrat. Lancée en mars 1997, cette nouvelle offre a permis à la BNP d'enregistrer une production de 27 milliards de francs de crédits. L'encours des crédits immobiliers s'élevait au 31 décembre 1997 à 116 milliards de francs.

la banque des entreprises



Plus de 440 agences sont consacrées au service aux entreprises : elles disposent d'équipes spécialisées dans les différents métiers requis par ce service aux entreprises. 750 chargés d'affaires entreprises, disposant d'une autonomie de décision effective, accompagnent le développement de leurs clients en leur proposant des solutions adaptées à leurs besoins.

La BNP a développé une gamme de produits très étendue. Lorsque des financements spécifiques s'avèrent nécessaires, des spécialistes sont mobilisés au niveau des directions régionales, des équipes spécialisées ou encore des filiales comme BNP Bail. Ces équipes dédiées sont à même de répondre aux demandes les plus exigeantes, qu'il s'agisse d'opérations ou de financements à l'international, d'interventions sur les marchés financiers ou de gestion de haut de bilan. Pour leur part, les chargés de transactions-entreprises mettent à la disposition des PME leur expertise dans la maîtrise des moyens de paiement et des outils télématiques afin de leur permettre d'optimiser la gestion de leurs flux financiers.

LA BNP BANQUE LEADER DES ENTREPRISES

En France, près d'une PME sur trois est cliente de la banque ; parmi les entreprises exportatrices, le taux de pénétration est de 42 %. Preuves du professionnalisme dont la banque n'a cessé de faire preuve à l'égard du tissu entrepreneurial de l'économie, ces performances se réalisent avec le souci permanent d'assurer la sécurité des engagements de la banque : le poids des entreprises en difficultés est inférieur dans le fonds de commerce de la BNP à celui qui prévaut au niveau du marché national et ce dans tous les segments de clientèle.

La BNP est entrée en relation avec 5 000 nouvelles entreprises en 1997, en utilisant notamment les méthodes du marketing direct. Cette extension de la clientèle s'est accompagnée d'une fidélisation accrue grâce à l'offre de services nouveaux, notamment l'affacturage. BNP Factor, avec notamment 650 nouveaux contrats auprès des PME, a fortement augmenté sa production en 1997 (+ 28 %), en particulier grâce à "Partena" outil de diagnostic du poste clients.
Dans le même esprit, la banque a mis en place en 1997 Credaccès, un système de traitement des crédits documentaires simple et peu onéreux comportant une facturation forfaitaire tout particulièrement destiné aux PME. Cette offre est assortie d'un engagement de qualité : la banque s'engage à rembourser une partie des commissions facturées si les délais prévus ne sont pas respectés.

BNP Euro Expert
Service de Conseil aux PME

D'autre part, la BNP est très attentive aux besoins des sociétés nouvellement créées ; elle est, dans ce domaine, un important apporteur d'affaires pour la SOFARIS.

La BNP a également procédé à la refonte de son offre de placements en faisant profiter les PME, qui disposent parfois de liquidités importantes, de la créativité mise dans un premier temps au service des plus grandes entreprises.

Enfin la banque intensifie son action commerciale en proposant des services de conseil : BNP Euro Expert fournit aux PME porteuses d'un projet toutes les informations utiles sur les aides auxquelles elles peuvent prétendre en France et en Europe ; le magazine "En-Tête", qui vient d'être lancé montre toute l'attention portée par la banque au besoin de proximité des dirigeants de PME.

La BNP est en relation avec une PME sur trois en France

BNP Factor
Production en hausse de 28 % en 1997

La BNP a mis un vaste dispositif d'information sur le prochain passage à l'euro : chaque PME pourra basculer vers des transactions en euro à la date de son choix dès le 1er janvier 1999.

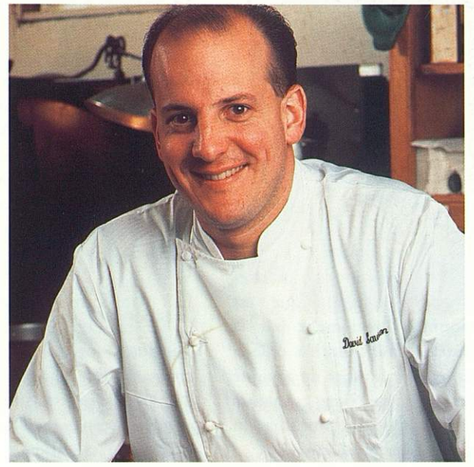
la banque des professionnels

Dans un souci constant d'amélioration de ses services, la banque a développé une gamme de produits permettant à ces entreprises d'externaliser une plus grande partie de leurs activités. C'est le cas avec l'affacturage auquel ont recours quelques très grandes sociétés mais aussi avec l'offre de location de longue durée proposée par Europcar Lease qui a obtenu le contrat de gestion de la flotte de 20 000 véhicules de la Compagnie Générale des Eaux.

Carte Affaires Partenariat avec Carlson Wagon Lits Travels

Le lancement en 1996 de la Carte Affaires, qui facilite la gestion des dépenses des collaborateurs en déplacement, a été complété par la signature d'un accord de partenariat avec Carlson Wagon Lits Travels (CWT). Cet accord prévoit une prescription par cette société de cette carte auprès de ses clients Entreprises. L'offre de services a été enrichie avec une facturation centralisée permettant à l'entreprise de payer à distance toutes les dépenses en bénéficiant des programmes d'assurance et d'assistance. En outre, les clients CWT pourront bénéficier d'un regroupement par centre d'imputation et d'une consolidation avec les cartes CWT émises dans d'autres pays.

Globalement, la part de marché de la BNP en France au niveau de la Carte Affaires est de près de 60 % du réseau Visa.



Une action commerciale efficace auprès des professionnels - agriculteurs, artisans, commerçants et professions libérales - a entraîné une nouvelle et sensible progression des volumes de financements d'investissements.
Un ensemble de formules locatives, spécialement adaptées, a été lancé avec succès : "BNP Bail Professionnel Auto" axée sur le financement du véhicule à usage professionnel, "Simplissimurs" qui permet de financer intégralement l'acquisition de locaux professionnels ou encore " BNP Bail Location ", offre simplifiée de location financière utilisable pour de nombreux types de matériels. La gamme des prêts à taux variables a été complétée par une offre de crédit-bail à taux plafonné.

La BNP a également élaboré une offre "Informatisation" visant à accompagner les professionnels de la santé tout au long du processus d'équipement informatique rendu obligatoire par la loi relative à la maîtrise des dépenses de santé.



de fortes avancées dans la banque électronique

L'INNOVATION AU SERVICE DU CLIENT

Leader en matière de banque électronique, la BNP poursuit ses efforts pour accroître, sécuriser et fiabiliser ces nouveaux canaux de relations avec les clients qui font partie intégrante de son offre "Objectif 2000". Dès à présent, près de 40 % de la puissance informatique transactionnelle de la banque est actionnée directement par la clientèle offrant ainsi à celle-ci plus de souplesse et de rapidité pour ses transactions courantes et à la banque une amélioration sensible de sa productivité.

Le nombre de guichets automatiques de banque a été porté à 2 098 (+ 5 %). La BNP a obtenu dans ce domaine la certification de qualité ISO 9002 avec le taux de disponibilité remarquable de 96%.

LA BANQUE À DOMICILE POUR LES PARTICULIERS

Avec le lancement du service "Allosolde", proposé dans le cadre de son contrat "Présence", la BNP a fait œuvre de pionnier de la banque téléphonique. En 1997, 350 000 clients ont utilisé ce service et effectué 15 millions d'appels.

La plate-forme téléphonique "BNP en Ligne", aux horaires étendus, rencontre un succès croissant. Elle a reçu en 1997 265 000 appels. Ce service est destiné à renseigner les clients sur les caractéristiques de l'ensemble des produits qui leur sont proposés en matière tant d'épargne que de crédit et à leur proposer de conclure les transactions dans leur quasi totalité à l'issue de l'entretien. Une plateforme "appelante" a été mise en place au cours du premier semestre 1997. Elle permet d'offrir, dans une démarche proactive, les différents services et produits correspondant aux besoins des clients.

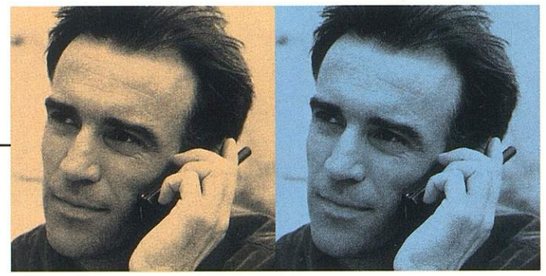
Un nouveau produit "Allo BNP" aux fonctions simples et ne nécessitant pas d'abonnement est proposé depuis avril 1997 à tous les clients non détenteurs d'"Allosolde". Il fait déjà l'objet de 300 000 appels par mois.

La BNP propose maintenant une offre de banque à domicile sur le réseau Internet. "BNP Net" est un système sécurisé avec des informations cryptées. Il permet de consulter les soldes et les relevés de comptes ainsi que le portefeuille titres ou le relevé de carte bancaire et de réaliser des virements intra-comptes. Le contenu de "BNP Net" sera enrichi en 1998 pour offrir l'ensemble des services de banque à domicile aux abonnés. "BNP Net" devrait remplacer à terme les offres actuelles sur micro ou minitel.

40 % de la puissance informatique transactionnelle de la banque est actionnée directement par les clients

2009

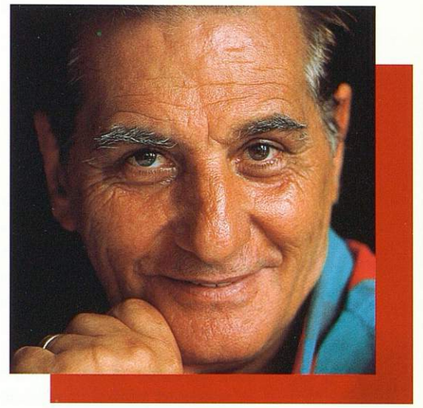
"Il ne manquait que vous, m'a dit ma chargée de clientèle, quand j'ai souscrit mon abonnement à Allosolde. En revanche, il y a déjà quatre ans que je suis abonné aux services bancaires sur Internet"



La BNP en association avec Visa International, Gemplus, France Télécom et d'autres banques françaises développe "e-Comm", projet pilote de sécurisation des moyens de paiement sur Internet. Ce projet franchira une première étape en 1998 pour des transactions électroniques de montants supérieurs à 50 francs et avec une première tranche de plus d'un millier de porteurs pouvant réaliser et confirmer leurs achats auprès de 20 à 25 grandes sociétés.

Dans ce domaine de l'innovation technogique, la BNP vient de conclure un partenariat avec France Télécom portant sur une offre globale de commerce électronique sur Internet dans le cadre de Télécommerce. Ce service va permettre aux commerçants de disposer de tous les éléments nécessaires à la vente sur le Web : panier virtuel, gestion de commandes, paiements, suivi statistique... Le paiement s'effectuera - toujours de manière sécurisée - par carte bancaire.

LA BNP participe à la Société Française du Porte-Monnaie Electronique Interbancaire qui est chargée de développer un système de transaction garantissant la valeur électronique et assurant le contrôle d'un dispositif gérant les opérations et règlements de petits montants. Différents projets sont actuellement à l'étude dans ce cadre.



LES SERVICES ÉLECTRONIQUES POUR L'ENTREPRISE

Première banque des Entreprises, la BNP a développé à leur intention un progiciel de base, "Poste Banque", permettant la remise d'ordres et auquel peuvent s'ajouter des modules complémentaires pour la gestion, les budgets, le rapprochement des écritures bancaires et comptables, les virements pour l'étranger. Elle est également leader sur le marché des télétransmissions pour les PME. Un "Poste Euro Banque" devrait être commercialisé à la fin de l'année 1998, dans le cadre d'une offre globale "Euro" destinée aux entreprises qui décideront de choisir la monnaie européenne dès le 1er janvier 1999.
L'offre télématique internationale de la banque, "Geolink", s'articule maintenant autour de trois services opérationnels :

- BNP téléreporting pour la consultation de comptes multipays, multidevises et multibanques ;
- BNP télétransfert pour la transmission d'ordres de paiement ;
- BNP télétrade : pour l'ouverture et le suivi en temps réel d'un crédit documentaire.

Grâce à sa souplesse, cette offre très complète s'adapte parfaitement à l'organisation interne du client ; elle permet notamment le fonctionnement en réseau. La banque dispose ainsi d'une offre de services compétitive sur le marché du Cash Management International.

"POSTE BANQUE" n°1 sur le Marché

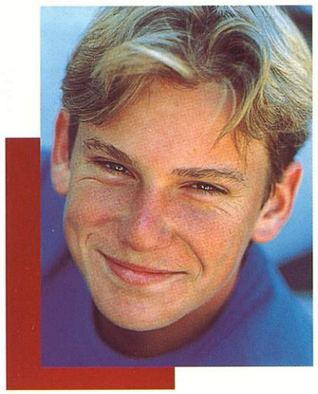
une gestion des ressources humaines moderne pour préparer l'avenir

La gestion des ressources humaines a connu, en 1997, des évolutions déterminantes dans les domaines essentiels du management, de la gestion individuelle et de l'emploi.

DES PRINCIPES DE MANAGEMENT CLAIREMENT DÉFINIS ET CONCRÈTEMENT MIS EN OEUVRE.

Fondés sur les valeurs d'exemplarité, de considération et de reconnaissance, les principes de management de la BNP ont fait l'objet d'une charte largement diffusée. Ils visent à favoriser l'initiative et la responsabilisation individuelle.

Leur appropriation par l'encadrement de l'entreprise s'est matérialisée par l'amélioration des performances commerciales et par l'accélération du processus de changement engagé au cours des années précédentes. Elle s'est également illustrée par le très grand succès rencontré lors du lancement, à la fin de l'année, d'un nouveau dispositif permettant à tous les salariés de formuler leurs suggestions pour améliorer le fonctionnement de l'entreprise et le service des clients.



UNE GESTION DES CARRIÈRES ET DES RÉMUNÉRATIONS FACILITÉE PAR UNE MÉTHODE D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE TOTALEMENT RÉNOVÉE

Définie et conduite en liaison étroite avec tous les responsables de ressources humaines du groupe, la gestion des carrières a été aménagée pour développer des parcours professionnels plus riches et plus diversifiés. La clarification des différents niveaux de responsabilité au sein des lignes de métiers offre désormais des opportunités de mobilité professionnelle ou de spécialisation. Elles sont examinées par des comités de carrière auxquels participent les responsables opérationnels. De la même manière, les dispositions qui, dans le cadre de la charte de contrôle interne, régissent la gestion de l'encadrement supérieur ont été progressivement étendues à toutes les filiales et au réseau international.

Précisément recensés, tous les postes clés du groupe sont dorénavant suivis d'une manière suffisamment prospective pour préparer les relèves nécessaires dans des conditions satisfaisantes.

Engagé depuis plusieurs années, le développement d'une politique salariale permettant de mieux reconnaître les performances et les compétences s'est poursuivi en 1997, notamment au travers d'une nouvelle évolution des rémunérations variables.

Parallèlement, conformément à l'accord d'entreprise de 1995 qui avait strictement lié le niveau de l'intéressement et de la participation à l'amélioration des résultats, les montants versés à ce titre ont très fortement progressé. Ils associent l'ensemble des salariés à la restauration de la rentabilité, à hauteur de 8,5 % de la masse des rémunérations fixes.

Enfin, une nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés a démontré l'intérêt des collaborateurs de la banque pour leur participation à l'actionnariat de l'entreprise.

ACTIVITÉS BANCAIRES EN FRANCE

UNE POLITIQUE D'EMPLOI ET DE FORMATION QUI CONCILIE L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET LE RAJEUNISSEMENT DE L'ENTREPRISE

Elaboré selon des principes de gestion solidaire donnant la priorité au reclassement interne des salariés qui perdent leur poste de travail du fait des progrès de l'informatique et de l'organisation, le Plan d'Adaptation de l'Emploi, mis en place pour les années 1995, 1996 et 1997, a produit, pour la troisième année consécutive, des effets conformes aux prévisions. L'ajustement des effectifs s'est ainsi poursuivi à un rythme identique à celui des années précédentes (plus de 1000 équivalents Temps Plein à périmètre identique).

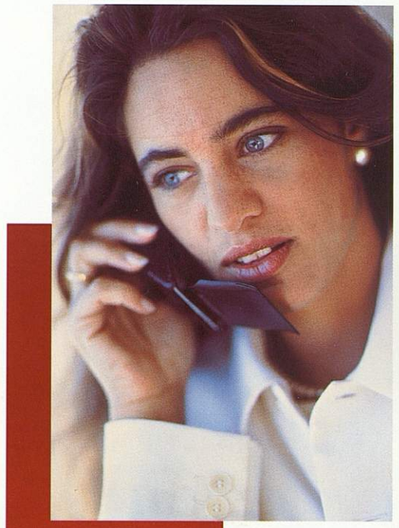
Ce résultat, obtenu sans aucun licenciement contraint, traduit l'efficacité des techniques utilisées par l'entreprise pour prévoir l'évolution quantitative et qualitative de ses emplois. Il est aussi révélateur de l'implication de l'encadrement et du savoir faire de l'entreprise en matière de reconversion professionnelle.

L'effort de formation a été maintenu à son niveau très élevé des années précédentes pour développer les compétences des salariés et préparer activement la BNP à l'avènement de la Monnaie Unique Européenne. C'est ainsi qu'en 1997 plus de 20 000 personnes ont été conviées pour un stage au Centre de Formation de Louveciennes et que 10 000 collaborateurs ont été sensibilisés à l'euro. Au total, c'est un investissement correspondant à près de 6 % des salaires que la BNP a ainsi consacré à la formation de son personnel.

Elément essentiel de la gestion de l'emploi, le recrutement a également fortement progressé, prolongeant l'action engagée en 1995 et 1996 : en 1997, plus de 700 jeunes ont ainsi pu rejoindre la BNP.

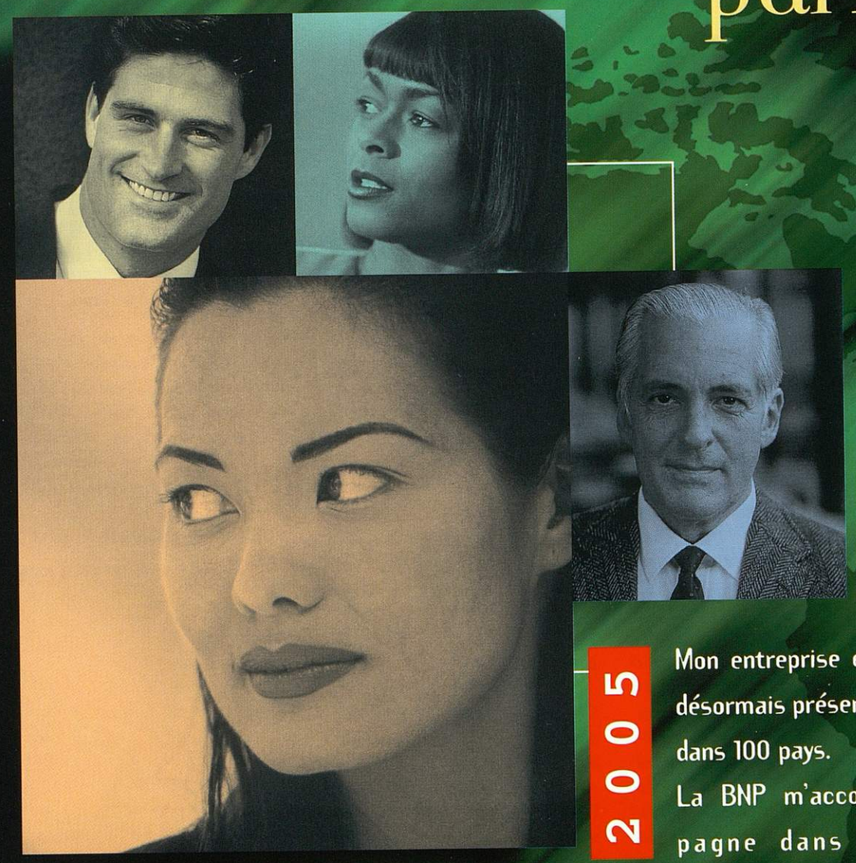
Cette politique d'emploi a été reconduite pour les années 1998 et 1999, sous la forme d'un nouveau Plan d'Adaptation de l'Emploi et un accord d'entreprise a été signé en fin d'année pour l'accompagner.

Cet accord illustre la qualité du dialogue social qui s'est poursuivi tout au long de l'année 1997, en se concrétisant sur des thèmes aussi variés que la mise en place d'un régime de retraite par capitalisation, le développement du temps partiel ou l'aménagement du temps de travail, afin de mieux adapter les horaires des points de vente aux souhaits des clients.



Banque et Finance Internationales

«Accompagner nos clients partout dans le monde aujourd'hui et demain»



2005

Mon entreprise est désormais présente dans 100 pays.
La BNP m'accompagne dans le monde entier. Complétant ses implantations traditionnelles par des pays nouveaux, elle est à l'écoute de mes besoins sur les 5 continents.

Accompagner
Evoluer
Maîtriser
Investir

BANQUE ET FINANCE INTERNATIONALES

	1997	1997/1996 en %	Variation en % à cours de change constants
PNB	18 071	29,5	23,0
Frais de gestion	11 434	21,6	15,8
RBE	6 637	46,0	37,8
Provisions	3 648	N.S.	N.S.

(en millions de francs et en % de variation 1997/1996)

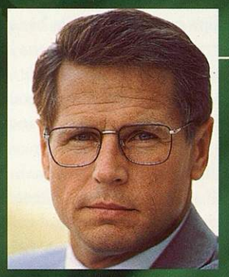
BFI RESULTATS : PROGRESSION CONTINUE

	PNB MF	PNB 97/96 en %	Frais de gestion MF	Frais de gestion 97/96 en %	RBE MF	RBE 97/96 en %
Banque de grande clientèle	5 496	+ 19,4	(3 233)	+ 13,1	2 263	+ 29,8
Banque de proximité à l'étranger	3 794	+ 13,4	(2 374)	+ 5,8	1 430	+ 28,5
Activités financières hors gestion	6 207	+ 63,4	(4 373)	+ 37,5	1 834	x 3
Gestion	1 002	+ 25,9	(502)	+ 17,3	500	+ 35,8
Financements spécialisés	1 572	+ 11,7	(962)	+ 36,6	610	(13,2)

(en millions de francs et en % de variation 1997/1996)

Le pôle d'activité Banque et Finance Internationales (BFI) a bénéficié en 1997 des effets de sa nouvelle organisation, désormais entièrement opérationnelle, dont la vocation est d'optimiser les synergies des lignes de métier spécialisées et du réseau géographique, le plus important parmi les banques de la zone euro.
Dans ce cadre, l'année 1997 a été une nouvelle étape dans la réalisation du projet stratégique de la banque : le développement dans la rentabilité. Les actions visant à accroître la part des activités financières dans le réseau ont été amplifiées, les lignes de métier ont continué à investir pour assurer leur propre développement, par croissance interne mais aussi par acquisitions, tandis que l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles de BFI prépare l'avènement de l'euro. Dans le même temps, la progression des actifs moyens pondérés a été rigoureusement cantonnée et la surveillance de la qualité des risques a été renforcée, notamment dans la zone asiatique.

Les différentes activités de Banque et Finance Internationales sont exercées selon cinq grands métiers : la banque de grande clientèle, la banque de proximité à l'étranger, les activités financières, la gestion d'actifs et les financements structurés.



2004

Pour la gestion de mon patrimoine, j'ai choisi une banque française.
La BNP, vous connaissez ?
Cela fait maintenant cinq ans que mon patrimoine bénéficie de son savoir-faire.

la banque de grande clientèle

Exerçant l'ensemble des métiers de la banque commerciale, hors ceux de la banque de détail, la banque de grande clientèle a réalisé en 1997 un résultat brut d'exploitation de 2,3 milliards de francs, en hausse de 30 % sur celui de 1996 : elle représente ainsi 34,1 % du résultat brut d'exploitation de BFI, dont elle est le principal contributeur. Son activité se déploie en direction de trois catégories de clients, et le réseau international poursuit son développement.

GRANDES ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

Une nouvelle organisation a été mise en place en 1997 afin d'adapter les structures du pôle Grandes Entreprises et Institutionnels à l'impératif européen et d'offrir à un nombre croissant de grands clients étrangers la qualité de service requise par l'importance et le niveau de leurs besoins.
La BNP a maintenu sa prééminence parmi les banques françaises dans cette activité. En témoignent les succès rencontrés en 1997 auprès du groupe Philips qui a confié à la banque le traitement des moyens de paiement de l'ensemble de ses filiales ou auprès du groupe Unilever pour lequel la banque met en place un système de "cash-pooling" international. La BNP a réalisé le financement du réseau de téléphonie mobile de Bouygues-Télécom et a été le coordinateur global de l'ouverture du capital de France-Télécom et l'arrangeur du crédit syndiqué finançant le rachat de Redland par Lafarge.

LA CLIENTÈLE DES BANQUES

Avec l'avènement de l'euro, le marché des banques devient l'enjeu d'une concurrence accrue qui impose des efforts importants pour mettre en place dans des délais restreints de nouvelles gammes de produits. En outre, le volume élevé des opérations confiées à la banque par ses correspondants rend indispensable une bascule sans heurt des opérations sur l'an 2000.

Dans cette perspective, la banque a consenti des investissements substantiels pour améliorer les services existants et en élargir la gamme. Un très haut degré d'automaticité est atteint dans l'exécution des paiements internationaux, ce qui a accéléré les traitements et entraîné des gains de productivité substantiels. De nouveaux services ont été mis en place, qui optimisent la gestion "intra-day" des comptes de la clientèle.

L'action commerciale a été renforcée afin de mettre en œuvre une nouvelle offre de service BNP Euro-Clearer pour la transition vers l'euro. Développée tout au long de 1998, celle-ci affirmera le dynamisme de la BNP en accompagnant les banques clientes dans le passage à la nouvelle monnaie.

LA BANQUE PRIVÉE INTERNATIONALE

Le dispositif d'exploitation de la BNP et la recherche permanente d'innovation de ses équipes lui ont permis de tirer pleinement parti du bon comportement des marchés.

En matière de clientèle haut de gamme, le dispositif a été renforcé avec l'acquisition d'une banque spécialisée dans la clientèle off-shore aux Bahamas et par le regroupement dans une même structure des activités du réseau asiatique, l'un des pôles forts de cette activité.

Le développement de la banque sur l'ensemble des continents sera intensifié en 1998 avec le renforcement des équipes en Amérique latine, le rachat de brokers ou de sociétés de gestion locaux dans plusieurs pays européens ainsi que de nouveaux développements en Asie et un redéploiement du dispositif au Moyen Orient.

BANQUE PRIVÉE

- **Actifs contrôlés : 194 millions de francs**
- **Réseau clientèle haut de gamme**
- **Constitution d'un ensemble Private Banking asiatique**

BANQUE ET FINANCE INTERNATIONALES

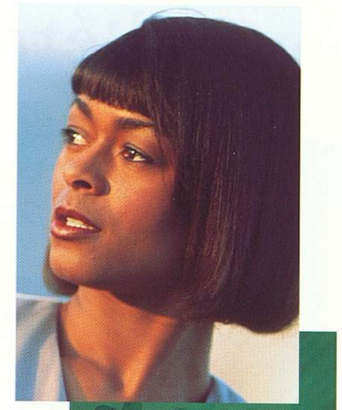
LES DÉVELOPPEMENTS DE LA BANQUE COMMERCIALE ET DU RÉSEAU

Diverses implantations ont ouvert à la banque de nouveaux marchés en 1997 : des agences ont été lancées à Auckland en Nouvelle-Zélande, à Brno en République Tchèque et à Szczecin en Pologne, et une filiale BNP-Dresdner Bank a été créée en Croatie. La BNP s'est assurée le contrôle majoritaire de la Banque du Caire et de Paris. Le réseau en Gambie a été cédé.

En Europe, la croissance des activités de banque commerciale a été très sensible, y compris en Europe centrale et orientale en dépit des conjonctures difficiles qu'ont dû affronter les filiales BNP-Dresdner Bank en Russie, en République Tchèque ou en Bulgarie. Le négoce international a été l'un des moteurs de cette croissance : à une époque où le capital est rare et où les marges sont déclinantes, le financement du négoce international de matières premières, qui allie des marges convenables à une utilisation modérée de capital, constitue une voie de développement d'autant plus intéressante que la BNP y détient un savoir-faire reconnu et une place éminente. La forte position détenue dans ce métier par les deux filiales suisses et à un moindre degré par les sièges de Londres, Rotterdam et Hambourg a permis un nouveau développement. Dans ce métier, la croissance des recettes a bénéficié de la hausse du dollar.

Le réseau de la banque s'est activement préparé à s'adapter à la création de la monnaie unique et à tirer profit du nouvel environnement qu'elle va créer. Une centralisation des activités des salles de trésorerie - change a été mise en œuvre, et les équipes locales de vente ont été renforcées. Une organisation nouvelle a visé à accroître l'efficacité du traitement des opérations et à optimiser les moyens. En concertation étroite avec le réseau bancaire en France, les sièges européens participent à la construction d'une offre européenne qui a vocation à faire de la BNP l'une des banques de référence de l'euro.

En Asie-Pacifique, l'année 1997 a été marquée par la crise avec le décrochage progressif de certaines monnaies à partir de juillet 1997. Dans ce contexte la banque a poursuivi le développement maîtrisé de son dispositif avec, en particulier, la mise en place de nouvelles entités bénéficiant de licences de plein exercice en Thaïlande et en Nouvelle-Zélande. Les conditions d'exploitation ont été caractérisées à la fois par un accroissement des recettes lié à un redressement des marges consécutif à la crise financière de la zone, par un important effort de développement qui a entraîné une hausse des coûts et par la constitution de provisions prudentielles.



En Amérique du Nord, dans un contexte économique porteur, l'activité de banque commerciale a connu une progression significative. L'unification des réseaux Est et Ouest, notamment sur le plan de l'exploitation, du suivi des risques et des résultats a contribué à cette dynamique. Le Canada poursuit son redressement tout en continuant son effort de provisionnement.

En Amérique Latine, dans une perspective de renforcement de la présence du Groupe, la banque a ouvert sa nouvelle filiale au Brésil.

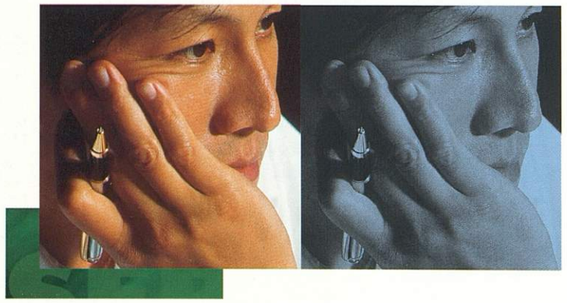
BANQUE ET FINANCE INTERNATIONALES

la banque de proximité à l'étranger et outre-mer

La banque de proximité à l'étranger et outre-mer a représenté en 1997 10,6 % du résultat brut d'exploitation consolidé de l'ensemble de la BNP, en augmentation de 28,5 % par rapport à 1996. La banque a, depuis de nombreuses années, étendu à l'extérieur du territoire métropolitain la solide expertise acquise en France. Le dispositif comprend essentiellement trois réseaux : celui de Bank of the West en Californie, celui de la BNPI au Maghreb, au Proche-Orient et dans l'Océan Indien et celui des filiales et banques associées en Afrique.

Bank of the West a poursuivi en 1997 sa croissance dans ses trois métiers : la banque de proximité (" community banking ") et la banque commerciale d'entreprises en Californie du Nord, et le crédit à la consommation par prescripteurs.
Avec un résultat brut d'exploitation de 766 millions de francs, en progression de 56 % sur 1996, 1997 aura été une année de remarquable performance financière et de consolidation du réseau, qui comporte 106 agences. Les produits nouveaux tels que les nouvelles cartes de paiement, la banque directe ou le paiement de factures par téléphone, ont contribué au résultat. En banque commerciale les crédits et dépôts ont progressé respectivement de 11 % et 7 % ; la production des crédits à la consommation a augmenté de 30 % sur 1996. Enfin l'acquisition de Essex Credit Corporation fin 1997 va permettre à Bank of the West d'améliorer ses performances en marketing direct.

La BNPI, malgré un contexte plus concurrentiel que par le passé, a réalisé un exercice favorable grâce à ses efforts de modernisation et de diversification de son offre. Le résultat net après impôts est en augmentation de 6 % sur 1996 à 408,3 millions de francs (312,7 millions de francs en part du groupe contre 261,2 millions de francs en 1996).



Les filiales de la BNP dans les DOM-TOM, dont la gestion est confiée à la BNPI, connaissent une évolution plus contrastée. Si les filiales martiniquaise et guadeloupéenne améliorent sensiblement leurs résultats, la BNP Guyane continue de souffrir d'une situation économique locale déprimée, la filiale néo-calédonienne continuant, quant à elle, à dégager de bonnes performances.

L'ensemble du continent africain bénéficie depuis 3 ans d'une reprise sensible de l'activité économique avec en particulier une progression des Produits Intérieurs Bruts de l'ordre de 4 à 7 % l'an sur la zone franc. Les banques associées de la BNP ont su tirer parti de ce contexte porteur et leur contribution au résultat net du groupe est de 89,7 millions de francs contre 65,3 en 1996.

Afin d'assurer les perspectives de croissance des résultats à long terme, la BNP fait bénéficier les banques associées de son expérience acquise dans le crédit-bail et l'affacturage et envisage le développement progressif du réseau à de nouveaux pays.

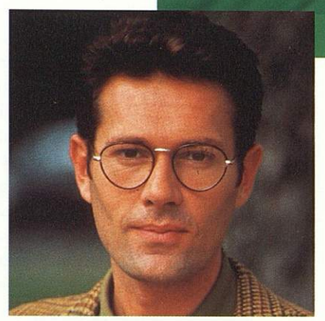
DES LIGNES DE MÉTIER PERFORMANTES

La banque de proximité à l'étranger

- **Une rentabilité récurrente**
  - **RBE : 1 430 millions de francs, + 28,5 %**
- **Trois pôles de développement :**
  - **Bank of the West**
  - **BNPI**
  - **Afrique**

les activités financières (hors gestion d'actifs)

Avec un Produit Net Bancaire de 6,2 milliards de francs, en hausse de 63,4 % et un Résultat Brut d'Exploitation de plus de 1,8 milliard de francs, soit trois fois celui de 1996, les activités financières ont globalement réalisé une performance exceptionnelle.



LES MARCHÉS DE CAPITAUX

Au niveau mondial, l'année 1997 a été marquée par la baisse des taux à long terme et un aplatissement de la courbe des taux, en particulier aux Etats-Unis. Ce phénomène, accentué par la crise asiatique, a provoqué un mouvement de réallocation de fonds vers les marchés obligataires du noyau dur européen et des Etats-Unis. En Europe, les marchés financiers ont été dominés par la convergence des taux monétaires, la stabilité du couple mark/franc et la hausse progressive de la livre sterling. Sur le marché des actions, après la secousse de l'automne, l'année a été globalement haussière sur les marchés développés à l'exception du Japon.

Dans le domaine de la **Trésorerie Change**, 1997 a été une excellente année avec une progression forte de l'activité dans les grandes devises (dollar/yen) sur lesquelles la BNP est teneur de marché. La banque a en outre renforcé son dispositif sur les principales devises des pays émergents, notamment asiatiques.

Avec l'objectif d'être une banque de référence sur le marché de l'euro, les activités de trading en Europe sont progressivement recentrées sur Paris et Londres et les équipes de vente ont élargi leur palette de produits à toute la courbe des taux.

En **options de change**, la BNP fait partie des premières banques mondiales avec 6 % de part de marché. Le trading et la vente se sont développés de façon continue, en particulier en options exotiques, aujourd'hui couramment utilisées par les entreprises pour couvrir leur risque de change. La banque a ainsi été classée n°1 sur les options dollar/franc.
La sécurisation des circuits de contrôle, sur le plan juridique et comptable, des systèmes et des procédures a été encore renforcée.

Sur le **marché obligataire**, en tête du classement des chefs de file sur les marchés du franc en 1995 et 1996, la BNP a dirigé, en 1997, 30 émissions, totalisant 30 milliards de francs, soit une part de marché de 10,7 %. Traditionnellement première banque des entreprises pour leurs opérations obligataires en francs, la BNP s'est également affirmée auprès des émetteurs allemands : elle a dirigé 12 % de leurs opérations en francs. Elle a en outre lancé la première "tributary" en francs (français) pour le compte de la BEI. Grâce à sa forte implication dans la préparation du marché unique européen, elle a joué un rôle notable dans les émissions euro-fongibles lancées en 1997 en vue de l'euro en dirigeant 10 opérations en diverses devises, ce qui la situe au 7ème rang du marché. Le vote des émetteurs en fin d'année 1997 par Euroweek a placé la BNP 2ème sur le franc. Compte tenu de la diminution des marges et du fort degré de concurrence qui a prévalu sur ces activités, concourant à une importante dégradation des conditions d'exploitation, les activités obligataires ont fait l'objet en 1997 d'une restructuration en profondeur.

DES LIGNES DE MÉTIER PERFORMANTES

Taux et change

- **Trésorerie change : une excellente année**
- **Produits de taux :**
  - **Investissements sur la zone euro - parmi les leaders européens / Investissements sélectifs dans les marchés émergents**
  - **Obligataire : une année de profonde restructuration**
- **Produits dérivés : un des leaders sur swaps de taux**

Sur le marché secondaire, et toujours dans la perspective de la monnaie unique, la BNP a continué à développer ses capacités de trading et de placement sur l'ensemble des marchés d'Europe continentale, et a démarré une activité sur le Gilt. Le marché de l'euro, futur 2ème marché mondial de la dette, devrait également favoriser le développement des émissions des entreprises ("papier à spread"), sur lesquelles la banque a réalisé des investissements significatifs. Enfin, la BNP accroît son activité sur les marchés des " high yields " en créant une banque d'investissement (" section 20 ") à New York, et sur les produits structurés en Europe.

Dans le secteur des **produits dérivés de taux**, la BNP compte aujourd'hui parmi les acteurs majeurs du marché en Europe en termes d'innovation. Elle figure ainsi parmi les leaders sur les swaps et options indexées sur le TEC (Taux à Echéance Constante). Son approche centrée sur la vente a permis à la banque d'occuper la première place sur les swaps en francs français.

DES LIGNES DE MÉTIER PERFORMANTES

BNP Equities

- **Année exceptionnelle pour les actions et dérivés d'actions**
- **Origination : conseil de France Télécom**
- **Intermédiation : développement des capacités européennes (BNP Equities / du Bouzet : parmi les trois premières sociétés de bourse françaises) et asiatiques**
- **Dérivés actions : un des leaders mondiaux**

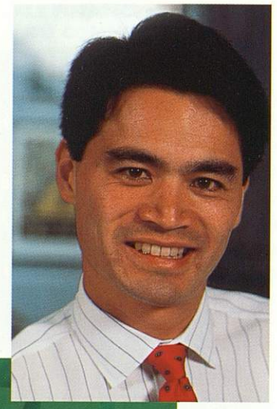
Sur les **marchés d'actions**, l'année 1997 a été marquée par un niveau d'activité particulièrement soutenu, par des volumes importants et une volatilité élevée. Ces facteurs ont contribué aux très bons résultats de BNP Equities. La bonne conjoncture boursière du premier semestre a favorisé les projets d'appel au marché et d'introduction en bourse. L'activité est restée satisfaisante au second semestre en dépit d'un marché irrégulier qui a contribué à différer un certain nombre d'opérations.

La BNP a été conseil de la société et coordinateur global pour l'ouverture du capital de France Télécom et chef de file du reclassement de Carbone Lorraine. Elle a participé à 36 opérations (privatisations, émissions et reclassements) pour un montant total de FRF 79 milliards. Première en France en nombre d'offres publiques et deuxième en montant, elle a été notamment co-présentateur de deux offres parmi les plus significatives de l'année : Rallye/Casino et Someal/Worms. Elle a enfin participé à 15 émissions internationales.

Sur les **produits dérivés sur actions**, BNP Arbitrage a bénéficié d'un contexte de marché exceptionnel du fait d'une très forte volatilité, et a élargi son offre de produits structurés avec l'intégration d'équipes de montages spécialisées au sein du pôle de vente de dérivés actions. Elle a été la première entreprise française d'investissement à utiliser les nouvelles possibilités offertes par la Directive sur les Services d'Investissement.

En 1997, BNP Arbitrage a maintenu sa présence sur **les marchés organisés** d'actions et de dérivés et a continué à développer son offre de produits de gré à gré. La BNP reste un intervenant de premier plan sur les marchés d'actions français, américain, italien et espagnol. Sur les **options de gré à gré**, les activités de la banque s'élargissent progressivement aux valeurs européennes et aux obligations convertibles. Les fonds PEA indexés ouverts à l'occasion de l'échéance de l'emprunt Balladur ont enregistré de beaux succès. En matière de **tenue de marché d'options sur marchés organisés**, la BNP a conservé sa place de leader en améliorant encore sa part de marché.

Enfin, la BNP est devenu un acteur reconnu sur les **prêts-emprunts de titres** sur les marchés français et italien ; elle poursuit son développement sur les autres marchés du continent européen pour devenir un acteur global de la zone.



LA BANQUE D'AFFAIRES

1997 a été une année exceptionnelle pour le marché français des fusions-acquisitions avec un volume de transactions une fois et demi supérieur à celui de l'année précédente. Le mouvement des restructurations s'est en effet accéléré et a rendu les transactions à la fois plus nombreuses, plus complexes et donc accru leur valeur ajoutée.

Dans ce contexte, marqué par une vive concurrence de la part "d'investment banks" anglo-saxonnes, la BANEXI, conserve sa position de n°1 en nombre d'opérations françaises (62 au total) et se classe au 6ème rang des banques d'affaires en terme de volume.

Outre la mise sur le marché de France Télécom, son activité de conseil s'est notamment manifestée par l'introduction en bourse de diverses sociétés sur le créneau du capital-risque en France, au Canada et au Royaume Uni et par la défense couronnée de succès de sociétés qui étaient l'objet d'offres publiques d'achats inamicales (Casino, notamment).

DES LIGNES DE MÉTIER PERFORMANTES

Banque d'affaires - Banexi

- **Conseil :**
  - **France Télécom,**
  - **Rallye et Casino,**
  - **Worms**
- **Parconexi : Joint-Ventures avec ING pour financements LBO**
- **Banexi Ventures II : fond de capital risque orienté vers les entreprises de hautes technologies**

LA GESTION DES PARTICIPATIONS ET DES CRÉANCES SOUVERAINES

La banque a continué en 1997 à gérer activement ses portefeuilles de participations :

- Pour la gestion des participations cotées tant à la BNP que dans ses filiales spécialisées (Financière BNP, CIP et SAPEG notamment), la bonne conjoncture boursière a permis de réaliser d'importantes cessions (7,8 milliards de francs) avec des plus-values significatives.

DES LIGNES DE MÉTIER PERFORMANTES

Gestion des participations et des créances souveraines

- **Une stratégie de placement financier**
  - **Saisir des opportunités de marché**
  - **Portefeuille en phase de diversification**
- **D'importantes plus-values en 1997**
- **Une contribution significative aux résultats de la banque dans la durée**

- En matière de capital-développement et de participations non cotées, les investissements de la BANEXI ont atteint 713 millions de francs ; les cessions (1,2 milliard de francs) ont procuré d'importantes plus-values.

- Quant à la gestion des créances souveraines, la banque, qui avait conservé un important portefeuille de bons " Brady ", l'a substantiellement allégé au cours de la première partie de l'année en profitant des hauts niveaux atteints par le marché.

la gestion d'actifs



1997 a été marquée par d'importantes mutations dans l'activité de Gestion d'Actifs, dictées par la volonté de renforcer la position internationale de la banque et de favoriser l'introduction de l'euro auprès de ses clients, tout en valorisant l'image de la BNP sur les marchés.

BNP GESTIONS

	1997
• Développement des actifs	+ 9,8 %
Gestion collective	177
Gestion institutionnelle	189
Gestion privée sous mandat	84
Total	450

(en milliards de francs)

• Créations
- BNP Asset Mgt Asia (Hong Kong)
- BNP Asset Mgt Argentina

L'activité de gestion pour compte de tiers a été filialisée dans la droite ligne des normes d'organisation internationales, et deux sociétés ont été créées à l'étranger : BNP Asset Management Asia à Hong Kong et BNP Asset Management Argentina à Buenos Aires.

Les produits de la banque ont évolué. L'euro a constitué l'axe majeur de développement avec le lancement en juin de trois SICAV spécialisées : Natio Euro Valeurs, Natio Euro Opportunités et Natio Euro Obligations ; puis une SICAV PEA a introduit une diversification sur les autres pays de la zone euro (Natio Euro Perspectives). NF Euro Convergence a été créée à l'intention de la clientèle institutionnelle. Deux produits, à l'origine purement français, dans le domaine des actions de petite capitalisation et dans celui des convertibles, ont été réorientés vers les autres pays de la zone euro. Au Luxembourg enfin, un des compartiments actions a été orienté vers la zone euro.

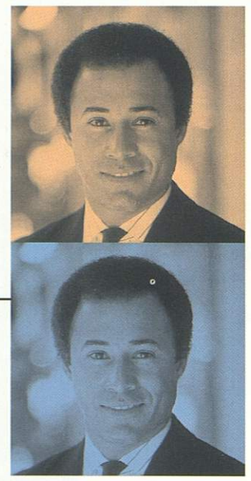
Un compartiment a été créé en Suisse afin de maintenir une offre sur les marchés ne participant pas à l'euro.

En matière d'image, la BNP a développé sa communication autour de nouveaux axes : presse patrimoniale, plan Strategis, redénomination de produits et spécification de ses gammes.

Au total, les encours gérés par le groupe BNP ont poursuivi leur progression (+ 10 %) et le résultat d'exploitation de cette activité a atteint 500 millions de francs, en hausse de près de 36 % sur l'année précédente.

2005

"Ma première Sicav BNP, je l'ai achetée après avoir appris que la BNP avait obtenu la Corbeille d'or. C'était en 97, je crois..."



les financements spécialisés

LE FINANCEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL



La BNP renforce encore sa position de banque leader dans l'accompagnement des entreprises françaises à l'étranger. La technicité et le dynamisme des équipes du Commerce International ont généré des résultats exceptionnels. En matière de **financement des exportations à moyen et court terme** la production a atteint des niveaux sans précédent (+ 28 % par rapport à 1996).

Ces résultats sont dûs à d'excellentes performances en aéronautique et en shipping, à l'essor des financements multisources et à une bonne résistance des crédits à l'exportation garantis par la COFACE, dans un marché qui a pourtant connu une régression notable. L'accent a par ailleurs été mis sur la sécurisation des crédits financiers.

En matière de **Négoce International**, la stratégie vise à renforcer la position de banque de référence vis-à-vis de la clientèle internationale, tout en maintenant une bonne maîtrise des risques. Le dispositif a été renforcé par la constitution de trois postes de coordinateurs régionaux à New York, Buenos Aires et Johannesburg et par le recrutement d'une équipe spécialisée en financement de Matières Premières à Singapour.

En outre, la BNP New-York s'est mobilisée sur l'opération Irak "Pétrole contre nourriture", pour laquelle la banque gère le compte centralisateur dans le cadre de la Résolution 986 des Nations-Unies.

Dans les activités dites de **"Trade Services"** enfin, l'année 1997 a connu des développements significatifs et importants avec le déploiement d'une offre télématique modernisée et d'une gamme de produits et services innovants tant sur le marché domestique que dans le réseau international de la Banque.

La BNP affirme ainsi sa position parmi les leaders mondiaux dans le financement et les services liés au commerce courant de court terme.

COMMERCE INTERNATIONAL

- Financements des exportations
  - Encours : 35 milliards de francs (Production : + 28 %)
  - Part de marché France : 18,3 % / N°1 sur son métier
- Opération Résolution ONU 986 "Pétrole contre nourriture"



FINANCEMENTS STRUCTURÉS

- **75 mandats d'arrangeur / conseil**
- **Parmi les principaux acteurs mondiaux**
- **8e pour l'arrangement des opérations syndiquées (Europe, Afrique, Moyen Orient)**
- **11e pour l'arrangement des financements de projets**

LES FINANCEMENTS STRUCTURES ET DE PROJET

Au huitième rang mondial en 1997 pour les eurocrédits, et au premier rang au 4ème trimestre, 11ème en financement de projets et 10ème dans les crédits syndiqués en Asie (11ème figuration consécutive dans la "league table"), la BNP est un des acteurs qui comptent au plan mondial dans cette activité. L'accent mis sur la qualité d'intervention de ses équipes spécialisées lui a permis d'obtenir, en 1997, 75 mandats d'arrangeur ou de conseil, confirmant ainsi sa montée en puissance dans tous les secteurs d'activité.

Grands projets : la BNP nommée chef de file des parts françaises, britanniques, brésiliennes et chinoises du barrage des Trois Gorges de Chine.

Le positionnement de la BNP dans les opérations de **crédits syndiqués** est dû aux efforts déployés auprès de la clientèle européenne, principalement française, et à la stratégie de développement de la syndication asiatique, notamment à Hong Kong. Des mandats comme ceux de la Cades (50 milliards de francs) et de Lafarge (14 milliards de francs) en témoignent. Ces opérations figurent en 4ème et 9ème position dans les "Deals of the year 1997" de Euroweek, tous types de crédits syndiqués confondus. L'opération Cades, notamment, permet à la BNP de se situer au 6ème rang des arrangeurs pour les prêts aux Etats souverains et au secteur public.

L'année 1997 a été marquée dans le domaine des **financements d'acquisitions** par la poursuite de la stratégie de développement dans le financement des opérations à effet de levier et par une participation active à la vague des financements d'acquisitions d'entreprises. L'équipe américaine de la banque a obtenu 17 mandats pour un volume de transactions de 2 milliards de dollars, confirmant la qualité de son positionnement dans le marché des financements de LBO. La politique d'intervention de la BNP en Europe continentale lui a permis d'obtenir un mandat d'arrangeur en Allemagne tout en intensifiant sa présence sur les autres marchés.
16 mandats d'arrangeur et 11 mandats de conseil ont ponctué la progression de la banque en matière de **financements de projets** dans des domaines sectoriels bien répartis : Bouygues Télécom et Mobistar (Belgique) pour les télécommunications, Brisbane Airport et Aguas Argentinas pour les infrastructures, Jorf Lasfar (Maroc) et Loy Yang A (Australie) pour l'énergie.

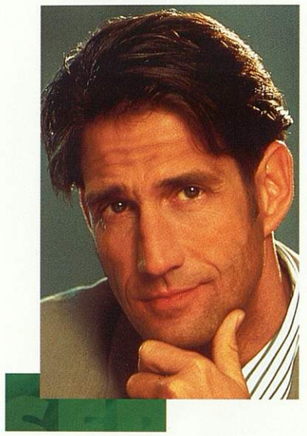
L'élargissement des compétences de la banque en **financements complexes** s'est traduit par un panel de mandats sur des instruments ou des structures différenciées, des produits transfrontières ou des structures domestiques à l'étranger. La diversification de l'offre est un gage essentiel de développement dans ce domaine.

Au total, les **Financements Spécialisés** ont connu une année d'activité soutenue dans un environnement concurrentiel, ce que traduit un PNB en augmentation de 11,7 %. La conjonction d'investissements importants et du non-paiement d'intérêts sur le dossier Eurotunnel - des éléments non récurrents - expliquent la diminution du RBE de 13,2 %.

BANQUE ET FINANCE INTERNATIONALES

le suivi des risques internationaux

Les équipes dédiées de Banques et Risques suivent et analysent en permanence toutes les demandes de crédit émanant des sièges du réseau international et des directions opérationnelles parisiennes et fixent pour l'ensemble des dossiers de la banque leur cotation (notation interne) qui permet ainsi de suivre la qualité du fonds de commerce sous l'angle du risque.

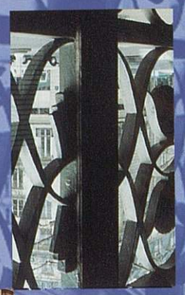


Pour ces équipes l'année 1997 a été particulièrement chargée. La crise asiatique qui a débuté durant l'été a notamment immédiatement déclenché l'envoi de missions dans la région afin d'examiner la sensibilité à la crise de fonds de commerce jusqu'alors très sains et surtout l'effet de change résultant pour certains clients d'emprunts en dollar face à des recettes en monnaie locale qui a frappé des entreprises qui n'avaient connu jusqu'alors qu'un contexte de croissance continue et de parité stable par rapport au dollar américain.

Malgré cette crise, le montant global des dossiers préoccupants et créances risquées du réseau international rapporté aux engagements sur la clientèle demeure raisonnable, l'effort de recouvrement sur la BNPI et la bonne conjoncture aux Etats-Unis et en Europe compensant les effets - en termes de provisions spécifiques - de la crise sur le continent asiatique, largement épargné jusqu'alors.



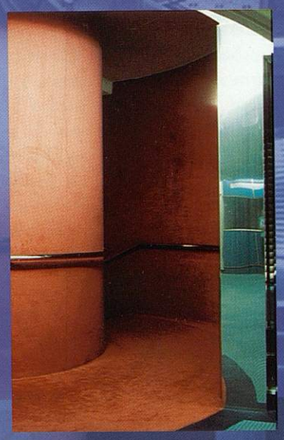
Gouvernement de l'Entreprise





La BNP figure parmi les précurseurs en matière de gouvernement d'entreprise. Elle a mis en œuvre une organisation répondant aux exigences correspondantes, avant même les recommandations du rapport CNPF-AFEP de juillet 1995. Elle n'a cessé depuis d'adapter et d'améliorer son dispositif, afin de prendre en compte les requêtes les plus pertinentes d'une discipline très évolutive au niveau mondial.





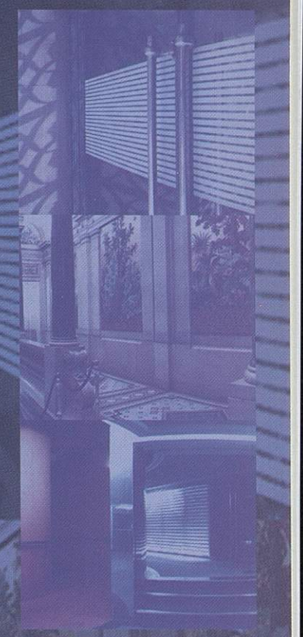


Au 31 décembre 1997, le Conseil d'administration de la banque comprend 14 membres, dont le mandat est de six années ; il s'est réuni cinq fois en 1997. Sa composition reflète la qualité, la diversité et la complémentarité des expertises réunies, tant dans le domaine bancaire que dans celui de l'entreprise en France et à l'étranger :

- deux administrateurs, Michel Pébereau et Jacques-Henri Wahl, sont membres du Comité de Direction Générale de la banque,

- neuf administrateurs sont extérieurs à la BNP : Jean-Louis Beffa, Jacques Friedmann, Jean Gandois, Philippe Jaffré, Alain Joly, Lindsay Owen-Jones, Jürgen Sarrazin, Louis Schweitzer et René Thomas. Trois d'entre eux sont dirigeants de société sans lien capitalistique avec l'entreprise : Jean Gandois, Président de Cockerill-Sambre, Alain Joly, Président-Directeur Général de l'Air Liquide et Lindsay Owen-Jones, Président-Directeur Général de l'Oréal. M. René Thomas, Président d'honneur de la BNP, suit plus particulièrement les questions soulevées par les petits actionnaires,

- trois administrateurs représentent les salariés : Patrick Auguste, Jean-Marie Gianno et Philippe Mussot.







Le Conseil d'administration a adopté en 1997 **une Charte de l'administrateur,** qui constitue son règlement intérieur. Cette Charte codifie notamment les responsabilités des administrateurs, les droits et obligations qui s'attachent à l'exercice de leur mandat, les modalités de répartition des jetons de présence, la quotité des actions de la banque qu'il est estimé souhaitable que chacun détienne.

Dès 1994, la BNP a institué, au sein du Conseil d'administration, des comités spécialisés, présidés par des administrateurs "extérieurs". Depuis 1997, les membres de l'exécutif de la banque n'en sont plus membres, tout en participant naturellement aux séances accompagnés de leurs collaborateurs en tant que de besoin. Ces dispositions vont au-delà des recommandations du Règlement n° 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif au Contrôle Interne.

Le Comité des comptes est présidé par Philippe Jaffré et comprend Patrick Auguste, Jean Gandois, Lindsay Owen-Jones et René Thomas. Il se réunit au minimum deux fois l'an, notamment pour l'examen des comptes annuels et semestriels, auquel participe le collège des commissaires aux comptes. Sa compétence s'exerce sur les principes et les procédures comptables, sur les états financiers et sur l'information comptable et financière du groupe.

Au cours de l'année 1997, le Comité a particulièrement examiné les cessions et provisions sur immobilisations financières, la qualité des titres en portefeuille et celle du portefeuille de créances souveraines, les effets des mesures fiscales nouvelles, ainsi que le traitement et l'adéquation des provisions liées à la crise asiatique.

Le Comité du contrôle interne et des risques comprend six membres : Jacques Friedmann, Président, Jean-Marie Gianno, Philippe Mussot, Jürgen Sarrazin, Louis Schweitzer, René Thomas. Il se réunit deux fois par an au moins. En 1997, il a analysé le rapport annuel du contrôle interne établi en conformité avec les prescriptions de l'autorité régulatrice, les améliorations des dispositifs de contrôle, la politique d'engagement de la banque en particulier sur les secteurs d'activité et les zones géographiques méritant une attention particulière, notamment l'Asie. Il exerce sa compétence sur l'ensemble des procédures du contrôle interne, qu'elles soient propres à la BNP ou de nature réglementaire. Il est aussi chargé d'examiner les grandes orientations de la politique de crédit du groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations, qui lui sont communiquées.

Le Comité des rémunérations, composé de trois membres - Alain Joly, Président, Jean-Louis Beffa et Philippe Jaffré - s'est réuni deux fois au cours de l'année 1997.

Il est chargé de proposer au Conseil toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment leurs conditions de rémunération, ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions. Il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des mandataires sociaux. De même, il prépare les propositions pour les nominations d'administrateurs.

Outre ces trois comités, internes au Conseil d'administration, un **Comité Consultatif International** réunit, une fois par an, selon leur disponibilité, des représentants de diverses nationalités, responsables de sociétés ou d'institutions membres du groupe des actionnaires stables : BAT Industries Plc, Compagnie Générale des Eaux, Dresdner Bank, Financière et Immobilière Marcel Dassault, General Electric Company, Kuwait Investment Authority, Grande Armée Participations (Groupe PSA), Public Institution for Social Security of Kuwait, Roche Finance SA (groupe Hoffmann La Roche).

La gestion de l'entreprise est exercée de façon collégiale :

• **Le Comité de Direction Générale,** comprenant vingt et un membres au 4 janvier 1998, se réunit une fois par semaine et périodiquement en séminaire pour préparer les décisions stratégiques et arrêter les principales orientations de gestion. Ses travaux sont préparés par un comité restreint.

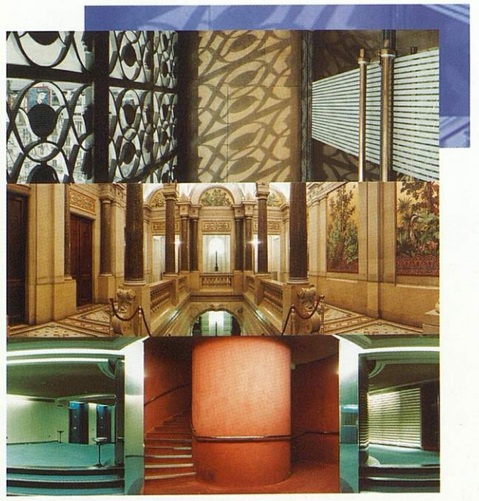
• **Le Comité de crédit,** présidé par Baudouin Prot, au sein duquel les principales directions sont représentées et où le directeur des risques dispose d'un droit de veto, statue sur les propositions d'engagement dépassant des seuils fixés selon les différentes catégories de crédit.

• Ce dispositif est complété par **différents comités** de périodicité mensuelle, dont un comité des risques de marché, un comité de gestion actif-passif et un comité de l'organisation et des systèmes informatiques. Ils préparent, dans leur domaine respectif, les propositions à soumettre à la Direction Générale.

La Charte du Management : les principes retenus par la BNP pour son management sont rassemblés dans un document de référence dont une nouvelle version a été diffusée en 1997. Ce document rappelle l'objectif que s'est assignée la BNP dans son projet d'entreprise : le développement dans la rentabilité. Il guide l'action de ses cadres pour que leur valeur ajoutée personnelle, ainsi que l'exercice de leur responsabilité collective, contribuent efficacement aux performances de la banque.

La déontologie : l'évolution des exigences d'ordre éthique a conduit la BNP à renforcer le dispositif déontologique dont elle était déjà dotée. Son objectif, dans ce domaine, est de demeurer exemplaire, tant en France que dans les pays étrangers où elle exerce son activité, en défendant les principes du respect de l'intégrité des marchés et de la primauté de l'intérêt de la clientèle. Jacques-Henri Wahl, membre du Conseil d'administration et conseiller du Président-Directeur Général, assume la fonction de responsable de la déontologie pour l'ensemble du groupe BNP.

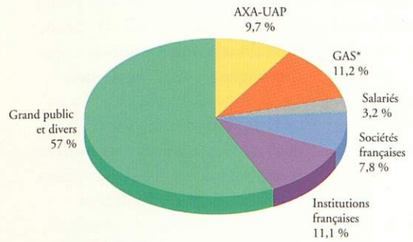
La conformité à la réglementation : la multiplication des marchés, l'ouverture internationale, la mise en oeuvre des directives communautaires impliquent un souci permanent de mise en conformité des procédures internes. Un **Compliance Officer** a été nommé au sein de Banque et Finance Internationales pour y veiller.



La BNP et ses Actionnaires



COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 1997



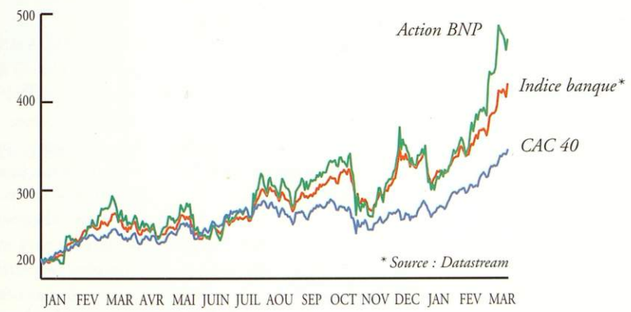
** Le Groupe des Actionnaires Stables comprend : Elf Aquitaine, Compagnie de Saint-Gobain, Financière & Immobilière Marcel Dassault, Grande Armée Participation (Groupe PSA), Renault, Dresdner Bank, Kuwait Investment Authority, The Public Institution for Social Security of Kuwait, Péchiney, Roche Finance SA (Groupe Hoffman-La-Roche), General Electric, Compagnie Générale des Eaux, BAT Industries. Sogelfa (Groupe Elf) est intégré au Groupe des Actionnaires Stables.*

LE MARCHÉ DE L'ACTION

Les actions BNP émises ont été admises à la cote officielle (Bourse de Paris) sur le Règlement Mensuel, le 18 octobre 1993. Le titre est également négocié à Londres sur le SEAQ international et à la Bourse de Francfort. La BNP fait partie des sociétés constituant l'indice CAC 40 depuis le 17 novembre 1993.

Au 31 mars 1998, l'action cotait 481,50 francs, en hausse de 139,79 % depuis le début de l'année 1997. Au cours de la même période, l'indice CAC 40 progressait de 67,37 % et celui des valeurs bancaires de 107,32 %.

La capitalisation boursière de la BNP s'élevait à 102 milliards de francs au 31 mars 1998.



LE TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

(EN FRANCS)	1997	1996	1995	1994	1993
CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE	5 331 104 700	5 185 874 825	4 804 598 450	4 751 153 975	4 600 213 900
NOMBRE DE TITRES AU 31 DÉCEMBRE (1)	213 244 188	207 434 993	192 183 938	190 046 159	184 008 556
RÉSULTAT NET PAR DU GROUPE PAR ACTION (2)	28,26	18,69	9,31	8,95	6,65
ACTIF NET PAR ACTION	277	268	253	253	254
DIVIDENDE GLOBAL PAR ACTION (3)	10,50 (4) (5)	8,10	5,40 (6)	4,80	4,50
TAUX DE DISTRIBUTION (EN %)	25,0 (4)	29,0	38,9	36,7	54,2

(1) Y compris les certificats d'investissement jusqu'en 1993.
(2) Sur la base du nombre moyen d'actions de l'exercice.
(3) Avoir fiscal compris.
(4) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 13 mai 1998.
(5) Sur la base de 213 245 588 actions, compte tenu des 1 400 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1997, créées le 29 janvier 1998 à la suite de la souscription de salariés au plan d'option.
(6) Sur la base de 192 904 218 actions, compte tenu des 720 280 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1995, créées le 27 février 1996 à la suite de l'OPE sur les actions BNP España.

COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

La BNP a le souci d'apporter une information claire et régulière à ses actionnaires :

- Un service **" Relations investisseurs "** informe les investisseurs (et donc les membres du Groupe d'Actionnaires Stables) ainsi que les analystes français et étrangers des événements majeurs propres à la banque.
  Des réunions d'information ont été organisées à Paris et à l'étranger (Londres, Edimbourg, Genève, Zurich, Francfort, New York et Boston) pour présenter les résultats annuels du groupe BNP, à Paris, à Londres, à Edimbourg et à Tokyo pour les résultats semestriels. Depuis le début de l'année 1997, un " petit déjeuner investisseurs ", rassemble les représentants des principaux gestionnaires institutionnels et collectifs français autour de Michel Pébereau dans la semaine qui suit la présentation des résultats annuels et semestriels. De nombreuses réunions en France et à l'étranger sont l'occasion pour la Direction Générale de la banque de présenter le groupe BNP et sa stratégie.

- Un service **" Relations actionnaires "** est à la disposition et à l'écoute des actionnaires individuels.
  Des réunions sont organisées en cours d'année avec les actionnaires membres du Cercle BNP dans différentes villes de France : la politique de la banque y est exposée par des membres de l'équipe de Direction générale. Cinq réunions se sont tenues en 1997 à Cannes, à Nantes, à Paris et en région parisienne.

Des publications diverses et adaptées informent régulièrement les actionnaires sur les résultats et la stratégie du groupe :

- Le rapport annuel de la BNP (10 000 exemplaires en français, 10 000 exemplaires en anglais) sert également de document de référence pour la Commission des Opérations de Bourse et accompagne ainsi toute opération en capital pendant la durée de l'exercice ; un rapport annuel abrégé, plus synthétique (20 000 exemplaires en français, 15 000 exemplaires en anglais) est également établi.

- Le " rapport semestriel de la BNP " se réfère au premier semestre de chaque exercice (4 000 exemplaires en français, 1 000 en anglais).

- Les lettres aux membres du Cercle BNP et aux clients actionnaires relatent, deux fois par an, les événements importants de la vie du groupe, elles sont diffusées à respectivement 17 000 et 600 000 exemplaires.

- La "BNP en Bref" - document abrégé sur l'activité et les résultats - est diffusée à 300 000 exemplaires en français et 20 000 en anglais pour l'exercice.

- Le guide de l'actionnaire a été diffusé en 1997 à 150 000 exemplaires.

- Les communiqués de presse sont publiés dans la presse nationale, internationale et par les agences AFP ou Reuter.

- Les avis financiers sont diffusés dans les grands quotidiens nationaux et dans la presse économique et financière.

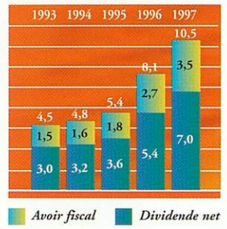
L'utilisation du **Minitel 3614 BNPACTION** permet d'obtenir des informations récentes sur la BNP, ainsi que l'évolution du cours de l'action, et offre également un service de messagerie, par lequel l'actionnaire peut poser des questions, laisser un message ou commander les documents mis à sa disposition.

Un site **INTERNET BNP Net** permet d'obtenir des informations sur le groupe BNP tels les communiqués de presse, les chiffres-clés, les nouveaux produits et les implantations, à l'adresse suivante : **http://www.bnp.fr.** Ce site est en cours d'enrichissement afin de fournir aux investisseurs des données financières permettant le suivi de l'activité de la banque, en particulier les rapports annuel et semestriel.

LE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 13 mai 1998 un dividende net de 7 francs, soit 10,50 francs avoir fiscal compris. Le détachement du coupon aura lieu le 26 mai 1998.
Le montant total de la distribution proposée s'élève à 1 493 millions de francs, contre 1 120 millions en 1997, soit une augmentation de 33 %. Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende net en espèces ou en actions du 26 mai au 15 juin 1998 inclus. A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire. Le dividende sera mis en paiement à compter du 30 juin 1998. Les actions remises en paiement du dividende porteront jouissance du 1er janvier 1998. Les actions nouvelles seront émises dans les conditions habituelles.

Evolution du dividende
(en francs par action)



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires, sous réserve de limitation statutaire, soit au moins dix actions dans le cas de la BNP. Elle se réunit au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci. L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) réunit tous les actionnaires, quelque soit le nombre de titres qu'ils détiennent. Elle est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts et notamment une augmentation de capital doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation. La BNP tiendra son AGM le 13 mai 1998 sur deuxième convocation.

Comment les actionnaires sont-ils avisés ?
Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative depuis un mois au moins avant la date de l'Assemblée sont convoqués par simple lettre qui leur fournit notamment l'ordre du jour, les projets de résolutions et un formulaire de vote par correspondance.

Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme " au porteur " sont avisés par voie de presse (convocations ou informations dans la presse financière).

Comment peuvent-ils assister aux assemblées générales ?
Sous réserve de détenir plus de dix actions pour participer à une assemblée générale ordinaire, ou une action pour une assemblée générale mixte ou extraordinaire, tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte cinq jours au moins avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres " au porteur ", de présenter une carte d'admission ou un certificat d'immobilisation de leurs actions.

Comment peuvent-ils voter ?
S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires retournent à la BNP le formulaire joint à la convocation. Ce document leur permet :

- soit de voter par correspondance,

- soit de se faire représenter par leur conjoint ou un autre actionnaire,

- soit de donner pouvoir au président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

S'ils assistent à l'Assemblée, les actionnaires ou leurs représentants sont dotés du matériel de vote nécessaire.

DÉCLARATIONS DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL STATUTAIRE

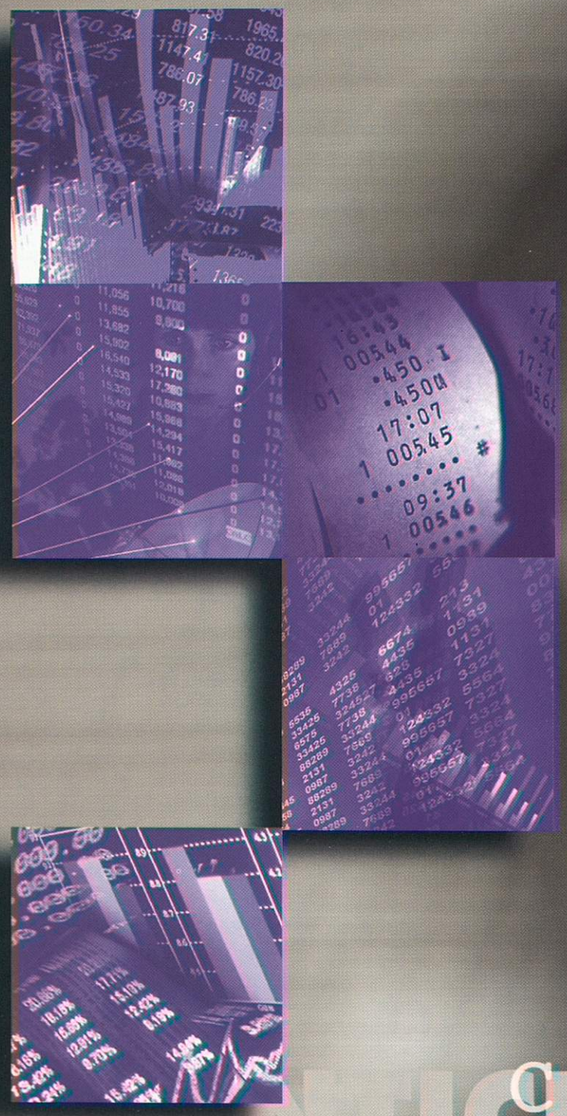
En complément des seuils prévus par la loi, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

La BNP, données financières données-clés



Créer
Anticiper
Maîtriser
Investir

sommaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GESTION DU GROUPE

ANNEXES

L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS	p. 56
LE PRODUIT NET BANCAIRE	p. 57
LES FRAIS DE GESTION	p. 58
UNE PROGRESSION DU RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION DANS LES DEUX PÔLES D'ACTIVITÉ	p. 59
LES DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DOUTEUX	p. 60
LA FORMATION DU RÉSULTAT NET	p. 61
LE RÉSULTAT NET DE LA BNP SA	p. 62
LA RÉPARTITION DES BÉNÉFICES	p. 63
L'ÉVOLUTION DU BILAN CONSOLIDÉ	p. 64
LES CAPITAUX PROPRES	p. 65
LES RATIOS PRUDENTIELS	p. 66
LE CONTRÔLE INTERNE ET LA MAÎTRISE DES RISQUES	p. 67
PRINCIPES ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES	p. 68
- ACTIVITÉS COMMERCIALES	p. 68
• LES POUVOIRS DE DÉCISION ET LA CHAÎNE DE DÉLÉGATIONS	p. 68
• LE PROCESSUS GÉNÉRAL D'OCTROI DES CRÉDITS	p. 69
• LE PROCESSUS GÉNÉRAL DE SUIVI DES CRÉDITS	p. 69
• LE PROCESSUS GÉNÉRAL DE REPORTING DES RISQUES	p. 70
- ACTIVITÉS DE MARCHÉ	p. 70
• LA SÉPARATION DES FONCTIONS	p. 70
• L'ENCADREMENT DES RISQUES PAR DES LIMITES	p. 71
RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	p. 73
- RISQUES DE CRÉDIT	p. 73
• RISQUES SPÉCIFIQUES	p. 73
• RISQUES IMMOBILIERS	p. 74
• RISQUES PAYS	p. 74
• SOLIDITÉ DU BILAN	p. 74
- RISQUE DE CONTREPARTIE	p. 75
RISQUE DE MARCHÉ	p. 77
LA GESTION DE BILAN	p. 78
- GESTION DE LA LIQUIDITÉ	p. 79
- GESTION DU RISQUE DE TAUX STRUCTUREL	p. 79
- GESTION DU RISQUE DE CHANGE	p. 79
RISQUE OPÉRATIONNEL	p. 79
- ACTIVITÉS COMMERCIALES	p. 79
- ACTIVITÉS DE MARCHÉ	p. 80
L'ACTIVITÉ DES PRINCIPALES FILIALES FRANÇAISES	p. 80
BANQUE DE BRETAGNE	p. 80
BNP BAIL	p. 81
CRÉDIT UNIVERSEL	p. 81
MEUNIER PROMOTION	p. 82
BNP GESTIONS	p. 82
NATIO-VIE	p. 83
BANEXI	p. 83

Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe

Un bénéfice net, part du groupe, en augmentation de 55 % à 5,962 milliards de francs.
Un quadruplement en quatre ans du bénéfice net par action.
Des provisions de 3,020 milliards de francs sur cinq pays asiatiques.
Une nouvelle progression de la rentabilité des pôles d'activité : banque de proximité en France - banque de grande clientèle à l'échelle internationale.
Une amélioration continue de la qualité des actifs.
Un dividende par action, avoir fiscal compris, porté à 10,50 francs.
Une distribution totale de 1,5 milliard de francs.

L'année 1997 a été une très bonne année pour la Banque Nationale de Paris. L'activité a certes bénéficié de la conjonction de facteurs favorables : marchés boursiers porteurs, revalorisation du dollar, restructuration des dettes péruvienne et russe, démarrage de la reprise économique en France. Mais les résultats ont été affectés, au niveau des provisions, par la crise asiatique. Au total, la banque a très significativement accru ses résultats. Cette évolution résulte d'une amélioration en profondeur de ses performances dans presque tous les domaines.

Avec un produit net bancaire de 44 066 millions de francs, la progression des recettes du groupe est de 11,6 % en 1997. La croissance de la valeur ajoutée sur capitaux est de 10,6 % et celle des commissions de 13,6 %. Ces dernières représentent 33,5 % du produit net bancaire, au lieu de 32,9 % en 1996, confirmant la capacité du groupe, notamment dans les activités de banque de proximité, à compenser par ce type de recettes la baisse des marges d'intermédiation. Compte tenu d'une progression des frais de gestion de 6,9 % entièrement liée au développement des activités de la banque de grande clientèle, le résultat brut d'exploitation est de 13 435 millions de francs, en hausse de 23,9 % (et de 20,9 % à taux de change constant) et le cœfficient d'exploitation passe sous la barre des 70 %. Les dotations aux provisions sont de 6 785 millions de francs, dont 3 020 millions de francs sur cinq pays sensibles d'Asie ; hors cette dotation spécifique à l'Asie, la dotation aux provisions est analogue à celle de 1996. Les autres éléments de résultats-cessions et provisions sur immobilisations financières, éléments exceptionnels, résultats des sociétés mises en équivalence-sont positifs à hauteur de 1 566 millions de francs, portant le résultat net avant impôt à 8 216 millions de francs, en hausse de 60,7 %. La charge d'impôt double par rapport à 1996, à 1 997 millions de francs. Le résultat net d'ensemble, soit 6 219 millions de francs, est en hausse de 50,6 % et le résultat net, part du groupe, est de 5 962 millions de francs, en hausse de 54,6 % par rapport à 1996, et six fois plus important qu'en 1993, année de la privatisation.

Les deux pôles d'activité de la banque ont assuré leur développement conformément à leur stratégie, affirmé leur dynamisme commercial et amélioré substantiellement leur rentabilité.

ACTIVITÉS BANCAIRES EN FRANCE (ABF)

En 1997, les activités de la banque de proximité en France se sont inscrites sous le double signe du dynamisme commercial et de l'amélioration de la rentabilité. Les encours de crédit en moyenne mensuelle progressent de 1,4 % à 396 milliards de francs. Les taux de progression sont plus élevés pour les sociétés (+ 1,9 %) que pour les particuliers (+ 1,3 %). Les ressources collectées augmentent de 10,2 % à 637 milliards de francs, avec une croissance de 30,4 % des encours de l'assurance-vie, de 13,1 % des comptes d'épargne à rémunération réglementée, de 9,2 % des dépôts à vue et de 5,9 % des encours d'OPCVM. Ces performances résultent d'un effort réussi de conquête de nouveaux clients, tant parmi les particuliers (avec un accroissement de 43 000 du nombre de clients), que parmi les entreprises (la banque ayant noué 5 000 nouvelles relations et retrouvant une position de banque leader pour les PME). Elles sont aussi le signe du succès rencontré auprès de la clientèle par les nouvelles gammes de produits et de services. Elles rendent compte enfin de la position de premier plan que la banque détient dans le domaine de la banque électronique et de la banque à domicile. Des perspectives nouvelles et prometteuses sont ouvertes par l'accord conclu avec Cofinoga.

L'activité des filiales bancaires et parabancaires a été généralement bien orientée en 1997. La Banque de Bretagne a développé ses volumes et, en dépit de la pression sur les taux et sur les marges, a maintenu à un haut niveau la rentabilité de ses fonds propres. BNP Bail, acteur de premier plan dans le domaine du financement locatif mobilier et immobilier, a accru son encours financier global de 1,5 % grâce à une augmentation de la production nouvelle dans tous les domaines. En dépit d'une certaine stagnation de ses principaux marchés, le Crédit Universel a accru ses financements de 2,8 % et son encours de crédit de 7,9 %, améliorant ainsi ses positions.

ABF — RENTABILITE EN FORTE PROGRESSION

	ABF 1997	ABF %	dont Reseau 1997	dont Reseau %
PNB	24 611	2,3	22 094	2,4
Frais de gestion	(19 542)	-0,1	(18 309)	-0,3
RBE	5 069	13,2	3 785	17,9
Provisions	(2 402)	-29,6	(1 938)	-28,2

En millions de francs et en % de variation 1997 / 1996.

Le résultat brut d'exploitation d'ABF, soit 5 069 millions de francs, est en hausse de 13,2 %. Les recettes, soit 24 611 millions de francs, augmentent de 2,3 % : la baisse des marges d'intermédiation est plus que compensée par la progression des commissions, elle-même liée notamment au succès des innovations commerciales proposées aux clients. La productivité des Activités Bancaires en France a été à nouveau améliorée : les frais de gestion ont diminué de 0,1 %. Le Réseau augmente de 2,4 % ses recettes et réduit de 0,3 % ses frais de gestion, améliorant de 17,9 % son résultat brut d'exploitation. Ses effectifs continuent à s'ajuster en fonction du progrès de l'informatique et des réformes d'organisation (- 3,8 % en 1997), dans un mouvement permanent de redéploiement des personnels entre les métiers administratifs et les métiers commerciaux. Mais dans le cadre même de cette maîtrise des coûts, les priorités d'investissement sont respectées, pour la modernisation des agences, l'informatisation des postes de travail, l'installation des nouveaux guichets automatiques de banque, la formation des personnels, la préparation de l'euro.

Les dotations aux provisions pour engagements douteux d'ABF, soit 2 402 millions de francs, sont en baisse de 29,6 %. Cette évolution favorable est due à la généralisation des procédures de contrôle des décisions et de calcul de la rentabilité des opérations de crédit, ainsi qu'à une amélioration de la situation des clients.

Ces éléments cumulés entraînent un effet de levier très fort sur le résultat net avant impôt, qui est multiplié par trois pour l'ensemble des Activités Bancaires en France, calculé pour ses filiales d'après leurs fonds propres effectifs, pour atteindre 2 014 millions de francs. Le résultat net avant impôt du Réseau France à fonds propres zéro est pour sa part multiplié par sept à 1 240 millions de francs.

BANQUE ET FINANCE INTERNATIONALES (BFI)

S'inscrivant dans un environnement très contrasté - bonne conjonction de facteurs favorables, mais crise asiatique à partir de l'été - le pôle d'activité BFI améliore très fortement ses performances et sa rentabilité.

BFI RESULTATS EN PROGRESSION CONTINUE	1997	Variation en %	Variation en % a cours de change constants
PNB	18 071	29,5	23,0
Frais de gestion	(11 434)	21,6	15,8
RBE	(6 637)	46,0	37,8
Provisions	3 648	N.A.	N.A.

En millions de francs et en % de variation 1997 / 1996.

Les lignes de métier mondiales réalisent pour la plupart un exercice brillant. Le **Commerce International** accroît de 28 % la production nouvelle de financements à l'exportation. Les **Financements Structurés** obtiennent 75 mandats d'arrangeur ou de conseil et figurent parmi les principaux acteurs mondiaux dans leur domaine. **BNP Gestions** augmente de 9,8 % le montant des actifs dont elle assure la gestion et qui s'élèvent à 450 milliards de francs ; son activité s'internationalise avec la création de BNP Asset Management Asia (Hong Kong) et de BNP Asset Management Argentina. La **Banque Privée**, dont les actifs contrôlés s'élèvent à 194 milliards de francs à la fin 1997, renforce son réseau par la constitution d'un ensemble Private Banking asiatique. L'année est exceptionnelle pour **les Actions et les Dérivés d'actions** : en origination, BNP Equities est le conseil de France Télécom lors de l'ouverture de son capital ; en intermédiation, BNP Equities Du Bouzet prend place parmi les trois premières sociétés de bourse françaises et la ligne de métier développe ses capacités en Europe et en Asie ; la BNP est toujours l'un des leaders mondiaux pour les dérivés d'actions. L'année est également favorable pour les **Activités de taux et de change**, à l'exception des obligations dont l'activité subit un déficit important et dont la restructuration est engagée. Elle est particulièrement active pour la **Gestion des participations et des créances souveraines** qui contribue significativement aux résultats de la banque.

Le Réseau international axe sa stratégie sur la maîtrise de son développement et l'accroissement de sa rentabilité : les évolutions des actifs moyens pondérés s'inscrivent dans une programmation rigoureuse tout en permettant une augmentation sensible du résultat brut d'exploitation dans toutes les zones d'activité.

La crise asiatique a introduit depuis la mi-1997 un facteur important d'incertitudes sur les marchés. Dans cette situation mouvante, la BNP s'est appuyée sur son expérience ancienne dans la zone pour assurer la sélectivité de ses risques : les risques immobiliers sont non-significatifs dans les cinq pays en crise ; les encours hors bilan sont peu exposés ; le financement du négoce est "auto-liquidatif"; aucune perte n'a été constatée sur les marchés des capitaux. Sans cesse renforcé, le dispositif de contrôle de la banque assure un suivi strict des engagements. Mais cette crise a aussi provoqué un élargissement des marges et ouvert à la banque des opportunités qu'elle a saisies notamment avec l'acquisition des activités "Grande Chine" de Peregrine.

Au total, après constitution d'importantes provisions, le résultat net avant impôt de BFI, calculé pour ses filiales et succursales d'après leurs fonds propres effectifs, s'établit à 5 560 millions de francs, en hausse de 22,6 % par rapport à 1996.

Les dotations de l'année aux provisions pour engagements douteux s'élèvent à 6 785 millions de francs, en hausse de 78,9 %, soit 2 992 millions de francs, par rapport à 1996. Cette forte progression résulte d'un mouvement très contrasté entre les dotations sur les cinq pays sensibles de l'Asie du Sud-Est d'une part, les dotations relatives aux autres risques, d'autre part.

Hors les cinq pays asiatiques, les dotations de 1997, d'un montant de 3 765 millions de francs, sont pratiquement restées au même niveau qu'en 1996. Cette évolution illustre l'efficacité des procédures de contrôle des risques mises en œuvre depuis la privatisation, ainsi que la meilleure qualité générale de l'environnement qui prévaut dans la plupart des pays.

Les engagements de la BNP sur les cinq pays asiatiques à risques - Indonésie, Thaïlande, Philippines, Corée du sud, Malaisie - ont fait l'objet d'un recensement complet et sont évalués à 28,4 milliards de francs (4,7 milliards de dollars) à fin janvier 1998. Ces engagements intègrent les risques de bilan et de hors-bilan, les crédits de toute maturité y compris le court terme et les opérations de négoce, les titres en portefeuille y compris le trading, les crédits en devises et en monnaie locale. Ils incluent l'ensemble de ces opérations faites au profit des Etats, des banques et des entreprises - hors filiales de sociétés multinationales non originaires de la zone sensible. Cette définition exclut la partie des risques garantis hors zone par les institutions publiques (Coface…) et internationales ou par des sûretés en espèces formellement nanties.
Sur la base des procédures de provisionnement, dossier par dossier, de l'ensemble de ses débiteurs dans les cinq pays, la BNP a constitué une provision de 592 millions de francs. A titre prudentiel, une dotation complémentaire de 2 428 millions de francs a en outre été constituée selon une approche multicritère permettant d'évaluer les conséquences d'une détérioration supplémentaire du risque liée à une aggravation éventuelle de la situation économique et financière de ces pays. La dotation globale sur ces cinq pays s'élève donc à 3 020 millions de francs (500 millions de dollars).

Une nouvelle amélioration de la qualité des actifs

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 1 391 millions de francs ; elles incluent notamment 611 millions de francs de provisions pour engagements sociaux en France et à l'étranger, en particulier au titre de la gestion prévisionnelle des emplois consécutive à l'informatisation des processus. Une provision complémentaire de 285 millions de francs a été passée au titre de l'euro et de l'an 2000. Une charge exceptionnelle de 133 millions de francs a été constatée au titre de l'accélération et de l'achèvement d'un programme de migration des logiciels de la banque.

La banque constatant la stabilisation du marché des immeubles de bureau, a procédé à une mise à niveau de la valeur dans son bilan de ses propres locaux d'exploitation en 1997. Cette opération s'est traduite par une réestimation de 3 374 millions de francs de l'écart d'évaluation précédemment inscrit en situation nette pour 2 758 millions de francs au titre de la valeur des immeubles eux-mêmes et pour 616 millions de francs au titre de l'impôt différé passif résiduel constitué en 1991 et en 1992. En effet, lors de la première opération en 1991/ 1992, la réévaluation de ces mêmes immeubles avait été directement constatée en situation nette selon la méthodologie réglementaire.
La provision pour risques sectoriels éventuels reste à son niveau antérieur de 1 430 millions de francs et demeure libre de toute affectation. Les fonds pour risques bancaires généraux s'élèvent à 6 718 millions de francs, en légère hausse du fait des dotations dans les filiales étrangères.

Les actifs moyens pondérés ont crû de 3,0 % au premier semestre 1997 et de 0,1 % au second semestre. Le ratio international de solvabilité s'établit à 9,9 %, dont 5,9 % au titre de noyau dur, contre respectivement 9,1 % et 5,4 % au 31 décembre 1996.

* * *

Une nouvelle étape a été franchie dans la création de valeur pour l'actionnaire : le rendement des capitaux propres s'établit à 10,4 %. Le bénéfice net par action progresse à nouveau : à 28,3 francs, il est quatre fois plus élevé qu'en 1993, année de la privatisation.

Année après année, la BNP améliore son potentiel de développement dans la rentabilité. Le chemin parcouru depuis la privatisation, en 1993, témoigne de l'amélioration en profondeur des performances de l'entreprise. La capacité de la BNP à créer de la valeur est un gage pour l'avenir.
Les actionnaires se verront proposer, lors de l'Assemblée générale du 13 mai 1998, un dividende unitaire de 7 francs par action, soit un dividende total de 10,50 franc, avoir fiscal

compris, en hausse de 30 % par rapport à 1996. Les sommes mises en distribution s'élèveraient ainsi à 1 493 millions de francs, en hausse de 33 %. Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en espèces ou en actions du 26 mai au 15 juin inclus. Le Conseil envisage de supprimer cette faculté en 1999 pour le dividende de l'exercice 1998.

***

Seize résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée générale mixte convoquée pour le 13 mai 1998.

Le Conseil propose huit résolutions à l'Assemblée générale ordinaire :

• La première résolution concerne l'approbation du bilan et du compte de résultat au 31 décembre 1997, après lecture du rapport des commissaires aux comptes.

• La deuxième résolution propose l'affectation du résultat de l'exercice 1997. Le bénéfice de la BNP SA, soit 2 099,873 millions de francs, complété du report à nouveau de 1 508,426 millions de francs, représente un total à répartir de 3 608,299 millions de francs. Le dividende versé aux actionnaires s'élèverait à 1 492,719 millions de francs correspondant à une distribution de 7,00 francs par action, assortie d'un avoir fiscal de 3,50 francs portant le montant global à 10,50 francs.

Après dotation à la réserve légale pour un montant de 14,523 millions de francs, à la réserve spéciale de plus-values à long terme et des autres réserves pour un montant de 774,032 millions de francs, un montant de 1 327,025 millions de francs serait affecté au report à nouveau.

Il est proposé d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions de la totalité du dividende afférent aux actions dont il est propriétaire. Les actions nouvelles, objet de cette option, porteront jouissance à compter du 1er janvier 1998 et seront émises à une valeur représentant 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée générale, diminuée du montant net du dividende et arrondie au franc immédiatement supérieur. En cas d'option, la demande devra être effectuée pendant une période comprise entre le 26 mai et le 15 juin 1998 inclus. A compter du 30 juin 1998, le dividende sera payé uniquement en espèces.

• La troisième résolution propose aux actionnaires, connaissance prise du rapport des commissaires aux comptes, d'approuver les conventions visées aux articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966.

• Dans la quatrième résolution, il est proposé d'autoriser la BNP à opérer en Bourse sur ses propres actions en vue de régulariser le marché, avec fixation d'un prix maximum d'achat de 550 francs par titre et d'un prix minimum de vente de 200 francs. Cette autorisation est donnée jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

• Il est proposé aux actionnaires, par la cinquième résolution, d'autoriser le Conseil à procéder à l'émission d'emprunts obligataires pour une durée de 5 ans, jusqu'à concurrence de 40 milliards de francs, en valeur nominale ou en contre-valeur en euro ou en devises.

• Les sixième, septième et huitième résolutions proposent de nommer Messieurs Lindsay OWEN - JONES, Louis SCHWEITZER et David PEAKE en qualité d'administrateurs, les nominations de M. OWEN - JONES et de M. SCHWEITZER entrant dans le cadre du renouvellement échelonné et partiel à date régulière du Conseil d'administration.

Huit résolutions sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire.

• En vue du prochain passage à la monnaie unique européenne dite " Euro ", il est proposé à l'Assemblée dans la neuvième résolution, d'autoriser le Conseil à prendre toute disposition pour convertir le capital de la BNP en cette nouvelle monnaie.

• Dans la dixième résolution, il est demandé à l'Assemblée générale de reconduire les dispositions des quatorzième, quinzième et seizième résolutions de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 1997. Celles-ci maintiennent, en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société, les délégations données au Conseil d'administration :

- de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital (avec maintien ou non du droit préférentiel de souscription),

- d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes.

• La onzième résolution propose à l'Assemblée de maintenir les conditions de détermination du prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 1997 en sa quinzième résolution.

• La privatisation avait été l'occasion pour les salariés de la Banque Nationale de Paris de devenir actionnaires de leur entreprise. C'est dans cet esprit, qu'il est demandé à l'Assemblée, dans la douzième résolution, d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le capital social à hauteur d'un montant nominal de 300 millions de francs, par l'émission d'actions réservées aux adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise de la Banque Nationale de Paris et, pour la première fois, de certaines de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

• De même, dans la treizième résolution, il est proposé à l'Assemblée de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 14 décembre 1993, de consentir, conformément aux dispositions légales, des plans d'options de souscription d'actions aux dirigeants sociaux et à certains membres du personnel de la Banque Nationale de Paris ou de certaines de ses filiales, le montant nominal maximum de l'augmentation du capital, réalisée au titre des options de souscription, étant fixé à 300 millions de francs. Cette autorisation comporte la renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

• Pour tenir compte du prochain passage à l'euro, il est demandé ensuite à l'Assemblée :

- de maintenir les autorisations données par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 1997, d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital après conversion du capital social en euro (quatorzième résolution).

- que les montants exprimés en francs dans les 14ème, 15ème, 16ème, 18ème et 19ème résolutions de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 1997 ainsi que dans les 11ème, 12ème, 13ème et 14ème résolutions proposées à la présente Assemblée, puissent être exprimés en euro lorsque cette monnaie aura cours légal en France (quinzième résolution).

• Enfin, la seizième résolution concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales.

Annexes au Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe

L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

En millions de francs	1997	1996	1995	1994	1993	Evolution en % 97/96*
Produit net bancaire	44 066	39 502	37 708	39 311	41 675	11,6
Frais de gestion	(30 631)	(28 658)	(28 208)	(28 920)	(29 218)	6,9
Résultat brut d'exploitation	**13 435**	**10 844**	**9 500**	**10 391**	**12 457**	**23,9**
Dotations aux provisions pour engagements douteux	(6 785)	(3 793)	(5 533)	(7 374)	(10 808)	78,9
Résultat de cessions et provisions sur immobilisations financières	2 380	(704)	8	(124)	(487)	N.A.
Eléments exceptionnels	(1 526)	(1 684)	(828)	(295)	(24)	N.A.
Résultat des sociétés mises en équivalence	815	537	36	636	556	51,8
Amortissement des écarts d'acquisition	(103)	(88)	(84)	(126)	(142)	17,0
Résultat net avant impôt	**8 216**	**5 112**	**3 099**	**3 108**	**1 552**	**60,7**
Impôt sur les sociétés	(1 997)	(983)	(1 174)	(1 347)	(580)	103,2
Résultat net d'ensemble	**6 219**	**4 129**	**1 925**	**1 761**	**972**	**50,6**
Résultat net, part du groupe	**5 962**	**3 856**	**1 784**	**1 656**	**1 018**	**54,6**

** La comparaison des différents soldes de gestion entre les exercices 1997 et 1996 n'est pas significativement affectée par les mouvements intervenus dans le périmètre de consolidation.*

Le résultat net, part du groupe, à près de 6 milliards de francs, enregistre à nouveau une augmentation significative : il progresse de 54,6 % par rapport à 1996 et atteint près de six fois le résultat de 1993, année de la privatisation.

Le produit net bancaire du groupe s'établit à 44 066 millions de francs, en progression de 11,6 % ; les commissions augmentent plus rapidement (+ 13,6 %) que la valeur ajoutée sur capitaux (+ 10,6 %). Le résultat brut d'exploitation s'élève à 13 435 millions de francs, en hausse de 23,9 %. Les dotations aux provisions sont de 6 785 millions de francs, dont 3 020 millions de francs sur cinq pays d'Asie considérés comme sensibles. Les éléments de résultats exceptionnels et divers s'élèvent à 1 566 millions de francs. Compte tenu du doublement de la charge d'impôts à 1 997 millions de francs, le bénéfice net d'ensemble ressort à 6 219 millions de francs (+ 50,6 %).

LE PRODUIT NET BANCAIRE

En millions de francs	1997	1996	1995	1994	1993	Evolution en % 97/96
Valeur ajoutée sur capitaux *	29 396	26 586	25 967	26 200	30 037	10,6
Commissions et autres *	14 670	12 916	11 741	13 111	11 638	13,6
Produit net bancaire	**44 066**	**39 502**	**37 708**	**39 311**	**41 675**	**11,6**

** Définitions économiques.*

Le produit net bancaire croît de 11,6 % en 1997 et de 9,5 % hors effet de variation des cours de change. Cette évolution est liée à la progression de la valeur ajoutée sur capitaux de 10,6 % et de 13,6 % des commissions.

Les recettes des Activités Bancaires en France, soit 24 611 millions de francs, progressent de 2,3 %. Les recettes du Réseau France ont évolué positivement : elles augmentent de 2,4 %, à 22 094 millions de francs, sous l'effet d'une nouvelle hausse des commissions de service (+ 1 018 millions de francs), alors que la marge commerciale s'érodait de 0,13 % (- 669 millions de francs).

Les recettes de Banque et Finance Internationales s'élèvent à 18 071 millions de francs, en hausse de 29,5 %.

BFI — PROGRESSION CONTINUE DES RESULTATS DES LIGNES DE METIER

Produit net bancaire	millions de francs	Evolution en % 97/96
Gestion des actifs pour compte de tiers	1 002	+ 25,9
Activités Financières hors gestion	6 207	+ 63,4
Financements spécialisés	1 572	+ 11,7
Banque de grande clientèle	5 496	+ 19,4
Banque de proximité à l'étranger	3 794	+ 13,4
Total Banque et Finance Internationales	**18 071**	**+ 29,5**

Toutes les activités ont ainsi contribué à cette croissance des revenus. La Gestion d'actifs (y compris celle de la banque privée à l'international) progresse de plus de 25 %. Les Activités Financières hors gestion qui recouvrent notamment les activités de marché et la gestion pour compte propre sur les métiers d'actions et de créances souveraines sont en forte augmentation, à l'exception des obligations, essentiellement grâce aux activités de marché, les résultats de la gestion des participations étant comptabilisés à un autre niveau du compte de résultat. Les Financements Spécialisés n'ont pas enregistré en 1997 les intérêts sur la dette Eurotunnel en raison de la restructuration de cette créance. La Banque de grande clientèle continue de progresser avec une maîtrise forte des actifs moyens pondérés.
La Banque de proximité à l'étranger continue à évoluer favorablement, notamment Bank of the West en Californie et le réseau géré par la Banque Nationale de Paris Intercontinentale.

Les commissions

En millions de francs	1997	1996	1995	1994	1993	Evolution en % 97/96
Opérations sur titres	3 871	3 377	2 775	4 053	3 862	14,6
Opérations avec la clientèle et divers	3 151	2 792	2 210	2 299	2 250	13,1
Produits sur moyens de paiement	2 093	1 960	1 869	1 745	1 680	6,7
Produits d'assurance-vie	854	734	713	546	417	15,5
Total des commissions (BAFI)	**9 969**	**8 863**	**7 567**	**8 643**	**8 209**	**12,5**
Autres (1)	4 701	4 053	4 174	4 468	3 429	16,0
Total des commissions et autres (économique)	**14 670**	**12 916**	**11 741**	**13 111**	**11 638**	**13,6**
• Commissions / PNB	33,5 %	32,9 %	30,5 %	32,8 %	29,0 %	

(1) Ces montants correspondent essentiellement à des produits qui ne sont pas comptablement enregistrés dans les commissions selon la BAFI, mais qui s'assimilent économiquement à des commissions (opérations de change, vente de logiciels, récupérations de frais ...).

Les commissions, soit 9 969 millions de francs, augmentent de 12,5 % en termes comptables. Le total des commissions en termes économiques perçues par le groupe, soit 14 670 millions de francs, progresse de 13,6 %. Elles représentent le tiers des recettes totales du groupe.

LES FRAIS DE GESTION

En millions de francs	1997	1996	1995	1994	1993	Evolution en % 97/96
Frais de personnel	18 991	17 920	17 640	17 825	17 946	6,0
Autres frais administratifs	9 538	8 677	8 618	8 978	8 965	9,9
Amortissements et provisions sur immobilisations	2 102	2 061	1 950	2 117	2 307	2,0
Frais de gestion	**30 631**	**28 658**	**28 208**	**28 920**	**29 218**	**6,9**

Les frais de gestion du groupe progressent de 6,9 % par rapport à l'exercice précédent et de 5,2 % hors effet cours de change :

- Les frais de gestion des Activités Bancaires en France diminuent de 0,1 %. La BNP a poursuivi sa politique de réduction progressive et continue des effectifs sur la base du volontariat : la diminution est de 1 175 personnes par rapport à fin 1996. Les effectifs du Réseau France s'élèvent au 31 décembre 1997, à 30 754 personnes. Ils continuent à s'ajuster en fonction des progrès de l'informatique et des réformes d'organisation, en privilégiant l'accroissement de la force de vente.

Effectifs du groupe

au prorata du temps de travail au 31 décembre	1997	1996	1995	1994	1993	Evolution en % 97/96
Activités Bancaires en France	**32 917**	**34 092**	**35 203**	**36 049**	**36 910**	**(3,4)**
Réseau	30 754	31 984	33 094	33 961	34 891	(3,8)
Filiales	2 163	2 108	2 109	2 088	2 019	2,6
Banque et Finance Internationales	**16 671**	**15 913**	**15 693**	**15 505**	**16 189**	**4,8**
France	1 618	1 623	1 620	1 579	1 667	(0,3)
Filiales Métropole	1 069	816	790	757	671	31,0
France d'outre-mer	1 142	1 157	1 209	1 244	1 259	(1,3)
Etranger	12 842	12 317	12 074	11 925	12 592	4,3
Europe	3 636	3 507	3 527	3 565	4 026	3,7
Amériques	3 331	3 204	3 144	3 021	3 130	4,0
Asie-Océanie	3 288	2 554	2 338	2 267	2 259	28,7
Afrique et Proche-Orient	2 587	3 052	3 065	3 072	3 177	(15,2)
Autres	**2 832**	**2 757**	**2 704**	**2 915**	**3 042**	**2,7**
Total	**52 420**	**52 762**	**53 600**	**54 469**	**56 141**	**(0,6)**

- Les frais de gestion de Banque et Finance Internationales augmentent de 15,8 % à cours de change constants, cette hausse étant portée à 21,6 % par la revalorisation de certaines devises. Cette progression est due aux effets de l'inflation locale, aux variations des cours de change, à des dépenses de développement (renforcements des équipes et des moyens, notamment informatiques) imputables notamment en Europe au groupe de Londres, à BNP Arbitrage et BNP Finance et, en Asie, à BNP Hong Kong et Singapour.

UNE PROGRESSION DU RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION DANS LES DEUX PÔLES D'ACTIVITÉ

Resultat brut d'exploitation par pole d'activite en millions de francs	1997	1996	Evolution en % 97/96
Activités Bancaires en France	5 069	4 478	13,2
- Réseau	3 785	3 211	17,9
- Filiales	1 284	1 267	1,3
Banque et Finance Internationales, dont	6 637	4 547	46,0
- Réseau international, dont	3 693	2 856	29,3
• Banque de grande clientèle	2 263	1 743	29,8
• Banque de proximité à l'étranger	1 430	1 113	28,5
- Activités financières en France et à l'étranger, dont	2 334	986	x 2,4
• Gestion pour compte de tiers	500	369	35,8
• Activités financières hors gestion	1 834	617	x 3
- Financements spécialisés internationaux	610	703	(13,2)
Autres activités	1 729	1 819	(4,9)
Total du résultat brut d'exploitation du groupe	**13 435**	**10 844**	**23,9**

Le résultat brut d'exploitation du groupe BNP s'élève à 13 435 millions de francs, soit + 23,9 % par rapport à 1996 (+ 20,9 % hors effet cours de change) et se répartit à hauteur de :

- 37,8 % pour les Activités Bancaires en France, dont le résultat brut d'exploitation, à 5 069 millions de francs, augmente de 13,2 % (+ 17,9 % dans le réseau et + 1,3 % dans les filiales).
- 49,3 % pour Banque et Finance Internationales, dont le résultat brut d'exploitation, à 6 637 millions de francs, progresse de 46,0 %, en raison d'une part des bonnes performances du Réseau international, hors Activités financières (soit + 29,8 % pour la Banque de grande clientèle et + 28,5 % pour la Banque de proximité à l'étranger) et d'autre part des Activités financières hors gestion qui ont triplé leur propre résultat.
- 12,9 % pour les Autres Activités, qui comprennent la Gestion Actif Passif et le fonds de roulement de la banque dont le résultat brut d'exploitation, à 1 729 millions de francs, diminue de 4,9 %.

ANALYSE DU RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION DU POLE " RESEAU INTERNATIONAL ", TOUS METIERS, PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

	1997 EN MILLIONS DE FRANCS	1997 EN %
EUROPE (HORS FRANCE)	1 458	27,1
AMÉRIQUES	1 802	33,5
ASIE-OCÉANIE	1 434	26,6
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	689	12,8
TOTAL	**5 383**	**100,0**

Le résultat brut d'exploitation du "Réseau international" (tous métiers) s'établit à 5 383 millions de francs en 1997, en progression de 39,9 % par rapport à l'exercice précédent. Il se répartit de manière sensiblement équilibrée sur les différents continents, avec une part relativement plus importante sur le continent américain, notamment du fait de l'implantation de la Bank of the West en Californie dont le réseau de banque de proximité poursuit son développement.

LES DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DOUTEUX

EN MILLIONS DE FRANCS	1997	1996	1995	1994	1993	EVOLUTION EN % 97/96
RISQUES SPÉCIFIQUES	3 965[1]	4 599	5 828	7 172	10 632	(13,8)
RISQUES PAYS ET ASSIMILÉS	2 820[2]	(806)	(295)	202	176	N.A.
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DOUTEUX	**6 785**[3]	**3 793**	**5 533**	**7 374**	**10 808**	**78,9**

(1) dont 5 pays Asie : 592 millions de francs
(2) dont 5 pays Asie : 2 428 millions de francs
(3) dont 5 pays Asie : 3 020 millions de francs

- Les dotations de 1997 pour risques spécifiques, d'un montant de 3 965 millions de francs, hors celles qui sont affectées à la couverture des engagements de la banque sur cinq pays asiatiques, sont pratiquement restées au même niveau qu'en 1996. Cette évolution illustre l'efficacité des procédures de contrôle des risques mises en œuvre depuis la privatisation, ainsi que la meilleure qualité générale de l'environnement qui prévaut dans la plupart des pays.

Les engagements de la BNP sur cinq pays asiatiques - Indonésie, Thaïlande, Philippines, Corée du Sud, Malaisie - ont fait l'objet d'un recensement complet et sont évalués à 28,4 milliards de francs (4,7 milliards de dollars) à fin janvier 1998. Ces engagements intègrent les risques de bilan et de hors-bilan, les crédits de toute maturité y compris le court terme et les opérations de négoce, les titres en portefeuille y compris le trading, les crédits en devises et en monnaie locale. Ils incluent l'ensemble de ces opérations faites au profit des Etats, des banques et des entreprises - hors filiales de sociétés multinationales non originaires de la zone sensible. Cette définition exclut la partie des risques garantis hors zone par les institutions publiques (Coface…) et internationales ou par des sûretés en espèces formellement nanties.

Sur la base des procédures de provisionnement, dossier par dossier, de l'ensemble de ses débiteurs dans ces cinq pays, la BNP a constitué une provision de 592 millions de francs. A titre prudentiel, une dotation complémentaire de 2 428 millions de francs a, en outre, été constituée selon une approche multicritère permettant d'évaluer les conséquences d'une détérioration supplémentaire de risque, liée à une aggravation éventuelle de la situation économique et financière de ces pays. La dotation globale sur ces cinq pays s'élève donc à 3 020 millions de francs (500 millions de dollars).

- Une dotation aux provisions pour risques pays a été constituée pour 1,3 milliard de francs au titre de l'opération de titrisation des créances péruvienne et russe. La BNP a poursuivi son programme de cessions de créances souveraines en mettant à profit les cours élevés sur les marchés secondaires ; ces opérations ont permis de reprendre des provisions antérieurement constituées à ce titre pour 1,1 milliard de francs.

LA FORMATION DU RÉSULTAT NET

RÉSULTAT DES CESSIONS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Grâce à une politique active de gestion des participations, le résultat des cessions et provisions sur immobilisations financières s'élève à 2 380 millions de francs. La cession des titres de la Compagnie de Suez a permis de réaliser une importante plus-value.

ELÉMENTS EXCEPTIONNELS ET DIVERS

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 1 391 millions de francs ; elles incluent à hauteur de 611 millions de francs des provisions pour engagements sociaux en France et à l'étranger pour couvrir en particulier les coûts liés à la gestion prévisionnelle des emplois consécutive à l'informatisation des processus. Une provision complémentaire de 285 millions de francs - s'ajoutant aux 600 millions de francs dotés en 1996 - a été constituée au titre de l'euro et de l'an 2000. Les coûts liés à une migration de logiciels ont fait l'objet d'une constatation en charges exceptionnelles à hauteur de 133 millions de francs.

RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le résultat des sociétés mises en équivalence - 815 millions de francs - progresse de 51,8 % en raison notamment du retour au bénéfice de Meunier Promotion et des bons résultats enregistrés par Natio-Vie (398 millions de francs, soit + 4,2 % par rapport à 1996).

RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT

Le résultat net avant impôt augmente de 60,7 % à 8 216 millions de francs :

- il s'établit à 2 014 millions de francs pour les Activités Bancaires en France (calculé pour ses filiales d'après leurs fonds propres effectifs), soit plus de trois fois le résultat de 1996 : le produit net bancaire a augmenté de 2,3 %, les frais de gestion ont diminué de 0,1 % et les dotations aux provisions ont décrû de 29,6 %. Pour sa part, le Réseau France a multiplié par sept le résultat net avant impôt de l'année.
- d'un montant de 5 560 millions de francs, le résultat net avant impôt de Banque et Finance Internationales (calculé pour ses filiales et succursales d'après leurs fonds propres effectifs) augmente de 22,6 % et de 16,9 % à cours de change

constant. Le produit net bancaire progresse de 29,5 % et de 23 % à cours de change constant ; les frais de gestion augmentent de 21,6% et de 15,8 % à cours de change constants. Les dotations aux provisions sont en hausse de 2 870 millions de francs à 3 648 millions de francs, pour couvrir notamment les risques sur les cinq pays asiatiques.

- les autres activités dégagent un résultat net avant impôt de 642 millions de francs (contre une perte de 44 millions de francs en 1996). Elles comprennent les résultats de la gestion actif-passif et des fonds de roulement de la banque. En 1997, elles ont enregistré les opérations de titrisation des dettes russe et péruvienne, restées pratiquement sans effet sur le résultat net.

Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 1 997 millions de francs, en hausse de 103,2 %. Le taux effectif d'imposition, calculé sur la base de l'impôt sur les sociétés rapporté au résultat net avant impôt (déterminé après résultat des sociétés mises en équivalence et amortissement des écarts d'acquisition) ressort à 24,3 %.

Résultat net consolidé

Le résultat net d'ensemble s'élève à 6 219 millions de francs. Le résultat net, part du groupe, s'établit à 5 962 millions de francs, en hausse de 54,6 % par rapport à 1996. Il représente près de six fois le résultat de 1993, année de la privatisation. Le rendement des capitaux propres, calculé sur la base du résultat net, part du groupe, rapporté aux capitaux propres moyens, part du groupe, après répartition des résultats de l'exercice, s'élève à 10,4 %, contre 7,4 % en 1996 et 2,2 % en 1993.

LE RÉSULTAT NET DE LA BNP SA

En millions de francs	1997	1996	1995	1994	1993	Evolution en % 97/96
Produit net bancaire	34 148	30 346	30 296	31 727	32 868	12,5
Frais de gestion	(24 193)	(23 032)	(22 935)	(23 522)	(23 606)	5,0
Résultat brut d'exploitation	**9 955**	**7 314**	**7 361**	**8 205**	**9 262**	**36,1**
Dotations aux provisions pour engagements douteux	(5 506)	(2 008)	(3 154)	(5 201)	(8 141)	N.A.
Eléments exceptionnels et divers	(2 680)	(3 252)	(2 268)	(1 365)	(1 207)	17,6
Résultat avant impôt	**1 769**	**2 054**	**1 939**	**1 639**	**(86)**	**(13,9)**
Résultat net	**2 100**	**2 375**	**1 777**	**1 320**	**58**	**(11,6)**

Le produit net bancaire de la BNP SA s'élève à 34 148 millions de francs, en hausse de 12,5 %, tandis que les frais de gestion augmentent de 5 %, à 24 193 millions de francs. Le résultat brut d'exploitation s'élève à 9 955 millions de francs, en progression de 36,1 %.

Le résultat exceptionnel est également affecté par la filialisation, en 1997, des activités de gestion de portefeuille pour compte de tiers de la banque, la BNP SA ayant apporté à BNP Gestions cette branche autonome d'activité. En rémunération de l'apport net valorisé à 753 millions de francs, il a été créé 599 787 actions de BNP Gestions au nominal de 100 francs, soit une augmentation du capital de 59 978 700 francs, entièrement détenu par le groupe BNP, et à la constatation d'une prime d'apport de 693 millions de francs. La rémunération de cet apport est constatée dans les comptes de la BNP SA en plus-values exceptionnelles.

En dépit de la progression des résultats récurrents, et sous l'effet notamment de la couverture des risques sur les cinq pays asiatiques et de la réestimation du parc d'immeubles d'exploitation, le résultat net de la BNP SA pour l'exercice 1997 baisse de 11,6 % par rapport à l'exercice précédent, à 2 100 millions de francs.

LA RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 13 mai 1998 les modalités suivantes de répartition du solde bénéficiaire de l'exercice 1997, 2 099 873 372,74 francs, complété du report à nouveau de l'exercice précédent, 1 508 425 777,99 francs, soit un ensemble d'un montant de 3 608 299 150,73 francs :

- affectation à la réserve légale : 14 522 987,5 francs ;
- dotation aux autres réserves et au report à nouveau : 2 101 057 047,23 francs ;
- distribution aux actionnaires d'un dividende total de 1 492 719 116 francs.

Répartition des bénéfices en 1997

Debit		Credit	
Réserve légale	14 522 987,50	Report antérieur	1 508 425 777,99
Solde disponible, ainsi réparti		Produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques et autres charges	2 099 873 372,74
• Réserves diverses	774 031 912,20		
• Attribution aux actionnaires	1 492 719 116,00		
• Report à nouveau	1 327 025 135,03		
Total	**3 608 299 150,73**	**Total**	**3 608 299 150,73**

En tenant compte d'un accroissement de 2,8 % du nombre d'actions au cours de l'exercice, le résultat net par action (calculé sur le nombre moyen d'actions sur l'exercice considéré) atteint 28,26 francs en 1997, 18,69 francs en 1996, 9,31 francs en 1995, 8,95 francs en 1994 et 6,65 francs en 1993, année de la privatisation.

En millions de francs	1997	1996	1995	1994	1993
Résultat net consolidé, part du groupe	5 962	3 856	1 784	1 656	1 018
Dividende net total	1 493	1 120	694	608	552
Taux de distribution	25,0 %	29,0 %	38,9 %	36,7 %	54,2 %
Nombre d'actions au 31 décembre [1]	213 244 188	207 434 993	192 183 938	190 046 159	184 008 556
Bénéfice net en francs par action	28,26	18,69	9,31	8,95	6,65
Dividende net en francs par action	7,00 [3]	5,40	3,60 [2]	3,20	3,00

(1) Y compris les certificats d'investissement en 1993.
(2) Sur la base de 192 904 218 actions, compte tenu des 720 280 actions nouvelles créées le 27 février 1996 à la suite de l'offre publique d'échange sur les actions BNP España.
(3) Sur la base de 213 245 588 actions, compte tenu des 1 400 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1997, souscrites dans le cadre du plan d'options 1995-2002.

Le dividende net par action, hors avoir fiscal, s'élève à 7 francs, en hausse de 29,6 % par rapport à l'exercice précédent.

L'ÉVOLUTION DU BILAN CONSOLIDÉ

En milliards de francs, au 31 décembre	1997	1996	1995	1994	1993	Evolution en % 97/96
Opérations interbancaires	752,3	713,1	567,9	487,6	459,7	5,5
Opérations avec la clientèle	888,1	794,0	747,7	731,4	761,2	11,8
Opérations sur titres	173,1	186,2	135,0	116,6	132,0	(7,1)
Autres opérations	207,5	150,6	125,7	99,4	106,2	37,8
Actifs immobilisés	13,9	17,2	17,4	17,2	17,4	(19,1)
Total actif	**2 034,9**	**1 861,1**	**1 593,7**	**1 452,2**	**1 476,5**	**9,3**
Opérations interbancaires	668,2	623,4	510,8	446,1	461,6	7,2
Dépôts de la clientèle	717,8	638,1	578,1	523,2	510,6	12,5
Dettes représentées par un titre	240,3	255,3	270,7	276,5	283,2	(5,9)
Autres opérations	271,6	224,7	126,7	99,7	115,5	20,9
Provisions pour risques et charges	13,9	12,4	11,6	12,1	9,8	11,4
Dettes subordonnées et titres assimilés	52,5	43,1	36,6	35,9	36,0	21,7
FRBG	6,7	6,6	8,4	8,2	10,8	2,1
Capitaux propres (après affectation du résultat)	63,9	57,5	50,8	50,5	49,0	11,3
Total passif	**2 034,9**	**1 861,1**	**1 593,7**	**1 452,2**	**1 476,5**	**9,3**

Le total du bilan consolidé s'établit au 31 décembre 1997 à 2 034,9 milliards de francs, en progression de 9,3 % par rapport au 31 décembre 1996. Cette évolution traduit essentiellement :

- A l'actif

- une progression du total des opérations interbancaires (+ 5,5 % à 752,3 milliards de francs), résultant d'une part des hausses très significatives des opérations de pension (+ 73,3 % à 245,3 milliards de francs) et du portefeuille d'effets publics et assimilés (+ 60,6 % à 248,5 milliards de francs), et, d'autre part, d'une forte baisse des autres opérations interbancaires (- 38,0 % à 258,5 milliards de francs résultant principalement de la baisse de 149 milliards de francs des comptes et prêts avec les autres établissements de crédits) ; la très faible pondération prudentielle des effets publics et des opérations de pension et la décrue des prêts interbancaires entraînent une forte diminution des actifs pondérés sur les encours interbancaires ;

- une hausse des opérations avec la clientèle (+ 11,8 % à 888,1 milliards de francs, représentant 43,6 % du total de l'actif, contre 42,7 % au 31 décembre 1996), qui trouve son origine dans le développement des encours de prêts du réseau international ;

- un accroissement des "Autres opérations" (+ 37,8 % à 207,5 milliards de francs), consécutif, pour une large part, au fort développement des opérations sur produits dérivés, réalisées au sein des lignes de métiers spécialisées.

- Au passif

- une progression des opérations interbancaires de 7,2 %, et des "Autres opérations" de 20,9 %, cette dernière évolution étant induite par la hausse des opérations sur produits dérivés ;

- une augmentation de 12,5 % (à 717,8 milliards de francs) des dépôts de la clientèle.

LES CAPITAUX PROPRES

L'évolution du capital

L'evolution du capital de 1992 à 1997	Nombre de titres	Capital social (en francs)
Situation au 31 décembre 1992	**70 739 443**	**3 536 972 150**
1993		
Doublement du nombre de titres par réduction du nominal par titre de 50 francs à 25 francs	141 478 886	3 536 972 150
Exercice de bons de souscription de certificats d'investissement émis en 1990	12 048 924	301 223 100
Exercice de bons de souscription d'actions et de certificats d'investissement émis en 1993	30 480 746	762 018 650
Situation au 31 décembre	**184 008 556**	**4 600 213 900**
1994 (1)		
Paiement en actions des dividendes	1 685 603	42 140 075
Opération d'apport du capital de la Compagnie Financière Gamma	4 352 000	108 800 000
Situation au 31 décembre	**190 046 159**	**4 751 153 975**
1995		
Paiement en actions des dividendes	2 137 779	53 444 475
Situation au 31 décembre	**192 183 938**	**4 804 598 450**
1996		
OPE sur les actions de la BNP Espana	720 280	18 007 000
Paiement en actions des dividendes	1 675 995	41 899 875
OPE sur les actions de la CIP	12 202 336	305 058 400
Souscription réservée aux salariés	652 444	16 311 100
Situation au 31 décembre	**207 434 993**	**5 185 874 825**
1997		
OPE sur les actions de la BNPI	1 315 122	32 878 050
Paiement en actions des dividendes	3 574 073	89 351 825
Souscription réservée aux salariés	920 000	23 000 000
Situation au 31 décembre	**213 244 188**	**5 331 104 700**
1998		
Souscription au plan d'option 1995-2002	1 400	35 000
Situation a fin mars	**213 245 588**	**5 331 139 700**

(1) L'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 1994 a décidé de procéder à la reconstitution des certificats d'investissement en actions.

Au 31 décembre 1997, le capital de la BNP SA est de 5 331 104 700 francs et se compose de 213 244 188 actions d'un nominal de 25 francs. Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Il n'existe aucun droit de vote double attaché à ces valeurs mobilières.
L'augmentation du nombre des actions au cours de l'exercice 1997 résulte des trois opérations suivantes :

- création de 1 315 122 actions nouvelles à la suite de l'offre publique d'échange sur les actions de la BNPI (28 juin 1997).

- paiement en actions du dividende de l'exercice 1996 ayant entraîné la création de 3 574 073 actions nouvelles (7 juillet 1997),

- souscription de 920 000 actions nouvelles, réservées aux adhérents du Plan d'épargne d'Entreprise (17 juillet 1997).

Suite à la souscription le 29 janvier 1998 de 1 400 actions nouvelles dans le cadre du plan d'option 1995-2002, le capital de la BNP SA était porté à 5 331 139 700 francs, composé de 213 245 588 actions.

Les capitaux propres

En millions de francs, au 31 décembre apres affectation du resultat	1997	1996	1995	1994	1993	Evolution en % 97/96
Capitaux propres, part du groupe	59 040	55 552	48 642	48 160	46 833	6,3
Intérêts minoritaires	4 884	1 882	2 212	2 297	2 155	N.S.
Capitaux propres, tiers inclus	**63 924**	**57 434**	**50 854**	**50 457**	**48 988**	**11,3**

Le total des capitaux propres s'élève à 63,9 milliards de francs au 31 décembre 1997, en hausse de 6,5 milliards de francs par rapport au 31 décembre 1996. Les capitaux propres, part du groupe, sont de 59 milliards de francs, en hausse de 3,5 milliards de francs, en raison :

- d'augmentations de 1,2 milliard de francs consécutives aux augmentations de capital constatées dans l'année, de 4,5 milliards de francs résultant de la mise en réserve des résultats non distribués de 1997, et de 0,6 milliard de francs provenant des variations des parités de change et divers ;

- d'une réduction de 2,8 milliards de francs de la plus-value d'apport des actifs immobiliers d'exploitation de la BNP à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France. Le montant de la plus-value d'apport tient compte au 31 décembre 1997 d'une réestimation de l'écart d'évaluation des actifs d'exploitation apportés de 2 758 millions de francs, effectuée en raison d'une baisse, jugée durable, des prix de l'immobilier.

Les intérêts minoritaires augmentent de 3 milliards de francs : ils enregistrent notamment le produit d'une émission de 500 millions de dollars d'actions préférentielles, réalisée sur le marché américain par BNP US Funding LLC, filiale contrôlée de façon exclusive par le Groupe.

LES RATIOS PRUDENTIELS

Le ratio international de solvabilité

En milliards de francs, au 31 decembre et en %	1997	1996	1995	1994	1993	Evolution en % 97/96
Risques pondérés	**1 164,7**	**1 129,3**	**1 022,1**	**969,7**	**1 033,4**	**3,1**
Fonds propres prudentiels						
• *Noyau dur*	69,0	60,8	56,1	55,7	57,4	13,4
• *Éléments complémentaires*	46,7	42,1	36,7	38,9	40,4	11,0
Total des Fonds propres prudentiels	**115,7**	**102,9**	**92,8**	**94,6**	**97,8**	**12,4**
Ratio	**9,9 %**	**9,1 %**	**9,1 %**	**9,8 %**	**9,5 %**	
dont noyau dur	5,9 %	5,4 %	5,5 %	5,7 %	5,6 %	

Le ratio international de solvabilité s'établit à 9,9 % au 31 décembre 1997 contre 9,1 % au 31 décembre 1996. Le noyau dur est, à ces mêmes dates, respectivement de 5,9 % et 5,4 %. Cette sensible amélioration provient :

- d'une croissance de 12,4 % des fonds propres prudentiels, soit une hausse de 12,8 milliards de francs, dont 8,2 milliards de francs au titre des fonds propres entrant dans le calcul du noyau dur, qui progressent en raison de l'augmentation des capitaux propres durant l'exercice, et 4,6 milliards de francs au titre des fonds propres entrant dans le calcul des éléments complémentaires, résultant notamment des émissions de titres subordonnés à durée indéterminée et d'emprunts subordonnés.

- d'une croissance de 3,1 % seulement des actifs moyens pondérés, soit une hausse de 35,4 milliards de francs, en raison d'une réduction forte et recherchée des opérations interbancaires (- 22,3 % représentant une diminution des encours de 28 milliards de francs après pondération et de 127 milliards de francs avant pondération) et d'une progression de 6,0 % des encours pondérés sur la clientèle. Les actifs pondérés, qui progressaient de 3,0 % au premier semestre 1997, ont été stables (+ 0,1 %) au second semestre de l'exercice.

L'adéquation des fonds propres

Au 31 décembre 1997, l'exigence globale de fonds propres pour le groupe BNP, calculée en application des règlement et instruction transposant en France la directive européenne "Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit", s'analyse comme suit :

En milliards de francs, au 31 decembre 1997	
Risques de crédit (hors portefeuille de négociation)	**86,2**
Risque de marché	
Taux d'intérêt	3,6
Variation du prix des titres de propriété	1,5
Règlement/contrepartie	1,8
Change	0,4
Grands risques	
Total	**93,5**

Le ratio fonds propres disponibles sur fonds propres exigés s'établit, au 31 décembre 1997, à 123 % sans tenir compte des fonds propres surcomplémentaires (115 % en 1996). Il atteint 130 % en intégrant les fonds propres surcomplémentaires (120 % en 1996).

LE CONTRÔLE INTERNE ET LA MAÎTRISE DES RISQUES

Afin d'optimiser la maîtrise des risques inhérents à ses activités, le groupe BNP a redéfini son système de contrôle interne. Il repose sur quatre principes essentiels qui sous-tendent l'organisation de la Banque :

- La fonction hiérarchique : les Responsables des Directions centrales définissent, en coordination avec les autres entités de la banque, leur système de contrôle interne et veillent à son bon fonctionnement. En outre, chaque responsable a le devoir d'un contrôle efficace des activités qui sont placées sous sa responsabilité.

- La séparation des fonctions : elle se matérialise principalement entre les services qui sont à l'origine des opérations et les services d'exécution qui les mettent en œuvre. La séparation des fonctions permet de garantir un contrôle permanent et indépendant sur les activités développées.

- La pratique de la délégation : elle constitue le système de décision fondamental de la banque. Chaque délégant doit s'assurer de l'application fidèle de ses décisions par des contrôles.

- L'existence d'instructions : la politique générale de la banque, les procédures à appliquer, ainsi que les contrôles à exercer sont formalisés et diffusés dans l'ensemble du groupe BNP.

En outre, le groupe BNP s'est doté d'un Référentiel du contrôle interne. Articulé autour de huit familles de risque et quatre niveaux de contrôle, tenant compte des liens de tutelle et de prestation existants entre les différentes entités du groupe BNP, le référentiel définit en matière de contrôle interne les responsabilités de chacun. Elles sont explicitées dans des chartes reprenant pour chaque famille de risque le périmètre et les types de responsabilités déléguées, l'organisation des contrôles et les obligations d'information.

Le système de contrôle interne est par ailleurs animé par un Responsable chargé de la coordination et du suivi et évalué par un organe d'audit interne, l'Inspection générale, directement rattaché au Président-Directeur Général.

Outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs de décision de l'entreprise, le système de contrôle interne du groupe BNP répond aux obligations du règlement n° 97-02 édicté par la Commission Bancaire et entré en vigueur le 1er octobre 1997.

PRINCIPES ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Au titre de ses activités de crédit et de banque de marché, la BNP est exposée à différentes natures de risques : risque de crédit et de contrepartie, de marché, de liquidité, de transformation ainsi que le risque opérationnel : comptable, administratif et informatique.

La BNP a mis en place et amélioré de façon continue des procédures de contrôle visant à identifier, à mesurer et à gérer ces différents risques. Ce dispositif met en œuvre trois principes exigeants : une stricte séparation de la fonction commerciale et de l'analyse du risque ; la responsabilité individuelle de la décision d'engagement ; l'imputation des conséquences financières de la décision à l'entité opérationnelle qui la porte sur ses livres. Toutes les entités de la banque participent à la maîtrise des risques et ont comme objectif commun d'assurer le strict respect des procédures et notamment des limites imparties aux centres de profit. Les nouvelles activités et les aménagements majeurs apportés à des activités existantes font l'objet de présentations aux mandataires sociaux afin que les risques les plus significatifs soient correctement identifiés et les procédures appropriées mises en place.

ACTIVITÉS COMMERCIALES

La gestion des engagements pris par la banque relève de la responsabilité de ses deux pôles stratégiques : *Activités Bancaires en France* et *Banque et Finance Internationales.*

• *Les pouvoirs de décision et la chaîne de délégations*

Le Président-Directeur Général délègue ses pouvoirs, avec faculté de les subdéléguer, aux responsables des deux pôles d'activité ; ces délégations sont définies par types de clientèle, selon le niveau de cotation des risques des débiteurs et, de façon ponctuelle, par secteur économique d'activité.

Les subdélégations sont organisées afin que la décision d'engagement soit du ressort unique des Directions centrales pour les banques ou les signatures étatiques ou du ressort d'entités spécialisées, elles-mêmes rattachées aux deux pôles de tutelle pour certaines opérations faisant appel à des techniques ou des compétences particulières (financement du négoce international, financements spécialisés et structurés par exemple).

Tout collaborateur de la banque bénéficiant de pouvoirs d'engagements a le droit et le devoir de réduire les concours accordés à un client s'il estime que le risque se détériore et justifie un retrait, même si le dossier n'est pas dans ses pouvoirs.

Le Comité de crédit de Direction générale est l'instance de décision pour les décisions d'engagement dont le montant excède la délégation donnée aux responsables des deux pôles d'activité. Présidé par le Directeur Général de la BNP, ce comité comprend des membres permanents, parmi lesquels le responsable de *la Direction des risques et des études industrielles* qui dispose d'un droit de veto, les responsables des deux pôles d'activité ou leurs représentants et accueille des membres non permanents, représentants de *l'Inspection générale,* des *Affaires juridiques et fiscales* ainsi que les présentateurs de dossiers. Il se réunit deux fois par semaine.

Les décisions relatives aux risques compromis - dotations aux provisions, abandons de créance, apurements - font l'objet de la même procédure de délégation de pouvoirs. En revanche, la décision revient au *Comité des débiteurs de Direction générale* lorsque le montant du dossier excède le seuil de 2,5 millions de francs. Ce Comité est présidé par le Président-Directeur Général de la BNP et comprend des membres permanents parmi lesquels le responsable des *Affaires juridiques et fiscales* ou celui des *Affaires spéciales et recouvrement,* le responsable de *la Direction des risques et des études industrielles,* ou leurs représentants ; les membres non permanents incluent les représentants de l'*Inspection générale* et les présentateurs de dossiers. Il se réunit une fois par mois.

Dans le domaine spécifique des risques-pays, les mandataires sociaux délèguent des pouvoirs aux responsables de *Banque et Finance Internationales.* Cette délégation est limitée à un seuil défini par la cotation du risque pour le pays en cause ; au-delà de ce seuil, l'opération relève du *Comité de crédit de Direction générale.*

• *Le processus général d'octroi des crédits*

Toute décision relative à un nouvel encours prend en considération tous les engagements portés sur l'affaire ou sur le groupe d'affaires par le groupe, qu'ils soient mis en place par une direction ou par une filiale de la banque. Le principe de séparation des pouvoirs implique toujours un débat contradictoire entre le chargé d'affaires et l'analyste de crédit ou le censeur de risques ; le recours conjoint à l'arbitrage de l'autorité supérieure est toujours possible.

Pour toute décision d'emprunt, la banque procède à une analyse globale du risque et lui affecte une cotation associée à une plage de probabilité de défaut. Le système de cotation s'applique intégralement aux entreprises et à la clientèle bancaire ; il est simplifié pour le cas des professionnels, et pour les particuliers, il lui est substitué une approche de "scoring" en tant qu'aide à la décision.

La cotation classe les risques sains en six catégories distinctes dont deux, au regard de certaines circonstances ou appréciations particulières, sont considérées comme sensibles ou préoccupantes. La cotation identifie en outre deux catégories de risques compromis : d'une part, les engagements qualifiés de douteux et qui comprennent à la fois les créances impayées - provisionnables ou non - et toutes les créances justifiant la constitution de provisions et, d'autre part, des créances en recouvrement qui s'appliquent aux clients avec lesquels la banque a rompu la relation commerciale pour se placer en position de créancier.

La cotation propre aux risques-pays relève de la responsabilité de *Banque et Finance Internationales,* qui agit en étroite concertation avec les *Etudes économiques.* Lors d'un examen bi-annuel, mais dont la fréquence peut varier en fonction des nécessités, il est procédé à la cotation de tous les pays avec lesquels la banque est en relation.

La conception des méthodes d'identification et de mesure des risques liés aux activités commerciales ou de marché de la banque est du ressort de la *Direction des risques et des études industrielles,* rattachée aux mandataires sociaux. Cette même direction participe également aux décisions d'engagement selon trois modalités : son avis préalable est obligatoire pour tous les dossiers relevant du *Comité de crédit de Direction générale* ; il en est de même pour les dossiers relatifs à un certain nombre de secteurs économiques, qu'ils fassent ou non l'objet d'une présentation au *Comité de crédit* ; son expertise peut être demandée par toute entité de la banque pour éclairer toute décision ou pour contribuer à toute définition de politique de la banque en matière d'engagements.

• *Le processus général de suivi des crédits*

Il met en œuvre les différents niveaux de contrôle définis par la procédure générale de contrôle interne de la banque.

Le premier niveau de suivi est celui des centres de profit. Ils assurent la surveillance des opérations inscrites dans leurs livres et procèdent à des contrôles périodiques et au suivi d'indicateurs d'alerte qui déterminent la réaction de la banque en cas d'éléments importants pour la sécurité des engagements.

Le processus est dans l'ensemble identique pour les agences en France et pour les filiales et succursales dans le réseau international, compte-tenu dans ce dernier cas des usages locaux et des réglementations bancaires propres au pays d'implantation.

L'agence dispose quotidiennement d'un état des dépassements ; mensuellement, un état de synthèse est établi sur le fonctionnement du compte de chaque client et est communiqué à l'agence ; il mentionne les plus forts débits, la fréquence des dépassements, des autorisations... Trimestriellement, chaque agence est tenue d'établir la liste des engagements susceptibles d'être décotés ainsi que des risques compromis. A partir des informations obtenues par les indicateurs d'alerte, il est de la responsabilité du directeur de l'entité concernée, ou de

son niveau hiérarchique supérieur, de décider d'un changement, ou non, de la cotation de risque.

Tous les 18 mois pour les meilleures cotations, annuellement pour les autres cotations, tous les dossiers avec engagements sont revus par l'instance dans les pouvoirs de laquelle ils sont placés. Dans ce cadre, tous les dossiers du ressort du *Comité de crédit de Direction générale* sont revus périodiquement par ce Comité.

Dès lors qu'un client est coté préoccupant ou compromis, sa gestion fait l'objet d'un suivi spécifique par un chargé d'affaires dédié, selon l'importance des engagements, avec ou sans l'assistance de la direction des *Affaires juridiques et fiscales* ou de la direction des *Affaires spéciales et recouvrement.*

La filière de recouvrement en France est animée et contrôlée par *Affaires spéciales et recouvrement* qui intervient directement ou dans le cadre de délégations consenties tant au réseau métropolitain et filiales françaises qu'à des prestataires extérieurs en tant que de besoin.

Les dossiers relatifs à des risques compromis sont revus annuellement par l'instance dans les pouvoirs de laquelle ils sont placés. Dans ce cadre, le *Comité des débiteurs de Direction générale* examine annuellement tous les dossiers compromis dépassant les 100 millions de francs d'engagements.

Au deuxième niveau, les pôles engagements d'*Activités Bancaires en France* et de *Banque et Finance Internationales* doivent s'assurer du bon usage des pouvoirs qu'ils ont subdélégués par des contrôles périodiques, sur place ou à distance.

Le troisième niveau de contrôle est assuré par la *Direction des risques et des études industrielles* afin d'identifier les risques de concentration excessive.

Rattachée au Président-Directeur Général, l'*Inspection générale* intervient au **quatrième niveau**, en s'assurant de la bonne application des directives de la direction générale, évaluant les risques pris lors des missions qu'elle effectue et la cohérence du dispositif de gestion des risques dans les différentes entités de la BNP.

• ***Le processus général de reporting des risques***
Un tableau de bord des risques par cotation et par type de clientèle est mensuellement établi. Des états de suivi des risques sur des groupes d'affaires, des banques ou des secteurs économiques particuliers sont établis afin d'en suivre l'évolution au niveau de la direction générale. Les engagements cotés préoccupants sont examinés chaque semestre et dans leur ensemble par le *Comité des préoccupants de Direction générale*, comité présidé par le directeur général de la BNP qui fonctionne comme le *Comité de crédit de Direction générale.* Les engagements cotés douteux et en recouvrement sont examinés chaque semestre et dans leur ensemble par le *Comité des débiteurs de Direction générale.*

Activités de marché

Associés aux activités de marché, les principaux risques dont la banque doit assurer la maîtrise résultent de la défaillance éventuelle de la contrepartie, des possibilités de perte sur les positions portées au bilan ou hors bilan en conséquence de variations des prix de marché, ainsi que des risques de liquidité et des risques opérationnels.

La BNP continue à mettre en œuvre de façon progressive les recommandations du Groupe des Trente, relatives aux politiques de gestion des risques liés aux transactions de gré à gré sur les produits dérivés, à la valorisation des positions, au compte-rendu des revenus liés à ces activités, à la mesure des risques qu'elles impliquent (contrepartie, taux, change, actions, options...) et aux aspects opérationnels de leur gestion. Les principales recommandations du Groupe des Trente se rattachent à deux domaines :

• ***La séparation des fonctions***
Elle est érigée en principe par la BNP pour toutes ses activités à risques ; elle implique une totale distinction des fonctions et de l'exercice des responsabilités entre l'approche commerciale et l'analyse du risque, mais aussi entre les opérateurs d'un côté et les titulaires des contrôles et responsables de la production administrative et comptable de l'autre ; la fonction de "contrôle des risques" indépendante des hiérarchies opérationnelles que sont les Lignes de métier mondiales, créée depuis plusieurs années, a évolué pour s'exercer aujourd'hui aux quatre niveaux fondamentaux du contrôle interne :

au premier niveau, le contrôle est assuré par le "Middle Office", appelé Suivi d'activité, chargé de faire le reporting détaillé des utilisations et qui relève hiérarchiquement du *Secrétariat général de Banque et Finance Internationales,*

au second niveau, le contrôle est confié à *Risques de marchés,* service spécialisé au sein de *Banque et Finance Internationales* qui assure : la centralisation des risques de marché, le contrôle effectif, notamment par des visites sur place, tant du respect des limites fixées aux responsables des salles de marché que de la bonne transmission des comptes rendus de toute nature aux échelons hiérarchiques concernés, le reporting - hebdomadaire actuellement, quotidien ultérieurement, lorsque la Banque aura installé son modèle interne - centralisé ; l'audit et enfin l'appui sur le terrain,

au troisième niveau, le contrôle est assuré par la *Direction des risques et des études industrielles,* qui a, pour les opérations de marchés, la même vocation à identifier, définir et mesurer les risques que celle qu'elle exerce vis-à-vis des activités commerciales de la banque, ainsi que par le *Comité des risques de marchés,* instance de surveillance générale des risques de marchés du groupe BNP, chargée de définir la doctrine du groupe BNP en matière d'activités de marché, valider les méthodes d'identification et les normes d'évaluation des risques de marché proposées par la *Direction des risques et des études industrielles,* de même que les procédures de contrôle des risques de marché, et mettre en place les limites par grandes activités.

Ce Comité, dont le secrétariat est assuré par la *Direction des risques et des études industrielles,* permet de réunir toutes les compétences fonctionnelles et opérationnelles de la banque pour que ses décisions s'imposent à l'ensemble du groupe BNP.

au quatrième niveau, le contrôle est confié à l'*Inspection générale* qui veille, dans le cadre de ses missions, à la cohérence et au bon fonctionnement des contrôles de toute nature et en rend régulièrement compte aux mandataires sociaux.

Ce principe de séparation entre les fonctions de prise de risques, de production administrative et de contrôle des risques est appliqué à toutes les Lignes de métier mondiales de la banque, à tous les sites et à tous les niveaux. Les contrôleurs locaux des risques de marché, notamment, ne dépendent pas uniquement de leur directeur local, mais aussi de *Risques de marchés,* organe de contrôle de deuxième niveau. Les services d'exécution (back offices) et comptables sont rattachés à un organe de coordination central, le *Secrétariat général de Banque et Finance Internationales* auquel ils rapportent, ce qui permet de mettre en évidence les risques administratifs ou opérationnels et de les couvrir par des procédures appropriées. L'organisation des activités de marchés par Lignes de métier mondiales s'est accompagnée de la mise à disposition en temps réel, aux responsables de ces lignes, des positions prises dans les différents centres de profits.

Au total, la séparation des fonctions, conjuguée avec des systèmes de remontée d'information appropriés, permet à la direction générale de la banque d'être informée de façon régulière et transparente du niveau des risques pris et de tout évènement remarquable.

• ***L'encadrement des risques par des limites***
Conformément aux recommandations du Groupe des Trente, la banque utilise des limites globales et ponctuelles, destinées à encadrer la prise de risque, cohérentes avec sa mesure des risques et bien comprises tant par le management que par les opérateurs.

Le risque de contrepartie fait l'objet d'autorisations de lignes par contrepartie. L'activité *Marché des capitaux* avec ses Lignes de métier mondiales ne dispose pas de pouvoirs délégués en matière de risque de perte sur les contreparties de la banque, à l'exception de pouvoirs spécifiques relevant du risque sur les meilleurs émetteurs de titres de propriété ou de créance. Les directions centrales ou les centres de profit chargés des relations avec les contreparties présentent les demandes à l'échelon de décision adéquat. Les montants autorisés sont fixés dans le cadre général de la maîtrise du risque de crédit.

La banque dispose d'un système informatique lui permettant de traiter des volumes importants : plus de 150 000 opérations en vie, près de 30 000 autorisations et environ 16 000 contreparties. Une centralisation mondiale et un suivi permanent de l'utilisation des lignes autorisées sont ainsi rendus effectifs. Ses principales fonctionnalités permettent de centraliser les autorisations de risque de contrepartie, d'assurer le reporting des opérations et des positions des salles et sites, de calculer les utilisations des lignes de risque de contrepartie (y compris sur les émetteurs et pour le risque de livraison), de gérer les dépassements et les irréguliers pour les sites connectés qui le désirent, de marquer au marché les opérations, directement ou indirectement, et d'assurer, à partir des back offices des

salles et sites, la remontée des opérations de marchés, afin de satisfaire aux exigences réglementaires (réglement 95-02 et CAD).

Pour assurer la sécurité juridique de ses opérations sur produits dérivés, la banque applique une politique systématique de signature d'accords-cadres en s'appuyant sur les conventions de place (par exemple ISDA ou AFB) : un contrat conclu avec une contrepartie dans le cadre d'une telle convention permet en cas de défaillance de la contrepartie de compenser les valeurs de remplacement des diverses opérations en cours, seul un solde restant dû. Les accords de compensation permettent ainsi de réduire fortement le risque sur une contrepartie. Pour les produits dérivés longs ou à forte volatilité, le groupe n'accepte que les meilleures signatures. A ce jour, la banque a signé des accords multi-produits avec 278 de ses 450 plus importantes contreparties ; ces dernières représentent 84 % du total des encours hors-bilan reportés.

Le risque de marché est encadré par des limites globales et opérationnelles. Le *Comité des risques de marchés* est chargé de proposer annuellement aux mandataires sociaux une enveloppe d'autorisations de limites de risques de marchés, à l'intérieur de laquelle le groupe BNP exerce ses activités de marché durant l'année. Est également définie la répartition par activité de marché et par classe de risque : taux, change, actions, options, commodities. Parallèlement, il porte à la connaissance des entités délégataires leurs objectifs de rentabilité.

Le *Comité des risques de marchés* s'assure que les autorisations de limites demandées respectent un équilibre et une diversification satisfaisante des risques de marchés, en particulier parmi les plus grandes places financières et au niveau des diverses zones géographiques où œuvrent les entités ou sites de la banque, habilités à traiter des opérations de marché.

Dans cette tâche, le processus de décision prend en considération l'expertise de la banque dans les risques proposés, les moyens logistiques de suivi, de contrôle et de reporting disponibles et les rentabilités passées et attendues des risques proposés. Les autorisations de limites demandées sont exprimées, ponctuellement ou globalement, sous la forme qui paraît la plus adaptée aux types de transactions et de risques concernés. Elles sont exprimées aujourd'hui en Risque Notionnel de Perte. Pour certaines activités ou instruments spécifiques avec lesquelles l'approche statistique dont relève le Risque Notionnel de Perte n'est pas adaptée, elles peuvent être exprimées, soit en volume de positions et/ou de chiffre d'affaires, soit en recourant à des normes forfaitaires. A ce stade, la banque est particulièrement attentive au risque de liquidité.

Au 31 décembre 1997, le montant de l'enveloppe était de 4 milliards de francs et les utilisations représentaient plus de 56 % de ce montant.

Le *Comité des risques de marchés* rend compte semestriellement de l'utilisation de cette enveloppe aux mandataires sociaux qui, à leur tour, en informent le *Conseil d'administration.*

Le Comité des risques de marchés est l'instance de surveillance générale des risques de marchés : il contrôle mensuellement le niveau d'utilisation des limites de risques de marchés et les résultats qui en sont issus. Le contrôle implique une analyse des utilisations par site et par Ligne de métier mondiale et un suivi de l'activité du contrôle de second niveau effectué par *Risques de marchés* dans les salles de marchés. Par ailleurs, le *Comité des risques de marchés* examine mensuellement les gains ou pertes remarquables déclarés par les sites ou par les Lignes de métier mondiales.

Les règles de déclaration des gains ou pertes remarquables fixent entre autres les seuils au-delà desquels les gains ou pertes doivent être déclarés dès leur détection, les entités de la banque auxquelles il convient de les déclarer, les conditions dans lesquelles ces entités peuvent donner, si nécessaire, des instructions au site déclarant et les informations qui doivent être fournies pour expliquer les gains ou pertes déclarés.

Les pertes remarquables, comme les gains remarquables, déclarés au Comité des activités et des risques de marchés doivent être classées dans l'une des quatre catégories suivantes : celles qui découlent normalement des activités de marchés lorsque ces dernières connaissent des variations, plus ou moins importantes, liées aux fluctuations des facteurs de risques ; celles qui, relevant du risque de modèle, découlent d'un défaut de méthodologie, qu'il s'agisse d'une norme manquante ou d'une inadéquation entre la réalité des marchés et une norme existante ; celles qui, relevant du risque de ressources humaines, mettent en évidence des dysfonctionnements tels qu'un dépassement de limites, le non-respect de dispositions précédemment arrêtées... ; et celles qui, relevant du risque opérationnel, mettent en évidence des risques de nature comptable, administrative ou informatique.

RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Risques de crédit

Une défaillance dans le respect, par un client de ses obligations, expose la banque à un risque de pertes, le risque de crédit. En l'absence de défaut, la perte est potentielle : elle devient réelle lorsque le défaut se matérialise. La probabilité de défaut et son évolution future s'évaluent dans un contexte caractérisé, pour un client, essentiellement par des facteurs qui lui sont propres (situation financière, qualité du management, situation concurrentielle...) et qui servent à apprécier le risque que la perte potentielle devienne une perte réelle.

Le risque de crédit sur une transaction ou une affaire, un portefeuille d'affaires ou un secteur économique, est aujourd'hui mesuré de façon conservatrice par la seule exposition de la banque vis-à-vis de cette transaction ou de cette affaire, de ce portefeuille ou de ce secteur, c'est-à-dire par le total des utilisations (crédits par caisse et crédits par signature) et des autorisations pour les crédits confirmés et engagements donnés logés en hors bilan.

Le projet RECORD (REntabilité COrrigée des Risques sur Débiteurs) dont la conception a commencé en Juillet 1997 permettra à l'avenir d'affiner l'évaluation des risques de crédit. Visant tout d'abord à couvrir la clientèle des PME et celle des professionnels, il sera ensuite étendu aux grandes entreprises, puis aux autres catégories de clientèle. Ce programme, qui satisfait aux exigences de contrôle interne, constitue un outil d'aide à la gestion, permettant d'identifier les paramètres d'optimisation du couple rendement / risque, et un outil de management en appréciant le risque de concentration et en mesurant les performances de chaque fonds de commerce.

La couverture des risques de crédits

En application des principes et de l'organisation de la gestion des risques de crédits, la BNP a continué à améliorer en 1997 la qualité de ses actifs :

• ***Risques spécifiques***
Le taux de provisionnement de l'ensemble des risques spécifiques en France et à l'étranger était de 53 % à la fin de l'année 1993, année de la privatisation. Il atteint 64 % à fin décembre 1997.

Taux de couverture de l'ensemble [1] des risques specifiques douteux du groupe BNP

En milliards de francs, au 31 décembre	1997	1996	1995	1994	1993
Encours douteux	**61,8**	**63,5**	**63,2**	**68,4**	**67,9**
Provisions [2]	39,5	40,1	38,0	37,2	35,8
Taux de couverture	**64 %**	**63 %**	**60 %**	**54 %**	**53 %**

(1) Comprenant les risques de crédit (créances, titres et engagements hors bilan) sur la clientèle (dont les risques immobiliers) et sur les établissements de crédits.
(2) Hors la provision pour risques sectoriels éventuels.

L'encours des risques douteux représente 61,8 milliards de francs, soit 6,7 % des prêts bruts à la clientèle, contre 7,6 % à fin 1996 et 8,5 % à fin 1993. Rapporté aux prêts bruts à la clientèle, le stock de provisions couvrant les risques spécifiques atteint 4,2 %, contre 4,8 % à fin 1996.

Poids relatif des risques specifiques douteux dans les prets bruts consolides					
En milliards de francs, au 31 decembre	1997	1996	1995	1994	1993
Prêts bruts à la clientèle	929,5	834,1	786,2	771,1	799,9
Encours des risques spécifiques douteux prêts bruts à la clientèle	6,7 %	7,6 %	8,0 %	8,9 %	8,5 %
Encours de provisions sur risques spécifiques prêts bruts à la clientèle	4,2 %	4,8 %	4,8 %	4,8 %	4,5 %

• ***Risques immobiliers***

La BNP a provisionné à bonne date, et selon les besoins, l'ensemble de ses risques sur les professionnels de l'immobilier. En 1997, la dotation de l'exercice s'élève à seulement 101 millions de francs, assurant un taux de couverture des engagements douteux par des provisions qui atteint 70 %. Au niveau mondial, le taux de couverture des engagements douteux par des provisions affectées atteint 61 %. L'immobilier est redevenu un risque ordinaire.

Taux de couverture des risques immobiliers en France					
En milliards de francs, au 31 decembre	1997	1996	1995	1994	1993
Encours en trésorerie [1]	12,5	12,9	13,1	14,0	15,4
Engagements douteux et assimilés	6,2	6,7	6,5	6,0	6,8
Provisions affectées	4,3	4,6	4,4	4,0	3,5
Taux de couverture des engagements douteux et assimilés	70 %	69 %	67 %	66 %	51 %
Encours en trésorerie / prêts bruts à la clientèle	1,3 %	1,5 %	1,7 %	1,8 %	1,9 %

(1) A l'exclusion des risques sur des opérateurs n'intervenant pas exclusivement dans le domaine de l'immobilier.

• ***Risques pays***

En 1997, la banque a poursuivi son programme actif de cession de créances souveraines. Au total, ces opérations ont permis de reprendre des provisions antérieurement constituées à ce titre pour 1,1 milliard de francs. Les opérations de restructurations des dettes péruvienne et russe n'ont pratiquement pas d'impact sur le résultat net.

A titre prudentiel, une dotation risque-pays de 2 428 millions de francs a été constituée pour couvrir les engagements de la BNP sur les cinq pays asiatiques - Indonésie, Thaïlande, Philippines, Corée du Sud, Malaisie - selon une approche multicritère permettant d'évaluer les conséquences d'une détérioration supplémentaire de risque liée à une aggravation éventuelle de la situation économique et financière de ces pays.

L'écart entre la valeur des créances pays dans les livres de la BNP et leur valeur de marché progresse encore en 1997. Par rapport à la décote observée sur le marché secondaire, l'évaluation des créances se trouve de ce fait particulièrement prudente.

Au 31 décembre 1997, le stock de provisions affectées aux risques-pays atteint 14,5 milliards de francs, contre 13,1 milliards en 1996.

• ***Solidité du bilan***

Les fonds pour risques bancaires généraux : ils ont été constitués en 1993, conformément aux normes édictées par la Commission Bancaire. Ces fonds sont constitués des provisions pour risques généraux et d'une dotation d'un montant significatif constituée, par souci de prudence, pour tenir compte d'un risque général lié à la démographie relative des populations pensionnées et actives de la banque. Au 31 décembre 1997, les fonds pour risques bancaires généraux s'élèvent à 6 718 millions de francs, en hausse de 138 millions de francs par rapport au 31 décembre 1996 suite aux dotations de filiales du réseau international.

Les dispositifs de prévoyance et de cessation d'activité : le personnel des différentes sociétés du groupe BNP bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels ou contractuels tels que les indemnités de départ à la retraite ainsi que d'autres avantages liés à l'ancienneté. En outre, la banque favorise en France le départ volontaire ou en préretraite des salariés répondant à certains critères d'éligibité. Les provisions constituées au titre de ces engagements s'élèvent au 31 décembre 1997 à 4 522 millions de francs.

La provision pour risques sectoriels éventuels : dès la fin de 1994, le groupe BNP avait pris des dispositions pour se protéger de l'apparition de risques sectoriels éventuels en constituant une provision de 2,6 milliards de francs. Au 31 décembre 1997, la provision pour risques sectoriels éventuels s'élève à 1 430 millions de francs, montant atteint en 1996, et est libre de toute affectation à des risques spécifiques.

Ajustement à la valeur de marché des immeubles d'exploitation : au niveau du bilan, constatant la stabilisation du niveau des prix sur le marché immobilier, la banque a décidé de procéder en 1997 à une actualisation de la valeur de son propre parc d'immeubles d'exploitation. Cette opération est restée sans influence sur le résultat consolidé, comme l'avait été l'opération initiale de réévaluation de ce parc menée en 1991-1992. Elle s'est traduite par une réestimation de 3 374 millions de francs de l'écart d'évaluation précédemment inscrit en situation nette pour sa valeur nette d'impôt (2 758 millions de francs) et en impôt différé passif pour l'impôt qui lui est attaché (616 millions de francs).

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie lié aux activités de marché résulte des risques de pertes provoqués par une défaillance du débiteur sous l'exécution de ses obligations ; il s'assimile à un risque de crédit lorsque l'obligation principale de la contrepartie est de rembourser ; il s'y ajoute un risque de règlement / livraison lorsque la banque a satisfait à son obligation avant d'avoir pu s'assurer que la contrepartie a honoré la sienne.

Pour ces deux manifestations du risque de contrepartie, la banque en assure la maîtrise comme elle le fait pour le risque de crédit, avec une spécificité propre au risque de règlement / livraison suivi à partir de la décomposition par échéance des flux des opérations réalisées avec chaque contrepartie.

La détention de titres négociables (actions et obligations principalement) fait courir à la banque un autre type de risque de contrepartie, le risque émetteur, c'est-à-dire le risque de pertes liées aux variations de prix des titres qui résultent de facteurs spécifiques aux émetteurs de ces titres, à savoir leur appartenance à un secteur économique donné, la perception des marchés quant à leur qualité de signature, etc. Ce risque relatif à un émetteur donné est aujourd'hui mesuré à tout instant par la valeur 'mark-to-market' du stock de titres détenus et émis par cette entité, y compris les positions à terme. Avec la mise en place du modèle interne de risques de marchés, la mesure de ce risque prendra en compte le risque circonstanciel lié à l'occurrence possible d'événements affectant particulièrement l'émetteur, le risque lié à l'appartenance à un secteur économique ou encore à une zone géographique particulière, le risque de liquidité lié aux titres émis et celui lié à la détérioration de la cotation de l'émetteur et à sa défaillance éventuelle.

Enfin, la réalisation par la banque d'une opération de marché avec une contrepartie a pour effet de générer des flux monétaires, certains ou conditionnels, qui vont s'échanger à terme entre la banque et la contrepartie pour des montants et dans un sens qui sont fonction des prix des instruments financiers qui matérialisent la transaction.

Le risque induit de position est le risque de perte auquel s'expose la banque lorsque la contrepartie fait défaut alors que simultanément l'évolution des prix de marchés, entre la conclusion de l'opération et le moment où la défaillance de la contrepartie est constatée, s'est faite en faveur de la banque. Dans cette situation, la banque est alors privée de flux monétaires futurs dont l'évaluation "mark-to-market" à tout instant fournit la "valeur de remplacement" de la transaction. A tout moment, le risque induit de position se mesure par la valeur de remplacement de la transaction à laquelle une majoration est ajoutée pour tenir compte des évolutions futures des prix de marchés entre ce moment et celui du défaut éventuel. Aujourd'hui, la BNP évalue cette majoration par instrument et en fonction de la volatilité des prix de marchés sur la durée restant à courir de l'opération.

La généralisation des accords cadres multi-produits permet-

tant de compenser toutes les positions de la banque, contrepartie par contrepartie, conduit à aller au-delà de cette mesure forfaitaire, fondée sur des majorations qui, bien que spécifiques aux produits, sont statiques et difficilement additives.
Afin de mesurer le risque induit de position, la banque développe le projet VALRISK qui a pour objectif de produire, en temps réel et pour chaque contrepartie, un profil de risque entre la date de la mesure et l'extinction de la plus longue des opérations conclues avec cette contrepartie.

• Mesure du risque de contrepartie

L'exposition de la banque aux risques de contrepartie attachés aux instruments financiers à terme, avant et après prise en compte de l'incidence des accords de compensation est détaillée ci-après :

RISQUES DE CREDIT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

EN MILLIONS DE FRANCS	1997		1996	
	COUT DE REMPLACEMENT POSITIF	EQUIVALENT RISQUES PONDÉRÉS	COUT DE REMPLACEMENT POSITIF	EQUIVALENT RISQUES PONDÉRÉS
RISQUES SUR LES ADMINISTRATIONS CENTRALES ET ASSIMILÉS	492		854	
RISQUES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT SITUÉS EN ZONE A (A)	94 565	28 422	60 766	18 511
RISQUES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT SITUÉS EN ZONE B (A) ET SUR LA CLIENTÈLE	17 648	13 706	11 204	9 140
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	**112 705**	**42 128**	**72 824**	**27 651**
DONT RISQUES SUR CONTRATS DE :				
- TAUX D'INTÉRÊT	50 772	15 956	43 066	13 055
- TAUX DE CHANGE ET AUTRES CONTRATS	61 933	26 172	29 758	14 596
INCIDENCE DES ACCORDS DE COMPENSATION	**(29 415)**	**(8 963)**		
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	**83 290**	**33 165**	**72 824**	**27 651**

(A) La zone A est constituée des États membres de la Communauté européenne, des autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) à condition que ces pays n'aient pas rééchelonné une dette extérieure souveraine dans les cinq années précédentes, ainsi que des pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêts avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunts du FMI. La zone B est constituée des autres pays.

Au 31 décembre 1997, l'équivalent risques pondérés, déterminé sur les instruments financiers à terme, représente 0,38 % de la somme des notionnels pour les seules opérations de gré à gré (à l'exception des ventes d'options), contre 0,42 % au 31 décembre 1996.

La ventilation selon les cotations de crédit (Standard & Poor's) des instruments financiers à terme traités de gré à gré et donnant lieu au calcul d'un équivalent risque pondéré s'analyse comme suit :

AU 31 DECEMBRE 1997, PAR COTATION DE CREDIT	VOLUME NOMINAL PAR DUREE RESTANT A COURIR (EN %) JUSQU'À 1 AN	1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
AAA - AA	41,7 %	15,0 %	6,6 %	63,3 %
A	17,3 %	5,2 %	1,7 %	24,2 %
BBB	2,3 %	1,4 %	0,6 %	4,3 %
BB OU INFÉRIEUR	5,6 %	2,0 %	0,6 %	8,2 %
TOTAL	**66,9 %**	**23,6 %**	**9,5 %**	**100,0 %**

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est mesuré sur la base d'une Valeur en Risque (VaR) appelée Risque Notionnel de Perte (RNP) et définie comme la sensibilité d'une position, d'un portefeuille, d'un livre... à une certaine évolution des prix de marchés. Il représente une perte maximale déterminée en fonction du type de position (change, taux, actions) et d'hypothèses d'évolutions adverses et "fortes" des conditions de marchés. Cette évolution "forte" est obtenue par classement des volatilités historiques de prix de marchés, constatées sur une période de 5 jours ouvrés, de telle façon qu'elle couvre au moins 95 % des mouvements observés sur l'échantillon statistique retenu. Ce dernier est constitué sur la base d'historiques de 5 ans, les 12 derniers mois étant, de plus, examinés selon les mêmes critères pour vérifier que la volatilité n'a pas récemment varié dans de plus grandes proportions.

Un jeu très limité d'évolutions fortes est retenu par classe de risque : un ou deux chiffres correspondant à l'évolution la plus forte sur des facteurs de risque très globaux (court terme et long terme pour les taux, groupe EURO, groupe des autres devises flottantes et groupe de toutes les autres devises, notamment administrées, pour les changes...).

A chaque centre de décision et en son sein, chaque opérateur, éventuellement chaque livre, sont imparties des limites maximales de pertes exprimées en Risque Notionnel de Perte pour chaque type de position (change, taux, actions) et par devise. Chaque site se voit en outre fixer des limites de positions en volume, plus aisées à suivre quotidiennement. Des règles supplémentaires pour les risques du second ordre (par exemple, décorrélation entre le prix de deux instruments similaires mais non identiques) complètent le dispositif d'ensemble des limites. Sur la base d'une méthode de scénarios, un suivi particulier a été mis en place pour les options, en raison de la complexité de ces produits liée à la non-linéarité des risques qu'ils présentent. Actuellement, l'ensemble d'autorisations de limites de risques de marchés qualifié d'enveloppe maximale de Risques Notionnels de Pertes, fixée par les mandataires sociaux sur proposition du *Comité des risques de marchés* et présentée au *Conseil d'administration*, est répartie sur les différents livres, par souci de prudence, sans tenir compte d'éventuelles compensations ou corrélations.

Les risques notionnels de perte supportés par le groupe BNP s'établissent comme suit :

EN MILLIONS DE FRANCS, AU 31 DECEMBRE	1997		1996	
	GROUPE BNP	DONT BNP METROPOLE	GROUPE BNP	DONT BNP METROPOLE
AU TITRE DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT	**1 735**	**898**	**1 417**	**626**
• OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE FRANCS-DEVISES ET OBLIGATAIRES		119		84
• OPÉRATIONS SUR PRODUITS DÉRIVÉS		779		543
AU TITRE DU RISQUE DE CHANGE	**66**	**42**	**45**	**34**
• POSITION DE CHANGE SUR OPÉRATIONS FERMES		18		2
• POSITION DE CHANGE SUR OPÉRATIONS CONDITIONNELLES		24		32
AU TITRE DES ACTIONS	**485**	**76**	**429**	**67**

Par ligne de métier mondiale, les risques notionnels de perte auxquels est exposé le groupe BNP s'analysent comme suit :

En millions de francs, au 31 décembre	1997 Groupe BNP	1997 Dont BNP Métropole	1997 Dont LMM options	1996 Groupe BNP	1996 Dont BNP Métropole	1996 Dont LMM options
Trésorerie change	621	248	24	492	201	32
Obligations	488			377		
Swaps et dérivés	692	692	85	456	456	47
Actions	409		345	421	52	360
Autres activités	76	76		147	19	

Afin de maîtriser ses risques en situation de crise majeure, la banque procède aussi à des simulations historiques sur ses Risques Notionnels de Pertes.

Dans le cadre du projet "Modèle Interne", la *Direction des risques et des études industrielles* a préparé la transition méthodologique nécessaire pour passer d'une mesure des risques de marché basée sur le Risque Notionnel de Perte à une mesure basée sur la "Value-at-Risk" (VaR), concept qui exprime à la fois un montant de pertes et une probabilité de réaliser cette perte pendant une certaine période, tout en respectan les critères qualitatifs et quantitatifs énoncés par les autorités réglementaires pour la validation, en cours, du modèle interne développé par la banque. Outre le contexte réglementaire, et contrairement au Risque Notionnel de Perte, la VaR permet de comparer et d'agréger les risques de marché entre eux. Cette mesure tient aussi compte de la réalité des marchés, notamment de la possibitité de changements de valeur des facteurs de risque, changements plus au moins usuels ou extrêmes, pour lesquels une double approche de la mesure des risques de marché apparait plus adaptée que l'approche unique proposée avec le Risque Notionnel de Perte. En effet, que l'on soit dans des conditions usuelles ou extrêmes de marchés, la mesure des risques de marché dépend de la conjonction de deux phénomènes, l'incertitude liée aux évolutions des facteurs de risque, phénomène incontrôlable pour le management d'une banque, et l'exposition de la banque à cette incertitude, phénomène contrôlable par le management d'une banque à l'aide d'un système de limites et sur la base des fonds propres correspondant aux activités de marché. Il en résulte une double approche de la mesure des risques de marché : disposer d'une mesure du risque courant, avec une VaR courante, dépendant de la seule incertitude liée aux évolutions des facteurs de risque et d'une mesure du risque maximum autorisé, donc de l'exposition au risque, avec une VaR limite, qui dépend d'une décision du management. Pour assurer l'homogénéité demandée par le régulateur dans le réglement CRB 97-02 du contrôle interne, entre mesure de l'exposition au risque et mesure du risque lui-même, c'est l'ordre de grandeur de l'incertitude liée aux évolutions des facteurs de risque qui fait la différence : d'une part, le management de la banque doit autoriser une incertitude maximale, d'autre part il doit mesurer à tout moment l'incertitude réelle telle que la vivent les marchés. La VaR exprimant à la fois un montant et la probabilité de perdre ce montant dans un contexte décrit à l'aide de divers paramètres, la BNP caractérise trois environnements différents pour décrire ce contexte dans son modèle interne :

- un premier pour le risque courant qui se réfère à tous les rendements et corrélations observés,
- un second pour l'exposition au risque qui se réfère à des rendements et corrélations caractérisant une dispersion maximale autorisée,
- et enfin, un troisième pour l'analyse de crises qui se réfère aux seuls rendements observés dans des conditions extrêmes de marchés, permettant de caractériser une dispersion extrême au-delà de laquelle la banque ne peut s'engager.

LA GESTION DE BILAN

En 1997, la conjonction d'une demande de crédit restée peu dynamique et d'une progression sensible des dépôts à taux réglementés de la clientèle a entraîné une gestion très active du bilan de la banque pour limiter le risque de taux structurel associé aux opérations en francs.

Gestion de la liquidité

Les besoins de financement du groupe en francs ont à nouveau stagné en raison de la faiblesse de la demande de crédit en France. La situation de trésorerie en est restée d'autant plus aisée et la transformation opérée en francs et en devises a été contenue dans les limites strictes et prudentes que se fixe le groupe.

La progression des ressources stables en francs, notamment des dépôts d'épargne-logement a conduit à suspendre les émissions de ressources à long terme en francs. En revanche, le groupe a continué de renforcer ses ressources à long terme en devises à hauteur de 2,8 milliards de dollars, dont 1,3 milliard de titres subordonnés et 500 millions d'actions de préférence. Ces émissions ont permis d'accroître les fonds propres de la banque tout en réduisant la sensibilité du ratio de solvabilité aux variations du dollar.

Toutes monnaies confondues, les dépôts consolidés de la clientèle, y compris les bons de caisse et les titres de créances négociables, excèdent les prêts à la clientèle, y compris les opérations de crédit-bail et les opérations assimilées, nets de provisions. Cette situation est confortée par la grande stabilité des ressources. L'ensemble des dépôts à vue, d'épargne et à terme de la BNP en France, provient d'un peu plus de 10 millions de comptes de particuliers et d'entreprises.
La BNP dispose aussi d'actifs liquides ou rapidement négociables : avoirs à vue, bons du Trésor, valeurs reçues en pension, créances négociables, fonds d'Etat et titres à revenu fixe ou variable en diverses monnaies. La solidité financière du groupe lui assure un accès aisé aux marchés monétaires et financiers dans de très bonnes conditions.

Gestion du risque de taux structurel

L'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, futures et conditionnelles, est pris en compte pour le suivi et l'analyse du risque de taux.

La position de taux résultant des opérations libellées en devises est de faible ampleur. Les variations de taux jouent en effet de façon parallèle sur les emplois et les ressources, pour l'essentiel indexés sur les mêmes taux directeurs. Pour éliminer le risque de taux, lorsqu'elles sont à taux fixe, les émissions obligataires en devises font l'objet d'opérations de swap.
La position de taux, née des opérations en francs du réseau métropolitain revêt, en revanche, un caractère structurel. Le métier d'une banque universelle consiste, en effet, en une activité de transformation d'une fraction des dépôts de la clientèle en des opérations de prêts à moyen et long terme aux entreprises et aux particuliers.

En 1997, la déformation de la structure du bilan clientèle s'est poursuivie : les ressources à taux fixe ou quasi fixe – épargne-logement, livrets, codevi, dépôts à vue - ont fortement augmenté au détriment des ressources à taux de marché - dépôts à terme et certificats de dépôt -. Parallèlement, la vague de remboursements anticipés et de renégociations de taux qui avait débuté mi-1996 s'est amplifiée, ce qui a entraîné une nouvelle baisse des encours de crédit à taux fixe malgré l'accroissement sensible des productions nouvelles.

Pour compenser l'accroissement des ressources nettes à taux fixe de la clientèle, une gestion active de replacement a été mise en œuvre par la Direction de la Gestion Actif-Passif. Elle s'est traduite principalement par d'importants achats de titres sur des maturités comprises entre trois et huit ans. Afin de tirer partie des écarts de taux d'intérêt et dans la perspective de l'Union monétaire européenne, une partie significative des couvertures en taux a été réalisée en marks et en écus, le risque de change étant couvert par ailleurs.

Gestion du risque de change

La position opérationnelle de change est maintenue dans des limites strictes. Son montant global est faible au regard des résultats et des fonds propres du groupe.

RISQUE OPÉRATIONNEL

À la BNP, le risque opérationnel est considéré comme regroupant les risques administratifs, comptables et informatiques. Il y est adjoint le risque de fraude qui, dans le cadre du référentiel de Contrôle Interne de la Banque, fait partie du risque de ressources humaines.

Activités commerciales

En 1997 ont été validées les procédures qualitatives, reposant sur la mise en place après identification de Points de Surveillance Fondamentaux (PSF), de plans

d'audits locaux s'appuyant sur la méthodologie KEOPS (Kit d'Evaluation des OPérations sur Sites) commune à *Activités Bancaires en France* et à *l'Inspection générale,* et le reporting consolidé par groupe d'exploitation, par direction de réseau et au niveau de la *Direction des réseaux France.*

Activités de marché

Le suivi et le contrôle du risque opérationnel reposent sur plusieurs principes : la responsabilisation de la hiérarchie, l'existence de procédures écrites décrivant notamment la chaîne des contrôles et la piste d'audit, la rationalisation permanente des logiciels de traitement, un dispositif de déclaration et de traitement des incidents et des missions de vérification par des services d'audit spécialisés. L'ensemble des équipes d'organisateurs bancaires et informatiques de la Banque - depuis la *Direction de l'organisation et des systèmes informatiques,* dont la vocation est globale, jusqu'à *Banque et Finance Internationales* avec son département *Systèmes* et avec *l'Ingénierie des back offices*, chargés de l'organisation des services d'exécution - est impliqué dans la recherche de la sécurité des procédures. Ces entités ont commencé de réaliser un programme important de certifications "qualité" actuellement Encours. Dans la mesure où la partie prévisible du risque opérationnel est assimilable à un coût d'exploitation, ce programme va permettre d'envisager éventuellement de recourir à l'assurance. La mise en œuvre de ces principes, en raison des mutations rapides des marchés, exige une adaptation permanente des circuits et des applications informatiques. Le développement des nouveaux produits et des nouvelles activités intègre la prise en compte du risque opérationnel.
Quant au risque de modèle qui découle de l'inadéquation éventuelle de la représentation du monde réel que constitue un modèle de prix ou de risque par rapport à la réalité de ce monde, il est maintenant intégré au risque opérationnel et va faire en 1998 l'objet de procédures visant à systématiser :

• les études de robustesse tant vis-à-vis des calibrations que de l'introduction de nouvelles variables ou l'extension à de nouveaux produits,

• la mise en place de programme de maintenance et de recherche permettant de détecter les dégradations éventuelles de qualité, de prendre en compte les données les plus récentes, sans oublier les évolutions informatiques.

L'ACTIVITÉ DES PRINCIPALES FILIALES FRANÇAISES

BANQUE DE BRETAGNE

En millions de francs	1997	1996	1995	1994	1993	Evolution en % 97/96	96/95	95/94	94/93
Emplois clientèle (encours moyens)	5 779	5 356	5 083	4 303	4 218	7,9	5,4	18,1	2,0
Production nouvelle	1 813	1 387	1 458	1 530	693	30,7	- 4,9	- 4,7	x 2,2
Ressources clientèle (encours moyens)	5 185	4 876	4 866	4 324	4 076	6,3	0,2	12,5	6,1

Banque régionale de la Bretagne, la banque y consacre l'essentiel de ses moyens (60 points de vente sur 66), mais étend son dispositif aux départements voisins (Loire-Atlantique, Mayenne) et à la région parisienne.
Son enracinement dans le tissu économique breton, la permanence et la compétence de ses équipes, la proximité des décisions, lui valent d'être reconnue comme la première banque des PME/PMI de la Bretagne (Etude Dun & Bradstreet publiée par le mensuel "Challenge du Management" de février 1998). La banque poursuit parallèlement, depuis plusieurs années, un rééquilibrage de ses activités et recettes par une démarche structurée et offensive de banque de proximité à l'égard des particuliers et des professionnels.

En 1997, la Banque de Bretagne a poursuivi sa politique d'innovation en présentant son offre packagée Duo Jeune avec Carte Plus, cet événement ayant constitué une première nationale pour la carte Visa. Elle a également renouvelé ses services Videotex et Duo Sauvegarde (coffre-fort informatique à l'adresse des entreprises). En matière de crédit à l'habitat, elle a aussi mis à la disposition de ses clients un outil de simulation et un crédit offrant une sécurité sur les taux (produits à taux plafonnés). En outre, l'offre commerciale de la Banque de Bretagne a été confortée par la poursuite de la commercialisation de produits du groupe BNP pour lesquels elle intervient comme prescripteur (assurance-vie, OPCVM...).

La modernisation du réseau d'agences se poursuit par une politique de rénovation et de repositionnement de certains points de vente, et aussi de quasi doublement du nombre de guichets /distributeurs automatiques.

La bonne orientation de ses activités et le développement de ses volumes permettent à la Banque de Bretagne, en dépit de la pression sur les taux et sur les marges, de maintenir à un haut niveau ses performances financières et la rentabilité de ses fonds propres.

BNP BAIL

En millions de francs	1997	1996	1995	1994	1993	Evolution en % 97/96	96/95	95/94	94/93
Encours financier fin de période	35 089	34 578	33 876	34 394	35 938	1,5	2,1	- 1,5	- 4,3
- dont mobilier	13 672	13 213	13 030	13 962	15 827	3,5	1,4	- 6,7	11,8
- dont immobilier	21 417	21 365	20 846	20 432	20 111	0,2	2,5	2,0	1,6
Production nouvelle	9 373	8 253	9 014	7 618	7 200	13,6	- 8,4	18,3	5,8
- dont contrats mobiliers	6 765	6 189	5 582	5 262	5 064	9,3	10,9	6,1	3,9
- dont contrats immobiliers	2 608	2 064	3 432	2 356	2 136	26,4	- 39,9	45,7	10,3

BNP Bail est un acteur de premier plan dans le domaine du crédit-bail mobilier et immobilier. L'année 1997 a été marquée par une faiblesse persistante de l'investissement et un niveau élevé des taux d'autofinancement avec toutefois quelques frémissements de reprise perceptibles en fin d'exercice.

La production nouvelle de contrats est en augmentation dans tous les domaines, en mobilier (+ 9,3 %) et en immobilier (+ 26,4 %).

Pour la deuxième année consécutive, l'encours financier fin de période progresse de 1,5 % en 1997 à 35,1 milliards de francs. Cette évolution est imputable, il est important de le souligner, au mobilier, dont l'encours, à 13,7 milliards de francs, progresse de 3,5 %.
L'encours immobilier, à 21,4 milliards de francs, est stable par rapport à celui de fin 1996 qui avait enregistré une progression de 2,5 %, conséquence de la mise en loyers de la forte production 1995, suite à l'extinction du régime SICOMI, le 31 décembre 1995.

CRÉDIT UNIVERSEL

En millions de francs	1997	1996	1995	1994	1993*	Evolution en % 97/96	96/95	95/94	94/93
Encours financier moyen	17 312	15 987	14 641	14 031	13 759	8,3	9,2	4,3	2,0
Production nouvelle	10 499	10 217	8 231	8 013	7 201	2,8	24,1	2,7	11,3

(*) A périmètre constant, hors BNP Factor vendu à Natiocrédit.

Filiale à 100 % de Natiocrédit, le Crédit Universel a pour objet le financement de biens d'équipement pour les particuliers (prêt et location avec option d'achat) et pour les entreprises (crédit d'équipement, crédit-bail, location financière, location longue durée), par le biais de partenariats avec les réseaux de prescripteurs.

Au cours de l'exercice 1997, le Crédit Universel a consolidé ses positions sur ses métiers principaux et entrepris la refonte de son organisation pour favoriser la spécialisation de son réseau et de ses centres de gestion. De plus,

un programme d'investissements lourd a été engagé pour moderniser son système informatique, et partant, abaisser ses coûts de fonctionnement et améliorer la qualité de ses prestations.

L'année 1997 a permis une nouvelle croissance des financements qui se sont élevés à 10,5 milliards de francs, en hausse de 2,8 % par rapport à 1996, après une augmentation de 24,1 % entre 1995 et 1996.

Les concours accordés aux particuliers ont progressé grâce notamment aux performances réalisées sur les marchés automobile, moto et camping-car. Sur le marché des financements accordés aux entreprises, le Crédit Universel a amélioré ses positions en dépit d'une stagnation de l'investissement productif. Enfin, sur le marché immobilier, la progression est de 56 % sur des références certes modestes.

L'encours moyen de crédit du Crédit Universel a augmenté, en 1997, de 8,3 % (+ 9,2 % en 1996).

MEUNIER PROMOTION

En millions de francs	1997	1996	1995	1994	1993	Evolution en % 97/96	96/95	95/94	94/93
Immobilier d'entreprise	1 019	954	1 574	2 561	949	6,8	- 39,4	- 38,5	N.S.
- dont maîtrise d'ouvrage déléguée	978	662	1 431	1 729	520	47,7	-53,7	-17,2	N.S.
Immobilier habitat	1 020	517	520	1 007	1 061	97,3	- 0,6	- 48,4	- 5,1
Chiffre d'affaires des SCI gérées	2 039	1 471	2 094	3 568	2 010	38,6	- 29,8	- 41,3	77,5

L'activité du groupe Meunier recouvre la promotion immobilière et l'administration de biens. L'exercice 1997 a permis à Meunier Promotion d'accentuer sa présence sur le marché de l'habitat, avec le lancement d'un millier de logements. En immeubles d'entreprise, l'activité s'est maintenue à un niveau élevé à 31 000 m² lancés, et ceci sans prise de risque financier : dans ces opérations, Meunier Promotion intervient en maîtrise d'ouvrage déléguée, et n'assume donc que le seul risque technique.
Par ailleurs, le groupe a poursuivi le développement de son activité d'administration de biens au travers de ses filiales spécialisées : celles-ci assurent pour le compte de propriétaires investisseurs la gérance d'immeubles de bureaux et de logements, ainsi que la gestion de syndicats de co-propriété.

Ainsi, c'est l'ensemble des métiers exercés par le groupe Meunier qui permet à celui-ci de retrouver un bon niveau de profitabilité.

BNP GESTIONS

En milliards de francs	1997	1996	Evolution en % 97/96
Gestion collective	177	175	1,1
Gestion institutionnelle	189	167	13,2
Gestion privée sous mandat	84	68	23,5
Total	**450**	**410**	**9,8**

Les activités de gestion institutionnelle et collective en France, auparavant intégrées à la BNP, ont été filialisées en début d'année pour s'adapter aux normes d'organisation internationales et aux recommandations de la Commission des Opérations de Bourse. La filiale BNP Gestions, qui emploie 220 personnes, enregistre des résultats satisfaisants. Ses équipes jouissent d'une excellente réputation, couronnée par plusieurs récompenses en 1997. L'internationalisation de cette activité est encours, avec le développement de nouveaux pôles de gestion, BNP Asset Management Asia, situé à Hong Kong et Singapour et BNP Asset Management Argentina à Buenos Aires. Le total des actifs sous gestion du groupe BNP, incluant la gestion Natio-Vie et la gestion privée, s'élève à près de 450 milliards de francs, soit une augmentation de 9,8 % par rapport à 1996.

NATIO-VIE

En millions de francs	1997	1996	1995	1994	1993	Evolution en % 97/96	96/95	95/94	94/93
En cours gérés (fin de période)	132 072	102 880	78 532	59 682	47 586	28,4	31,0	31,6	25,4
Production nouvelle (y compris ASSU-VIE)	29 306	23 792	20 841	16 070	12 277	23,2	14,2	29,7	30,9
Nombre de contrats (en milliers)	1 490	1 387	1 320	1 244	1 102	7,4	5,1	6,1	12,9
Part de marché									
• globale	5,7 %	5,1 %	4,9 %	4,0 %	3,6 %				
• guichets	9,3 %	8,6 %	8,6 %	7,1 %	7,0 %				

1997 a été de nouveau une très bonne année pour Natio-Vie avec un chiffre d'affaires consolidé de 29,3 milliards de francs, en progression de 23,2 % sur l'an passé. L'encours a atteint 132,1 milliards (+ 28,4 %). Cette croissance, très au-dessus de celle du marché, permet à Natio-Vie de conforter sa place de 5ème compagnie d'assurance-vie française en matière de chiffre d'affaires. La distribution des produits de Natio-Vie est assurée par le réseau de la BNP et de ses filiales bancaires françaises qui proposent à la clientèle, de manière continue, une gamme de produits bien adaptée. Cette forte progression a été facilitées par d'importants transferts de PEP et la modification de la réglementation fiscale qui a généré un afflux de souscriptions en fin d'année. Natio-Vie a, de plus, lancé une activité "retraite collective", qui a généré 1,5 milliard de francs de primes sur l'exercice 1997. Les ventes de contrats en unité de compte qui ont permis aux assurés de bénéficier de la croissance du marché des actions ont également été développées en 1997.

La compagnie a renforcé également sensiblement son bilan avec en particulier une réserve de capitalisation portée à plus de 1 milliard de francs, qui améliore son niveau de protection face à une éventuelle hausse des taux.

BANEXI

	1997	1996	1995	1994	1993
Nombre de participations en portefeuille	362	380	362*	566	565
Valorisation du portefeuille (en millions de francs)	4 627	4 427	4 694	3 749	3 653
Hors fonds gérés	3 801	3 553	3 880	3 089	3 115
Investissements de l'exercice (en millions de francs)	721	383	2 344	655	617
Nombre d'opérations de fusions-acquisitions	62	57	72	84	90

** Après sortie de BNP Développement du périmètre de la Banexi et intégration de CFJPE.*

La Banexi exerce les trois métiers de la banque d'affaires : l'investissement et les prises de participations pour compte propre et pour compte de tiers ainsi que le conseil en ingénierie financière et en fusions-acquisitions.

Le groupe Banexi a su tirer profit du regain d'opportunité d'affaires observé au cours de l'année en investissant pour compte propre 721 millions de francs (324 millions de francs en 1996). Ce niveau d'investissement s'est réparti pour 637 millions de francs en intervention directe au capital des entreprises, principalement dans les secteurs des télécommunications, de l'agroalimentaire, de l'automobile et de l'électronique/informatique, et pour 84 millions de francs dans des fonds d'investissements.
Simultanément, le groupe Banexi a atteint un record à la fois en termes de cessions de participations (1 502 millions de francs en prix de vente) et de plus-values (669 millions de francs).
Le métier de conseil et d'ingénierie financière a été marqué par l'accélération du mouvement de

restructurations en France, caractérisée par des transactions à la fois nombreuses, complexes et importantes en valeur, et par une vive concurrence anglo-saxonne. Dans ce contexte, la Banexi conserve sa position de leader sur le marché des fusions-acquisitions en nombre d'opérations (62 au total), et se classe au 6ème rang des banques d'affaires en terme de volume de transactions (89 milliards de francs, hors opérations de privatisation - source magazine Fusions-Acquisitions). Sur le plan mondial, la Banexi, seule banque d'affaires francaises apparaissant dans le top 20, se place au 18ème rang avec une valeur de transactions de 30 milliards de dollars.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

sommaire

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN	p. 86
COMPTE DE RÉSULTATS	p. 88
ETATS FINANCIERS EN ÉCU	p. 89
TABLEAU DE FINANCEMENT	p. 91
NOTES ANNEXES	p. 92
ORGANIGRAMME DU GROUPE ET IMPLANTATIONS À L'ÉTRANGER	p. 156
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	p. 159

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE BNP

ACTIF

EN MILLIONS DE FRANCS, AU 31 DECEMBRE	1997	1996	1995
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES (NOTE 3)			
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	11 863	15 115	8 286
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES (NOTE 5)	248 496	154 692	85 848
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	491 905	543 260	473 736
TOTAL DES OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	**752 264**	**713 067**	**567 870**
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (NOTES 4 ET 7)			
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	832 432	741 513	698 723
OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES	55 651	52 473	49 003
TOTAL DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	**888 083**	**793 986**	**747 726**
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE (NOTE 5)	**113 450**	**119 319**	**85 851**
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE (NOTE 5)	**32 639**	**36 470**	**16 895**
TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE, PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES NON CONSOLIDÉES (NOTE 6)			
TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	10 398	6 619	7 417
PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	11 298	19 316	11 099
TOTAL DES TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE, PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES NON CONSOLIDÉES	**21 696**	**25 935**	**18 516**
PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES MISES EN ÉQUIVALENCE (NOTES 8 ET 9)			
FINANCIÈRES	1 193	1 032	689
NON FINANCIÈRES	4 163	3 518	13 111
TOTAL DES PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES MISES EN ÉQUIVALENCE	**5 356**	**4 550**	**13 800**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES (NOTE 10)	**13 883**	**17 168**	**17 391**
COMPTES DE RÉGULARISATION (NOTE 11)	**114 229**	**90 392**	**80 279**
AUTRES ACTIFS (NOTE 11)	**92 753**	**59 988**	**45 223**
ECARTS D'ACQUISITION (NOTE 12)	**518**	**178**	**172**
TOTAL DE L'ACTIF	**2 034 871**	**1 861 053**	**1 593 723**
HORS BILAN			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS (NOTE 23)	397 044	324 530	305 141
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS (NOTE 23)	189 316	174 641	126 750
ENGAGEMENTS SUR TITRES (NOTE 23)	63 593	55 543	20 122
OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (NOTE 24)	14 490 145	11 516 390	8 890 853

PASSIF

EN MILLIONS DE FRANCS, AU 31 DECEMBRE	1997* AVANT AFFECTATION DU RESULTAT	1997* APRES AFFECTATION DU RESULTAT	1996 APRES AFFECTATION DU RESULTAT	1995 APRES AFFECTATION DU RESULTAT
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES (NOTE 13)				
BANQUES CENTRALES, CCP	23 926	23 926	12 721	5 304
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	644 313	644 313	610 657	505 493
TOTAL DES OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	**668 239**	**668 239**	**623 378**	**510 797**
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE (NOTE 14)	**717 741**	**717 741**	**638 049**	**578 062**
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE :				
BONS DE CAISSE (NOTE 14)	17 647	17 647	17 164	17 766
TITRES DU MARCHÉ INTERBANCAIRE (NOTE 13)	1 753	1 753	2 224	3 220
TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES (NOTE 14)	169 208	169 208	176 854	183 378
EMPRUNTS OBLIGATAIRES (NOTE 15)	50 881	50 881	58 154	65 583
AUTRES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	759	759	880	790
TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	**240 248**	**240 248**	**255 276**	**270 737**
COMPTES DE RÉGULARISATION (NOTE 16)	**87 345**	**87 345**	**71 971**	**67 722**
AUTRES PASSIFS (NOTE 16)	**182 691**	**184 294**	**152 777**	**59 008**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (NOTE 17)	**13 889**	**13 889**	**12 468**	**11 568**
DETTES SUBORDONNÉES (NOTE 18)	**52 473**	**52 473**	**43 120**	**36 622**
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (NOTE 20)	**6 718**	**6 718**	**6 580**	**8 353**
CAPITAUX PROPRES (NOTE 21)				
CAPITAL SOUSCRIT	5 331	5 331	5 186	4 742
PRIMES D'ÉMISSION ET D'APPORT	20 877	20 877	19 853	17 447
RÉSERVES CONSOLIDÉES, ÉCART DE RÉÉVALUATION, ÉCART DE CONVERSION, DIFFÉRENCES SUR MISES EN ÉQUIVALENCE				
PART DU GROUPE	28 363	32 832	30 513	26 453
PART DES INTÉRÊTS MINORITAIRES	4 737	4 884	1 882	2 212
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**59 308**	**63 924**	**57 434**	**50 854**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
PART DU GROUPE	5 962			
PART DES INTÉRÊTS MINORITAIRES	257			
RÉSULTAT NET	**6 219**			
TOTAL DU PASSIF	**2 034 871**	**2 034 871**	**1 861 053**	**1 593 723**
HORS BILAN				
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS (NOTE 23)		9 909	9 410	12 170
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS (NOTE 23)		158 759	118 284	116 701
ENGAGEMENTS SUR TITRES (NOTE 23)		52 172	55 856	21 320

** L'affectation du résultat a été déterminée sur la base du projet de répartition soumis aux assemblées générales de la BNP et des filiales consolidées.*

Compte de Résultats Consolidé

En millions de francs	1997	1996	1995
PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et produits (charges) assimilés			
Opérations avec les établissements de crédit (note 26)	(64)	(1 096)	(240)
Opérations avec la clientèle (note 27)	26 124	28 577	30 845
Opérations de crédit-bail et assimilés	4 196	4 326	4 471
Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre (note 25)	(18 612)	(19 258)	(21 422)
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 28)	11 605	11 263	8 905
Revenus de titres à revenu variable (note 28)	902	1 028	934
Total des intérêts et produits assimilés	24 151	24 840	23 493
Commissions : produits nets (note 29)	9 969	8 863	7 567
Gains nets sur opérations financières (note 25)	8 489	4 467	4 948
Autres produits nets d'exploitation bancaire	1 457	1 332	1 700
Produit net bancaire (notes 25 et 34)	**44 066**	**39 502**	**37 708**
Charges générales d'exploitation			
Frais de personnel (note 30)	(18 991)	(17 920)	(17 640)
Autres frais administratifs	(9 538)	(8 677)	(8 618)
Total des charges générales d'exploitation	(28 529)	(26 597)	(26 258)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles (note 10)	(2 102)	(2 061)	(1 950)
Résultat brut d'exploitation (note 34)	**13 435**	**10 844**	**9 500**
Charge nette aux provisions pour engagements douteux (note 7)	(6 785)	(3 793)	(5 533)
Résultat courant	**6 650**	**7 051**	**3 967**
Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières (note 32)	2 380	(704)	8
(Dotation) reprise nette des provisions aux fonds pour risques bancaires généraux et pour risques divers	(135)	1 733	(128)
Charges exceptionnelles nettes (note 33)	(1 391)	(3 417)	(700)
Résultat net avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence et amortissement des écarts d'acquisition	**7 504**	**4 663**	**3 147**
Impôt sur les bénéfices (note 35)	(1 997)	(983)	(1 174)
Résultat des sociétés mises en équivalence	815	537	36
Amortissement des écarts d'acquisition (note 12)	(103)	(88)	(84)
Résultat net	**6 219**	**4 129**	**1 925**
Part du groupe	5 962	3 856	1 784
Part des intérêts minoritaires	257	273	141
Résultat net, part du groupe, par action en francs (1)	**28,26**	**18,69**	**9,31**

(1) Le résultat net, part du groupe, par action est déterminé en conformité avec les règles internationales sur la base d'un nombre moyen pondéré d'actions de 210 951 379 en 1997, 206 264 600 en 1996 et 191 680 120 en 1995.
Sur la base du nombre d'actions créées au 31 décembre de chaque exercice tel qu'il était précédemment établi, le résultat net, part du groupe, par action se serait élevé à 27,96 francs au 31 décembre 1997 pour 213 244 188 actions contre 18,59 francs en 1996 et 9,28 francs en 1995 pour respectivement 207 434 993 actions le 31 décembre 1996 et 192 183 938 actions le 31 décembre 1995.

Etats Financiers Consolidés en Unités de Compte Européennes

Dans un environnement marqué plus que jamais par la volonté et l'imminence de la mise en place de la monnaie unique européenne, il apparaît nécessaire, avec un objectif de faciliter les comparaisons entre établissements financiers européens, de présenter les états financiers consolidés du groupe BNP en unité de compte européenne (ECU).

Les principes de consolidation appliqués sont ceux énoncés dans la note annexe n° 1 relative aux principes comptables et de présentation des états financiers consolidés, établis en francs français. La méthode du taux de clôture a été retenue pour procéder à la conversion de l'ensemble des comptes de bilan, et le compte de résultats a été converti sur la base du cours moyen de l'exercice conformément à la méthode comptable retenue par la réglementation.
Le cours de l'écu en francs français utilisé au 31 décembre 1995, 1996 et 1997 est respectivement de 6,28 ; 6,51 et 6,61.

Le cours moyen de l'écu en francs français s'est établi à 6,44 en 1995, à 6,41 en 1996 et à 6,59 en 1997.

BILAN CONSOLIDE

ACTIF 1997	ACTIF 1996	ACTIF 1995	En millions d'ECU, au 31 décembre	PASSIF après affectation du résultat 1997	PASSIF après affectation du résultat 1996	PASSIF après affectation du résultat 1995
113 807	109 534	90 447	Opérations interbancaires et assimilées	101 095	95 757	81 357
134 355	121 964	119 093	Opérations avec la clientèle			
			Comptes créditeurs de la clientèle	108 584	98 010	92 070
17 163	18 329	13 673	Obligations et autres titres à revenu fixe			
4 938	5 602	2 691	Actions et autres titres à revenu variable			
3 282	3 984	2 949	Titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées			
810	699	2 198	Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence			
			Dettes représentées par un titre	36 346	39 213	43 121
2 100	2 637	2 770	Immobilisations incorporelles et corporelles			
17 281	13 675	12 783	Comptes de régularisation	13 214	11 055	10 784
14 032	9 425	7 206	Autres actifs - passifs	27 881	23 469	9 401
			Provisions pour risques et charges	2 101	1 915	1 843
			Dettes subordonnées	7 939	6 624	5 833
			Fonds pour risques bancaires généraux	1 016	1 011	1 330
79	27	28	Capitaux propres	9 671	8 822	8 099
307 847	**285 876**	**253 838**	**Total**	**307 847**	**285 876**	**253 838**

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE

En millions d'ecu	1997	1996	1995
Intérêts et produits nets assimilés	3 664	3 875	3 651
Commissions	1 513	1 383	1 176
Gains sur opérations financières	1 288	697	769
Autres produits nets d'exploitation bancaire	221	208	264
Produit net bancaire	**6 686**	**6 163**	**5 860**
Charges générales d'exploitation			
Frais de personnel	(2 882)	(2 795)	(2 741)
Autres frais administratifs	(1 447)	(1 354)	(1 339)
Total des charges générales d'exploitation	(4 329)	(4 149)	(4 080)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(319)	(322)	(304)
Résultat brut d'exploitation	**2 038**	**1 692**	**1 476**
Provisions pour engagements douteux	(1 029)	(592)	(860)
Résultat courant	**1 009**	**1 100**	**616**
Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières	361	(110)	1
Reprise aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux et pour risques divers	(20)	270	(20)
Charges exceptionnelles	(211)	(533)	(108)
Résultat net avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence et amortissement des écarts d'acquisition	**1 139**	**727**	**489**
Impôt sur les bénéfices	(303)	(153)	(183)
Résultat des sociétés mises en équivalence	124	84	6
Amortissement des écarts d'acquisition	(16)	(14)	(13)
Résultat net	**944**	**644**	**299**
Part du groupe	905	601	277
Part des intérêts minoritaires	39	43	22

Tableau de Financement Consolidé

En millions de francs	1997	1996	1995
Ressources en capitaux permanents			
Capitaux propres :			
Ressources nouvelles en provenance de l'exploitation :			
Résultat net consolidé	6 219	4 129	1 925
Dotations nettes aux comptes d'amortissements	2 102	2 061	1 950
Dotations nettes aux comptes de provisions	3 655	7 047	5 667
Résultats des sociétés mises en équivalence	(815)	(537)	(36)
Total des ressources nouvelles en provenance de l'exploitation	**11 161**	**12 700**	**9 506**
Distribution externe	(1 603)	(1 197)	(779)
Variation nette liée aux opérations sur le capital et les réserves :			
Sur la part du groupe	(1 321)	4 168	(525)
Sur les intérêts hors groupe	2 855	(526)	(163)
Augmentation des ressources en capitaux permanents	**11 092**	**15 145**	**8 039**
(Diminution) augmentation des fonds pour risques bancaires généraux	**138**	**(1 773)**	**172**
Augmentation des dettes subordonnées	**9 353**	**6 498**	**752**
Augmentation des ressources en capitaux permanents	**20 583**	**19 870**	**8 963**
Autres ressources :			
Augmentation des opérations interbancaires	44 861	112 581	64 751
Augmentation des dépôts de la clientèle	79 692	59 987	54 824
Diminution des dettes représentées par un titre	(15 028)	(15 461)	(5 775)
(Diminution) Augmentation des autres comptes financiers	(8 353)	72 836	143
Augmentation des autres ressources	**101 172**	**229 943**	**113 943**
Augmentation de l'ensemble des ressources :	**121 755**	**249 813**	**122 906**
Emplois :			
(Diminution) Augmentation des prêts interbancaires	(52 326)	75 529	57 922
Augmentation des prêts consentis à la clientèle	99 521	51 660	22 164
Augmentation des opérations sur titres	11 064	101 274	30 386
Augmentation des immobilisations financières	64 679	19 512	10 280
(Diminution) Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	(1 183)	1 838	2 154
Augmentation de l'ensemble des emplois	**121 755**	**249 813**	**122 906**

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRÉSENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Banque et de ses principales filiales et sociétés associées. Les règles appliquées pour l'établissement du bilan et du compte de résultats consolidés suivent les principes comptables et de présentation du plan de comptes de la profession bancaire en France. Les états financiers des filiales et des sociétés associées consolidés, préparés suivant les principes comptables admis dans les pays d'origine respectifs, sont retraités afin de se conformer aux principes comptables et aux règles de présentation du groupe.

PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Banque Nationale de Paris et de toutes les filiales et participations dont le total du bilan est supérieur à 10 millions d'écu et dans lesquelles la BNP possède directement ou indirectement 20 % ou plus du capital.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

• Sociétés intégrées globalement

Afin de conserver l'image la plus représentative de l'activité bancaire du groupe, seuls les établissements de crédit, les établissements financiers, les sociétés holding à caractère bancaire et les entreprises dont l'activité principale constitue un prolongement de l'activité de ces établissements sont intégrés globalement lorsque la BNP contrôle directement ou indirectement un pourcentage du capital égal ou supérieur à 50 % ou lorsque le groupe y exerce une influence dominante en vertu soit de dispositions statutaires ou conventionnelles, soit du pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, et que le total du bilan de ces filiales est supérieur à 100 millions de francs (environ 15 millions d'écu).

• Sociétés intégrées proportionnellement

Les comptes des sociétés que le groupe contrôle conjointement sont consolidés par intégration proportionnelle. En l'absence de contrôle exclusif, une société est considérée comme contrôlée de manière conjointe lorsque son capital est détenu par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires qui désignent conjointement les organes de direction dans la perspective de définir et de mener une politique commune.

• Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation inférieure à 50 %, mais suffisante pour lui permettre d'exercer une influence notable sur la gestion politique et financière, laquelle est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote, sont mises en équivalence. Il en est de même des établissements de crédit et des établissements financiers dans lesquels le groupe détient une participation égale ou supérieure à 50 % et dont le total du bilan est compris entre 10 et 15 millions d'écu ainsi que des filiales dont l'activité n'est pas bancaire (sociétés d'assurances, entreprises de services bancaires auxiliaires). Lorsque l'influence est jugée dominante ou le contrôle conjoint, les sociétés sont intégrées globalement ou proportionnellement ainsi qu'il est mentionné dans les paragraphes précédents.

• Exclusions

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation consolidable du groupe, celle-ci est exclue du périmètre de consolidation. La valeur de la participation dans ces entreprises est reclassée à la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

• Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

En cas de variation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation, la quote-part de situation nette afférente à cette variation est portée en variation des capitaux propres.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan des sociétés et succursales étrangères exprimés en devises, sont convertis aux cours de change officiels de fin d'exercice, à l'exception de ceux des entités implantées dans des pays à forte inflation dont les valeurs immobilisées et les postes non monétaires ont été convertis aux cours historiques. Les éléments du compte de résultats des sociétés et succursales étrangères sont convertis sur la base du taux de change moyen de la période, sauf dans les pays à forte inflation où ils sont convertis aux taux de clôture.

Les écarts de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui proviennent de l'évolution des cours des devises sont portés dans une rubrique des réserves consolidées intitulée "Ecart de conversion". Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères.

Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

• Survaleur

La différence positive dégagée, lors de l'acquisition de titres de filiales et de participations consolidés, entre le prix de revient et la part de l'actif net comptable revenant au groupe, est répartie entre des corrections de valeur d'éléments identifiables du bilan de l'entreprise consolidée et un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une période maximale de 7 ans, et la fraction de la survaleur affectée traitée selon les règles communes applicables aux actifs correspondants.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées par intégration globale et par mise en équivalence sont présentés sous la rubrique "Écarts d'acquisition". La part de la différence de première consolidation affectée à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisée sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

• Opérations réciproques

Les titres émis par l'une des sociétés intégrées globalement du groupe BNP rachetés par le groupe et détenus durablement par celui-ci font l'objet de retraitements destinés à les annuler, à l'exclusion de ceux émis par la BNP et détenus en application de la réglementation liée au plan d'options d'achat consenti au personnel du groupe.

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, ont été éliminés lorsqu'ils concernaient des filiales ayant fait l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

• Opérations de crédit-bail

Les revenus résultant des opérations de crédit-bail sont comptabilisés comme des produits financiers, conformément à la nature économique de ces opérations. Les immobilisations données en crédit-bail à la clientèle figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Ces derniers font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à refléter l'amortissement financier du capital investi. Les amortissements ainsi modifiés sont enregistrés dans la rubrique "Produits et charges des opérations de crédit-bail". Un effet d'impôt différé n'est calculé que partiellement sur ce retraitement afin de tenir compte de la pérennité attachée à la moitié, au moins, des réserves ainsi constituées.

AUTRES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises

détenus d'une façon durable et comprenant les titres d'investissement, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, les dotations des succursales étrangères et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultats.

Emprunts obligataires

Les frais inhérents à l'émission des emprunts obligataires sont répartis sur la durée de l'emprunt.

Titres

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (billets à ordre négociables, billets hypothécaires, notamment), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre isolés à l'actif du bilan consolidé.

• ***Titres de transaction***
Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de trois mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation de résultats de l'exercice du portefeuille-titres.

• ***Titres de placement***
Sont comptabilisés en titres de placement, les titres qui sont détenus plus de 3 mois mais sans intention de conservation durable.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultats dans la rubrique "Intérêts, et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe."

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part d'actif net revenant au groupe BNP, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultats lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus de titres à revenu variable."

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains et pertes sur opérations financières" du compte de résultats. Les provisions pour dépréciation de titres passées en charges ou reprises en compte de résultats sont enregistrées dans cette même rubrique.

• ***Titres d'investissement***
Les titres dits à revenu fixe (obligations, titres du marché interbancaire, bons du Trésor et autres titres de créances négociables notamment) sont comptabilisés en "titres d'investissement" lorsqu'existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique "Revenus des titres à revenu fixe" de même qu'au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultats dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autre titres à revenu fixe."

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

• ***Titres immobilisés de l'activité de portefeuille***
Les titres de l'activité de portefeuille sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement, sans pour autant intervenir dans la gestion des sociétés émettrices.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture, lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultats lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus de titres à revenu variable."

• ***Titres de participation***
Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du groupe. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle du groupe est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. Pour les titres non cotés, elle est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières" du compte de résultats.

Les dividendes sont enregistrés lorsque leur paiement effectif au cours de l'exercice a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée générale. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus de titres à revenu variable."

• ***Titres mis en équivalence***
Les variations de situation nette des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence" et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique "Réserves consolidées". La part affectable à des éléments de patrimoine des sociétés en cause de la différence entre le prix d'achat et la part de l'actif net revenant au groupe lors de l'acquisition des titres, est également inscrite sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

Instruments financiers à terme

Le groupe BNP intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, de taux d'intérêt, de change et de titre à revenu variable, et réalise des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change des actifs et des passifs de certaines des sociétés du groupe et du groupe dans son ensemble.

Le groupe BNP intervient également sur ces instruments et ces marchés par certaines de ses composantes dans le cadre d'une activité de négociation.

• ***Instruments de taux d'intérêt à terme***
L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultats, dans la rubrique "gains et pertes sur opérations financières".

Les résultats relatifs à certains contrats négociés de gré à gré sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

• ***Instruments de change à terme***
Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de "trading". Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-déports, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération de couverture.

• ***Instruments de titres à revenu variable***

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques financiers autres que les établissements de crédit et sont ventilés en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements donnent lieu, par le débit du compte de résultats, à la constitution de provisions pour créances douteuses.

Ces principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier, étant précisé que la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires restant à engager ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultats, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique "Charge nette aux provisions pour engagements douteux".

Provisions pour risques pays

Les risques pays sont couverts en fonction de l'appréciation que la Banque porte sur la solvabilité future de chacun des pays entrant dans la base provisionnable et des natures de créances comprises dans cette base. Les provisions dotées ou reprises au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultats consolidé sous l'intitulé "Charge nette aux provisions pour engagements douteux".

Fonds pour risques bancaires généraux

Le groupe constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultats sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux". La dotation initiale à ces fonds a été effectuée par prélèvement sur les réserves dans les conditions décrites dans la note 20.

Provisions pour risques divers

Le groupe constitue des provisions pour risques divers afin de couvrir des risques identifiés dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprise lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

Immobilisations

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP a en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité, cet apport comprenant d'une part des immeubles en pleine propriété, et d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier, consentis à la banque par une de ses filiales spécialisée. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance. L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les capitaux propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris depuis 1994 dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse désormais jugée durable des actifs immobiliers, le groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du groupe.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France (voir infra), ou aux réglementations locales pour certaines filiales étrangères.

Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, suivant le mode linéaire.

La BNP et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du groupe figurent au compte de résultats en "dotations aux amortissements".

Réévaluation légale

En 1978, conformément à la législation fiscale en vigueur, la BNP et certaines de ses filiales françaises ont procédé à la réévaluation de leurs terrains et immeubles déjà détenus au 31 décembre 1976 et toujours maintenus au bilan à la date de réévaluation. Les montants réévalués ont été calculés à la date du 31 décembre 1976 à partir d'études d'experts immobiliers indépendants.
A la même date, les titres de participations et de filiales ont aussi été réévalués, soit à leur valeur boursière au 31 décembre 1976 pour les sociétés cotées en Bourse de Paris, soit en retenant la valeur de leur actif net extérioriséau bilan du 31 décembre 1976 après répartition du bénéfice.

L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à cette occasion, a été incorporé au capital.

Impôts sur les sociétés

Les sociétés du groupe BNP sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plusvalues à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. Sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 10 % du capital ou lorsque le montant de la participation est supérieur à 150 millions de francs.

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 dont la durée d'application est indéterminée et une contribution conjoncturelle additionnelle de 15 % à partir de 1997, expirant fin 1999, cette dernière contribution étant toutefois ramenée à 10 % pour l'exercice 1999. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes et fait application de la méthode

du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires, tel que rappelé par le Conseil National de la Comptabilité dans son avis du 15 septembre 1997.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont taxés et les charges déductibles fiscalement, les sociétés du groupe BNP comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

Toutefois, la provision pour impôt différé déterminée sur les réserves latentes afférentes aux opérations de crédit-bail est déterminée sur la partie des réserves susceptibles d'être soumises à l'impôt dans un avenir prévisible, celles-ci ne pouvant être, en tout état de cause, inférieures à la moitié des réserves latentes existantes.

En application des règles internationales généralement admises, le groupe comptabilise désormais les actifs d'impôts différés en tenant compte de leur probabilité de récupération sans les limiter aux impôts différés passifs constatés (voir note 35).

Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, la BNP et les filiales françaises enregistrent le montant de la participation dans le compte de résultats de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

Régimes des pensions de retraites allouées aux anciens salariés

Après avoir fait valoir leur droit à la retraite, les salariés du groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1er janvier 1994 :

- **Les retraités** perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.

- **La Caisse de retraites** de la BNP et les Caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent les filiales françaises du groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1er janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut en conséquence, être réduit à due proportion.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la banque affiliés à ces organismes. Cette contribution est donc amortie sur une période de vingt années.

Engagements sociaux

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, la Banque est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière et de pensions pour cause de départ à la retraite anticipée ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

Note 2 - Périmètre de Consolidation

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises financieres		% controle	% interet
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Etablissements de crédit			
Banexi	(1)	100,00	100,00
Banque Arabe et Internationale d'Investissements "BAII"	(1)	100,00	100,00
Banque de Bretagne	(1)	100,00	100,00
Banque de la Cité	(1)	99,95	99,95
Banque de Wallis et Futuna		51,00	51,00
BNPI		81,91	81,91
BNP Bail	(1)	100,00	100,00
BNP Factor (France)	(1)	100,00	100,00
BNP Finance	(1)	100,00	100,00
BNP Guadeloupe	(1)	100,00	100,00
BNP Guyane		100,00	100,00
BNP Martinique	(1)	100,00	100,00
BNP Nouvelle Calédonie		100,00	100,00
Crédit Universel	(1)	100,00	100,00
Locafinance		100,00	100,00
Natiobail		71,59	71,59
Natiocrédibail		100,00	100,00
Natiocrédimurs		100,00	100,00
Natioénergie		100,00	100,00
Natiolocation	(1)	100,00	100,00
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit			
Arius Finance		67,62	67,62
Banexi Communication SA	(1)	100,00	100,00
Banexi Société de Capital Risque		100,00	100,00
BNP Arbitrage	(1)	100,00	100,00
BNP Développement SA		100,00	100,00
BNP Gestions	(1)	100,00	100,00
BNP Immobilier	(1)	100,00	100,00
Compagnie d'Investissement de Paris "CIP"		100,00	100,00
Codexi		99,91	99,91
Du Bouzet SA	(1)	99,52	99,52
Financière BNP	(1)	100,00	100,00
Immo Investissements BNP	(1)	100,00	100,00
Natiocrédit	(1)	100,00	100,00
Natioinformatique		100,00	100,00
Promopart BNP	(1)	100,00	100,00
Société Auxiliaire de Participations et de Gestion "SAPEG"	(1)	100,00	100,00
Société Bridoise de Participations		100,00	100,00
Société Cristolienne de Participations	(1)	100,00	100,00
Société Française Auxiliaire "SFA"	(1)	100,00	100,00
Autres entreprises à caractère financier			
Arius S.A.		67,62	67,62
Compagnie Immobilière de France "CIF"	(1)	100,00	100,00
Fleurantine de Participations	(1)	100,00	100,00
Négocéquip		100,00	100,00
SNC Goya		100,00	100,00
SNC Immobilier Haussmann 1		100,00	100,00
SNC Meunier Barjac		100,00	100,00
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Etablissements de crédit			
Europe			
BNP Bank NV (Pays-bas)		100,00	100,00
BNP Espana (Espagne)		99,05	99,05
BNP Finans A/S Norge (Norvège)		100,00	100,00
BNP Ireland Ltd (Groupe)		100,00	100,00
BNP KB Norge (Norvège)		100,00	100,00
BNP Luxembourg		100,00	91,77
BNP Plc Londres (Grande-Bretagne)		100,00	100,00
BNP Suisse		97,66	94,04

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de la BNP SA au 31 décembre 1997.

Entreprises financieres	controle	% interet
Amérique		
Banco BNP Brasil SA	100,00	100,00
Bank of the West (EU)	100,00	100,00
BNP (Canada)	100,00	97,99
BNP (Mexico) SA	100,00	100,00
BNP (Panama) SA	91,80	84,77
BNP (Uruguay) SA	100,00	100,00
BNP Private Bank & Trust Cie Bahamas Ltd	100,00	100,00
Asie		
BNP Arbitrage Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP PrimeEast Labuan Holding (Malaisie)	70,00	70,00
BNP PrimeEast Securities (Hong Kong)	100,00	70,00
Afrique		
Banque Malgache de l'Océan Indien BMOI (Madagascar)	55,64	48,85
Banque pour l'Industrie et le Commerce (Comores)	51,00	41,77
BCI Mer rouge (République de Djibouti)	51,00	41,77
BMCI (Maroc)	50,00	40,96
UBCI (Tunisie)	50,00	40,96
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Europe		
BAII Asset Management Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Capital Finance Ltd (Irlande)	100,00	100,00
BNP Factor (Portugal)	95,00	95,00
BNP Leasing Limited (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Leasing Spa (Italie)	100,00	100,00
BNP SIM SA Milan (Italie)	100,00	100,00
BNP UK Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Cipango Ltd (Grande-Bretagne)	50,00	50,00
Interconti - Finance (Irlande)	100,00	100,00
Amérique		
BNP Cooper Neff (EU)	100,00	100,00
BNP Leasing Corporation Dallas (EU)	100,00	100,00
BNP Mexico Holding (Mexique)	100,00	100,00
BNP Securities INC (EU)	100,00	100,00
BNP US Funding LLC (EU)	100,00	100,00
French American Banking Corporation - FABC (EU)	100,00	100,00
Asie - Océanie		
BNP Equities Australia Ltd	80,00	80,00
BNP Finance Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP IFS Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP IFS Singapour Ltd	100,00	100,00
BNP Pacific Ltd (Australie)	100,00	100,00
BNP Vila Ltd (Vanuatu)	100,00	100,00
Pt BNP Lippo Indonesia (Indonésie)	70,00	70,00
Pt BNP Lippo Utama Leasing (Indonésie)	80,00	56,00
Afrique		
BMCI Offshore (Maroc)	100,00	40,96
Interleasing Maroc	71,76	29,39
Union Tunisienne de leasing (Tunisie)	56,64	31,78
Autres entreprises à caractère financier		
Asie - Océanie		
90 William Street Pty Ltd (Australie)	100,00	100,00

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE

Entreprises financieres		% controle	% interet
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit			
C.F.J.P.E.		50,00	50,00
Europcar Lease		50,00	50,00
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Etablissements de crédit			
Europe			
BNP AK Dresdner Bank AS (Turquie)		30,00	27,47
BNP Dresdner Bank Z A O (Russie)		50,00	50,00
BNP Dresdner Bank (CR) a.s. (République Tchèque)		50,00	50,00
BNP Dresdner Bank (Polska) S.A.		50,00	50,00
BNP-Dresdner Bank (Hungaria) r.e		50,00	50,00
Groupe United European Bank (Suisse)		50,00	50,00
Amérique			
Dresdner Banque Nationale de Paris Chile (Chili)		44,15	44,15
Inversiones Dresdner BNP Chile (Chili)		50,00	50,00
Asie - Océanie			
International Bank of Paris and Shangaï (République populaire de Chine)		50,00	50,00
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit			
Europe			
BNP AK Dresdner Finansal Kiralama (Turquie)		30,00	27,47
Société Financière pour les Pays d'Outre Mer - SFOM (Suisse)		48,36	48,36
Amérique			
Dresdner BNP Chile Corredores de Bolsa (Chili)		27,50	27,50

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Entreprises financieres		% controle	% interet
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit			
Béarnaise de Participations		100,00	100,00
Chinonaise de Participations	(1)	100,00	99,52
DGC Participations		100,00	100,00
Euromezzanine SCA		28,29	28,29
Euromezzanine SCA 2		27,83	27,83
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
Etablissements de crédit			
Europe			
BNP Dresdner Bank (Bulgaria) AD		40,00	40,00
Afrique			
Banque du Caire et de Paris (Egypte)		76,00	76,00
BICI Côte d'Ivoire (Groupe)		34,54	34,54
BICIA du Burkina Faso		29,38	29,38
BICI du Gabon		34,86	34,86
BICI du Sénégal		35,69	35,69
BTCI Togo		35,75	35,75
International Bank of Southern Africa - SFOM Ltd (Afrique du Sud)		39,46	39,46
The Commercial Bank of Namibia Ltd CBON (Namibie)		21,20	21,20
Union Africaine de Crédit UFAC (Maroc)		63,58	26,04
Asie			
BNP PrimeEast Indonesia		85,00	48,99

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de la BNP SA au 31 décembre 1997.

ENTREPRISES FINANCIERES		% CONTROLE	% INTERET
ETABLISSEMENTS FINANCIERS AUTRES QU'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
AMÉRIQUE			
BNP CANADA - VALEURS MOBILIÈRES		100,00	97,99
EUROPE			
FINANCIÈRE DU RÉGENT (BELGIQUE)		100,00	100,00

ENTREPRISES NON FINANCIERES		% CONTROLE	% INTERET
SOCIÉTÉS FRANÇAISES			
ASSURANCE			
NATIO-VIE (GROUPE)	(1)	100,00	100,00
IMMOBILIER			
CIMOXI	(1)	100,00	100,00
MEUNIER PROMOTION (GROUPE)	(1)	100,00	100,00
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER	(1)	100,00	100,00
SERVICES			
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU CHÈQUE DE VOYAGE		21,00	21,00
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES			
ASSURANCE			
BNP RÉ LUXEMBOURG		100,00	99,24

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de la BNP SA au 31 décembre 1997.

Le périmètre de consolidation a évolué en 1996 et 1997 comme suit :

En 1996

- Cinq sociétés nouvellement créées, la société Haumontoise de Participations, BNP Securities Hong Kong Ltd, BNP SIM (Italie), BNP Securities Ltd (Australie), BNP Equities Ltd (Australie), sont consolidées par intégration globale, de même que la société Fleurantine de Participations, la SNC Goya, la SNC Meunier Barjac, la SNC Immobilière Haussmann 1, répondant désormais aux critères d'intégration globale.

- Une société précédemment intégrée globalement, BNP Asset Finance BV (Pays-Bas), et quatre sociétés ayant franchi le seuil de consolidation, Dresdner Banque Nationale de Paris Chile, BNP Dresdner Bulgaria, la Financière du Régent (Belgique), la Société Française pour le Développement de l'Immobilier, sont mises en équivalence.

- Deux sociétés créées, la Compagnie Financière de Participations et la BNP Dresdner Bank (Polska) S.A. ainsi qu'une société acquise, la Compagnie Financière Jean Paul Elkann, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

- Ne sont plus consolidées globalement les sociétés Intercomi, Promonegocios (Espagne), B.A.I.I. Securities Inc (Panama), BNP Jersey Trust (Jersey), BNP US Finance Corporation (Etats Unis), ne répondant plus aux critères de consolidation ; ne sont plus mises en équivalence pour la même raison les sociétés Epicea, Sofidema (Macao), ainsi que le groupe UAP (note 21).

- Les sociétés Financière Gamma, précédemment intégrée globalement, et Orgepro, mise en équivalence, ont été respectivement absorbées par Banexi et Banexi Communication.

En 1997

- Cinq sociétés créées, Banco BNP Brésil, BNP PrimeEast Labuan Holding, BNP US Funding LLC (Etats-Unis), BNP Arbitrage Hong Kong et Arius Finance ainsi que deux sociétés rachetées, BNP PrimeEast Securities Hong Kong et BNP Private Bank Trust and Cie Bahamas sont consolidées par intégration globale. Il en est de même pour BNP Gestions, BNP Mexico Holding, BMCI Offshore (Maroc), CODEXI et ARIUS SA, répondant désormais aux critères de consolidation par intégration globale.

- Une société nouvellement créée, Euromezzanine SCA2, une société rachetée, BNP PrimeEast Indonesia et une société ayant franchi le seuil de consolidation, BNP Canada Valeurs Mobilières sont mises en équivalence.

- Deux sociétés précédemment consolidées par mise en équivalence, Dresdner Banque Nationale de Paris Chile et Europcarlease ainsi que trois autres sociétés ayant franchi le seuil de consolidation, Inversiones Dresdner BNP Chile, Dresdner BNP Chile Corredores Bolsa et UOB Trust Bahamas sont consolidées par intégration proportionnelle.

- Ne sont plus consolidées globalement les sociétés Delloise de Participations, BNP Securities Hong Kong, BNP Securities Australia et BNP Capital Markets, ces sociétés ne répondant plus aux critères de consolidation ; de même, BNP Asset Finance BV n'est plus mise en équivalence.

- Les sociétés Compagnie Financière Jean-Paul Elkman et Hautmontoise de Participations ont fait l'objet d'une fusion-absorption respectivement par la Société Financière de Participations (rebaptisée CFJPE) et par BNP Finance.

- Ont été cédées les sociétés Crédifimo et Mauritius Leasing Company précédemment intégrées par mise en équivalence.

NOTE 3 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

EN MILLIONS DE FRANCS, AU 31 DECEMBRE	1997 MONTANT BRUT	1997 PROVISIONS	1997 MONTANT NET	1996 MONTANT NET	1995 MONTANT NET
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP					
CAISSE ET COMPTES CHÈQUES POSTAUX	3 966	(19)	3 947	2 876	
BANQUES CENTRALES	7 904		7 904	12 227	
CRÉANCES RATTACHÉES	12		12	12	
TOTAL CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	**11 882**	**(19)**	**11 863**	**15 115**	**8 286**
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES (NOTE 5)	**248 537**	**(41)**	**248 496**	**154 692**	**85 848**
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT					
COMPTES ORDINAIRES	26 609	(68)	26 541	28 394	29 487
COMPTES ET PRÊTS (A)					
- AVEC LES BANQUES CENTRALES	10 429		10 429	16 810	
- AVEC LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS	205 984	(5 910)	200 074	349 067	
- AVEC CRÉANCES RATTACHÉES	9 809	(717)	9 092	7 088	
TOTAL DES COMPTES ET PRÊTS	226 222	(6 627)(B)	219 595	372 965	359 690
OPÉRATIONS DE PENSION					
TITRES REÇUS EN PENSION LIVRÉE	234 338		234 338	132 602	67 561
AUTRES VALEURS REÇUES EN PENSION OU ACHETÉES FERME					
- AVEC LES BANQUES CENTRALES				77	
- AVEC LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS	10 918		10 918	8 827	
- CRÉANCES RATTACHÉES	42		42	37	
TOTAL DES OPÉRATIONS DE PENSION	245 298		245 298	141 543	84 266
PRÊTS SUBORDONNÉS	474	(3)	471	358	293
TOTAL DES CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	**498 603**	**(6 698)**	**491 905**	**543 260**	**473 736**
TOTAL DES OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	**759 022**	**(6 758)**	**752 264**	**713 067**	**567 870**
DONT INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS			*11 511*	*8 013*	*7 433*

(A) Les "comptes et prêts" enregistrent les opérations effectuées au jour le jour où à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre, et recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier, généralement originaire d'un pays en voie de développement dont le risque de non-transfert fait l'objet d'une provision (note 7).

(B) Provisions au titre du risque de non transfert sur des créances souveraines.

NOTE 4 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

EN MILLIONS DE FRANCS, AU 31 DECEMBRE	1997 MONTANT BRUT	1997 PROVISIONS	1997 MONTANT NET	1996 MONTANT NET	1995 MONTANT NET
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE					
CRÉANCES COMMERCIALES					
- OPÉRATIONS D'ESCOMPTE ET ASSIMILÉES	18 090		18 090	22 293	
- CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES	2 421		2 421	1 653	
- AUTRES CRÉANCES COMMERCIALES	15 713		15 713	10 434	
TOTAL DES CRÉANCES COMMERCIALES	36 224		36 224	34 380	40 533
COMPTES DÉBITEURS	70 576		70 576	62 834	61 657
AUTRES CONCOURS À LA CLIENTÈLE					
- CRÉDITS DE TRÉSORERIE	150 206		150 206	144 844	
- CRÉDITS À L'HABITAT	134 264		134 264	128 101	
- CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT	103 430		103 430	95 335	
- CRÉDITS À L'EXPORTATION	24 650	(4 540)	20 110	17 935	
- AUTRES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	243 619	(49)	243 570	215 156	
TOTAL DES AUTRES CONCOURS À LA CLIENTÈLE	656 169	(4 589)(A)	651 580	601 371	561 259
CRÉANCES DOUTEUSES	51 313	(34 857)	16 456	19 457	19 658
CRÉANCES RATTACHÉES SUR LA CLIENTÈLE	4 423		4 423	3 686	5 062
TITRES ET VALEURS REÇUS EN PENSION	52 367		52 367	18 707	9 374
PRÊTS SUBORDONNÉS (B)	1 002	(196)	806	1 078	1 180
TOTAL DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (C)	**872 074**	**(39 642)**	**832 432**	**741 513**	**698 723**
OPÉRATIONS DE CRÉDIT BAIL ET ASSIMILÉES	**57 448**	**(1 797)**	**55 651**	**52 473**	**49 003**
TOTAL DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	**929 522**	**(41 439)**	**888 083**	**793 986**	**747 726**
DONT INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS			*5 602*	*4 393*	*5 766*

(A) Provisions au titre du risque de non transfert sur des créances souveraines.

(B) Les prêts participatifs consentis à la clientèle inclus sous la rubrique "Prêts subordonnés" s'élèvent au 31 décembre 1997 à 509 millions de francs contre 684 millions de francs au 31 décembre 1996 et 806 millions de francs au 31 décembre 1995.

(C) Les créances éligibles au refinancement des instituts d'émission français s'élèvent à 65 510 millions au 31 décembre 1997 contre 82 120 millions de francs au 31 décembre 1996 et 89 606 millions de francs au 31 décembre 1995.

NOTE 5 - OPÉRATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

EN MILLIONS DE FRANCS, AU 31 DECEMBRE	1997				1996		1995	
	VALEUR BRUTE	PROVISIONS	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR DE MARCHE	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR DE MARCHE	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR DE MARCHE
TITRES DE TRANSACTION								
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	119 181		119 181	119 181	93 561	93 561	30 913	30 913
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	46 186		46 186	46 186	45 311	45 311	25 124	25 124
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	31 392		31 392	31 392	31 544	31 544	14 542	14 542
ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR LE GROUPE	11		11	11	44	44	105	105
TOTAL DES TITRES DE TRANSACTION	**196 770**		**196 770**	**196 770**	**170 460**	**170 460**	**70 684**	**70 684**
DONT ACTIONS ET OBLIGATIONS NON COTÉES	*3 898*		*3 898*	*3 898*	*99*	*99*	*456*	*456*
TITRES DE PLACEMENT								
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	8 888	(41)	8 847	8 927	12 418	12 482	19 913	20 059
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE :								
ÉMIS PAR LES ORGANISMES PUBLICS	5 166	(1 767)	3 399	4 360	4 114	4 835	6 680	6 681
ÉMIS PAR LES AUTRES ÉMETTEURS	25 849	(292)	25 557	25 977	31 841	32 253	22 216	22 609
	31 015	(2 059)	28 956	30 337	35 955	37 088	28 896	29 290
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	1 387	(151)	1 236	1 537	4 576	4 948	2 234	2 452
ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR LE GROUPE					306	342	14	27
TOTAL DES TITRES DE PLACEMENT	**41 290**	**(2 251)**	**39 039**	**40 801**	**53 255**	**54 860**	**51 057**	**51 828**
DONT ACTIONS ET OBLIGATIONS NON COTÉES	*4 129*	*(119)*	*4010*	*4131*	*5 286*	*5 338*	*2 978*	*3 214*
TITRES D'INVESTISSEMENT								
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	120 468		120 468	121 974	48 713	50 303	35 022	35 180
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE :								
ÉMIS PAR LES ORGANISMES PUBLICS	10 982		10 982	10 959	8 374	7 460	7 949	6 109
ÉMIS PAR LES AUTRES ÉMETTEURS	27 397	(71)	27 326	27 972	29 679	29 863	23 882	23 986
	38 379	(71)	38 308	38 931	38 053	37 323	31 831	30 095
TOTAL DES TITRES D'INVESTISSEMENT	**158 847**	**(71)**	**158 776**	**160 905**	**86 766**	**87 626**	**66 853**	**65 275**
DONT OBLIGATIONS NON COTÉES	*2001*	*(13)*	*1 988*	*1 986*	*1 941*	*1 948*	*899*	*805*
TOTAL DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT(A)	**396 907**	**(2 322)**	**394 585**	**398 476**	**310 481**	**312 946**	**188 594**	**187 787**
DONT								
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	248 537	(41)	248 496	250 082	154 692	156 346	85 848	86 152
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	115 580	(2 130)	113 450	115 454	119 319	119 722	85 851	84 509
DONT OBLIGATIONS NON COTÉES	*8 935*	*(101)*	*8 834*	*8 947*	*5 211*	*5 235*	*4 143*	*4 233*
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	32 790	(151)	32 639	32 940	36 470	36 878	16 895	17 126
DONT ACTIONS NON COTÉES	*1 093*	*(31)*	*1 062*	*1 068*	*2 115*	*2 151*	*190*	*242*

(A) Les parts d'OPCVM détenues par le groupe s'élèvent à 742 millions de francs au 31 décembre 1997 (1 580 millions de francs au 31 décembre 1996 et 964 millions de francs au 31 décembre 1995). Elles comprennent des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 347 millions de francs dont 278 millions de francs d'origine française (992 millions de francs en 1996 dont 912 millions de francs d'origine française et 631 millions de francs au 31 décembre 1995 dont 621 millions de francs d'origine française).

Au cours des trois derniers exercices, les transferts suivants ont été opérés entre les différentes catégories de portefeuilles de titres :

PORTEFEUILLE D'ORIGINE	PORTEFEUILLE DE DESTINATION	MONTANT TRANSFERE AU COURS DE L'EXERCICE (EN MILLIONS DE FRANCS)		
		1997	1996	1995
TITRE DE TRANSACTION	TITRE DE PLACEMENT	2 235	10 108	902
TITRE DE PLACEMENT	TITRE D'INVESTISSEMENT	36	611	224
TITRE D'INVESTISSEMENT	TITRE DE PLACEMENT	516	24	1 307
TITRE DE TRANSACTION	TITRE D'INVESTISSEMENT	1 909	5 005	

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres d'investissement s'élèvent au 31 décembre 1997 à 1 798 millions de francs (465 millions de francs au 31 décembre 1996 et 547 millions de francs au 31 décembre 1995) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 1997 à 2 379 millions de francs (3 991 millions de francs au 31 décembre 1996 et 1 091 millions de francs au 31 décembre 1995)

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe s'élèvent à 4 256 millions de francs au 31 décembre 1997 contre 2 822 millions de francs au 31 décembre 1996 et 2 068 millions de francs au 31 décembre 1995.

Un certain nombre de pays en développement ont conclu avec leurs banques créancières un accord sur leur dette externe. Le groupe a depuis 1990 apporté aux opérations de conversion un ensemble de créances échangées contre des obligations à taux fixe ou révisable d'une durée de 15 à 30 ans dont certaines, résultant de la levée d'une option de réduction d'intérêt, sont garanties à l'échéance par des obligations à zéro coupon du Trésor américain et du Trésor français, et bénéficient d'une garantie glissante de 14 mois à 18 mois d'intérêts.

L'encours brut total de ces titres au 31 décembre 1997, 1996 et 1995 s'élevait respectivement à 6 156 millions de francs, 7 658 millions de francs et 8 668 millions de francs. Au 31 décembre 1997, 3 202 millions de francs sont présentés sous la rubrique "Titres de placement" (contre 3 672 millions de francs au 31 décembre 1996 et 4 710 millions de francs au 31 décembre 1995) et 2 954 millions de francs (3 986 millions de francs au 31 décembre 1996 et 3 958 millions de francs au 31 décembre 1995) en titres d'investissement.

Le total des plus-values potentielles nettes, calculées par rapport à la valeur nette comptable, liées à l'évaluation au prix de marché des titres de placement et d'investissement s'élève à 3 433 millions de francs hors créances titrisées (3 891 millions de francs de plus values, créances titrisées comprises) au 31 décembre 1997 contre 2 603 millions de francs (2 465 millions de francs de plus-values créances titrisées comprises) au 31 décembre 1996 et 1 037 millions de francs (807 millions de francs de moins-values créances titrisées comprises) au 31 décembre 1995.

Conformément à la résolution prise par l'Assemblée Générale, autorisant la BNP à procéder à des interventions pour régularisation de marché sur ses propres actions, le groupe BNP a, au cours de l'exercice 1997, vendu 589 607 titres au cours moyen de 216,74 francs et acheté 492 267 titres au cours moyen de 233,64 francs. Les trois filiales du groupe ayant échangé en 1996 les titres de la Compagnie d'Investissement de Paris lors de l'opération publique d'échange CIP - BNP (note 21) ont cédé, au cours du 1er semestre 1997, les 1 572 905 actions BNP comptabilisées en titres de placement au 31 décembre 1996. Au 31 décembre 1997, le groupe BNP détenait 3 490 actions émises par la BNP SA comptabilisées en titres de placement. En outre, une des filiales du groupe intervenant sur des opérations d'arbitrage sur indices boursiers détenait, au 31 décembre 1997, 34 797 actions émises par la BNP SA comptabilisées en titres de transactions.

NOTE 6 - TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE, PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES NON CONSOLIDÉES

EN MILLIONS DE FRANCS, AU 31 DECEMBRE	1997			1996		1995	
	VALEUR BRUTE COMPTABLE	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR ESTIMATIVE	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR ESTIMATIVE	VALEUR NETTE COMPTABLE	VALEUR ESTIMATIVE
TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE							
TITRES NON COTÉS							
PORTEFEUILLE ÉVALUÉ D'APRÈS LA SITUATION NETTE	548	191	263	145	225	174	255
PORTEFEUILLE ÉVALUÉ D'APRÈS LA VALEUR D'USAGE	2 670	1 309	1 490	1 423	1 556	1 478	1 675
PORTEFEUILLE ÉVALUÉ AU PRIX D'ACQUISITION	457	446	452	464	530	502	503
TITRES COTÉS (A)							
PORTEFEUILLE ÉVALUÉ PAR RÉFÉRENCE AU DERNIER COURS DE BOURSE	254	194	286	280	423	391	491
PORTEFEUILLE ÉVALUÉ PAR RÉFÉRENCE AU COURS DE BOURSE MOYEN DES DEUX DERNIERS EXERCICES CLOS	8 771	8 258	10 701	4 307	5 079	4 872	5 771
TOTAL DES TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	**12 700**	**10 398**	**13 192**	**6 619**	**7 813**	**7 417**	**8 695**
PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES NON CONSOLIDÉES							
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES NON CONSOLIDÉES (B)	1 789	1 389	1 509	1 305	1 382	1 086	1 261
TITRES DE PARTICIPATION :							
TITRES NON COTÉS (B)	4 275	2 843	3 283	2 243	2 849	2 660	3 538
TITRES COTÉS (A)							
PORTEFEUILLE ÉVALUÉ PAR RÉFÉRENCE AU DERNIER COURS DE BOURSE	242	203	400	930	1 085	310	384
PORTEFEUILLE ÉVALUÉ PAR RÉFÉRENCE AU COURS DE BOURSE MOYEN DES DEUX DERNIERS EXERCICES CLOS	932	869	1 182	5 257	5 754	7 043	7 676
PORTEFEUILLE ÉVALUÉ SELON D'AUTRES MÉTHODES	6 072	5 994	5 997	9 581	9 607		
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	11 521	9 909	10 862	18 011	19 295	10 013	11 598
TOTAL DES PARTICIPATIONS ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES NON CONSOLIDÉES	**13 310**	**11 298**	**12 371**	**19 316**	**20 677**	**11 099**	**12 859**
TOTAL DES TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE, DES PARTICIPATIONS ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES NON CONSOLIDÉES	**26 010**	**21 696**	**25 563**	**25 935**	**28 490**	**18 516**	**21 554**

(A) La valeur estimative des titres cotés de participation et de l'activité de portefeuille est déterminée par référence au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

(B) La valeur estimative des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et de participation est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable de la société dont les titres sont détenus par le groupe BNP.

Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées détenues par le groupe dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 329 millions de francs et 253 millions de francs au 31 décembre 1997 contre 1 070 millions de francs et 314 millions de francs au 31 décembre 1996 et 1 125 millions de francs et 181 millions de francs au 31 décembre 1995.

Afin de traduire l'évolution intervenue dans la gestion de certaines lignes de titres, le groupe a procédé durant l'exercice 1997 à un reclassement en "Titres immobilisés de l'activité de portefeuille" des lignes faisant l'objet d'une gestion plus active jusqu'alors conservées en "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées". Ce reclassement porte sur un montant de 5 743 millions de francs (note 9).

Les principales entreprises composant le poste "Titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées" dont la valeur nette comptable dans les livres du groupe est supérieure à 250 millions de francs sont les suivantes :

EN MILLIONS DE FRANCS	SIEGE SOCIAL	MONTANT DES (A) CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES EN 1996	RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE 1996	VALEUR NETTE COMPTABLE DANS LES LIVRES DU GROUPE BNP
PARTICIPATIONS DONT LE POURCENTAGE DU CAPITAL DÉTENU EST INFÉRIEUR À 5 %				
AXA-UAP	PARIS	44 836	3 809	5 994
SAINT-GOBAIN	LA DÉFENSE-COURBEVOIE	47 355	4 323	1 472
ELF AQUITAINE	COURBEVOIE	79 655	6.977	1 189
COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	PARIS	33 682	1 953	795
HAVAS	NEUILLY-SUR-SEINE	12 894	1 000	771
RHONE-POULENC	COURBEVOIE	37 478	(4 991) (C)	626
PECHINEY	LA DÉFENSE-COURBEVOIE	13 734	(2 977)	593
DRESDNER BANK	FRANCFORT (ALLEMAGNE)	51 315	5 182	551
RENAULT	BOULOGNE-BILLANCOURT	37 770	(5 248)	477
BOUYGUES	ST-QUENTIN-EN-YVELINES	7 041	654	333
LAGARDERE GROUPE	PARIS	7 216	1 038	308
PEUGEOT	PARIS	55 501	734	288
AIR FRANCE	ROISSY-EN-FRANCE	7 161	394 (D)	286
A.G.F.	PARIS	24 420	1 536	270
LAFARGE	PARIS	24 160	1 846	254
PARTICIPATIONS DONT LE POURCENTAGE DU CAPITAL DÉTENU EST COMPRIS ENTRE 5 % ET 10 %				
COFINOGA	PARIS	1 795	338	310
PARTICIPATION DONT LE POURCENTAGE DU CAPITAL DÉTENU EST SUPÉRIEUR À 10 %				
ACEC UNION MINIERE MEXIQUE SCS	BRUXELLES (BELGIQUE)	283 (B)		280

(A) Fonds propres comprenant le résultat de 1996 avant répartition.
(B) Données non consolidées.
(C) Résultat consolidé de l'exercice 1997.
(D) résultat de l'exercice clos le 31 mars 1997.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de bourse, s'élève à 7 723 millions de francs au 31 décembre 1997 (2 847 millions de francs au 31 décembre 1996 et 989 millions de francs au 31 décembre 1995).

Sur l'ensemble des portefeuilles repris en notes 5 et 6, les plus-values potentielles nettes totales s'élèvent à 11 614 millions de francs au 31 décembre 1997, créances tritisées comprises, contre 5 312 millions de francs au 31 décembre 1996 et 182 millions de francs au 31 décembre 1995.

NOTE 7 - PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS

EN MILLIONS DE FRANCS	ENCOURS DE PROVISIONS AU 31 DECEMBRE 1996	EXCEDENT DES DOTATIONS CONSTITUEES SUR LES PROVISIONS REPRISES	UTILISATIONS	AUTRES VARIATIONS (A)	ENCOURS DE PROVISIONS AU 31 DECEMBRE 1997
PROVISIONS (B) INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF :					
SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (C)	7 573	2 666	(559)	(2 963)	6 717
SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (NOTE 4)	40 082	2 973	(4 351)	2 735	41 439
SUR TITRES (C)	2 784	87	(1 129)	1 198	2 940
	50 439	5 726	(6 039)	970	51 096
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF (NOTE 18) :					
SUR LES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	2 108	(21)	(94)	560	2 553
POUR CRÉANCES RISQUÉES ET ASSIMILÉES	2 851	169		(475)	2 545
	4 959	148	(94)	85	5 098
TOTAL DES PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET RISQUES-PAYS	**55 398**	**5 874**	**(6 133)**	**1 055**	**56 194**
PROVISIONS (B) INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF :					
AU TITRE DES RISQUES-PAYS	12 830	2 305	(1 853)	111	13 393
AU TITRE DES RISQUES SPÉCIFIQUES	37 609	3 421	(4 186)	859	37 703
	50 439	5 726	(6 039)	970	51 096
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :					
AU TITRE DES RISQUES-PAYS	308			838	1 146
AU TITRE DES RISQUES SPÉCIFIQUES ET BANCAIRES	4 651	148	(94)	(753)	3 952
	4 959	148	(94)	85	5 098
TOTAL DES PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET RISQUES-PAYS	**55 398**	**5 874**	**(6 133)**	**1 055**	**56 194**

(A) Les variations liées aux fluctuations des cours de change s'élèvent à 1 498 millions de francs.
(B) Les créances achetées ou échangées étant enregistrées pour leur valeur nominale, les soultes reçues sur échanges de créances ainsi que les écarts d'acquisition (différence entre le prix d'achat de la créance et sa valeur nominale) sont assimilés à des provisions.
(C) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note 3) porteurs d'un risque-pays. Les provisions relatives aux titres reprises dans ce tableau le sont au titre du risque-pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le groupe.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

L'encours des provisions sur capital et intérêts, soultes et écarts d'acquisition relatifs aux risques souverains s'établit à 14 539 millions de francs au 31 décembre 1997 contre 13 138 millions de francs au 31 décembre 1996 et 13 113 millions de francs au 31 décembre 1995.

EN MILLIONS DE FRANCS	1997	1996	1995
EXCÉDENT DES PROVISIONS CONSTITUÉES SUR LES PROVISIONS REPRISES	**5 874**	**5 380**	**4 901**
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS ÉVENTUELS COMPRISES DANS LES RÉSULTATS EXCEPTIONNELS (NOTE 33)		(1 788)	
REPRISE (DOTATION) DE PROVISIONS SUR INTÉRÊTS IMPAYÉS COMPRISES DANS LE PRODUIT NET BANCAIRE	505	(193)	(145)
PERTES SUR CRÉANCES ET ABANDONS DE CRÉANCES	6 982	5 128	5 548
PROVISIONS UTILISÉES POUR AMORTISSEMENT DE CRÉDITS JUGÉS IRRÉCOUVRABLES ET POUR PERTES SUR CESSIONS DE CRÉANCES	(6 133)	(4 260)	(4 269)
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	(443)	(474)	(502)
CHARGE NETTE DES PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS	**6 785**	**3 793**	**5 533**
DONT			
- CHARGE NETTE AU TITRE DES RISQUES SPÉCIFIQUES	3 965	4 599	5 828
- CHARGE NETTE AU TITRE DES RISQUES-PAYS	2 820	(806)	(295)

OPÉRATIONS RELATIVES AU SECTEUR DE L'IMMOBILIER

Les opérations relatives au secteur de l'immobilier recouvrent l'ensemble des financements, quelles qu'en soient les modalités, de biens immobiliers réalisées par des professionnels ainsi que les engagements pris par signature enregistrés hors bilan. Les professionnels de l'immobilier regroupent les promoteurs réalisant des opérations de construction ou de rénovation d'immeubles en vue de la vente, l'attribution ou la location, les marchands de biens ainsi que les autres agents économiques non financiers intervenant de manière habituelle dans la promotion immobilière.

Les engagements relatifs au secteur de l'immobilier, s'élevaient au 31 décembre 1997 à 31 986 millions de francs. Cet encours ne reprend pas les engagements immobiliers consentis à de grands groupes industriels dont l'activité principale est différente de l'immobilier et dont l'analyse du risque n'est pas liée à l'évolution du secteur de l'immobilier ; ceux-ci représentent au 31 décembre 1997, 5 633 millions de francs contre 6 440 millions de francs au 31 décembre 1996 et 5 593 millions de francs au 31 décembre 1995, dont respectivement 2507 millions de francs, 3 081 millions de francs et 2 175 millions de francs d'engagements hors-bilan.

EN MILLIONS DE FRANCS AU 31 DECEMBRE	1997 METROPOLE	1997 HORS METROPOLE	1997 TOTAL	1996 TOTAL	1995 TOTAL
TITRES (PARTICIPATIONS ET OBLIGATIONS)	3 075		3 075	2 294	1 671
PRÊTS ACCORDÉS	9 457	11 461	20 918	21 935	21 347
TOTAL DES ENCOURS EN TRÉSORERIE	12 532	11 461	23 993	24 229	23 018
ENGAGEMENTS HORS BILAN	5 404	2 589	7 993	7 864	8 739
ENCOURS TOTAUX	17 936	14 050	31 986	32 093	31 757

En métropole, les concours sont pour 80,6 % engagés dans la promotion immobilière, pour 16,4 % dans le financement des marchands de biens et pour 3 % dans le financement des biens patrimoniaux ; les encours en trésorerie se ventilent géographiquement et par destination des biens financés de la manière suivante :

EN MILLIONS DE FRANCS AU 31 DECEMBRE	1997 EN MONTANT	1997 EN %	1996 EN MONTANT	1995 EN MONTANT
ILE-DE-FRANCE	9 730	77,6	9 336	9 488
AUTRES RÉGIONS	2 802	22,4	3 515	3 634
IMMOBILIER D'ENTREPRISE	6 052	48,3	6 056	5 695
IMMOBILIER D'HABITATION	4 271	34,1	4 542	4 940
IMMOBILIER MIXTE ET DIVERS (1)	2 209	17,6	2 253	2 487

(1) Sont regroupés sous l'intitulé "divers" les financements de commerces et de programmes d'aménagement urbain.

Couverture des risques sur les professionnels de l'immobilier			
En millions de francs au 31 decembre	1997	1996	1995
Encours jugés douteux ou assimilés	9 820	10 963	10 795
Provisions relatives aux encours jugés douteux ou assimilés	5 971	6 440	6 305
Taux de couverture par les provisons affectées des encours jugés douteux ou assimilés	60,8 %	58,7 %	58,4 %
Provisions sur risques non spécifiquement identifiés propre à l'immobilier		307	490

RISQUES SUR LES PAYS ASIATIQUES

L'évolution récente des pays asiatiques, caractérisée par la dépréciation des monnaies locales et la chute des bourses régionales, a conduit la Banque à réapprécier l'ensemble de ses risques sur cette région. La crise a concentré l'attention sur cinq pays de la zone (Corée du Sud, Indonésie, Thaïlande, Malaisie et Philippines) touchés à des degrés divers. Les engagements recensés sur ces cinq pays comprennent : les risques de bilan et de hors-bilan, les crédits de toute nature y compris le court terme et les opérations de négoce, les titres en portefeuille y compris le trading, les crédits en devises et en monnaie locale. Ils incluent l'ensemble de ces opérations faites au profit des États, des banques et des entreprises - hors filiales de sociétés multinationales non originaires de la zone sensible ; ils excluent la partie des risques garantis hors zone par les institutions publiques (Coface...) et internationales ou par des sûretés en espèces formellement nanties.

	Au 31 decembre 1997			Au 31 janvier 1998
Risques directs sur les residents debiteurs	Engagements nets consideres comme sensibles ou presentant un risque-pays	Autres engagements nets	Total	Engagements nets totaux (chiffres non audites)
Corée du Sud	7 884	2 403	10 287	10 077
Indonésie	2 441	3 730	6 171	6 062
Thaïlande	3 355	2 775	6 130	5 617
Malaisie		3 764	3 764	3 744
Philippines	697	2 879	3 576	2 889
Total des engagements sur les pays sensibles	14 377	15 551	29 928	28 389
Dont				
- clientèle	5 540	9 973	15 513	15 365
- banques	8 837	5 578	14 415	13 024

Les "Autres engagements nets" sont recensés et suivis selon les mêmes modalités que les engagements considérés comme sensibles ou présentant un risque-pays, mais l'analyse menée sur chaque nature de créance n'a pas conduit à les considérer comme présentant un risque susceptible de faire l'objet d'une dotation aux provisions. Ces engagements sont constitués pour plus de 70 % de créances commerciales dont la durée initiale est inférieure à dix huit mois.

Sur les engagements nets relatifs aux cinq pays les plus sensibles, le groupe BNP a constitué deux types de provisions représentant au total 3 020 millions de francs :

• Une provision au titre des risques spécifiques individuellement identifiés à hauteur de 592 millions de francs.

• Une provision complémentaire à titre prudentiel déterminée forfaitairement sur la base d'une approche multicritère permettant d'estimer les conséquences d'une détérioration supplémentaire du risque liée a une aggravation éventuelle de la situation économique et financière de ces pays ; le montant de cette provision a été estimé à 2 428 millions de francs.

NOTE 8 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES MISES EN EQUIVALENCE

En millions de francs	Part dans les capitaux propres (selon le pourcentage de controle)	Part dans les resultats du dernier exercice clos (selon le pourcentage de controle) (A)	Total des participations et parts dans les entreprises liees mises en equivalence au bilan consolide	Valeur nette comptable des titres detenus dans les societes du groupe BNP
Sociétés financières				
Financière du Régent (Belgique)	149	95	244	74
Banque du Caire et de Paris (Egypte)	111	4	115	154
Merone et Cita	105	8	113	133
BICI Côte d'Ivoire	105	1	106	47
BICI Gabon	83	15	98	17
Béarnaise de Participations	77	(21)	56	56
BNP Dresdner Bank (Bulgaria) A.D.	37	2	39	37
International Bank of Southern Africa (Afrique du Sud)	29	3	32	29
BICI Sénégal	11	12	23	15
BICI A Burkina Faso	22		22	8
DGC Participations	20	2	22	15
Autres	305	18	323	433
Total des sociétés financières	**1 054**	**139**	**1 193**	**1 018**
Sociétés non financières				
Sociétés d'assurance :				
Natio-Vie	2 962	33	2 995	1 983
BNP Ré Luxembourg	677	177	854	45
Total des sociétés d'assurance	3 639	210	3 849	2 028
Sociétés immobilières :				
Meunier Promotion	217	10	227	254
Cimoxi	81	(1)	80	20
Société Française de Développement Immobilier	(1)	(10)	(11)	
Total des sociétés immobilières	297	(1)	296	274
Autres sociétés non financières				
Société Française du Chèque de Voyage	20	(2)	18	21
Total des autres sociétés non financières	20	(2)	18	21
Total des sociétés non financières	**3 956**	**207**	**4 163**	**2 323**
Total des titres mis en équivalence	**5 010**	**346**	**5 356**	**3 341**

(A) Quote-part de résultats non distribués.

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

EN MILLIONS DE FRANCS	MONTANT BRUT AU 1ER JANVIER 1997	ACQUISITIONS	REMBOURSEMENTS ET CESSIONS	TRANSFERTS ET AUTRES VARIATIONS (A)	MONTANT BRUT AU 31 DECEMBRE 1997	MONTANT DES PROVISIONS AU 1ER JANVIER 1997	DOTATIONS AUX PROVISONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE PROVISIONS DE L'EXERCICE	AUTRES VARIATIONS DES PROVISIONS	MONTANT DES PROVISIONS AU 31 DECEMBRE 1997	MONTANT NET AU 31 DECEMBRE 1997
TITRES D'INVESTISSEMENT (NOTE 5)	86 892	95 528	(25 801)	2 228	158 847	126	2	(53)	(4)	71	158 776
PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES NON CONSOLIDÉES (NOTE 6)	24 618	11 154	(16 834)	(5 628)	13 310	5 302	321	(3 193)	(418)	2 012	11 298
TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (NOTE 6)	8 591	1 809	(3 842)	6 142	12 700	1 972	277	(503)	556	2 302	10 398
PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES MISES EN ÉQUIVALENCE (NOTE 8)	4 550	25		781	5 356						5 356
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**124 651**	**108 516**	**(46 477)**	**3 523**	**190 213**	**7 400**	**600**	**(3 749)**	**134**	**4 385**	**185 828**

(A) Les transferts et autres variations recouvrent les écarts de conversion et les transferts intervenus entre les différentes catégories de portefeuille. Les reclassements intervenus entre les "Participations et parts dans les entreprises liées" et les "Titres immobilisées de l'activité de portefeuille" sont commentés en note 6.

Note 10 - Immobilisations Incorporelles et Corporelles

En millions de francs	1997 Montant brut	1997 Amortissements et provisions	1997 Montant net	1996 Montant net	1995 Montant net
Immobilisations incorporelles					
Logiciels informatiques	1 895	1 198	697	661	
Autres immobilisations incorporelles	1 283	534	749	776	
Total des immobilisations incorporelles	**3 178**	**1 732**	**1 446**	**1 437**	**1 398**
Immobilisations corporelles					
Terrains et constructions	12 611	5 192	7 419	10 631	10 688
Equipement, mobilier, installations	14 679	10 186	4 493	4 661	4 927
Immobilisations en cours	525		525	439	378
Total des immobilisations corporelles	**27 815**	**15 378**	**12 437**	**15 731**	**15 993**
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	**30 993**	**17 110**	**13 883**	**17 168**	**17 391**

Immobilisations d'exploitation

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP a en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité. Cette opération avait conduit à une augmentation de 7 583 millions de francs de la valeur des actifs dont la contrepartie est inscrite nette d'impôt sous la rubrique plus-value d'apport dans les capitaux propres consolidés (note 21).

Afin de tenir compte des effets d'une baisse désormais jugée durable de la valeur de référence des actifs immobiliers, le groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration. Cette réestimation a conduit à déprécier de 3 374 millions de francs les immobilisations corporelles du groupe. L'effet de cette correction de valeur a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale (note 21), restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du groupe.

Immobilisations hors exploitation

Les terrains et constructions hors exploitation s'élèvent à 193 millions de francs au 31 décembre 1997 contre 135 millions de francs au 31 décembre 1996 et 188 millions de francs au 31 décembre 1995.

Amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice s'élèvent à 2 102 millions de francs en 1997 contre 2 061 millions de francs en 1996 et 1 950 millions de francs en 1995.

Note 11 - Comptes de Régularisation et Autres Actifs

En millions de francs, au 31 décembre	1997	1996	1995
Comptes de régularisation - actif			
Comptes d'ajustement débiteurs (A)	44 642	35 980	31 689
Produits à recevoir	20 340	21 188	16 374
Comptes d'encaissement	11 331	11 801	11 563
Autres comptes de régularisation débiteurs (B)	37 916	21 423	20 653
Total des comptes de régularisation - actif	**114 229**	**90 392**	**80 279**
Autres actifs			
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés (C)	44 854	28 621	18 831
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des CODEVI	15 823	16 051	15 984
Impôt différé - Actif	3 520	2 248	2 113
Actifs divers	28 556	13 068	8 295
Total des autres actifs	**92 753**	**59 988**	**45 223**

(A) Produits de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).
(B) Incluant notamment les intérêts crédités d'avance sur les comptes de la clientèle ou des établissements de crédit, ainsi que les charges comptabilisées d'avance.
(C) Le développement de l'activité exercée par la ligne de Métier Mondiale "Option" conduit à une forte hausse de ce poste.

Note 12 - Ecarts d'Acquisition des Titres de Participation et des Parts dans les Entreprises Liées

En millions de francs	1997	1996	1995
Valeur nette au 1er janvier	178	172	233
Ecarts d'acquisition liés aux acquisitions de l'exercice	428	87	43
Ecart de conversion	22	7	(14)
Dotation aux amortissements	(110)	(88)	(90)
Valeur nette au 31 décembre	518	178	172

La charge nette d'amortissement des écarts d'acquisition non affectés s'est élevée pour l'exercice 1997 à 103 millions de francs, déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 7 millions de francs, contre 88 millions de francs en 1996 et 84 millions de francs en 1995, déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 6 millions de francs.

Note 13 - Comptes Créditeurs Interbancaires et Titres Emis sur les Marchés Interbancaires

En millions de francs, au 31 décembre	1997	1996	1995
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés			
Comptes ordinaires	45 022	35 239	26 416
Banques centrales et comptes chèques postaux	23 850	12 700	
Etablissements de crédit	20 909	22 371	
Dettes rattachées	263	168	
Comptes et emprunts	373 645	411 640	377 295
Banques centrales	24 904	21 466	
Etablissements de crédit	337 873	380 533	
Dettes rattachées	10 868	9 641	
Opérations de pension			
Titres donnés en pension livrée	213 181	126 832	59 172
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	36 391	49 667	47 914
Banques centrales	11 566	1 837	
Etablissements de crédit	24 825	47 830	
Total des opérations de pension	249 572	176 499	107 086
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	**668 239**	**623 378**	**510 797**
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre			
Titres du marché interbancaire	1 753	2 224	3 220
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	**669 992**	**625 602**	**514 017**
Dont intérêts courus non échus	*12 081*	*10 427*	*10 822*

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 20 909 millions de francs au 31 décembre 1997 contre 22 371 millions de francs au 31 décembre 1996 et 20 854 millions de francs au 31 décembre 1995.

Note 14 - Comptes Créditeurs de la Clientèle, Bons de Caisse et Créances Négociables

En millions de francs, au 31 décembre	1997	1996	1995
Comptes créditeurs de la clientèle			
Comptes ordinaires	198 979	182 417	180 676
Comptes à terme	261 619	248 715	237 789
Comptes d'épargne à régime spécial	209 152	191 686	157 503
Opérations de pension :			
Titres donnés en pension livrée	47 967	15 204	2 065
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	24	27	29
Total des opérations de pension	47 991	15 231	2 094
Total des comptes créditeurs de la clientèle	**717 741**	**638 049**	**578 062**
Dettes envers la clientèle représentées par un titre			
Titres de créances négociables	169 208	176 854	183 378
Bons de caisse	17 647	17 164	17 766
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre	186 855	194 018	201 144
Total des dépôts de la clientèle	**904 596**	**832 067**	**779 206**
Dont intérêts courus non échus	*5 378*	*5 387*	*6 985*

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue, y compris l'épargne collectée à investir s'élèvent à 69 333 millions de francs au 31 décembre 1997 (55 841 millions de francs au 31 décembre 1996 et 59 546 millions de francs au 31 décembre 1995) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle, à 201 035 millions de francs au 31 décembre 1997 (184 142 millions de francs au 31 décembre 1996 et 180 761 millions de francs au 31 décembre 1995).

Par type de clientèle, les dépôts de la clientèle hors titres de créances négociables se répartissent de la façon suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1997	1996
Clientèle financière	**66 234**	**54 789**
Clientèle non financière		
Sociétés	228 330	190 881
Particuliers	352 996	321 656
Entrepreneurs individuels	34 458	31 124
Administrations publiques	11 071	11 082
Autre clientèle non financière	42 299	45 681
Total clientèle non financière	**669 154**	**600 424**

Note 15 - Emprunts Obligataires

Les principaux emprunts obligataires dont le capital restant dû est supérieur à deux pour cent du total de la dette obligataire résultent des émissions suivantes :

En millions de francs, au 31 décembre	Date emission	1997 Date echeance	Taux en %	Capital restant du	1996 Capital restant du	1995 Capital restant du
BNP SA						
Emprunt de 3,6 milliards de francs	1995	2006	8,50	3 600	3 600	3 600
Emprunt de 3,13 milliards de francs	1991	2000	9,00	3 131	3 131	3 131
Emprunt de 2,92 milliards de francs	1994	2006	8,50	2 920	2 920	2 920
Emprunt de 2,80 milliards de francs	1988	2000	9,00	2 800	2 800	2 800
Emprunt de 2,50 milliards de francs	1992	1997	8,625		2 500	2 500
Emprunt de 2,35 milliards de francs	1988	2000	9,00	2 355	2 355	2 355
Emprunt de 2,10 milliards de francs	1992	1999	9,00	2 100	2 100	2 100
Emprunt de 1,7 milliard de francs	1989	2000	9,00	1 700	1 700	1 700
Emprunt de 0,2 milliard de livres sterling	1994	1999	6,25	1 983	1 780	1 520
Emprunt de 1,5 milliard de francs	1991	1996	9,375			1 500
Emprunt de 1,5 milliard de francs	1992	2002	9,00	1 500	1 500	1 500
Emprunt de 1,5 milliard de francs	1993	2003	6,50	1 500	1 500	1 500
Emprunt de 1,2 milliard de francs	1989	2000	9,00	1 200	1 200	1 200
Emprunt de 1,2 milliard de francs	1993	2000	9,00	1 200	1 200	1 200
Emprunt de 1,3 milliard de francs	1989	2001	8,70	1 300	1 300	1 300
Autres émissions				21 321	26 227	29 712
Total des emprunts obligataires émis par la BNP SA				**48 610**	**55 813**	**60 538**
Emissions réalisées par les entreprises liées consolidées				**3 363**	**3 918**	**4 451**
Obligations émises par le groupe et détenues par des sociétés consolidées				**(1 893)**	**(2 957)**	**(1 071)**
Total des emprunts obligataires restant dûs par le groupe				**50 080**	**56 774**	**63 918**
Intérêts courus non échus				801	1 380	1 665
Total des emprunts obligataires				**50 881**	**58 154**	**65 583**

Les primes diverses non amorties représentatives de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts obligataires, à 327 millions de francs au 31 décembre 1997 contre 348 millions de francs au 31 décembre 1996 et 408 millions de francs au 31 décembre 1995.

Note 16 - Comptes de Régularisation et autres Passifs après Répartition

En millions de francs, au 31 decembre	1997	1996	1995
Comptes de régularisation - passif			
Comptes d'ajustement créditeurs (a)	46 511	34 769	30 650
Charges à payer	19 947	13 281	17 703
Comptes d'encaissement	2 452	2 507	345
Autres comptes de régularisation créditeurs	18 435	21 414	19 024
Total des comptes de régularisation - passif	**87 345**	**71 971**	**67 722**
Autres passifs			
Dettes attachées aux opérations sur titres	89 377	92 569	26 530
Impôts différés - passif	4 598	4 365	4 222
Autres créditeurs et passifs divers (b)	90 319	55 843	28 256
Total des autres passifs	**184 294**	**152 777**	**59 008**

(A) Charges de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).
(B) Incluant notamment les primes liées aux instruments conditionnels vendus.

Note 17 - Provisions pour Risques et Charges

En millions de francs, au 31 decembre	1997	1996	1995
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (note 7)	2 553	2 108	2 041
Provisions pour engagements sociaux (note 19)	4 522	4 331	4 066
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 7)	2 545	2 851	3 418
Autres provisions pour risques et charges	4 269	3 178	2 043
Total des provisions pour risques et charges	**13 889**	**12 468**	**11 568**

Les engagements par signature faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 6 922 millions de francs au 31 décembre 1997 contre 5 276 millions de francs au 31 décembre 1996 et 5 290 millions de francs au 31 décembre 1995.

Les "provisions pour créances risquées et assimilées" incluent les provisions pour risques divers ainsi qu'une provision constituée en 1994 au titre des risques sectoriels éventuels attachés aux secteurs d'activité qui paraissent les plus exposés à une dégradation de leur conjoncture. Cette provision pour risques sectoriels éventuels a fait successivement l'objet d'une dotation constitutive de 2 600 millions de francs en 1994 et d'une dotation complémentaire de 1 788 millions de francs en 1996. Ont été repris sur cette provision en 1996, 2 958 millions de francs au titre de la constitution de provisions spécifiques pour risques de contrepartie (1 400 millions de francs) ainsi qu'au titre de la dépréciation des participations de la BNP (1 558 millions de francs) dans l'UAP (note 21) et Péchiney ; le solde de cette provision, non affectée, soit 1 430 millions de francs au 31 décembre 1997, est destiné à la couverture de risques sectoriels éventuels.

NOTE 18 - DETTES SUBORDONNÉES

EN MILLIONS DE FRANCS, AU 31 DECEMBRE	1997	1996	1995
EMPRUNTS SUBORDONNÉS REMBOURSABLES	**41 099**	**34 960**	**29 929**
EMPRUNTS SUBORDONNÉS PERPÉTUELS			
TITRES PARTICIPATIFS	2 306	2 310	2 310
TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE :			
TITRES EN DEVISES	2 994	2 619	2 450
TITRES EN FRANCS	2 000	2 000	2 000
TOTAL DES TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE	4 994	4 619	4 450
TITRES PERPÉTUELS	3 918	1 152	
TOTAL DES EMPRUNTS SUBORDONNÉS PERPÉTUELS	11 218	8 081	6 760
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES CONTRACTÉES PAR LE GROUPE	**52 317**	**43 041**	**36 689**
TITRES ÉMIS PAR LE GROUPE ET DÉTENUS PAR DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES			(140)
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES RESTANT DUES PAR LE GROUPE	**52 317**	**43 041**	**36 549**
INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS	156	79	73
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES	**52 473**	**43 120**	**36 622**

Au 31 décembre 1995, le groupe détenait des titres subordonnés perpétuels pour une valeur comptable de 140 millions de francs et représentant une valeur d'émission de 154 millions de francs.

Emprunts subordonnés remboursables

Les emprunts subordonnés émis par le groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs et en devises assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Les principaux emprunts subordonnés remboursables dont le capital restant dû est supérieur à cinq pour cent du total des dettes subordonnées remboursables résultent des émissions suivantes :

EN MILLIONS DE FRANCS, AU 31 DECEMBRE	DATE EMISSION	DATE ECHEANCE	TAUX	1997 CAPITAL RESTANT DU	1996 CAPITAL RESTANT DU	1995 CAPITAL RESTANT DU
MÉTROPOLE						
EMPRUNT DE 3,75 MILLIARDS DE FRANCS	1990	2002	10,60 %	3 750	3 750	3 750
EMPRUNT DE 2,50 MILLIARDS DE FRANCS	1991	2004	9,35 %	2 500	2 500	2 500
EMPRUNT DE 2,27 MILLIARDS DE FRANCS	1988	2000	9,30 %	2 270	2 270	2 270
EMPRUNT DE 1,50 MILLIARD DE FRANCS	1988	1998	9,60 %	1 500	1 500	1 500
EMPRUNT DE 1,50 MILLIARD DE FRANCS	1988	2000	VARIABLE	1 500	1 500	1 500
EMPRUNT DE 1,50 MILLIARD DE FRANCS	1991	2003	9,55 %	1 500	1 500	1 500
AUTRES ÉMISSIONS				23 626	19 735	14 622
SUCCURSALES ÉTRANGÈRES						
EMPRUNT DE 350 MILLIONS DE DOLLARS	1997	2007	7,20 %	2 096		
AUTRES ÉMISSIONS				1 600	1 426	1 364
TOTAL DES EMPRUNTS SUBORDONNÉS REMBOURSABLES ÉMIS PAR LA BNP SA				40 342	34 181	29 006
ÉMISSIONS RÉALISÉES PAR LES ENTREPRISES LIÉES CONSOLIDÉES				757	779	923
TOTAL DES EMPRUNTS SUBORDONNÉS REMBOURSABLES ÉMIS PAR LE GROUPE				**41 099**	**34 960**	**29 929**

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par la BNP SA ou par les filiales étrangères du groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe, l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 30 à 60 jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Emprunts subordonnés perpétuels

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP SA a émis des titres participatifs, pour un montant de 1 800 millions de francs représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit la banque à émettre du 1er au 30 juillet des années 1985 à 1988, 412 761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 23 millions de francs. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la Banque dans les conditions prévues par la loi.

En octobre 1985, la BNP SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 2 000 millions de francs. Ces obligations subordonnées perpétuelles ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la société, mais avant celui des titres participatifs émis par la banque. Le Conseil d'administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. La BNP SA a procédé en septembre 1986 à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985.

En 1996 et 1997, la BNP SA a émis des titres perpétuels présentant la particularité de pouvoir être remboursés par anticipation à l'initiative de l'émetteur à partir d'une date fixée dans la notice d'émission mais après accord de la Commission Bancaire (Call options).

Les titres participatifs, les titres subordonnés à durée indéterminée et les titres perpétuels sont éligibles aux fonds propres complémentaires des fonds propres prudentiels tels que définis par les textes internationaux et réglementaires français.

AU 31 DECEMBRE 1997	DATE D'EMISSION	CALL OPTIONS	TAUX	MONTANT
BNP SA				
TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE				
EMPRUNT DE 2 MILLIARDS DE FRANCS	1985		TMO	2 000
EMPRUNT DE 500 MILLIONS DE DOLLARS	1986		TAUX VARIABLE	2 994
TITRES PERPÉTUELS				
EMPRUNT DE 20 MILLIONS DE DOLLARS	1996	2 006	TAUX VARIABLE	120
EMPRUNT DE 200 MILLIONS DE DOLLARS	1996	2 006	TAUX VARIABLE	1 198
EMPRUNT DE 50 MILLIONS DE DOLLARS	1997	2 007	TAUX VARIABLE	299
EMPRUNT DE 25 MILLIONS DE DOLLARS	1997	2 002	TAUX VARIABLE	150
EMPRUNT DE 1,25 MILLIARD DE FRANCS	1997	2 007	(2)	1 250
EMPRUNT DE 50 MILLIONS DE DOLLARS	1997	2 007	TAUX VARIABLE	299
EMPRUNT DE 50 MILLIONS DE DOLLARS	1997	2 006	TAUX VARIABLE	299
EMPRUNT DE 20 MILLIONS DE FLORINS NÉERLANDAIS	1997	2 007	(2)	60
EMPRUNT DE 1,5 MILLIARDS DE FRANCS BELGES	1997	2 002	TAUX VARIABLE	243
TITRES PARTICIPATIFS				
BNP SA				
EMPRUNT DE 1 800 MILLIONS DE FRANCS	1984		TAUX VARIABLE (1)	1 800
EMPRUNT DE 413 MILLIONS DE FRANCS	1985 - 1988		TAUX VARIABLE (1)	413
EMISSIONS RÉALISÉES PAR LES ENTREPRISES LIÉES CONSOLIDÉES				
EMPRUNT DE 100 MILLIONS DE FRANCS	1985		TAUX VARIABLE	93
TOTAL DES EMPRUNTS SUBORDONNÉS PERPÉTUELS				**11 218**

(1) Taux minimum fixé à 85 % du TMO moyen.
(2) Taux fixe puis variable après la date du Call Options.

Note 19 - Régimes de Retraite et de Prévoyance

• Régimes de retraite

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, les engagements au titre des régimes de retraite sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Depuis le 1er janvier 1994 et en vertu d'un accord professionnel présenté en note 1, la BNP cotise en France à deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires.

La Caisse de retraites de la BNP verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à cet organisme avant cette date. Conformément aux recommandations du Code des Assurances, l'évaluation de ce complément s'appuie sur des hypothèses de mortalité issues de la table prospective par génération établie en 1993. Le taux d'actualisation et l'érosion monétaire utilisés au 31 décembre 1997 laissent un différentiel de l'ordre de 3,5 % conforme à la différence observée de manière constante sur longue période entre les taux long terme et l'inflation.

Les ressources de la Caisse de Retraites sont constituées des réserves libres ou progressivement libérables de la Caisse (700 millions de francs environ au 31 décembre 1997) et des contributions annuelles versées par BNP SA et plafonnées à 4 % de la masse salariale.

Un fonds de garantie assurant la Caisse du versement par la BNP de ses cotisations dans le futur a été constitué en BNP en 1993. Ce fonds est inclus dans les Fonds pour Risques Bancaires Généraux.

En dehors de ces régimes, la BNP n'a pas d'autre engagement de retraite en France concernant l'ensemble de ses salariés.

En outre, BNP SA a signé en 1997 un accord mettant en place une retraite par capitalisation financée par des cotisations salariales et patronales. Au moment de leur départ en retraite les salariés de BNP SA bénéficieront ainsi d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

• Dispositifs de prévoyance et de cessation d'activité

Le personnel des différentes sociétés du groupe bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels ou contractuels tels que les indemnités de départ à la retraite ainsi que d'autres avantages liés à l'ancienneté. En outre, la banque favorise en France le départ volontaire ou en pré-retraite des salariés répondant à certains critères d'éligibilité.

En règle générale, ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) afin de déterminer l'ensemble de la charge correspondant aux prestations restant à verser aux préretraités et le cas échéant aux retraités et celles acquises par les salariés.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires ainsi que les taux d'actualisation (taux du marché à long terme) et d'érosion monétaire tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du groupe. En France, les hypothèses de mortalité retenues s'appuient sur la table-vie 1988-1990 adaptée à la profession bancaire.

Au 31 décembre 1997, le taux d'actualisation retenu en France et le taux d'érosion monétaire estimé sont homogènes avec ceux utilisés pour l'évaluation des risques liés au complément de pension bancaire.

Les charges liées au plan de départ volontaire (Plan d'Adaptation de l'Emploi) et aux départs en pré-retraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Les provisions constituées au titre de ces engagements s'analysent comme suit :

Au 31 décembre 1997	Au titre des personnels		Total
	En activite	En pre-retraite ou assimiles a des retraites	
Indemnités de départ à la retraite	2 493		2 493
Pré-retraites et départs anticipés	215	469	684
Gratifications pour ancienneté de service	599		599
Plan d'Adaptation de l'Emploi	310		310
Autres engagements sociaux	261	175	436
Total (note 17)	**3 878**	**644**	**4 522**

Pour la détermination des provisions ainsi constituées, la valeur vénale des fonds investis au sein des organismes chargés de leur gestion vient en déduction du montant de l'engagement total :

	Engagements bruts	Actifs de couverture	Engagements nets
Au 1er janvier 1997	4 537	206	4 331
Charge nette de l'exercice :			
Droits nets acquis	604		
Actualisation des droits	262		
Attribution aux fonds		78	
Paiements des droits	(597)		
Au 31 décembre 1997	4 806	284	4 522

Note 20 - Fonds pour Risques Bancaires Généraux

D'un montant de 10 761 millions de francs au 1er janvier 1994 les fonds pour risques bancaires généraux ont fait l'objet de reprises pour 2 600 millions de francs et 1 788 millions de francs (note 33) respectivement en 1994 et 1996, simultanément dotés aux provisions pour risques sectoriels éventuels (note 17). Au 31 décembre 1997 les fonds pour risques bancaires généraux s'élèvent à 6 718 millions de francs.

Ces fonds sont constitués des provisions pour risques généraux classées précédemment dans les provisions pour risques et charges et d'une dotation d'un montant significatif constituée, par souci de prudence, pour tenir compte d'un risque général lié à la démographie relative des populations pensionnée et active de la banque.

Note 21 - Capitaux Propres Consolidés après Affectation du Résultat

En millions de francs	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus value d'apport et ecart de reevaluation	Amortissements reglementes et complementaires des investissements	Ecart de conversion	Autres réserves consolidees et report a nouveau	Total des reserves consolidees et assimilees	Capitaux propres part du groupe	Interets hors groupe	Total des capitaux propres consolides
Capitaux propres au 31 décembre 1994 après affectation du résultat	**4 689**	**17 024**	**5 898**	**479**	**(2 040)**	**22 110**	**26 447**	**48 160**	**2 297**	**50 457**
Bénéfice consolidé 1995						1 784	1 784	1 784	141	1 925
Distribution externe						(716)	(716)	(716)	(63)	(779)
Opérations sur le capital réalisées en 1995	53	423						476		476
Transfert aux fonds pour risques bancaires généraux						(90)	(90)	(90)		(90)
Effet net de la variation de la participation dans l'UAP						25	25	25		25
Effet de la variation des parités monétaires en 1995					(856)		(856)	(856)	(63)	(919)
Autres variations			(57)			(84)	(141)	(141)	(100)	(241)
Capitaux propres au 31 décembre 1995 après affectation du résultat	**4 742**	**17 447**	**5 841**	**479**	**(2 896)**	**23 029**	**26 453**	**48 642**	**2 212**	**50 854**
Bénéfice consolidé 1996						3 856	3 856	3 856	273	4 129
Distribution externe						(1 120)	(1 120)	(1 120)	(77)	(1 197)
Opérations sur le capital réalisées en 1996										
par offres publiques d'échange	323	2 052						2 375	(805)	1 570
autres opérations	58	354						412		412
Effet de la déconsolidation de l'UAP	63				329	584	913	976		976
Effet de la variation des parités monétaires en 1996					669		669	669	(16)	653
Emission d'actions de préférence									393	393
Autres variations			(205)			(53)	(258)	(258)	(98)	(356)
Capitaux propres au 31 décembre 1996 après affectation du résultat	**5 186**	**19 853**	**5 636**	**479**	**(1 898)**	**26 296**	**30 513**	**55 552**	**1 882**	**57 434**
Bénéfice consolidé 1997						5 962	5 962	5 962	257	6 219
Distribution externe						(1 493)	(1 493)	(1493)	(110)	(1 603)
Opérations sur le capital réalisées en 1997										
par offre publique d'échange	33	196						229	(229)	
autres opérations	112	828						940		940
Effet de la variation des parités monétaires en 1997										
au cours de l'exercice 1997					557		557	557	113	670
sur titres en cours de cession					561	(420)	141	141		141
Correction afférente à la plus-value d'apport sur actifs immobiliers			(2 758)				(2 758)	(2 758)		(2 758)
Emission d'actions de préférence									2 922	2 922
Autres variations			(54)			(36)	(90)	(90)	49	(41)
Capitaux propres au 31 décembre 1997 après affectation du résultat	**5 331**	**20 877**	**2 824**	**479**	**(780)**	**30 309**	**32 832**	**59 040**	**4 884**	**63 924**

OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL RÉALISÉES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au 1er janvier 1995, avant élimination de la participation circulaire, le capital de la BNP SA était constitué de 190 046 159 actions ordinaires de 25 francs de nominal.

Augmentations de capital intervenues en 1995 et 1996

Le capital a été augmenté par la création de 2 137 779 actions en 1995 en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions.

Conformément à la résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 1995, le Conseil d'administration de la BNP a décidé le 28 juin 1995 de procéder à une offre publique d'échange des actions de la société BNP España SA contre des actions de la Banque Nationale de Paris et le 21 mai 1996 de procéder à une offre publique d'échange des actions de la Compagnie d'Investissement de Paris contre des actions de la Banque Nationale de Paris. En conséquence, il a été émis 720 280 actions nouvelles de 25 francs de nominal portant jouissance le 1er janvier 1995 en rémunération des actions échangées de la BNP España et 12 202 336 actions nouvelles de 25 francs de nominal portant jouissance le 1er janvier 1996 en rémunération des actions de la Compagnie d'Investissement de Paris apportées à l'échange.

En conformité avec l'article 180 V de la loi du 24 juillet 1966, l'Assemblée générale mixte du 21 mai 1996 a approuvé la proposition du Conseil d'administration réuni le 13 mars 1996 de réserver une offre de souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Actionnariat". A ce titre, 652 444 actions de 25 francs de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement "BNP Actionnariat", pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

Le capital a en outre été augmenté par la création de 1 675 995 actions nouvelles en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions.

Augmentations de capital intervenues en 1997

Conformément à la résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 1995, le Conseil d'administration de la BNP a décidé le 5 mai 1997 de procéder à une offre publique d'échange des actions de la BNP Intercontinentale contre des actions de la Banque Nationale de Paris. En conséquence, il a été émis 1 315 122 actions nouvelles de 25 francs de nominal portant jouissance le 1er janvier 1997 en rémunération des actions de la BNP Intercontinentale apportées à l'échange.

En conformité avec l'article 180 V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'administration du 6 mars 1997 a décidé, en application des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'Assemblée générale mixte du 21 mai 1996, de proposer une souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Actionnariat". A ce titre, 920 000 actions de 25 francs de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement "BNP Actionnariat", pour compte des adhérents au plan d'epargne d'entreprise.

Le capital a en outre été augmenté par la création de 3 574 073 actions nouvelles en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions.

Au 31 décembre 1997, le capital de la BNP SA est constitué de 213 244 188 actions de 25 francs de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options, 1 400 actions portant jouissance au 1er janvier 1997 ont été souscrites par les salariés de la BNP durant l'exercice 1997. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 29 janvier 1998.

CONSTITUTION DES PRIMES D'ÉMISSION ET DES PRIMES ET PLUS-VALUE D'APPORT

Les primes d'émission ont été augmentées, en 1995, des primes d'émission attachées aux actions résultant de l'option exercée pour le paiement du dividende en actions, soit 423 millions de francs.

En 1996, les primes d'émission ont été augmentées des primes résultant de l'émission des actions BNP remises d'une part en échange des actions de la société BNP España et de la Compagnie d'Investissements de Paris et d'autre part en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en action et au personnel ayant souscrit à l'augmentation de capital qui leur était réservée. Ces primes d'émissions se sont élevées respectivement à 92 et 1 960 millions de francs après imputation des écarts d'acquisition liés aux opérations d'échange et à 354 millions de francs pour les titres souscrits par les actionnaires et le personnel.

En 1997, les primes d'émission ont été augmentées des primes résultant de l'émission des actions BNP remises d'une part, en échange des actions de la BNP Intercontinentale et d'autre part, des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en action et au personnel ayant souscrit à l'augmentation de capital qui leur était réservée. Ces primes d'émissions se sont élevées respectivement à 196 millions de francs après imputation de l'écart d'acquisition lié à l'opération d'échange et à 828 millions de francs pour les titres souscrits par les actionnaires et le personnel.

La plus-value d'apport, d'un montant net de 2 755 millions de francs, résulte des opérations de restructuration du patrimoine immobilier que la BNP a réalisées avec sa filiale la Compagnie Immobilière de France en 1991 et 1992. La plus-value d'apport attachée aux éléments amortissables est reprise au compte de résultats afin de compenser l'amortissement complémentaire résultant de la nouvelle valeur des actifs apportés. Le montant de la plus-value d'apport tient compte au 31 décembre 1997 d'une correction de valeur des actifs apportés de 2 758 millions de francs (notes 1 et 10) effectuée durant l'exercice 1997 dans un contexte de baisse du marché immobilier désormais jugée durable.

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE EN DEVISES

En avril 1996, le groupe a procédé par l'intermédiaire de sa filiale Bancwest Corporation à une première émission de 75 millions de dollars d'actions de préférence. Ces actions attribuent à leurs détenteurs un dividende contractuel de 7 %.

En décembre 1997, le groupe a effectué une nouvelle émission de 500 millions de dollars d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ("preferred shares"). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de la BNP a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu fixe de 7,738 % durant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'emetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions sont repris, au sein des capitaux propres, dans la "part des intérêts minoritaires" ; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé "Résultat net, part des intérêts minoritaires".

DÉCONSOLIDATION DE L'UAP

La BNP et l'UAP ont effectué en 1990 une prise de participation croisée donnant à la BNP une participation initiale dans l'UAP de 20 % au 31 décembre 1990. A la faveur de diverses augmentations de capital de l'UAP, la participation de la BNP dans cette société s'est trouvée réduite à 16,04 % au 30 juin 1996. Le groupe UAP a été consolidé par mise en équivalence dans les états financiers de la Financière BNP jusqu'au 30 juin 1996, la participation circulaire de la BNP étant éliminée pour la détermination des fonds propres consolidés.

L'opération publique d'échange des actions UAP contre des actions et des certificats de valeur garantie AXA intervenue entre le 21 novembre et le 18 décembre 1996 a conduit le groupe BNP à détenir au 31 décembre 1996 une participation dans la société AXA de 7,22 % dont le niveau n'était plus suffisant pour bénéficier de la présomption d'influence notable qui seule pouvait encore permettre de mettre en équivalence le nouvel ensemble au regard des principes comptables généralement admis. La participation de la BNP dans la Compagnie UAP a donc été déconsolidée dans les états financiers du groupe BNP dès 1996 afin de tenir compte de la présence d'un nouvel actionnaire majoritaire dans le capital de la Compagnie UAP au 31 décembre 1996.

La déconsolidation de la Compagnie UAP a conduit à provisionner les titres UAP inscrits en titres de participation au 31 décembre 1996 sur la base d'une valeur de marché tenant compte de la création des certificats de valeur garantie liée à l'offre publique d'échange faite par la société AXA sur les titres de la Compagnie UAP. L'opération d'échange intervenue le 13 janvier 1997 a conduit à enregistrer les titres AXA-UAP reçus pour un prix de revient équivalent à la valeur nette comptable retenue au 31 décembre 1996 pour les anciens titres UAP (note 28).

NOTE 22 - ECHÉANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES ET AUTRES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT

EN MILLIONS DE FRANCS, AU 31 DECEMBRE	OPERATIONS A VUE ET AU JOUR LE JOUR	DUREE RESTANT A COURIR JUSQU'A 3 MOIS	DE 3 MOIS A 1 AN	DE 1 AN A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
EMPLOIS (MONTANT BRUT)						
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES (NOTE 3)						
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	11 882					11 882
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES		144 604	9 977	48 919	45 037	248 537
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	24 737	402 158	57 425	10 845	3 438	498 603
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (NOTE 4)						
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	121 656	408 852	71 100	160 296	110 170	872 074
OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES		8 294	8 765	27 092	13 297	57 448
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE (NOTE 5) (1)						
TITRES DE TRANSACTION		46 186				46 186
TITRES DE PLACEMENT		14 206	2 556	4 617	8 999	30 378
TITRES D'INVESTISSEMENT		1 623	3 307	14 480	16 535	35 945
RESSOURCES						
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES (NOTE 13)						
COMPTES CRÉDITEURS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉS	95 448	483 129	71 122	11 543	6 997	668 239
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		820	522	411		1 753
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE (NOTE 14)						
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	272 331	323 300	51 534	47 855	22 721	717 741
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	2 540	93 027	51 143	24 703	15 442	186 855
EMPRUNTS OBLIGATAIRES REMBOURSABLES (NOTE 15)		**1 519**	**2 931**	**32 872**	**12 758**	**50 080**
TITRES SUBORDONNÉS REMBOURSABLES (NOTE 18)		**240**	**3 639**	**14 466**	**22 754**	**41 099**

(1) Hors créances rattachées qui s'élèvent à 3 071 millions de francs.

La gestion de la liquidité du groupe BNP s'inscrit dans le cadre de limites de transformation toutes monnaies confondues, déterminées par le Comité de Direction générale :

- une impasse maximum sur les opérations d'une durée résiduelle supérieure à un an (bilan et hors-bilan pondérés) en effectuant un échéancement des opérations sans échéance. La limite est fixée à 25 % des ressources à plus d'un an.

- une impasse maximum sur les opérations échéancées d'une durée résiduelle supérieure à un an. La limite est fixée à 150 % des ressources stables non échéancées (ressources à vue et d'épargne de la clientèle nettes des comptes débiteurs, fonds propres nets d'immobilisation).

De plus, la BNP veille à respecter en permanence le coefficient de liquidité (à 1 mois) et le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (à 5 ans). Ce fut le cas, pour ces deux ratios, tout au long de l'année 1997.

ECHEANCIER DES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME AU 31 DECEMBRE 1997

EN MILLIONS DE FRANCS	DUREE RESTANT A COURIR JUSQU'A 3 MOIS	DE 3 MOIS A 1 AN	DE 1 AN A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
OPÉRATIONS SUR TAUX D'INTÉRÊT	**5 532 778**	**1 526 789**	**1 127 155**	**460 521**	**8 647 243**
SUR MARCHÉS ORGANISÉS	4 226 560	278 510	48 989		4 554 059
SUR OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ	1 306 218	1 248 279	1 078 166	460 521	4 093 184
OPÉRATIONS SUR DEVISES	**2 288 203**	**2 581 325**	**221 495**	**61 527**	**5 152 550**
SUR MARCHÉS ORGANISÉS	304 295	303 729	15 963		623 987
SUR OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ	1 983 908	2 277 596	205 532	61 527	4 528 563
AUTRES OPÉRATIONS	**162 619**	**267 927**	**208 542**	**51 263**	**690 351**
SUR MARCHÉS ORGANISÉS	109 853	108 744	12 916		231 513
SUR OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ	52 766	159 183	195 626	51 263	458 838

NOTE 23 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

EN MILLIONS DE FRANCS, AU 31 DECEMBRE	1997	1996	1995
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET REÇUS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS			
AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	22 378	25 319	23 125
A LA CLIENTÈLE			
- OUVERTURE DE CRÉDITS CONFIRMÉS			
OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES	25 837	20 398	
AUTRES OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS	251 878	192 843	
- AUTRES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	96 951	85 970	
	374 666	**299 211**	**282 016**
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	**397 044**	**324 530**	**305 141**
ACCORDS DE REFINANCEMENT (LIGNES "STAND-BY") REÇUS			
DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	7 323	8 330	12 008
DE LA CLIENTÈLE	2 586	1 080	162
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	**9 909**	**9 410**	**12 170**
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS ET REÇUS			
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS			
D'ORDRE D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
- CONFIRMATIONS D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES	4 976	5 148	
- AUTRES GARANTIES	9 342	10 696	
	14 318	**15 844**	**8 180**
D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE			
- CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES			
CAUTIONS IMMOBILIÈRES	3 912	3 406	
CAUTIONS ADMINISTRATIVES ET FISCALES	23 878	22 803	
AUTRES GARANTIES	41 805	33 280	
- AUTRES GARANTIES D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	105 403	99 308	
	174 998	**158 797**	**118 570**
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	**189 316**	**174 641**	**126 750**
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS			
DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	41 097	27 352	32 492
DE LA CLIENTÈLE			
- GARANTIES REÇUES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET ASSIMILÉES	37 277	32 111	
- GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE	4 509	3 261	
- AUTRES GARANTIES REÇUES	75 876	55 560	
	117 662	**90 932**	**84 209**
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	**158 759**	**118 284**	**116 701**
ENGAGEMENTS SUR TITRES HORS BILAN			
TITRES À RECEVOIR	63 593	55 533	19 756
TITRES VENDUS À RÉMÉRÉ À RECEVOIR (A)		10	366
TOTAL DES TITRES À RECEVOIR	**63 593**	**55 543**	**20 122**
TOTAL DES TITRES À LIVRER	**52 172**	**55 856**	**21 320**

(A) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

NOTE 24 - OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

EN MILLIONS DE FRANCS, AU 31 DECEMBRE	1997 OPERATIONS CONTRACTEES A TITRE DE COUVERTURE	1997 OPERATIONS CONTRACTEES AU TITRE DE GESTION DE POSITIONS	1997 TOTAL	1996 OPERATIONS CONTRACTEES A TITRE DE COUVERTURE	1996 OPERATIONS CONTRACTEES AU TITRE DE GESTION DE POSITIONS	1996 TOTAL
OPÉRATIONS FERMES	**4 335 884**	**7 952 259**	**12 288 143**	**3 667 121**	**4 945 112**	**8 612 233**
OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS	202 301	3 913 136	4 115 437	330 752	2 050 798	2 381 550
CONTRATS DE TAUX	202 124	3 878 533	4 080 657	330 630	1 998 986	2 329 616
CONTRATS DE CHANGE	177	279	456		2 711	2 711
ACTIFS FINANCIERS		34 324	34 324	122	49 101	49 223
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ	4 133 583	4 039 123	8 172 706	3 336 369	2 894 314	6 230 683
ACCORDS DE TAUX FUTURS	126 136	253 217	379 353	135 430	244 352	379 782
SWAPS DE TAUX	278 829	3 036 522	3 315 351	160 132	1 824 929	1 985 061
SWAPS DE DEVISES	2 322 231	39 977	2 362 208	1 756 821	35 948	1 792 769
SWAPS CAMBISTES	1 406 024	673 905	2 079 929	1 282 958	765 818	2 048 776
AUTRES CONTRATS À TERME	363	35 502	35 865	1 028	23 267	24 295
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	**71 432**	**2 130 570**	**2 202 002**	**51 539**	**2 852 618**	**2 904 157**
OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS	1 330	1 292 792	1 294 122	1 579	2 238 142	2 239 721
OPTIONS DE TAUX	352	473 050	473 402	526	1 260 114	1 260 640
ACHETÉES	176	201 966	202 142	506	683 045	683 551
VENDUES	176	271 084	271 260	20	577 069	577 089
OPTIONS DE CHANGE		623 531	623 531	54	811 193	811 247
ACHETÉES		301 989	301 989	27	389 967	389 994
VENDUES		321 542	321 542	27	421 226	421 253
AUTRES OPTIONS	978	196 211	197 189	999	166 835	167 834
ACHETÉES		95 693	95 693		93 402	93 402
VENDUES	978	100 518	101 496	999	73 433	74 432
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ	70 102	837 778	907 880	49 960	614 476	664 436
CONTRATS DE TAUX PLAFONDS ET PLANCHERS	14 697	374 729	389 426	10 098	365 590	375 688
ACHETÉS	7 039	178 689	185 728	4 061	174 288	178 349
VENDUS	7 658	196 040	203 698	6 037	191 302	197 339
SWAPTIONS ET OPTIONS (TAUX, CHANGE ET AUTRES)	55 405	463 049	518 454	39 862	248 886	288 748
ACHETÉS	30 571	244 774	275 345	19 643	118 386	138 029
VENDUS	24 834	218 275	243 109	20 219	130 500	150 719
TOTAL DES OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	**4 407 316**	**10 082 829**	**14 490 145**	**3 718 660**	**7 797 730**	**11 516 390**

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marchés attachés à ces instruments. Les résultats correspondant à ces opérations sont repris dans la note 25 "Produit Net Bancaire" et dans les notes 11 et 16 au Bilan.

ÉVALUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par le groupe BNP est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens et internationaux au 31 décembre 1997. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date.

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde ("close-out netting") peut faire l'objet d'une garantie ("collaterisation") consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre la banque et une contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou international. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'Association Française des Banques (AFB) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association ("ISDA"). La BNP participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants.

RISQUES DE CREDIT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

EN MILLIONS DE FRANCS	1997		1996	
	COUT DE REMPLACEMENT POSITIF	EQUIVALENT RISQUES PONDERES	COUT DE REMPLACEMENT POSITIF	EQUIVALENT RISQUES PONDERES
RISQUES SUR LES ADMINISTRATIONS CENTRALES ET ASSIMILÉS	492		854	
RISQUES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT SITUÉS EN ZONE A (A)	94 565	28 422	60 766	18 511
RISQUES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT SITUÉS EN ZONE B (A) ET SUR LA CLIENTÈLE	17 648	13 706	11 204	9 140
TOTAL AVANT EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	**112 705**	**42 128**	**72 824**	**27 651**
DONT RISQUES SUR CONTRATS DE :				
TAUX D'INTÉRÊT	*50 772*	*15 956*	*43 066*	*13 055*
TAUX DE CHANGE ET AUTRES CONTRATS	*61 933*	*26 172*	*29 758*	*14 596*
INCIDENCE DES ACCORDS DE COMPENSATION	**(29 415)**	**(8 963)**		
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	**83 290**	**33 165**	**72 824**	**27 651**

(A) La zone A est constituée des Etats membres de la Communauté Européenne, des autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) à condition que ces pays n'aient pas rééchelonné une dette extérieure souveraine dans les cinq années précédentes, ainsi que des pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI. La zone B est constituée des autres pays.

Au 31 décembre 1997, l'équivalent risques pondérés déterminé sur les instruments financiers à terme représente 0,38 % de la somme des notionnels pour les seules opérations de gré à gré (à l'exception des ventes d'options) contre 0,42 % au 31 décembre 1996.

La ventilation selon les cotations de crédit (Standard & Poor's) des instruments financiers à terme traités de gré à gré et donnant lieu au calcul d'un équivalent risque pondéré s'analyse comme suit :

AU 31 DECEMBRE 1997, PAR COTATION DE CREDIT	VOLUME NOMINAL PAR DUREE RESTANT A COURIR (EN %) JUSQU'A 1 AN	1 A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
AAA - AA	41,7 %	15,0 %	6,6 %	63,3 %
A	17,3 %	5,2 %	1,7 %	24,2 %
BBB	2,3 %	1,4 %	0,6 %	4,3 %
BB OU INFÉRIEUR	5,6 %	2,0 %	0,6 %	8,2 %
TOTAL	**66,9 %**	**23,6 %**	**9,5 %**	**100,0 %**

AU 31 DECEMBRE 1997, PAR COTATION DE CREDIT	EQUIVALENT RISQUES PONDERES (EN %) JUSQU'A 1 AN	1 A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
AAA	28,4 %	19,1 %	11,6 %	59,1 %
A	11,5 %	4,4 %	2,9 %	18,8 %
BBB	4,1 %	2,1 %	1,5 %	7,7 %
BB OU INFÉRIEUR	7,0 %	6,0 %	1,4 %	14,4 %
TOTAL	**51,0 %**	**31,6 %**	**17,4 %**	**100,0 %**

EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 1997 DE LA BNP AUX RISQUES DE MARCHÉ LIÉS AUX OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

La gestion de l'exposition aux risques de marché du groupe BNP sur les positions opérationnelles repose sur un dispositif de mesure, de suivi et de contrôle qui concerne principalement les risques de taux d'intérêt et de change ainsi que ceux liés à la variation des cours des instruments négociés sur une bourse de valeurs.

Ces risques sont mesurés sur la base d'une valeur en risque (dénommée risque notionnel de perte) obtenue à partir d'un jeu limité de coefficients de risque permettant d'évaluer la perte maximale subie dans 95 % des mouvements constatés dans le passé sur une période de détention de cinq jours.

Le risque notionnel de perte lié aux fluctuations de taux d'intérêt sur les instruments financiers non conditionnels est déterminé en simulant une variation de 1 % des taux pour les positions ouvertes inférieures à un an et 0,5 % pour celles supérieures à un an. L'hypothèse de variation retenue pour les positions résultant d'opérations d'arbitrage (ou opérations assimilées) est limitée à 0,25 %. Pour les positions conditionnelles, le risque notionnel de perte est déterminé sur la base de scenarii en retenant le montant en valeur absolue le plus élevé résultant de la combinaison de fluctuations de taux d'intérêt comprises entre 0,25 % et 1 % et de variations de volatilité déterminées sur la base d'analyses statistiques.

Le risque notionnel de perte lié aux fluctuations de cours de change sur les instruments financiers non conditionnels est déterminé en simulant une variation de 3 % des cours sur la position globale correspondant à la somme en valeur absolue de toutes les positions nettes en devises. Cette variation est limitée à 1,5 % pour les devises européennes fortement corrélées (DEM, BEF et NLG) ainsi que pour l'Ecu. Pour les positions conditionnelles, le risque notionnel de perte est déterminé en retenant le montant en valeur absolue le plus élevé résultant de la combinaison de fluctuations de cours de change comprises entre 1,5 % et 3 % et de variations de volatilité déterminées sur la base d'analyses statistiques en fonction notamment de l'échéance des options.

Pour les pays dont la devise est considérée comme administrée des coefficients plus élevés, déterminés sur la base d'analyses historiques, sont appliqués tant pour le risque notionnel de perte attaché

aux taux d'intérêt que pour celui attaché aux cours de change.

Le risque notionnel de perte lié aux fluctuations de cours de valeurs mobilières cotées représentatives de parts de capital est déterminé en simulant une variation des cours de 9 % à 11,2 % différenciée selon les marchés de cotation. Cette simulation s'applique aux positions ouvertes liées aux portefeuilles de transaction et de placement ainsi qu'aux encours d'engagements de souscriptions d'émissions d'actions. Les coefficients appliqués aux positions d'arbitrage varient en règle générale de 0,25 % à 1,25 % en fonction de la nature de ces positions. Pour les positions conditionnelles, le risque notionnel de perte est déterminé sur la base de scenarii en retenant le montant en valeur absolue le plus élevé résultant de la combinaison de fluctuations du prix du sous-jacent (action ou indice) comprises entre 2 % et 11,2 % et de variations de volatilité déterminées sur la base d'analyses statistiques. Les risques notionnels de perte sont déterminés par devise, par livre et par entité. Leur sommation en valeur absolue reprise ci-dessous, conduit à des estimations de pertes théoriques très supérieures aux risques effectivement encourus ; en effet, des positions contraires prises par différentes salles sur la même devise ou le même marché ne font pas l'objet de compensation. En outre, il n'est pas tenu compte des corrélations existant entre les mouvements de prix de certains marchés.

Les risques notionnels de perte supportés par le groupe BNP s'établissent comme suit :

En millions de francs, au 31 decembre	1997		1996	
	Groupe BNP	Dont BNP Metropole	Groupe BNP	Dont BNP Metropole
Au titre du risque de taux d'intérêt	**1 735**	**898**	**1 417**	**626**
Opérations de trésorerie francs-devises et obligataires		119		84
Opérations sur produits dérivés		779		543
Au titre du risque de change	**66**	**42**	**45**	**34**
Position de change sur opérations fermes		18		2
Position de change sur opérations conditionnelles		24		32
Au titre des actions	**485**	**76**	**429**	**67**

Par ligne de métier mondiale, les risques notionnels de perte auxquels est exposé le groupe BNP s'analysent comme suit :

En millions de francs, au 31 decembre	1997			1996		
	groupe BNP	Dont BNP Metropole	Dont LMM options	groupe BNP	Dont BNP Metropole	Dont LMM options
Trésorerie change	621	248	24	492	201	32
Obligations	488			377		
Swaps et dérivés	692	692	85	456	456	47
Actions	409		345	421	52	360
Autres activités	76	76		147	19	

NOTE 25 - PRODUIT NET BANCAIRE

En millions de francs	Interets et produits (charges) assimiles 1997	1996	1995
Opérations avec les établissements de crédit (note 26)	**(64)**	**(1 096)**	**(240)**
Opérations avec la clientèle (note 27)	**26 124**	**28 577**	**30 845**
Opérations de crédit-bail et assimilées	**4 196**	**4 326**	**4 471**
Charges sur dettes émises par le groupe représentées par un titre			
Titres du marché interbancaire	(491)	(640)	(896)
Titres de créances négociables	(8 878)	(9 191)	(10 619)
Obligations	(4 493)	(4 927)	(5 322)
Dettes subordonnées et titres participatifs	(3 616)	(3 246)	(3 118)
Bons de caisse et bons d'épargne	(943)	(1 000)	(1 096)
Autres	(191)	(254)	(371)
Total des charges sur dettes émises par le groupe représentées par un titre	**(18 612)**	**(19 258)**	**(21 422)**
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 28)	**11 605**	**11 263**	**8 905**
Revenus des titres à revenu variable (note 28)	**902**	**1 028**	**934**
Gains (pertes) sur opérations financières :			
Sur portefeuille-titres de transaction et instruments financiers	8 084	3 309	4 264
Sur portefeuille-titres de placement	623	691	27
Opérations de change	(218)	467	657
Total des gains nets sur opérations financières	**8 489**	**4 467**	**4 948**
Commissions (note 29)	**9 969**	**8 863**	**7 567**
Total des produits d'exploitation bancaire	**42 609**	**38 170**	**36 008**
Autres produits nets d'exploitation bancaire et assimilés	**1 457**	**1 332**	**1 700**
Produit net bancaire	**44 066**	**39 502**	**37 708**

Les gains et pertes sur opérations financières regroupent :

- les gains et les pertes sur portefeuille-titres de transaction, tels que ceux enregistrés lors de la réévaluation au prix de marché ou de la cession de titres figurant dans le portefeuille de transaction parmi les actifs ou parmi les titres empruntés au passif.

- les gains et les pertes sur portefeuille-titres de placement, constitués par les plus et moins-values de cession ainsi que les mouvements affectant les provisions sur ce portefeuille ; les autres résultats issus de ce portefeuille (intérêts et dividendes) sont comptabilisés en "Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe"ou en "Revenus des titres à revenu variable" (note 28) ;

- les gains et les pertes sur opérations de change et d'arbitrage issus d'opérations d'achats/ventes de devises, de l'évaluation en date d'arrêté des opérations en devises et des métaux précieux, ainsi que des opérations de change à terme valorisées au cours du terme restant à courir ;

- les gains et les pertes sur instruments financiers à terme de taux et de change fermes et conditionnels, à l'exception des opérations de couverture réalisées à l'aide des instruments à terme de taux d'intérêts, les résultats sur ces derniers étant regroupés avec ceux afférents aux éléments couverts.

La charge du refinancement affecté aux différents portefeuilles-titres est en revanche portée dans les charges d'intérêt relatives aux ressources inscrites au passif.

Les autres produits nets d'exploitation bancaire et assimilés comprennent notamment les charges refacturées à la clientèle, les produits accessoires et principalement les produits des prestations de service liées à l'emploi de moyens informatiques et télématiques, les résultats sur engagements sur titres relatifs aux opérations de placement des émissions réalisées par la clientèle, les provisions pour pertes et charges ainsi que les quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun.

Les provisions sur intérêts impayés, principalement relatifs aux crédits financiers, sont déduites du produit net bancaire.

La ventilation du Produit Net Bancaire par pôle d'activité est la suivante :

En millions de francs	1997	1996
Activités Bancaires en France	24 611	24 047
Banque et Finance Internationales	18 071	13 950
Autres Activités	1 384	1 505
Produit net bancaire	**44 066**	**39 502**

Note 26 - Produits et Charges sur Opérations avec les Etablissements de Crédit

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation				Produits (charges) nets		
1997	1996	1995	1997	1996	1995	En millions de francs	1997	1996	1995
(40 982)	(33 729)	(30 215)	39 966	32 066	29 407	Intérêts sur comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires	(1 016)	(1 663)	(808)
(5 552)	(4 744)	(4 518)	5 859	4 848	4 688	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	307	104	170
			35	81	14	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	35	81	14
(63)	(94)	(33)	673	476	417	Produits (charges) sur opérations de hors bilan	610	382	384
(46 597)	**(38 567)**	**(34 766)**	**46 533**	**37 471**	**34 526**	**Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit**	**(64)**	**(1 096)**	**(240)**

Les produits (charges) sur opérations de hors bilan correspondent aux produits (charges) reçus ou versés sur les accords de refinancement, les cautions, les avals et autres garanties données (ou reçues). Les gains et pertes sur les opérations de change et sur les instruments financiers à terme sont enregistrés dans la rubrique "gains (pertes) sur opérations financières" (note 25).

NOTE 27 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION				PRODUITS (CHARGES) NETS		
1997	1996	1995	1997	1996	1995	EN MILLIONS DE FRANCS	1997	1996	1995
(24 395)	(19 806)	(23 761)	49 602	47 152	53 763	INTÉRÊTS : PRODUITS SUR CRÉANCES ET CHARGES SUR COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	25 207	27 346	30 002
(1 435)	(736)	(778)	1 038	657	287	INTÉRÊTS SUR TITRES REÇUS (DONNÉS) EN PENSION LIVRÉE	(397)	(79)	(491)
			42	80	162	INTÉRÊTS SUR PRÊTS SUBORDONNÉS	42	80	162
						PRODUITS (CHARGES) SUR OPÉRATIONS DE HORS BILAN :			
(11)	(1)	(4)	878	887	882	PRODUITS (CHARGES) SUR LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	867	886	878
(16)	(1)	(19)	421	345	313	PRODUITS (CHARGES) SUR LES ENGAGEMENTS DE GARANTIE	405	344	294
(27)	(2)	(23)	1 299	1 232	1 195	TOTAL DES PRODUITS (CHARGES) SUR OPÉRATIONS DE HORS BILAN	1 272	1 230	1 172
(25 857)	**(20 544)**	**(24 562)**	**51 981**	**49 121**	**55 407**	**PRODUITS (CHARGES) SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE**	**26 124**	**28 577**	**30 845**

NOTE 28 - PRODUITS DES PORTEFEUILLES-TITRES

EN MILLIONS DE FRANCS	1997	1996	1995
REVENUS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE			
TITRES DE PLACEMENT	3 257	3 282	2 752
TITRES D'INVESTISSEMENT	6 291	4 916	4 405
REVENUS DES TITRES DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL RELEVANT DE LA GESTION COLLECTIVE DES CODEVI	1 337	1 334	1 038
PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE COUVERTURE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT ET DIVERS	720	1 731	710
TOTAL DES REVENUS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	**11 605**	**11 263**	**8 905**
REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES À REVENU VARIABLE			
TITRES DE PLACEMENT	31	69	95
TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	241	327	348
TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES NON CONSOLIDÉES	630	632	491
TOTAL DES REVENUS DES PORTEFEUILLES TITRES À REVENU VARIABLE	**902**	**1 028**	**934**
GAINS (PERTES) SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES LIÉES AUX PORTEFEUILLES-TITRES			
GAINS SUR TITRES DE TRANSACTION (1)	8 094	6 668	4 640
GAINS (PERTES) SUR TITRES DE PLACEMENT			
GAINS NETS RÉALISÉS SUR CESSIONS			
PLUS-VALUES	746	703	143
MOINS-VALUES	(113)	(132)	(119)
TOTAL DES GAINS NETS RÉALISÉS SUR CESSIONS	633	571	24
(DOTATION) REPRISE NETTE AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION			
DOTATION AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	(120)	(50)	(180)
REPRISE DE PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	110	170	183
TOTAL DES (DOTATIONS) REPRISES NETTES AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	(10)	120	3
TOTAL DES GAINS NETS SUR TITRES DE PLACEMENT	623	691	27
TOTAL DES GAINS NETS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES LIÉES AUX PORTEFEUILLES-TITRES	**8 717**	**7 359**	**4 667**
RÉSULTATS DE CESSIONS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (NOTE 32)			
GAINS NETS RÉALISÉS SUR CESSIONS			
PLUS-VALUES	2 555	1 270	951
MOINS-VALUES	(3 324)	(422)	(835)
TOTAL DES (PERTES) GAINS NETS RÉALISÉS SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	(769)	848	116
REPRISE (DOTATION) NETTE AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION			
DOTATION AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	(601)	(3 573)	(1 037)
REPRISE DE PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	3 750	2 021	929
TOTAL DES REPRISES (DOTATIONS) NETTES AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 149	(1 552)	(108)
TOTAL DES RÉSULTATS DE CESSIONS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**2 380**	**(704)**	**8**
TOTAL DES PRODUITS DES PORTEFEUILLES-TITRES	**23 604**	**18 946**	**14 514**

(1) Les gains sur titres de transactions sont regroupés avec les gains et les pertes sur instruments financiers dans la présentation du compte de résultat consolidé afin de tenir compte de l'association de ces différentes catégories d'instruments dans la gestion des positions prises.

Les moins-values de cession sur immobilisations financières comprennent une perte de 2 447 millions de francs réalisée sur les titres UAP lors de leur échange contre des titres AXA-UAP en janvier 1997. Cette moins-value est compensée par une reprise de même montant de la provision pour dépréciation des titres UAP constituée au 31 décembre 1996.

NOTE 29 - COMMISSIONS

CHARGES 1997	CHARGES 1996	CHARGES 1995	PRODUITS 1997	PRODUITS 1996	PRODUITS 1995	EN MILLIONS DE FRANCS	NET 1997	NET 1996	NET 1995
(253)	(320)	(339)	321	324	243	SUR OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	68	4	(96)
(316)	(158)	(57)	3 174	2 426	2 109	SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	2 858	2 268	2 052
(972)	(672)	(541)	347	238	165	SUR OPÉRATIONS SUR TITRES	(625)	(434)	(376)
(36)	(25)	(24)	59	49	57	SUR OPÉRATIONS DE CHANGE ET D'ARBITRAGE	23	24	33
(1 047)	(1 155)	(225)	1 493	1 826	569	SUR ENGAGEMENTS SUR TITRES	446	671	344
(985)	(420)	(196)	573	486	88	SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	(411)	66	(108)
						SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS : SUR TITRES GÉRÉS OU EN DÉPÔT			
			557	499	441	DROITS DE GARDE	557	499	441
			281	196	340	GESTION DES PORTEFEUILLES-TITRES CLIENTÈLE	281	196	340
			1 315	1 103	1 140	GESTION DES ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS DE VALEURS MOBILIÈRES	1 315	1 103	1 140
			57	55	61	AUTRES COMMISSIONS SUR TITRES GÉRÉS OU EN DÉPÔT	57	55	61
			2 210	1 853	1 982	TOTAL DES COMMISSIONS PERÇUES SUR TITRES GÉRÉS OU EN DÉPÔT	2 210	1 853	1 982
						SUR OPÉRATIONS SUR TITRES POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE			
			1 147	787	546	POUR L'ACHAT OU LA VENTE DE TITRES	1 147	787	546
			380	268	99	POUR LE PLACEMENT OU LE RACHAT DE TITRES ÉMIS PAR LES ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS DE VALEURS MOBILIÈRES	380	268	99
			313	232	180	AUTRES COMMISSIONS SUR TITRES	313	232	180
			1 840	1 287	825	TOTAL DES COMMISSIONS PERÇUES SUR OPÉRATIONS SUR TITRES POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE	1 840	1 287	825
			532	345	241	SUR ACTIVITÉ D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL	532	345	241
			2 093	1 961	1 869	SUR MOYENS DE PAIEMENT	2 093	1 961	1 869
			936	818	801	SUR AUTRES SERVICES FINANCIERS	936	818	801
			7 611	6 264	5 718	TOTAL DES COMMISSIONS PERÇUES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	7 611	6 264	5 718
(3 609)	**(2 750)**	**(1 382)**	**13 578**	**11 613**	**8 949**	**TOTAL DES COMMISSIONS**	**9 969**	**8 863**	**7 567**

Aux commissions définies réglementairement, il faut ajouter les commissions comprises dans les intérêts et produits (charges) assimilés et dans les autres produits et charges d'exploitation bancaire pour mesurer économiquement leur importance relative dans la formation du Produit Net Bancaire.

EN MILLIONS DE FRANCS	1997	1996	1995
TOTAL DES COMMISSIONS	**9 969**	**8 863**	**7 567**
PRODUITS ASSIMILÉS À DES COMMISSIONS			
COMPRIS DANS LA VALEUR AJOUTÉE SUR CAPITAUX			
SUR ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	1 882	1 612	1 557
SUR OPÉRATIONS DE CHANGE	1 362	1 109	917
COMPRIS DANS LES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
RÉCUPÉRATION DE FRAIS	548	567	542
PRODUITS ACCESSOIRES	724	542	502
PRODUITS SUR OPÉRATIONS DIVERSES DE BANQUE	278	312	418
TOTAL DES COMMISSIONS ET ASSIMILÉES	**14 763**	**13 005**	**11 503**

L'ensemble des commissions et assimilées représente 33,5 % du Produit Net Bancaire en 1997 contre 32,9 % en 1996 et 30,5 % en 1995.

NOTE 30 - FRAIS DE PERSONNEL

EN MILLIONS DE FRANCS	1997	1996	1995
SALAIRES ET TRAITEMENTS	**12 433**	**11 452**	**11 057**
CHARGES SOCIALES			
INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE ET CHARGES DE RETRAITE	1 088	1 553	1 513
AUTRES CHARGES SOCIALES	3 698	3 526	4 096
TOTAL DES CHARGES SOCIALES	4 786	5 079	5 609
INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIÉS			
INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS	260	168	76
PARTICIPATION DES SALARIÉS	427	202	(28)
TOTAL DE L'INTÉRESSEMENT ET DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS	687	370	48
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS SUR RÉMUNÉRATIONS	**1 085**	**1 019**	**926**
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	**18 991**	**17 920**	**17 640**

L'ensemble des rémunérations allouées pour 1997 aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leurs fonctions dans la société consolidante et dans les sociétés intégrées s'élève à 37,8 millions de francs (34,1 millions de francs en 1996 et 33,0 millions de francs en 1995). En outre le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration s'élève à 2 millions de francs.

NOTE 31 - PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

En 1989 et 1993, l'Assemblée générale de la BNP SA a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des options d'achat et de souscription d'actions émises par la BNP SA selon différents plans dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

ANNEE DU PLAN	1990	1992	1994	1995	1996	1997
DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE AUTORISANT LE PLAN D'OPTIONS	25 MAI 1989	25 MAI 1989	14 DÉC. 1993	14 DÉC. 1993	14 DÉC. 1993	14 DÉC.1993
DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION FIXANT LES MODALITÉS DU PLAN D'OPTIONS	14 NOV. 1990	21 JUILLET 1992	23 MARS 1994	22 MARS 1995	21 MAI 1996	22 MAI 1997
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACHETÉES OU SOUSCRITES	64 067	97 508	803 000	215 500	1 031 000	238 000
DONT PAR LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE DANS SA COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 1997	7 418	3 919	304 000	2 000	525 000	105 000
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	72	125	135	128	140	64
POINT DE DÉPART D'EXERCICE DES OPTIONS	1 JUILLET 1993	21 JUILLET 1995	24 MARS 1996(1)	23 MARS 1997(1)	22 MAI 1998(1)	23 MAI 2002
DATE D'EXPIRATION	13 NOV. 1995	20 JUILLET 1997	23 MARS 2001	22 MARS 2002	21 MAI 2003	22 MAI 2007
PRIX D'EXERCICE	116,35 F	162,76 F	212,00 F	218,00 F	195,00 F	242,00 F
NOMBRE D'ACTIONS LEVÉES AU 31 DÉCEMBRE 1997	63 087	94 870	0	1 400	SANS OBJET	SANS OBJET

(1) La moitié des options ne pouvant toutefois être exercée qu'un an après le point de départ d'exercice des options ci-dessus mentionné.

Note 32 - Résultats de Cessions et Provisions sur Immobilisations Financières

En millions de francs	1997	1996	1995
Titres d'investissement			
(Moins values) plus values nettes de cessions	(42)	26	(3)
Reprise (Dotation) nette aux provisions	51	33	(23)
	9	59	(26)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Plus values nettes de cessions	1 316	223	20
Reprise (dotation) nette aux provisions	226	(140)	(75)
	1 542	83	(55)
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées			
(Moins-values) plus values nettes de cessions	(2 043)	600	99
Reprise (dotation) nette aux provisions	2 872	(1 446)	(10)
	829	(846)	89
Total des résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières	**2 380**	**(704)**	**8**

Note 33 - Produits et Charges Exceptionnels

En millions de francs	1997	1996	1995
Dotation aux provisions pour engagements sociaux	(611)	(311)	
Provision sur cession future de participation	(141)		
Dotation aux provisions pour risques sectoriels éventuels (notes 18 et 20)		(1 788)	
Dotation aux provisions pour charges exceptionnelles liées au passage à la monnaie unique européenne	(285)	(600)	
Provision pour restructuration et cessation d'activités	(85)	(68)	(203)
Autres charges exceptionnelles nettes	(269)	(650)	(497)
Total des charges exceptionnelles nettes	**(1 391)**	**(3 417)**	**(700)**

Les éléments portés en produits et charges exceptionnels traduisent l'effet en comptabilité d'événements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers du groupe, et dont la présentation au sein des autres agrégats du compte de résultat aurait conduit à une moindre comparabilité des opérations de l'exercice avec celles réalisées durant les exercices de référence.

La BNP ayant pris la décision de restructurer ou de cesser certaines des activités de la Banque Arabe Internationale d'Investissement, une provision de 203 millions de francs a été constituée en 1995 pour tenir compte, notamment, de la liquidation de la Banque d'Arbitrage et de Crédit qui se traduit par la cessation des activités de cette participation de la Banque Arabe Internationale d'Investissement. Ces coûts ont été évalués conformément aux règles propres à l'absence de continuité de l'exploitation des activités interrompues, en cours de cessation ou cédées.

Compte tenu du niveau atteint par les taux d'intérêt réels en France la BNP a décidé, pour actualiser les charges provisionnées résultant des engagements sociaux existants en France, d'utiliser un taux de marché compatible avec les rendements attendus de fonds investis à long terme en conformité avec les usages professionnels applicables par les institutions de retraite, de prévoyance et d'assurance afin de déterminer le montant des provisions de prévoyance nécessaires pour faire face aux engagements pris par l'entreprise en faveur des employés et agents. Le complément de provisions qui en résulte s'est élevé à 311 millions de francs en 1996.

Les suppressions de postes de travail provenant d'une part, des investissements informatiques engagés, notamment à l'occasion de l'adaptation des applications à la monnaie unique européenne, et d'autre part, de la mise en oeuvre de nouveaux principes d'organisation des centres d'appui technique et des activités de service clientèle dans le réseau sur la période couvrant les exercices 1998 et 1999 ont conduit la banque à constituer en 1997 une provision de 481 millions de francs en couverture de la charge exceptionnelle correspondante ; en outre, une provision de 130 millions de francs a été dotée afin de compléter la couverture des engagements de retraites et de prévoyance à la charge des entités des réseaux extérieurs en la portant au niveau requis par l'application des principes comptables du groupe.

La BNP a procédé à l'évaluation des coûts liés à l'adaptation de ses systèmes de production et d'information à la monnaie unique européenne et au passage de l'An 2000. Le coût global est estimé à environ 1,7 milliard de francs réparti sur la période comprise entre 1996 et 2002. En application de la doctrine comptable rappelée par les autorités comptables françaises relative au provisionnement des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables et nettement

précisés quant à leur objet, le groupe BNP a constitué au 31 décembre 1996 une provision de 600 millions de francs, complétée au 31 décembre 1997 de 285 millions de francs, destinée à couvrir les coûts d'assistance extérieure non immobilisables engagés dans la perspective d'adapter l'entreprise aux conséquences directes de l'événement exceptionnel que constitue le passage à la monnaie unique européenne. Par nature, les charges faisant l'objet d'une provision recouvrent à hauteur de 574 millions de francs l'adaptation des systèmes d'information et les contributions aux systèmes interbancaires, et à hauteur de 311 millions de francs les coûts de communication et d'aménagements des relations avec la clientèle. Ces coûts, déterminés selon la méthodologie de projet habituellement utilisée par le groupe BNP, seront pris en charge en complément des moyens existants et encourus pour plus de la moitié avant le 1er janvier 1999.

La dépréciation continue de la devise du Nigéria, le Naira, a conduit à la constitution d'une provision pour constater l'effet de cette évolution jugée irréversible (141 millions de francs) sur les résultats mis en équivalence pendant la période de consolidation de l'U.B.A. (Lagos), participation dont la cession est envisagée.

Les provisions et charges résultant des vérifications fiscales et sociales sont enregistrées dans les autres charges exceptionnelles. La BNP a fait, en métropole, l'objet d'un examen de comptabilité par l'administration fiscale portant sur les exercices 1988 à 1990 ainsi que sur les exercices 1992 à 1994. La BNP a constitué les provisions jugées nécessaires sur les éléments susceptibles de ne pas être contestés, en tenant compte des intérêts de retard, parmi ceux notifiés par l'administration à l'issue de l'examen de chacune des années vérifiées.

NOTE 34 - RÉPARTITION PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES DE L'ACTIVITÉ EXERCÉE PAR LE GROUPE

Résultat brut d'exploitation par zones géographiques

En 1997 le produit net bancaire du groupe BNP, représentatif de l'activité exercée par le groupe dans les différentes zones économiques du globe est pour près de 82 % réalisé dans les pays constitutifs de la Communauté Européenne (contre 85 % en 1996 et 86 % en 1995).

EN MILLIONS DE FRANCS AU 31 DECEMBRE 1997	FRANCE	AUTRES PAYS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN	PAYS DES ZONES AMERIQUE ASIE	AUTRES PAYS	TOTAL
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	16 900	2 210	4 047	994	24 151
COMMISSIONS	7 838	813	1 219	99	9 969
GAINS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	5 785	1 179	1 424	101	8 489
AUTRES PRODUITS NETS D'EXPLOITATION	1 232	51	136	38	1 457
PRODUIT NET BANCAIRE	**31 755**	**4 253**	**6 826**	**1 232**	**44 066**
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**8 244**	**1 458**	**3 109**	**624**	**13 435**

Activité du groupe par zones géographiques :

EN MILLIONS DE FRANCS AU 31 DECEMBRE 1997	FRANCE	AUTRES PAYS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN	PAYS DES ZONES AMERIQUE ASIE	AUTRES PAYS	TOTAL
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	516 502	89 872	132 140	13 750	752 264
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	542 485	116 214	213 320	16 064	888 083
TOTAL DES EMPLOIS	**1 058 987**	**206 086**	**345 460**	**29 814**	**1 640 347**
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	352 374	188 254	112 287	15 324	668 239
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	459 784	108 985	128 617	20 355	717 741
TOTAL DES RESSOURCES	**812 158**	**297 239**	**240 904**	**35 679**	**1 385 980**

NOTE 35 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

EN MILLIONS DE FRANCS	1997	1996	1995
CHARGE DES IMPÔTS COURANTS DE L'EXERCICE	2 097	981	906
CHARGE NET DES IMPÔTS DIFFÉRÉS DE L'EXERCICE	(100)	2	268
CHARGE NETTE D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	**1 997**	**983**	**1 174**
- SUR ACTIVITÉS COURANTES	2 492	1 359	
- SUR ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS	(495)	(376)	

En application des règles internationales généralement admidses, le groupe comptabilise désormais les actifs d'impôts différés en tenant compte de leur probabilité de récupération sans les limiter aux impôts différés passifs constatés. L'effet de ce changement de modalités d'application de la méthode de comptabilisation des impôts différés s'élève à 238 millions de francs sur l'exercice 1997.

L'impôt sur les sociétés à la charge du groupe s'est élevé à 1 997 millions de francs en 1997. L'incidence des nouvelles mesures fiscales décrites en note 1 s'établit à 140 millions de francs dont 115 millions de francs au titre de l'impôt courant et 25 millions de francs au titre de l'impôt différé. Le groupe en France a, en effet, en application de la méthode du report variable, ajusté le montant des impôts différés de l'effet de la contribution conjoncturelle de 10 % instituée par le gouvernement français en 1995 et dont la durée d'application est désormais considérée comme indéterminée, et de la contribution conjoncturelle additionnelle de 15 % s'appliquant aux exercices 1997 et 1998, ramenée à 10 % en 1999.

L'économie d'impôt résultant en 1997 de l'utilisation de pertes reportables ou de la déductibilité de charges antérieurement comptabilisées représente 678 millions de francs.

Analyse du taux effectif de l'impôt :

EN POURCENTAGE	1997	1996	1995
TAUX DE DROIT COMMUN DE L'IMPÔT EN FRANCE	33,3	33,3	33,3
EFFET DU TAUX RÉDUIT SUR LES PLUS-VALUES À LONG TERME EN FRANCE	(5,1)	(2,9)	(0,9)
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	(3,3)	(3,5)	(0,4)
DIFFÉRENCES PERMANENTES FAISANT L'OBJET, EN FRANCE, DE RÉINTÉGRATIONS FISCALES	(2,3)	(6,2)	(0,1)
DIFFÉRENTIEL DE TAUX D'IMPOSITION DES ENTITÉS ÉTRANGÈRES	(4,8)	(6,2)	(9,9)
EFFETS DES ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT NÉGATIFS	3,5	4,5	13,9
DIVERS	3,0	0,2	2,0
TAUX EFFECTIF DE L'IMPÔT	**24,3**	**19,2**	**37,9**

L'encours des impôts différés se ventile au bilan de la manière suivante :

EN MILLIONS DE FRANCS, AU 31 DECEMBRE	1997 SOCIETES INTEGREES AU GROUPE FISCAL (NOTE 2)	1997 AUTRES SOCIETES	1997 TOTAL	1996 TOTAL	1995 TOTAL
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF (NOTE 11)	2 880	640	3 520	2 248	2 113
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF (NOTE 16)	3 247	1 351	4 598	4 365	4 222
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF NETS	**367**	**711**	**1 078**	**2 117**	**2 109**

L'impôt latent déterminé sur la plus-value d'apport dégagée à l'occasion de l'apport par la BNP à sa filiale la Compagnie Immobilière de France, des immeubles et droits sur contrats de crédit-bail immobilier et assimilé à un impôt différé passif, s'élève au 31 décembre 1997 à 804 millions de francs, compte tenu d'une reprise de 615 millions de francs consécutive à l'opération de réestimation des actifs immobiliers effectuée en 1997.

NOTE 36 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen des sociétés intégrées globalement se répartit de la façon suivante :

	1997 EFFECTIF MOYEN	1997 DONT CADRES	1996 EFFECTIF MOYEN	1996 DONT CADRES	1995 EFFECTIF MOYEN	1995 DONT CADRES
BNP MÉTROPOLE	35 575	7 563	36 568	7 434	37 772	7 378
SUCCURSALES HORS MÉTROPOLE	4 644	1 331	4 318	1 203	3 917	981
FILIALES MÉTROPOLE	3 163	1 159	2 909	1 026	2 861	1 003
FILIALES HORS MÉTROPOLE	9 320	1 311	9 440	1 201	9 670	1 142
TOTAL GROUPE	**52 702**	**11 364**	**53 235**	**10 864**	**54 220**	**10 504**
MÉTROPOLE	38 738	8 722	39 477	8 460	40 633	8 381
HORS MÉTROPOLE	13 964	2 642	13 758	2 404	13 587	2 123
TOTAL GROUPE	**52 702**	**11 364**	**53 235**	**10 864**	**54 220**	**10 504**

NOTE 37 - COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ RÈGLEMENTAIREMENT PUBLIABLE

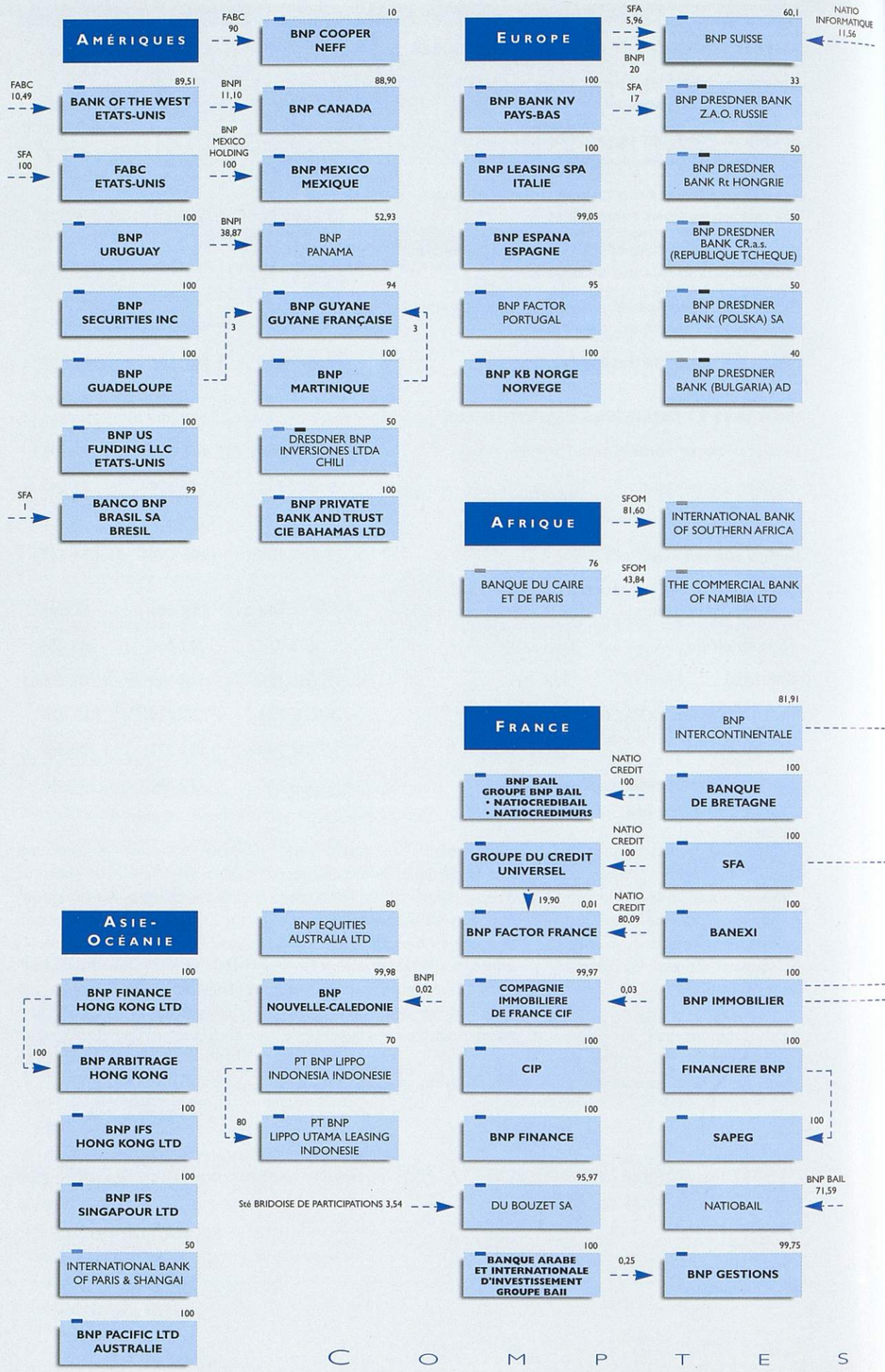
EN MILLIERS DE FRANCS	1997	1996	1995
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	**124 723 139**	**111 912 877**	**112 957 903**
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	46 532 927	37 470 727	34 525 429
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	51 980 091	49 121 184	55 407 016
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	11 604 095	11 262 390	8 903 643
PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉS	14 605 258	14 057 797	14 120 189
AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	768	779	1 626
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	**(101 474 319)**	**(88 100 391)**	**(90 398 293)**
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	(46 597 484)	(38 566 935)	(34 765 329)
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	(25 856 368)	(20 544 077)	(24 561 660)
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	(18 611 656)	(19 257 455)	(21 422 304)
CHARGES SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES	(10 408 811)	(9 731 924)	(9 649 000)
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	**902 522**	**1 027 681**	**933 948**
COMMISSIONS (PRODUITS)	**13 599 574**	**11 619 557**	**8 949 118**
COMMISSIONS (CHARGES)	**(3 630 089)**	**(2 756 245)**	**(1 382 542)**
GAINS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	**8 717 267**	**7 826 329**	**5 324 039**
SOLDE EN BÉNÉFICE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION	8 094 402	6 668 305	4 639 862
SOLDE EN BÉNÉFICE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	622 865	690 702	26 643
SOLDE EN BÉNÉFICE DES OPÉRATIONS DE CHANGE		467 322	657 534
PERTES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	**(228 997)**	**(3 359 156)**	**(376 373)**
SOLDE EN PERTE DES OPÉRATIONS DE CHANGE	(217 845)		
SOLDE EN PERTE DES OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	(11 152)	(3 359 156)	(376 373)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES			
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	**4 498 923**	**3 926 279**	**3 472 726**
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 023 701	3 197 939	2 811 706
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	1 475 222	728 340	661 020
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**(28 528 972)**	**(26 596 551)**	**(26 257 984)**
FRAIS DE PERSONNEL	(18 990 631)	(17 920 868)	(17 640 146)
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	(9 538 341)	(8 675 683)	(8 617 838)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	**(2 101 837)**	**(2 061 359)**	**(1 949 661)**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	**(3 153 871)**	**(2 716 869)**	**(1 885 916)**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(2 229 230)	(2 413 212)	(1 614 678)
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	(924 641)	(303 657)	(271 238)

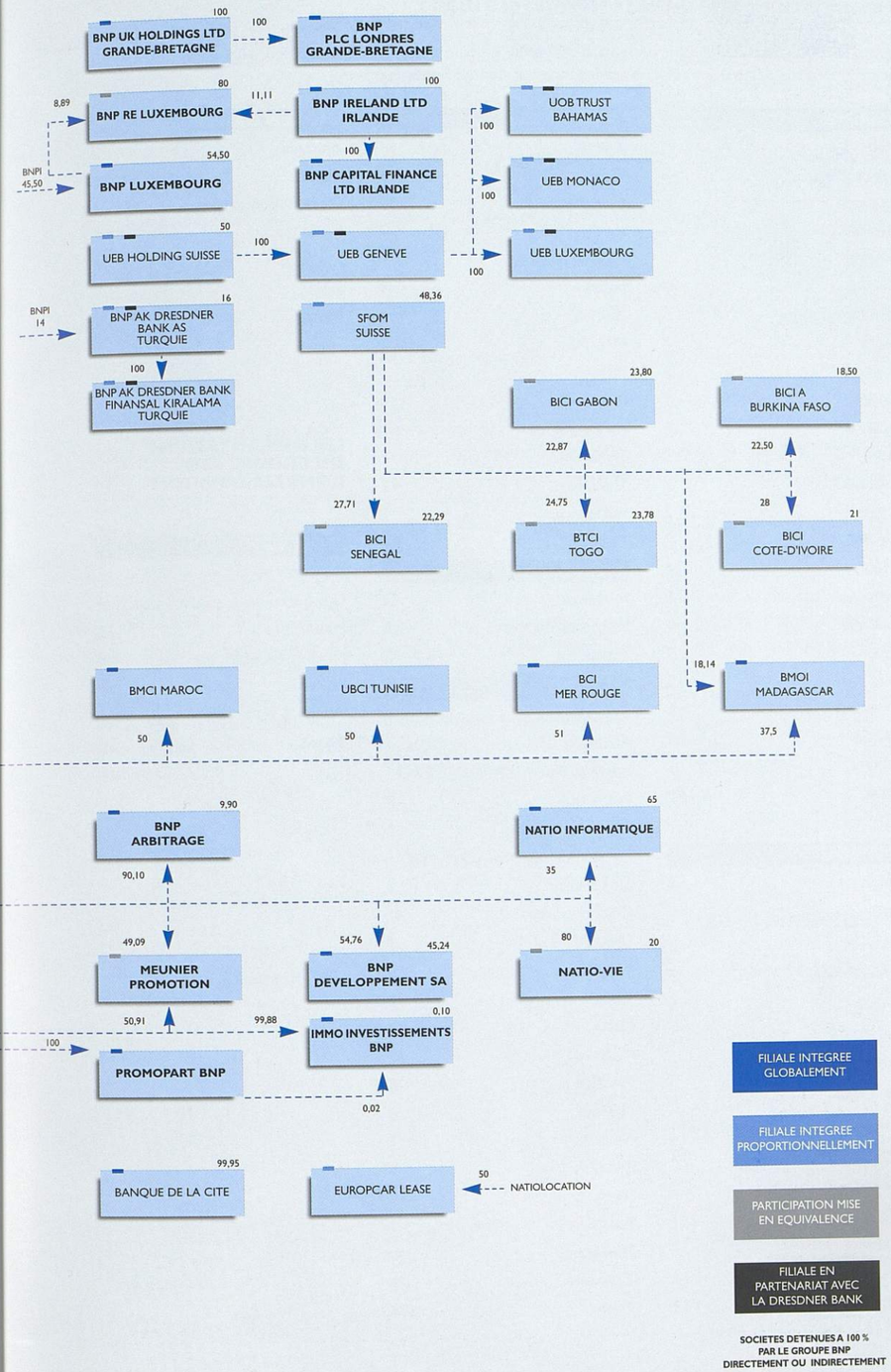
EN MILLIERS DE FRANCS	1997	1996	1995
AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES			
SOLDES EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CRÉANCES ET HORS-BILAN	**(6 784 810)**	**(3 793 082)**	**(5 533 583)**
SOLDES EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		**(704 081)**	
SOLDES EN BÉNÉFICE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**2 380 028**		**8 079**
EXCÉDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DES FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	**(126 148)**		**(98 769)**
EXCÉDENT DES REPRISES SUR LES DOTATIONS AUX FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX		**1 766 597**	
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	**8 792 410**	**7 991 586**	**3 762 692**
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL AVANT IMPÔT	**(1 391 724)**	**(3 417 077)**	**(699 708)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	296 725	274 554	29 247
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(1 688 449)	(3 691 631)	(728 955)
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	**(1 997 105)**	**(982 439)**	**(1 174 157)**
QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT D'ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	**815 148**	**536 849**	**36 197**
NON FINANCIÈRES	576 716	342 500	(65 589)
FINANCIÈRES	238 432	194 349	101 786
RESULTAT DE L'EXERCICE	**6 218 729**	**4 128 919**	**1 925 024**
PART DU GROUPE	5 961 769	3 856 327	1 783 869
PART DES INTÉRÊTS MINORITAIRES	256 960	272 592	141 155

Comparée à la présentation du compte de résultats présenté en tête des notes annexes, la présentation règlementairement publiable en France du compte de résultats reprend les particularités suivantes :

- Les dotations aux provisions constituées ou les reprises de provisions pour risques divers sont reprises respectivement sous la rubrique "Autres charges d'exploitation" (9 millions de francs en 1997, 34 millions de francs en 1996 et 29 millions de francs en 1995) et non sous l'intitulé "Excédent des reprises sur les dotations aux fonds pour risques bancaires généraux".
- La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition est reprise sous la rubrique "Autres charges d'exploitation" au lieu d'être individualisée sous l'intitulé "Amortissements des écarts d'acquisitions" (103 millions de francs au titre de l'exercice 1997, 88 millions de francs au titre de l'exercice 1996, 84 millions de francs au titre de l'exercice 1995).

ORGANIGRAMME DU GROUPE





IMPLANTATIONS BNP DANS LE MONDE AU 31/12/97

Outre les 500 sièges dépendant des entités intégrées globalement, sont également inclus les sociétés mises en équivalence, les banques associées et les bureaux de représentation.

EUROPE	
Allemagne	4
Belgique	3
Bulgarie	1
Chypre	1
Croatie	1
Espagne	80
Grande-Bretagne	5
Grèce	7
Hongrie	2
Irlande	3
Italie	7
Jersey	2
Luxembourg	3
Norvège	2
Pays-Bas	7
Pologne	4
Portugal	5
Roumanie	1
Russie	3
Suisse	12
République Tchèque	3
Turquie	4
Ukraine	1
Total	**161**

AMERIQUES	
Argentine	6
Bahamas	1
Brésil	2
Caymans (iles)	2
Canada	5
Chili	2
Colombie	1
Costa-Rica	1
États-Unis	114
Mexique	2
Panama	3
Pérou	1
Uruguay	1
Vénézuela	2
Total	**143**

ASIE	
Chine	11
Corée du Sud	1
Hong Kong	12
Inde	7
Indonésie	4
Japon	3
Macao	3
Malaisie	2
Myanmar	1
Philippines	1
Singapour	1
Taïwan	4
Thaïlande	2
Vietnam	2
Total	**54**

OCEANIE	
Australie	7
Nouvelle-Zélande	1
Total	**8**

AFRIQUE	
Afrique du Sud	2
Algérie	1
Burkina Faso	11
Burundi	8
Comores	2
République démocratique du Congo	14
Côte-d'Ivoire	41
Djibouti	7
Gabon	10
Guinée	12
Madagascar	7
Maroc	85
Maurice (ile)	8
Namibie	6
Nigéria	1
Rwanda	5
Sénégal	15
Togo	7
Tunisie	40
Zimbabwe	2
Total	**284**

MOYEN ORIENT	
Bahrein	2
Egypte	5
Émirats Arabes Unis	1
Iran	1
Israël	1
Liban	5
Total	**15**

LES IMPLANTATIONS DU GROUPE BNP DANS LES DOM TOM

DOM TOM	
Guadeloupe	12
Guyane	5
Martinique	12
Nouvelle-Calédonie	9
Réunion	11
Wallis & Futuna	1
Total	**50**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1997

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale de Paris,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Banque Nationale de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1997, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 avril 1998
Les Commissaires aux comptes

BARBIER
FRINAULT & AUTRES
Christian Chiarasini
Radwan Hoteit

BEFEC-PRICE
WATERHOUSE
Etienne Boris

SALUSTRO REYDEL

Edouard Salustro
Michel Savioz

sommaire

Comptes sociaux [extraits (a)]

Bilan	p. 162
Compte de résultats	p. 164
Principes comptables et de présentation des états financiers	p. 165
Compte de résultats réglementairement publiable	p. 171
Résultats des cinqs derniers exercices de la BNP SA	p. 173
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	p. 178

(a) Les états financiers sociaux sont disponibles auprès de la Société sur simple demande.

BILAN DE LA BNP SA

ACTIF EN MILLIONS DE FRANCS, AU 31 DECEMBRE	1997	1996	1995
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES			
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	6 717	10 219	4 041
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	124 239	67 571	48 705
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	510 602	552 811	517 308
TOTAL DES OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	**641 558**	**630 601**	**570 054**
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE			
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	683 014	615 020	585 705
OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES	1 605	960	1 021
TOTAL DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	**684 619**	**615 980**	**586 726**
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	**77 886**	**83 868**	**62 267**
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	**5 583**	**9 823**	**4 028**
TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE, PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES			
TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	4 713	1 808	1 895
PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	34 577	34 974	33 376
TOTAL DES TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE, PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	**39 290**	**36 782**	**35 271**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	**14 302**	**14 525**	**14 780**
COMPTES DE RÉGULARISATION	**105 685**	**74 473**	**77 165**
AUTRES ACTIFS	**76 269**	**44 903**	**34 948**
TOTAL DE L'ACTIF	**1 645 192**	**1 510 955**	**1 385 239**
HORS BILAN			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	355 004	294 886	270 279
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	220 917	206 841	160 228
ENGAGEMENTS SUR TITRES	6 770	5 211	3 112
OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	14 573 349	11 467 660	8 938 014

PASSIF EN MILLIONS DE FRANCS, AU 31 DECEMBRE	1997 AVANT AFFECTATION DU RESULTAT	1997* APRES AFFECTATION DU RESULTAT	1996 APRES AFFECTATION DU RESULTAT	1995 APRES AFFECTATION DU RESULTAT
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES				
BANQUES CENTRALES, CCP	23 731	23 731	12 503	4 853
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	567 276	567 276	545 887	492 506
TOTAL DES OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	**591 007**	**591 007**	**558 390**	**497 359**
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	**560 436**	**560 436**	**510 739**	**471 459**
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE :				
BONS DE CAISSE	5 595	5 595	7 081	9 437
TITRES DU MARCHÉ INTERBANCAIRE	768	768	655	631
TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES	148 325	148 325	157 594	164 804
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	49 271	49 271	57 083	62 015
AUTRES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	20	20	130	88
TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	**203 979**	**203 979**	**222 543**	**236 975**
COMPTES DE RÉGULARISATION	**92 794**	**92 794**	**63 970**	**63 622**
AUTRES PASSIFS	**80 376**	**81 869**	**56 650**	**26 563**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**16 019**	**16 019**	**10 805**	**10 154**
DETTES SUBORDONNÉES	**51 553**	**51 553**	**42 180**	**35 683**
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	**6 013**	**6 013**	**6 026**	**7 791**
CAPITAUX PROPRES				
CAPITAL SOUSCRIT	5 331	5 331	5 186	4 805
PRIMES D'ÉMISSION ET D'APPORT	20 970	20 970	19 885	17 447
RÉSERVES	14 614	15 221	14 581	13 381
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**40 915**	**41 522**	**39 652**	**35 633**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**2 100**			
TOTAL DU PASSIF	**1 645 192**	**1 645 192**	**1 510 955**	**1 385 239**
HORS BILAN				
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		9 893	9 931	13 444
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS		153 820	119 812	110 823
ENGAGEMENTS SUR TITRES		6 420	5 825	3 994

(*) L'affectation du résultat 1997 a été déterminée sur la base du projet de répartition soumis à l'Assemblée générale de la BNP.

COMPTE DE RÉSULTATS DE LA BNP SA

EN MILLIONS DE FRANCS	SOLDE 1997	1996	1995
PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATIONS BANCAIRES			
INTÉRÊTS ET PRODUITS (CHARGES) ASSIMILÉS :			
OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2 119	2 310	2 219
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	23 332	24 190	27 192
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES SUR DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	(16 614)	(17 170)	(18 949)
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	8 508	8 396	7 176
REVENUS DE TITRES À REVENU VARIABLE	3 505	2 025	2 044
TOTAL DES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	20 850	19 751	19 682
COMMISSIONS : PRODUITS NETS	8 188	7 587	6 403
GAINS NETS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	4 107	1 956	2 622
AUTRES PRODUITS NETS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 003	1 052	1 589
PRODUIT NET BANCAIRE	**34 148**	**30 346**	**30 296**
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION :			
FRAIS DE PERSONNEL	(15 129)	(14 531)	(14 533)
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	(7 416)	(6 912)	(6 823)
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**(22 545)**	**(21 443)**	**(21 356)**
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	(1 648)	(1 589)	(1 579)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**9 955**	**7 314**	**7 361**
DOTATION NETTE AUX PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DOUTEUX	(5 506)	(2 008)	(3 154)
RÉSULTAT COURANT	**4 449**	**5 306**	**4 207**
RÉSULTATS DE CESSIONS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 687	(1 533)	(1 192)
REPRISE (DOTATION) NETTE DES PROVISIONS AUX FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX ET POUR RISQUES DIVERS	31	1 708	(52)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(4 398)	(3 427)	(1 024)
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	331	321	(162)
RÉSULTAT NET	**2 100**	**2 375**	**1 777**

PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS BNP SA

Les règles appliquées pour l'établissement du bilan et du compte de résultats de BNP SA suivent les principes comptables de présentation du plan de comptes de la profession bancaire en France. Les états financiers des succursales à l'étranger préparés suivant les principes comptables admis dans les pays d'origine respectifs, ont été retraités afin de se conformer aux principes comptables et aux règles de présentation de la BNP. Les principes retenus ainsi que les règles et méthodes appliquées sont identiques à ceux retenus jusqu'alors, et ne font pas obstacle à la comparaison des postes du bilan et du compte de résultats sur les trois périodes présentées.

PRINCIPE DE SPÉCIALISATION DES EXERCICES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres d'investissement, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, les dotations des succursales étrangères et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, les actifs, passifs et engagements hors-bilan des succursales étrangères, sont convertis aux cours de change officiels de fin d'exercice, à l'exception de ceux de la succursale implantée en Argentine dont les valeurs immobilisées et les postes non monétaires ont été convertis aux cours historiques en raison du taux élevé d'inflation de ce pays. Les éléments du compte de résultats des succursales étrangères sont convertis sur la base du taux de change moyen de la période, sauf en Argentine, pays à forte inflation où ils sont convertis aux taux de clôture.

Les écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères sont enregistrés dans les comptes de régularisation.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Les frais inhérents à l'émission des emprunts obligataires sont répartis sur la durée de l'emprunt.

TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (billets à ordre négociables, billets hypothécaires, notamment), les Bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation.

TITRES DE TRANSACTION

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de trois mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la

formation du résultat de l'exercice du portefeuille-titres.

Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres qui sont détenus plus de 3 mois mais sans intention de conservation durable.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés en compte de résultats dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote part d'actif net revenant à la BNP SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultats lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus de titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains et pertes sur opérations financières" du compte de résultats. Les dotations aux provisions pour dépréciation de titres ainsi que les reprises sont enregistrées dans cette même rubrique.

Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (obligations, titres du marché interbancaire, bons du Trésor et autres titres de créances négociables notamment) sont comptabilisés en "titres d'investissement" lorsqu'existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique "Revenus des titres à revenu fixe" de même qu'au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultats dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille sont des actions et valeurs assimilées que la BNP SA entend détenir durablement, sans pour autant intervenir dans la gestion des sociétés émettrices.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultats, lors de leur encaissement, dans la rubrique "Revenus de titres à revenu variable".

Titres de participation

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du groupe. Cette influence est supposée lorsque le pourcentage de contrôle du groupe est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. Pour les titres non cotés elle est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières" du compte de résultats.

Les dividendes sont enregistrés lorsque leur paiement effectif au cours de l'exercice a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée générale. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus de titres à revenu variable".

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

La BNP SA intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, de taux d'intérêt de change, et de titres à revenu variable, et réalise des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change des actifs et des passifs.

La BNP SA intervient également sur ces instruments et ces marchés par certaines de ses composantes dans le cadre d'une activité de négociation.

Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultats, dans la rubrique "gains et pertes sur opérations financières".
Les résultats relatifs à certains contrats négociés de gré à gré sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de "trading" ; dans le cas général où ces transactions sont couvertes, les contrats de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-déports, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération de couverture.

Instruments de titres à revenu variable

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultats. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques financiers autres que les établissements de crédit et sont ventilés en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultats, à la constitution de provisions pour créances douteuses, appréciées par dossier, compte tenu des garanties détenues, à l'exception des créances de faible montant dont le risque est apprécié statistiquement, compte tenu du pourcentage de perte constaté sur cette catégorie de créance.

Ces principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier, étant précisé que la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à

terminaison résultant de la comparaison des recettes et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires restant à engager ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultats, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique "Charge nette aux provisions pour engagements douteux".

Les dotations aux provisions pour risques sectoriels éventuels effectuées par prélèvement sur les fonds pour risques bancaires généraux sont inscrites en charges exceptionnelles. Ces provisions sont reprises en couverture de risques significatifs identifiés par la rubrique du compte de résultat ayant enregistré la dotation correspondante.

PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les risques pays sont couverts en fonction de l'appréciation que la Banque porte sur la solvabilité future de chacun des pays entrant dans la base provisionnable et des natures de créances comprises dans cette base. Les provisions dotées ou reprises au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultats sous l'intitulé "Charge nette aux provisions pour engagements douteux".

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

La BNP SA constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultats sous la rubrique "Dotation, reprise nette aux fonds pour risques bancaires généraux". La dotation initiale à ces fonds a été effectuée par prélèvements sur les réserves dans les conditions décrites dans la note 17.

PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

La BNP SA constitue des provisions pour risques divers afin de couvrir des risques identifiés dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprise lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail financées par la BNP SA sont assimilées à des crédits à la clientèle et présentées au bilan sous la rubrique "Opérations de crédit-bail et opérations assimilées", déduction faite de l'amortissement pratiqué sur le bien financé.

IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP SA a en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant d'une part des immeubles en pleine propriété, et d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier, consentis à la banque par ses filiales spécialisées.

Aucun de ces immeubles n'est destiné à être cédé à brève échéance.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse désormais jugée durable des actifs immobiliers, le groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du groupe.

L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les fonds propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France (voir infra), ou aux réglementations locales pour certaines succursales étrangères.

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, conformément aux règles en usage en France et dans les pays d'implantation des succursales. La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) est enregistrée sous la rubrique "provisions réglementées : amortissements dérogatoires" au passif du bilan, aucun effet d'impôt n'étant constaté sur les amortissements dérogatoires.

Les immobilisations incorporelles se composent essentiellement de logiciels amortis sur trois ans.

RÉÉVALUATION LÉGALE

En 1978, conformément à la législation fiscale en vigueur, la BNP SA a procédé à la réévaluation des terrains et immeubles déjà détenus au 31 décembre 1976 et toujours maintenus au bilan à la date de réévaluation. Les montants réévalués ont été calculés à la date du 31 décembre 1976 à partir d'études d'experts immobiliers indépendants.

A la même date, les titres de participations et de filiales ont aussi été réévalués, soit à leur valeur boursière au 31 décembre 1976 pour les sociétés cotées en Bourse de Paris, soit en retenant la valeur de leur actif net extériorisé au bilan du 31 décembre 1976 après répartition du bénéfice.

L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à cette occasion, a été incorporé au capital.

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33,1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %.

Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun soit 33,1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime de plus-values à long terme. Sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage est supérieur à 10 % ou lorsque le montant de la participation est supérieur à 150 millions de francs.

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 dont la durée d'application est indéterminée et une contribution conjoncturelle additionnelle de 15 % à partir de 1997, expirant fin 1999, cette dernière contribution étant toutefois ramenée à 10 % pour l'exercice 1999. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes et a fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires, tel que rappelé par le Conseil National de la Comptabilité dans son avis du 15 septembre 1997.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont taxés et les charges déductibles fiscalement, la BNP SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

En application des règles internationales généralement admises, le groupe comptabilise désormais les actifs d'impôts différés en tenant compte de leur probabilité de récupération sans les limiter aux impôts différés passifs constatés.

PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à la réglementation française, la BNP SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultats de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La charge est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

RÉGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUÉES AUX ANCIENS SALARIÉS

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés de la BNP SA reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels la BNP SA exerce son activité.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels, et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités de la BNP SA est défini de la manière suivante, à compter du 1er janvier 1994 :

Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.

La Caisse de retraites de la BNP SA et les Caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent les filiales françaises du Groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1er janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut en conséquence, être réduit à due proportion.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraite complémentaire revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité restant à accomplir par les salariés de la banque affiliés à ces organismes. Cette contribution est donc amortie sur une période de vingt années.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

La BNP SA est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière et de pensions pour cause de départ à la retraite anticipée ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements déterminée sur la base d'un taux de marché compatible avec les rendements attendus de fonds investis à long terme.

COMPTE DE RÉSULTATS DE LA BNP SA RÈGLEMENTAIREMENT PUBLIABLE

EN MILLIERS DE FRANCS	1997	1996	1995
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	**97 106 735**	**85 003 297**	**87 453 380**
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	45 110 063	36 708 352	33 846 225
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	43 488 663	39 898 883	46 431 611
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	8 508 009	8 396 062	7 175 544
AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS			
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	**(79 866 238)**	**(67 345 810)**	**(69 882 752)**
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	(42 991 297)	(34 398 763)	(31 627 708)
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	(20 260 985)	(15 777 078)	(19 305 684)
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES SUR OBLIGATIONS AUTRES TITRES À REVENU FIXE	(16 613 956)	(17 169 969)	(18 949 360)
PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉS	**119 875**	**89 988**	**96 943**
CHARGES SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉS	**(15 287)**	**(22 117)**	**(30 557)**
PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE	**20 826**	**12 863**	
CHARGES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE	**(18 023)**	**(9 037)**	
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	**3 505 522**	**2 025 024**	**2 044 278**
COMMISSIONS (PRODUITS)	**10 586 711**	**9 637 076**	**7 316 458**
COMMISSIONS (CHARGES)	**(2 398 867)**	**(2 049 494)**	**(913 021)**
GAINS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	**4 700 716**	**2 935 898**	**3 013 632**
SOLDE EN BÉNÉFICE DES OPÉRATIONS SUR TITRE DE TRANSACTION	1 709 963	2 604 457	2 591 851
SOLDE EN BÉNÉFICE DES OPÉRATIONS SUR TITRE DE PLACEMENT	35 269	124 977	
SOLDE EN BÉNÉFICE DES OPÉRATIONS DE CHANGE		206 464	421 781
SOLDE EN BÉNÉFICE DES OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	2 955 484		
PERTES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	**(593 685)**	**(979 499)**	**(391 710)**
SOLDE EN PERTE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION			
SOLDE EN PERTE DES OPÉRATIONS SUR TITRE DE PLACEMENT			(150)
SOLDE EN PERTE DES OPÉRATIONS DE CHANGE	(593 685)		
SOLDE EN PERTE DES OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		(979 499)	(391 560)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES			
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	**3 258 570**	**3 414 412**	**3 192 018**
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 530 060	2 709 355	2 417 951
AUTRES PRODUITS	2 530 060	2 709 355	2 417 951
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	728 510	705 057	774 067
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**(22 544 618)**	**(21 443 636)**	**(21 355 667)**
FRAIS DE PERSONNEL	(15 128 752)	(14 530 952)	(14 533 225)
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	(7 415 866)	(6 912 684)	(6 822 442)

En milliers de francs	1997	1996	1995
AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES (suite)			
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	**(1 648 478)**	**(1 589 038)**	**(1 578 754)**
Autres charges d'exploitation	**(2 265 807)**	**(2 422 045)**	**(1 610 651)**
Autres charges d'exploitation bancaire	(1 996 545)	(2 113 926)	(1 300 484)
Autres charges d'exploitation non bancaire	(269 262)	(308 119)	(310 167)
Soldes en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	**(5 505 800)**	**(2 008 569)**	**(3 154 291)**
Soldes en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières		**(1 532 670)**	**(1 192 007)**
Soldes en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	**1 687 333**		
Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux			**(43 983)**
Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux	**37 788**	**1 763 541**	
RÉSULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	**6 167 273**	**5 480 184**	**2 963 316**
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
Résultat exceptionnel avant impôt	**(4 398 019)**	**(3 426 599)**	**(1 023 551)**
Produits exceptionnels	230 368	26 809	1
Charges exceptionnelles	(4 628 387)	(3 453 408)	(1 023 552)
Impôts sur les bénéfices	**330 619**	**321 442**	**(162 464)**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**2 099 873**	**2 375 027**	**1 777 301**

Comparée à la présentation du compte de résultats présenté en tête des notes annexes, la présentation règlementairement publiable en France du compte de résultats différe des dotations aux provisions constituées ou des reprises de provisions pour risques divers reprises respectivement sous la rubrique "autres charges d'exploitation" (7 millions de francs en 1997, 56 millions de francs en 1996 et 9 millions de francs en 1995) et non sous l'intitulé "Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux".

Résultats des Cinq Derniers exercices de la BNP SA

En milliers de francs	1993	1994	1995	1996	1997
Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	4 600 213 900 (1)	4 751 153 975 (3)	4 804 598 450 (5)	5 185 874 825 (6)	5 331 104 700 (7)
b) Nombre d'actions et de CI émis	184 008 556 (1)(2)	190 046 159 (3)(4)	192 183 938 (5)	207 434 993 (6)	213 244 188 (7)
c) Nombre de parts au 31 décembre					
ex BNCI	66 304	44 202	22 100		
ex CNEP	50 524	33 682	16 840		
Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	117 842 996 720	94 891 304 883	102 628 056 297	102 036 211 395	118 564 568 666
b) Bénéfice avant impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10 903 429 397	9 837 997 523	8 672 714 814	9 237 139 910	13 243 961 291
c) Impôts sur les bénéfices	(144 272 494)	318 927 280	162 465 361	(321 442 607)	(330 618 810)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice		81 324 354		164 380 906	375 000 000 (8)
e) Bénéfice apres impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	57 664 442	1 320 036 417	1 777 301 169	2 375 026 870	2 099 873 373
f) Montant des bénéfices distribués	552 201 308	608 264 800	694 513 727	1 120 148 962	1 492 719 116
Résultats des opérations réduits à une seule action					
a) Bénéfice apres impôts, participation des salariés mais avant produits et charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	60,04	49,39	43,86	46,08	62,89
b) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	0,31	6,95	9,25	11,45	9,85
c) Dividende versé à chaque action	3,00	3,20	3,60 (9)	5,40	7,00 (10)
Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre (11)	43 811	42 400	41 364	40 705	40 002
b) Montant de la masse salariale	8 647 932 340	8 562 568 218	8 715 581 128	8 955 840 550	9 577 822 860
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Securité sociale, Oeuvres sociales, etc.)	4 964 648 954	4 922 195 162	4 947 409 654	4 350 229 752	3 954 666 310

(1) Le capital a été porté de 3 536 972 150 millions de francs à 4 600 213 900 francs par exercice de 23 455 548 bons de souscriptions d'actions et 19 074 122 bons de souscriptions de certificats d'investissement. De plus, 42 478 145 certificats d'investissement ont été échangés contre des actions portant à 183 212 579 le nombre d'actions. Le nombre de certificats d'investissement s'élève à 795 977.
(2) Le 4 octobre 1993 le nominal de l'action et du certificat d'investissement a été divisé par deux.
(3) Le capital a été porté de 4 600 213 900 francs à 4 751 153 975 francs par l'apport de la "Financière Gamma" pour 108 800 000 francs et le paiement du dividende en actions pour 42 140 075 francs.
(4) Les certificats d'investissement ont été convertis en actions.
(5) Le capital a été porté de 4 751 153 975 francs à 4 804 598 450 francs par le paiement du dividende en actions.
(6) Le capital a été porté de 4 804 598 450 francs à 5 185 874 825 francs par l'OPE des titres BNP España contre des actions émises pour 18 007 000 francs, par l'OPE des titres CIP contre des actions émises pour 305 058 400 francs, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 16 311 100 francs et par le paiement du dividende en actions pour 41 899 875 francs.
(7) Le capital a été porté de 5 185 874 825 francs à 5 331 104 700 francs par l'OPE des titres BNPI contre des actions émises pour 32 878 050 francs, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 23 000 000 francs et par le paiement du dividende en actions pour 89 351 825 francs.
(8) Provision constituée au titre de l'exercice.
(9) Sur la base de 192 904 218 actions, compte tenu des 720 280 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1995, créées le 27 février 1996 à la suite de l'OPE sur les actions BNP España.
(10) Sur la base de 213 245 588 actions, compte tenu des 1 400 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1997, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002, comptabilisées le 29 janvier 1998.
(11) En métropole, les salariés à temps partiel sont décomptés au prorata du temps de travail.

INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en application des articles 247 et 299 du décret sur les sociétés commerciales)

SOCIETES OU GROUPE DE SOCIETES	DEV.	COURS DE CHANGE	CAPITAL*	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS*	CHIFFRE D'AFFAIRE HORS TAXE DE L'EXERCICE ECOULE*	BENEFICE OU PERTE(-) DU DERNIER EXERCICE CLOS*	QUOTE-PART DE CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS BRUTE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS NETTE	DONT ECART DE REEVALUATION	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON REMBOURSES*	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE*
RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA BNP													
A) FILIALES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA BNP)													
FINANCIÈRE BNP	FRF		7 596 818	1 027 350	172 358	145 561	100,00 %	10 746 162	8 769 676				
BNP INTERCONTINENTALE (PARIS)	FRF		190 769	1 136 202	1 619 950	280 850	81,90 %	769 161	769 161	144 447	24 179	1 245 513	106 033
BANEXI (PARIS)	FRF		598 597	1 671 404	343 841	315 338	100,00 %	1 756 941	1 756 941	39 333	682 396	3 141 006	3 412
BNP FINANCE	FRF		100 000	475 667	10 549 711	(379 159)	100,00 %	137 015	137 015		39 999	49 998 190	100 000
NATIOCREDIT	FRF		978 681	590 112	124 590	123 113	68,56 %	1 132 449	1 132 449		113 338		
BANQUE DE BRETAGNE	FRF		325 667	101 305	673 927	83 996	100,00 %	465 868	405 868		95 665	272 551	2 426
DU BOUZET SA	FRF		11 852	136 400	447 386	92 407	95,97 %	139 383	139 383		71 092		86 380
SOCIETE FRANCAISE AUXILIAIRE "SFA"	FRF		36 557	4 594 629	692 890	836 133	100,00 %	2 361 443	2 361 443		1 061 943		
NATIOINFORMATIQUE	FRF		192 096	17 463	119 367	42 190	65,00 %	226 756	164 088				
COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE PARIS"CIP"	FRF		2 465 647	2 316 567	186 843	734 908	100,00 %	3 922 496	3 922 496		121 529		
BNP IMMOBILIER	FRF		1 166 000	(789 964)	8 571	(104 116)	100,00 %	1 465 999	513 040				
SOCIETE CRISTOLIENNE DE PARTICIPATIONS	FRF		123 000	0	0	(4 990)	100,00 %	324 761	115 515			176 957	
BNP GESTIONS	FRF		65 080	16 367	500 013	115 397	99,75 %	776 945	776 945	84	23 629		
BNP SUISSE	CHF	4,118400	84 000	174 144	279 758	31 676	80,14 %	453 256	453 256	43 107	28 868	570 225	65 502
BNP (CANADA)	CAD	4,178200	180 637	(46 325)	149 089	10 545	88,90 %	876 129	710 213	1 244		22 002	3 006 846
KASSINE HOLDING (IRLANDE)	GBP	9,917000	2 100				100,00 %	20 826	20 826		2 668		
KASSINE HOLDING (IRLANDE)	ITL	0,003405	15 000 000				100,00 %	51 067	51 067		4 033		
BNP UK HOLDINGS LTD (GRANDE-BRETAGNE)	GBP	9,917000	130 000	5 313	3 828	3 125	100,00 %	1 070 068	1 070 068	106 136		0	0
BNP KB NORGE (NORVEGE)	NOK	0,815000	52 772	182 605	13 232	12 427	100,00 %	172 320	172 320			0	0
BNP IFS SINGAPOUR LTD	SGD	3,559000	27 500	10 959	6 549	1 335	100,00 %	85 327	85 327			608	14 639
BNP LUXEMBOURG	LUF	0,162190	1 300 000	3 816 720	10 796 162	796 375	54,50 %	249 036	249 038	2 236	69 124	12 614 720	1 185 687
BNP IRLANDE LTD	IEP	8,585500	15 562	1 248	24 098	11 964	100,00 %	219 308	162 108		27 500	0	39 340
HOLDING BANKWEST	USD	5,988100	198 867	194 339	457 662	58 312	100,00 %	1 865 621	1 554 537		194 805	62 858	27 922
BNP MEXICO HOLDING (MEXIQUE)	USD	5,988100	22 500	57	0	0	100,00 %	134 732	99 967			0	0
PT BNP LIPPO INDONESIA (INDONESIE)	IRD	0,001130	50 000 000	26 899 056	133 627 871	16 290 554	70,00 %	124 972	124 972			539 773 216	260 559 351
ACEC UNION MINIÉRE	BEF	0,162190	1 746 110			(14 434)	98,04 %	279 985	279 985				
BNP ESPANA (ESPAGNE)	ESP	0,039500	20 956 000	(7 045 000)	24 764 000	71 000	97,41 %	980 561	657 366			3 305 075	12 751 779
BNP IFS HONG KONG LTD	HKD	0,772900	100 022	195 045	89 042	32 594	100,00 %	88 864	88 864		11 942	762 531	0
BANQUE DU CAIRE ET DE PARIS (EGYPTE)	EGP	1,750700	50 493	20 184	127 363	16 016	76,00 %	153 574	153 574				
BNP PRIMEEAST LABUAN HOLDING (MALAISIE)	USD	5,988100	25 200	0	2 921	804	70,00 %	135 810	135 810			51 832	0
BNP PRIVATE BANK AND TRUST CIE BAHAMAS LTD	USD	5,988100	14 000	5	8 354	950	100,00 %	185 631	185 631		8 977	0	0
BANCO BNP BRASIL SA	BRL	5,365200	62 450	587	19 720	1 121	99,00 %	331 250	331 250			171 584	8 392
BNP SECURITIES INC (EU)	USD	5,988100	21 482	19 901	55 645	1 576	100,00 %	136 261	136 261				
B) PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA BNP)													
SA 3 S CADRES	FRF		59 841	186 057	ND	304	30,00 %	97 220	97 220				
CRÉDIT LOGEMENT DÉVELOPPEMENT	FRF		1 750 000	6 985	154 238	19 536	10,00 %	175 000	175 000		1 858		
CAISSE REFINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE	FRF		500 000	14 255	8 048 727	8 840	16,15 %	82 040	82 040		1 393		
NATIO-VIE (1)	FRF		719 950	3 239 971	29 090 873	405 432	20,00 %	396 686	396 686		67 207	572 994	
BNP DEVELOPPEMENT SA	FRF		425 000	27 453	23 973	41 456	45,24 %	194 068	194 068		5 100		7 000
DRESDNER BNP INVERSIONES LTDA (CHILI)	CLP	0,01360	22 000 000	0	518 355	543 309	50,00 %	126 602	126 602		2 751		
SOCIETE FINANCIERE POUR LES PAYS D'OUTRE MER-SFOM (SUISSE)	CHF	4,11840	39 892	11 626	9 368	5 234	48,34 %	108 184	72 203	27 816		2 657	0
BNP DRESDNER BANK RT (HONGRIE)	HUF	0,02946	3 500 000	1 418 227	5 154 764	969 128	50,00 %	74 948	74 948		3 933	8 290 197	
BNP DRESDNER BANK CR a.s. (REPUBLIQUE TCHEQUE)	CZK	0,17388	1 000 000	249 658	1 172 980	2 086 305	50,00 %	92 392	92 392		6 151	106 438	148 896
BNP AK DRESDNER BANK AS (TURQUIE)	TRL	0,00003	2 750 000 000	445 137 000	4 316 305 000	1 648 658	16,00 %	56 823	56 823		7 228		
BNP DRESDNER BANK (POLSKA) SA	PLN	1,70210	193 400	20 979	41 136	13 769	50,00 %	189 292	189 292				
INTERNATIONAL BANK OF PARIS AND SHANGHAI (REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE)	USD	5,98810	63 638	1 601	8 630	104	50,00 %	181 074	181 074			27 508	44 323

** Montant en milliers de devises locales, les autres informations sont exprimées en milliers de francs.*
(1) Chiffre Natio-Vie seule (infos Assu-Vie non disponibles).

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Valeur comptable		
	Brute	Nette	Dont ecart de reevaluation
I) Filiales non reprises au paragraphe A			
SOCIÉTÉS FRANÇAISES	1 850 811	865 067	7 265
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	696 746	264 493	28 606
II) Filiales non reprises au paragraphe B			
SOCIÉTÉS FRANÇAISES	390 999	112 008	430
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	836 647	270 408	103 583

INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATION DE LA BNP SA

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

En application de l'article 356 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les prises de participation intervenues au cours de l'exercice dans les Sociétés ayant leur Siège Social sur le territoire de la République Française qui aboutissent, compte tenu, le cas échéant, des titres déjà en possession de la société, à un pourcentage de détention :

Supérieur ou égal à 5 %
Cofinoga

Supérieur à 10 %
E. Comm, Soparsico

Supérieur à 33,33 %
Natio Retraite

Supérieur à 50 %
Groupe Medi Europe

Supérieur à 66,66 %
Snc Lille Centre d'Affaires, Hesdinoise de Participations, Héricourtaine de Participations, Casiband, Gessienne de Participations, Vocation Maritime

PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

EN FRANCE

Acquisitions

Prises de participation nouvelles
Cofinoga, Soparsico, Groupe Medi Europe, Natio Retraite

Renforcement des participations (acquisitions)
Compagnie d'Investissements de Paris, BNPI

Renforcement des participations (souscriptions)
Sofaris, Lucia, Immobilière et Foncière Laffite, Natio-Vie

Cessions

Totales
Sphère, BDDP, BCEOM, CPR Billets, Immobilière du Parvis, Lordex, SDR Picardie, Sicovam, Téléservice Ile-de-France

Partielles
Elf Aquitaine, Lagardère, Péchiney, Renault, Rhône-Poulenc, Compagnie de Suez, Accor, Bouygues Télécom, Caisse de Refinancement Hypothécaire

A L'ÉTRANGER

Acquisitions

Prises de participations nouvelles
CLS Services Ltd (Royaume-Uni), BNP Dresdner Croatia (Croatie), BNP PrimeEast Labuan Holding (Malaisie), BNP Private Bank and Trust Cie Bahamas LTD (Bahamas), Kwong (Hong Kong)

Renforcement de participations (acquisitions)
Banque du Caire et de Paris (Egypte)

Renforcement de participations (souscriptions)
BNP Dresdner Bank Polska (Pologne), Banco BNP Brasil (Brésil), Echo Netting (Royaume-Uni), International Bank of Paris and Shanghaï (Chine), Elf Oil Deutschland (Allemagne), Dresdner Bank (Allemagne), BNP Dresdner Bank (Bulgaria) AD

Cessions

Totales
Argentina Private Developement Trust (Argentine), Egyptian Tourism Investment Cy (Egypte), Leasinvest (Portugal), Banco and National Brasileiro Metropolitano de Investimentos (Brésil)

Partielles
Kassine Holding (Royaume-Uni)

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées. Exercice clos le 31 décembre 1997

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale de Paris,

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 101 de cette loi.

CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE

Prêts subordonnés ou participatifs

- BNP Canada.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET DONT L'ÉXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Système de garantie des dépôts en banque

Dans le cadre du mécanisme de solidarité professionnelle mis en place par l'Association Française des Banques en 1980, la Banque Nationale de Paris garantit, dans le groupe, les dépôts de la clientèle des établissements suivants :

- Banque Nationale de Paris Intercontinentale "BNPI",
- Banque pour l'Expansion Industrielle "Banexi",
- BNP Guyane,
- BNP Finance,
- Crédit Universel,
- Banque de Bretagne,
- Banque de la Cité,
- Banque Arabe et Internationale d'Investissement-BAII,
- BNP Martinique,
- BNP Guadeloupe.

Prêts subordonnés ou participatifs

Les prêts subordonnés précédemment accordés aux filiales du groupe qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 1997 concernent :

- BNP Suisse,
- UEB Genève,
- BNP IFS Hong Kong,
- BNP UK Holding Ltd Londres,
- Bank of the West (Etats-Unis),
- BNP Dresdner Bank Rt (Hongrie),
- BNP España,
- BNP Dresdner Bank (Polska).

Garanties en faveur des filiales

Les garanties données antérieurement ont été maintenues en faveur des sociétés suivantes :

- Natiobail,
- Natiocrédimurs,
- Natioénergie,
- Natiolocation,
- Natiocrédibail,
- Locafinance,
- BNP Bail,
- BNP Plc Londres,
- BNP IFS Singapour Ltd,
- IFS Hong Kong (sous forme de lettre de confort),
- BNP Finance HK (sous forme de lettre de confort).

En outre, les garanties accordées aux filiales sur les opérations suivantes ont continué à produire leurs effets :

BNP Canada
Emission ou négociations de billets à ordre jusqu'à un plafond de 1,5 milliards de dollars canadiens.

Emissions de "Commercial Paper Notes" jusqu'à un plafond de 750 millions de dollars US.

Emission d'un emprunt obligataire de 40 millions de dollars canadiens.

BNP Pacific (Australie) Ltd
Emission d'un emprunt obligataire de 100 millions de dollars australiens.

Emission de "Commercial Paper Notes" jusqu'à un plafond de 1,5 milliard de dollars australiens.

GARANTIES DES ADMINISTRATEURS

- La Banque Nationale de Paris a souscrit auprès des compagnies AIG Europe et Chubb des contrats d'assurance visant à prémunir les dirigeants et administrateurs de ses filiales et succursales des conséquences pécuniaires et des frais de défense au cas où une action en responsabilité serait intentée à leur encontre dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Le montant de la garantie a été fixé à 200 millions de francs.

- Votre Conseil d'administration a délivré la garantie de votre Société en faveur d'un administrateur concernant d'éventuelles conséquences financières qui pourraient résulter de sa fonction passée d'administrateur du groupe Eurotunnel.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 avril 1998
Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES	BEFEC-PRICE WATERHOUSE	SALUSTRO REYDEL
Christian Chiarasini Radwan Hoteit	Etienne Boris	Edouard Salustro Michel Savioz

Renseignements de Caractère Général

LE CADRE JURIDIQUE DE LA BNP

Dénomination et siège social

Banque Nationale de Paris
16 Boulevard des Italiens
75009 PARIS

Les documents relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social.

Registre du commerce et des sociétés et code APE

Paris B 662 042 449

Code APE 651 C.

Durée et exercice social

Sa durée est de 99 ans à compter du 17 septembre 1993. Son exercice social s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Forme, législation et objet social

La BNP est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions de la loi n° 84-646 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. La société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966.

La BNP est régie par les dispositions de la loi modifiée n° 66-537 du 24 juillet 1966 relative aux sociétés commerciales, ainsi que par ses statuts et par les règles particulières liées à sa qualité d'établissement de crédit. Elle a pour objet de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement au sens de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996,
- tous services connexes aux services d'investissement,
- toutes opérations de banque,
- toutes opérations connexes aux opérations de banque,
- toutes prises de participations.

La banque peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, la BNP peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

SITUATION DE DÉPENDANCE

La Banque Nationale de Paris n'est dépendante d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

FAITS EXCEPTIONNELS

Il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse qui soit susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière et l'activité de la Banque Nationale de Paris et du groupe BNP.

Responsable du Document de Référence et Responsables du Contrôle des Comptes

PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Michel Pébereau, Président-Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Président-Directeur Général
Michel Pébereau

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Titulaires

BARBIER, FRINAULT & AUTRES
Arthur Andersen,
représenté par
M. Christian Chiarasini et M. Radwan Hoteit
41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine

BEFEC - PRICE WATERHOUSE
représenté par
M. Etienne Boris
Tour AIG,
34, place des Corolles - 92908 Paris-La Défense 2

SALUSTRO REYDEL
représenté par
M. Edouard Salustro et M. Michel Savioz
8, avenue Delcassé - 75008 Paris

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.
Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1997 ont fait l'objet d'un audit par nos soins.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

BARBIER, FRINAULT & AUTRES
Arthur Andersen,
représenté par
M. Christian Chiarasini et M. Radwan Hoteit

BEFEC - PRICE WATERHOUSE
représenté par
M. Etienne Boris

SALUSTRO REYDEL
représenté par
M. Edouard Salustro et M. Michel Savioz

Suppléants

GUERARD-VIALA
125, Rue de Montreuil
75011 Paris

M. Alain Grosmann
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine

M. François Chevreux
8, avenue Delcassé
75008 Paris

Responsable de l'information

CONTRÔLE ET STRATÉGIE
M. Christian Aubin
Directeur Général Adjoint

Table de Concordance COB

Sections	Rubriques	
1.1	Noms et fonctions des responsables du document	p. 181
1.2	Attestations des responsables	p. 181
1.3	Noms et adresses des contrôleurs légaux	p. 181
3.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	p. 180
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	p. 65 et 66
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	p. 45
3.4	Marché des titres de l'émetteur	p. 45
3.5	Dividendes	p. 46 et 47
4.1	Présentation de la société et du groupe	p. 2 à 47 et 156 à 158
4.3	Faits exceptionnels et litiges	p. 180
4.4	Effectifs	p. 59 et 153
4.5	Politique d'investissement	p. 7
5.1	Comptes de l'émetteur	p. 85 à 179
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	p. 147
7.1	Évolution récente	p. 50 à 55
7.2	Perspectives d'avenir	p. 4 à 7 et 53

COB

Le présent document de référence a été enregistré auprès
de la Commission des Opérations de Bourse le 24 avril 1998
sous le numéro R. 98-149.
Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété
par une note d'opération visée par la Commission.

Assemblée Générale Mixte du 13 mai 1998
Résolutions

PARTIE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1997).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1997, approuve le bilan au 31 décembre 1997 et le compte de résultat de l'exercice 1997. Elle arrête le résultat net après impôts à 2 099 873 372,74 francs.

Deuxième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1997 et mise en distribution du dividende, option pour le paiement du dividende soit en espèces, soit en actions).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide en application de l'article 20 des statuts, la répartition du solde bénéficiaire du compte de résultat s'élevant à 2 099 873 372,74 francs comme suit :

- dotation à la réserve légale de 14 522 987,50 francs pour atteindre 10 % du capital dans la limite de 5 % du bénéfice de l'exercice.

Après cette affectation, le solde disponible s'établit à 2 085 350 385,24 francs. Ce montant complété du report à nouveau de l'exercice précédent soit 1 508 425 777,99 francs forme un total distribuable de 3 593 776 163,23 francs ainsi réparti :

1. Dotation à la réserve spéciale de plus-values à long terme de 740 830 524,50 francs portant ainsi le montant total de la réserve spéciale de plus-values à long terme à 4 629 921 153,21 francs.

2. Dotation aux autres réserves d'une somme de 33 201 387,70 francs constituée de :

   - 32 383 211,00 francs affectés au chapitre "réserves d'investissement" par reprise de la provision pour investissements afférente à l'exercice 1991,

   - 818 176,70 francs affectés au chapitre "réserves diverses".

   Les dotations aux autres réserves portent l'ensemble des réserves à F 34 110 000 000,00.

3. Répartition d'une somme de 1 492 719 116,00 francs à titre de dividende aux actionnaires de la BNP SA correspondant à une distribution de 7,00 francs par action au nominal de 25 francs, d'une part existant au 31 décembre 1997 et d'autre part émise, jouissance 1er janvier 1997, dans le cadre du Plan d'options 1995-2002, assortie d'un avoir fiscal au titre d'un impôt déjà payé au Trésor de 3,50 francs portant le montant global à 10,50 francs, étant précisé que tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte "report à nouveau" la fraction du dividende correspondant aux actions autodétenues par la BNP SA.

Le Conseil d'administration rappelle, conformément à l'article 47 de la loi 65-566 du 1er juillet 1965, qu'au titre de 1994 il a été distribué un dividende de 3,20 francs par action au nominal de 25 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 1,60 francs portant le montant global à 4,80 francs, qu'au titre de 1995 il a été distribué un dividende de 3,60 francs par action au nominal de 25 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 1,80 francs soit un total de 5,40 francs par action et, qu'au titre de 1996 il a été distribué un dividende de 5,40 francs par action au nominal de 25 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 2,70 francs portant le montant global à 8,10 francs.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions de la totalité du dividende de l'exercice 1997 afférent aux actions dont il est propriétaire. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende afférent à ses actions inscrites sur un même compte.

Les nouvelles actions, objet de la présente option, seront émises à une valeur représentant 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée générale, diminuée du montant net du dividende et arrondie au franc immédiatement supérieur.

Si le montant des dividendes auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces, ou le nombre d'actions immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire au moment du dépôt de sa demande d'exercice de l'option.

Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende net en espèces ou en actions du 26 mai au 15 juin 1998 inclus. A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire. Le dividende sera mis en paiement à compter du 30 juin 1998. Les actions remises en paiement du dividende porteront jouissance du 1er janvier 1998.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président, pour assurer l'exécution des décisions précitées, en préciser les modalités d'application et d'exécution, constater, en raison du choix des actionnaires, le nombre d'actions nouvelles de la société à émettre et apporter à l'article 4 des statuts toutes modifications nécessaires relatives au montant du capital social et au nombre de titres qui le représentent.

4. Affectation au report à nouveau d'une somme de 1 327 025 135,03 francs.

Troisième résolution

(Approbation des opérations et conventions visées par les articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966 et approuve les opérations et conventions dont ledit rapport fait état.

Quatrième résolution

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'opérer en Bourse sur les titres représentant le capital de la BNP SA).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- autorise, conformément aux articles 217-2 et suivants de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, la société à opérer en Bourse sur ses propres actions, en vue d'en régulariser le marché, dans les conditions suivantes :

  - tant que les actions de la société seront cotées en francs français, le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 550 francs (cinq cent cinquante francs) par titre et le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 200 francs (deux cent francs) par titre sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société,

  - lorsque les actions de la société seront cotées en euro, le prix maximum d'achat et le prix minimum de vente seront identiques aux montants fixés ci-dessus convertis en euro et arrondis au cent d'euro le plus proche,

  - le délai pendant lequel les interventions pourront avoir lieu expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998,

  - les acquisitions réalisées par la société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir plus de 10 % des actions visées ci-dessus,

  - la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué par tout moyen.

- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire

Cinquième résolution

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration de procéder à l'émission d'emprunts obligataires).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, autorise le Conseil à émettre sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai de cinq ans, tant en France qu'à l'étranger, des obligations libellées en francs, en monnaie unique européenne dite "euro", lorsque celle-ci aura cours légal en France ou en toute autre monnaie jusqu'à concurrence d'un montant de F 40 milliards, valeur nominale ou contre-valeur en euro ou en toute autre monnaie, sous les formes et aux époques, taux et conditions qu'il jugera convenables, le remboursement du principal pouvant, ou non, être assorti d'une prime. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

L'Assemblée donne au Conseil tous pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation, pour la réalisation de ces emprunts. En conséquence, le Conseil aura toute latitude pour déterminer les conditions de ces émissions, fixer les caractéristiques des obligations qui pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable, une prime de remboursement fixe ou variable, qui seront calculés en fonction de tels éléments qu'il appréciera. Le montant de la prime de remboursement, s'il en est prévu une, s'ajoutera au montant de 40 milliards de francs ci-dessus fixé.

Sixième résolution

(Nomination d'un administrateur).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme en qualité d'administrateur, pour une durée de 6 ans, M. Lindsay OWEN-JONES. Le mandat de M. OWEN-JONES prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2004 sur les comptes de l'exercice 2003.

Septième résolution

(Nomination d'un administrateur).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme en qualité d'administrateur, pour une durée de 6 ans, M. Louis SCHWEITZER. Le mandat de M. SCHWEITZER prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2004 sur les comptes de l'exercice 2003.

Huitième résolution

(Nomination d'un administrateur).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme en qualité d'administrateur, pour une durée de 6 ans, M.David PEAKE. Le mandat de M. PEAKE prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2004 sur les comptes de l'exercice 2003.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution

(Conversion du capital social en euro).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

1. délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour décider, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, la conversion du capital social de la BNP en monnaie unique européenne dite "euro", lorsque celle-ci aura cours légal en France, selon les modalités qu'il estimera les plus opportunes.

2. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer la date et les modalités de la conversion. Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables, le Conseil d'administration pourra procéder par suppres-

sion de la mention de la valeur nominale des actions, et modifier le cas échéant les statuts de la société.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Augmentation de capital en période d'Offre Publique d'Achat (OPA) ou d'Offre Publique d'Echange (OPE) sur les titres de la société).

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

• après avoir rappelé que l'Assemblée générale mixte en date du 22 mai 1997 a conféré, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180 - III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation à son Président pour :

- émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la société (quatorzième résolution),
- émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société (quinzième résolution),
- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'incorporation de réserves, de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport à réaliser par création et attribution gratuite d'actions et/ou par élévation du nominal des actions (seizième résolution).

Etant précisé que les opérations financières réalisées en vertu de ces trois délégations sont globalement limitées à un montant nominal maximum de 1,5 milliard de francs pour les augmentations de capital et de 15 milliard de francs ou de la contre-valeur de cette somme en monnaie étrangère ou en unité de compte pour les titres d'emprunt susceptibles d'être émis.

• après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L 180 - IV de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966,

- décide expressément que les délégations données au Conseil d'administration sous les quatorzième, quinzième et seizième résolutions ci-dessus rappelées de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 1997 et dont le texte est ci-après annexé, à l'effet de réaliser l'augmentation de capital de la société, sont maintenues en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société.

• Le maintien, en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, des délégations données au Conseil d'administration est valable jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998. Les délégations pourront être utilisées après conversion, le cas échéant, du capital de la société en euro. Les valeurs mobilières pourront être libellées en euro.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Maintien des conditions de détermination du prix d'émission des valeurs mobilières diverses dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 1997 dans sa quinzième résolution).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et en application des dispositions de l'article 186-2 de la loi du 24 juillet 1966, décide de maintenir les conditions de détermination du prix d'émission prévues à la quinzième résolution de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 1997 ci-après reproduite en annexe, autorisant le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, à émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

En conséquence, l'Assemblée générale décide que la somme revenant, ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés en bourse de l'action de la société pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces adhérents).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établis en application des articles 186 et 186-3 de la loi du 24 juillet 1966, autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et dans la limite d'un montant nominal maximum de 300 millions de francs, par émission d'actions réservées aux adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966.

Les actionnaires décident de renoncer expressément à leur droit préférentiel de souscription au profit des adhérents dudit Plan d'Epargne d'Entreprise.

Cette autorisation sera valable pendant une durée de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée. Le Conseil d'administration pourra utiliser cette autorisation après conversion, le cas échéant, du capital social de la BNP en euro. Les actions à émettre pourront être libellées en euro.

Le prix des actions souscrites par les adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966, en application de la présente autorisation, ne pourra être inférieur de plus de 20% à la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne.

L'Assemblée générale donne au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Président dans les conditions prévues à l'article 180-V de la loi du 24 juillet 1966, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes conditions et modalités de l'opération et notamment :

- déterminer si les adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise devront souscrire aux augmentations de capital au travers d'un Fonds Commun de Placement dont le portefeuille comprendra exclusivement des actions de la société ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leur titres;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- déterminer les sociétés liées à la BNP au sens de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966 dont les salariés pourront souscrire aux augmentations de capital décidées dans les conditions ci-dessus ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, procéder aux formalités consécutives à celle-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à cette augmentation de capital.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation de consentir aux dirigeants sociaux et à certains membres du personnel des options de souscriptions d'actions).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à consentir , en une ou plusieurs fois, au bénéfice des dirigeants sociaux et des membres du personnel - ou de certains d'entre eux - de la BANQUE NATIONALE DE PARIS et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la BNP, conformément aux dispositions des articles 208-1 et suivants de la loi n° 66-527 du 24 juillet 1966 et des articles 174-8 et suivants du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Le délai pendant lequel le Conseil d'administration pourra utiliser cette autorisation, en une ou plusieurs fois, est fixé à cinq ans à compter de la présente Assemblée. Le Conseil d'administration

pourra utiliser cette autorisation après conversion, le cas échéant, du capital social de la BNP en euro. Les actions à émettre pourront être libellées en euro.

Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital réalisée au titre des options de souscription est fixé à 300 millions de francs.

Le délai d'exercice des options ne peut excéder 10 ans à compter de la date d'attribution des options par le Conseil d'administration.

La présente décision comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Le prix de souscription des actions sous options sera fixé par le Conseil d'administration le jour de l'attribution des actions, sans que ce prix soit inférieur au prix minimum déterminé par les dispositions légales alors en vigueur et étant précisé qu'aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Ce prix ne pourra être modifié sauf si la société venait à réaliser une opération financière pendant la période d'exercice des options. Dans ce cas, la BNP SA procédera à un ajustement du nombre et du prix des actions selon les dispositions prévues par la loi.

Tous les pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration agissant dans les conditions ci-dessus à l'effet de consentir les options de souscription d'actions sus-indiquées, d'en fixer les conditions et les modalités en se conformant à la loi et aux statuts, d'accomplir à ce titre toutes les formalités nécessaires et de procéder à la modification corrélative de l'article 4 des statuts qui fixe le montant du capital social.

Ultérieurement, le Conseil d'administration devra fixer les modalités de ce nouveau plan d'options de souscription d'actions.

Quatorzième résolution

(Maintien des autorisations d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital après conversion du capital social en euro).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 décide que les délégations au Conseil d'administration des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription et par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport opérées par les quatorzième, quinzième et seizième résolutions de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 1997 et dont le texte est ci-après annexé, pourront être utilisées par le Conseil d'administration après conversion, le cas échéant, du capital social de la BNP en euro. Les augmentations de capital effectuées dans les conditions fixées par ces résolutions pourront être réalisées en euro, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables. Sous les mêmes réserves les valeurs mobilières à émettre pourront être libellées en euro.

Quinzième résolution

(Conversion en euro des autorisations données en francs).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide que les montants exprimés en francs, dans les quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions adoptées par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 1997 et dont le texte est ci-après annexé, ainsi que dans les dixième, onzième, douzième et treizième résolutions de la présente Assemblée, sous réserve de leur adoption, pourront être exprimés en euro.

Seizième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Annexe

Quatorzième, quinzième, seizième, dix-huitième, et dix-neuvième résolutions de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 1997

Quatorzième résolution

(Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 180 - III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 :

1. Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ;

2. Décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 1,5 milliard de francs de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

3. Décide, en outre, que le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 15 milliards de francs ;

4. Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et /ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

5. Décide que l'émission de bons de souscription d'actions de la société en application de l'article 339-5 de la loi du 24 juillet 1966 pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;

6. Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

   Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

7. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, sera au moins égale à la valeur nominale des actions ;

8. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la

date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant de prévoir les conditions de leur rachat en bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant, à terme, accès au capital social, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. En outre, le Conseil ou son Président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

En cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

9. Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription.

   La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 :

1. Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières, de quelque nature que ce soit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application de l'article 339-3 de la loi du 24 juillet 1966 précitée ;

2. Décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 1,5 milliard de francs de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

3. Décide, en outre, que le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 15 milliards de francs ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies ;

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible ;

5. Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :
   - limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
   - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

6. Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

   Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

7. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés en bourse de l'action de la société pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance ;

8. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant de prévoir les conditions de leur rachat en bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. En outre, le Conseil ou son Président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

   En cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

9. Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté de conférer un délai de priorité.

   La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966.

Seizième résolution

(Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport).

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, délègue au dit Conseil les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 4 milliards de francs par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

L'Assemblée générale décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits, au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte, du nombre entier d'actions attribuées.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, arrêter le prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre et plus généralement de prendre toutes dispositions pour en assurer la bonne fin, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

La présente délégation est valable, à compter de la présente Assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966.

Dix-huitième résolution

(Augmentation de capital pour réaliser une Offre Publique d'Echange (OPE)).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article 193-1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital de la société d'un montant nominal maximum de 500 millions de francs par l'émission successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, d'actions nouvelles de la société à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une autre société inscrite au premier marché ou au second marché de la Bourse de Paris ou à la cote officielle d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France ou de la Bourse d'un Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Cette émission d'actions nouvelles rémunérant des titres apportés à une offre publique d'échange pourra, conformément aux dispositions de l'article 180 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, résulter de l'émission de valeurs mobilières de toute nature donnant accès immédiatement et/ou à terme à une quotité du capital de la société.

En tant que de besoin les actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières susvisées pourraient donner accès à terme par exercice d'un droit de quelque nature que ce soit.

Le montant nominal des titres d'emprunt émis, le cas échéant, en application de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 15 milliards de francs.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, à l'effet notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles, ou, le cas échéant, des titres donnant accès immédiatement et/ou à terme à une quotité du capital de la société ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte "prime d'apport", sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation, sur ladite "prime d'apport", de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital en résultant et modifier corrélativement les statuts.

L'autorisation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966.

Dix-neuvième résolution

(Limitation globale des autorisations).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des quatorzième, quinzième, seizième et dix-huitième résolutions, décide :

- de fixer à 15 milliards de francs, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximum des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées ;

et,

- de fixer à 1,5 milliard de francs le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions conformément à la loi.

Notes

Notes

Conception et Réalisation

BNP

Tél. : 01 40 14 45 46
Internet : http://www.bnp.fr

Direction Contrôle et Stratégie
Direction de la Communication et de la Publicité

Agence

ACTIFIN - 01 53 67 36 67

Huitième Jour - Pix / Denis Boissavy, Blue Stone Productions,
Crocodile Studio, Thierry Defrenne, E. Dygas, J.-P. Fruchet, Tony Hopewell,
Bill Ling,Crescenzo Mazza, Shoot Pty, Peter Sherrard, Vcl -
Rapho / Jean-Erick Pasquier, Valérie Winckler - SuperStock -
Philippe Brazil - "Photographie Bruno Clergue" - Y. Denoyelle - C. Dumont



Siège Social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris
Téléphone : 01 40 14 45 46
Internet : http://www.bnp.fr

RCS Paris B 662 042 449
Société Anonyme au Capital de 5 331 139 700 francs

Relations avec les Actionnaires
Téléphone : 01 40 14 93 00

RA98DCP01

2002
2001
2000
1999
1998

Bilan social et bilan "égalité professionnelle entre les femmes et les hommes"

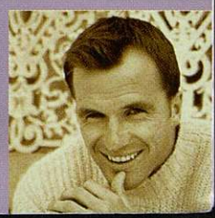
1997

1996
1995
1994
1993



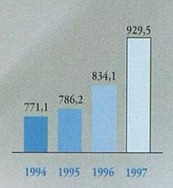






BILAN CONSOLIDE

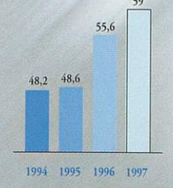
En milliards de francs, au 31 décembre	1997	1996	1995	1994
Opérations interbancaires et assimilées	752,3	713,1	567,9	487,7
Opérations avec la clientèle	888,1	794,0	747,7	731,4
Obligations et autres titres à revenu fixe	113,4	119,3	85,8	76,3
Actions et autres titres à revenu variable	32,6	36,5	16,9	7,7
Titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	21,7	25,9	18,5	18,3
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	5,4	4,5	13,8	14,2
Immobilisations incorporelles et corporelles	13,9	17,2	17,4	17,2
Autres opérations	207,5	150,6	125,7	99,4
Total actif	**2 034,9**	**1 861,1**	**1 593,7**	**1 452,2**
Opérations interbancaires et assimilées	668,2	623,4	510,8	446,1
Dépôts de la clientèle	717,8	638,1	578,1	523,2
Dettes représentées par un titre	240,3	255,3	270,7	276,5
Autres opérations	271,6	224,7	126,7	99,7
Provisions pour risques et charges	13,9	12,4	11,6	12,1
Dettes subordonnées	52,5	43,1	36,6	35,9
Fonds pour risques bancaires généraux	6,7	6,6	8,4	8,2
Capitaux propres	63,9	57,5	50,8	50,5
- Capital	5,3	5,2	4,7	4,7
- Réserves consolidées	53,7	50,4	43,9	43,5
- Intérêts minoritaires	4,9	1,9	2,2	2,3
Total passif	**2 034,9**	**1 861,1**	**1 593,7**	**1 452,2**



Prêts bruts à la clientèle
(en milliards de francs)



Dépôts de la clientèle
(en milliards de francs)



Capitaux propres, part du groupe
(en milliards de francs)

BNP

SIEGE SOCIAL
16 boulevard des Italiens
75009 PARIS
Téléphone : 01 40 14 45 46
RCS PARIS B 662 042 449
Société anonyme au capital
de 5 331 139 700 F

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA PUBLICITE
Téléphone : 01 40 14 55 80

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES
75450 PARIS CEDEX 09
Téléphone : 01 40 14 93 00
Minitel : 3614 bnpaction

Internet : http://www.bnp.fr

CONCEPTION ET REALISATION
BNP

RA98DCP05

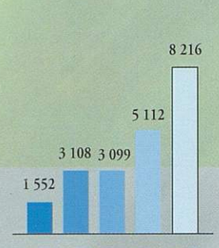
LA BNP EN BREF



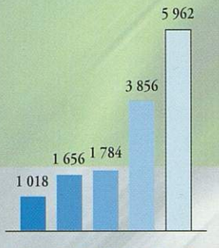
BNP

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE

En millions de francs	1997	1996	1995	1994
Valeur ajoutée sur capitaux	32 640	29 307	28 441	28 786
Commissions et autres produits	11 426	10 195	9 267	10 525
Produit net bancaire	**44 066**	**39 502**	**37 708**	**39 311**
Frais de gestion	(30 631)	(28 658)	(28 208)	(28 920)
Résultat brut d'exploitation	**13 435**	**10 844**	**9 500**	**10 391**
Charge nette aux provisions pour engagements douteux	(6 785)	(3 793)	(5 533)	(7 374)
Eléments exceptionnels et divers	854	(2 388)	(820)	(419)
Résultat des sociétés mises en équivalence	815	537	36	636
Amortissement des écarts d'acquisition	(103)	(88)	(84)	(126)
Résultat net avant impôt	**8 216**	**5 112**	**3 099**	**3 108**
Impôt sur les sociétés	(1 997)	(983)	(1 174)	(1 347)
Résultat net d'ensemble	**6 219**	**4 129**	**1 925**	**1 761**
Résultat net, part du groupe	**5 962**	**3 856**	**1 784**	**1 656**



Résultat net avant impôt
(en millions de francs)



Résultat net, part du groupe
(en millions de francs)

Notation long terme du groupe BNP		**Ratio de solvabilité international 9,9 %**
A+	Standard & Poor's	*dont noyau dur 5,9 %*
Aa3	Moody's	
AA-	IBCA	

BNP EN BREF

Un bénéfice net multiplié par six depuis la privatisation

Pour la BNP, pour ses actionnaires, pour son personnel, pour ses clients, 1997 a été une très bonne année. Le bénéfice net, part du groupe, avoisine 6 milliards de francs. Il est en hausse de 55 % par rapport à celui de 1996 et six fois plus important que celui de 1993, année de la privatisation. Ce résultat témoigne de l'amélioration en profondeur des performances de la banque.

Les recettes du groupe excèdent 44 milliards de francs, en augmentation de 11,6 %, et le résultat brut d'exploitation est en hausse de 23,9 % à 13,4 milliards de francs. Les dotations aux provisions ont été portées à 6,8 milliards de francs, en hausse de 78,9 %. Compte tenu de résultats exceptionnels et divers de 1,6 milliards de francs et de la charge d'impôt de 2 milliards de francs, soit le double de celle de 1996, le résultat net d'ensemble ressort à 6,2 milliards de francs (+ 50,6 %).

Les deux grands pôles ont amélioré leur performance

Activités Bancaires en France (ABF) : un résultat brut d'exploitation de 5,1 milliards de francs

Le résultat brut d'exploitation d'ABF, soit 5,1 milliards de francs, est en hausse de 13,2 %. Les recettes, d'un montant de 24,6 milliards de francs, augmentent de 2,3 %, la baisse des marges d'intermédiation étant plus que compensée par la progression des commissions, elle-même liée aux innovations commerciales proposées aux clients. La productivité est à nouveau améliorée avec une baisse des frais de gestion, qui atteint 0,3 % dans le réseau.

Banque et Finance Internationales (BFI) : un résultat brut d'exploitation de 6,6 milliards de francs

Le résultat brut d'exploitation de BFI est de 6,6 milliards de francs, en hausse de 46 %. Axant sa stratégie sur le développement des lignes de métier mondiales, sur la maîtrise des actifs moyens pondérés et sur l'accroissement de sa rentabilité, le réseau international a accru de près de 40 % son résultat brut d'exploitation.

Une large couverture des risques en Asie

La banque a constitué une provision de 3 milliards de francs, prélevée sur ses résultats, pour couvrir ses engagements dans cinq pays d'Asie (Corée du Sud, Indonésie, Thaïlande, Philippines et Malaisie). En valeur absolue, et en valeur relative par rapport aux engagements, c'est un traitement parmi les plus rigoureux. Bénéficiant de l'expérience acquise au cours d'une présence parfois séculaire dans cette zone, qui constitue l'un des points forts de son ancrage international, la banque n'a pas enregistré de pertes sur les opérations de salles de marché de la zone et a adapté ses concours en contrôlant strictement le volume et la qualité de ses risques.

Les autres provisions pour risques s'élèvent à 3,7 milliards de francs et sont pratiquement au même niveau qu'en 1996.

Une nouvelle amélioration de la qualité des actifs

Des sommes importantes ont à nouveau été provisionnées pour couvrir notamment les coûts d'adaptation des structures de la banque (611 millions de francs) en France et à l'étranger, ainsi que les surcoûts liés à l'an 2000 et à la préparation de l'euro (285 millions de francs).

La banque a procédé en 1997 à une actualisation de la valeur de son propre parc d'immeubles d'exploitation qui s'est traduite par une dépréciation de 3,4 milliards de francs, sans incidence sur le résultat net consolidé.

Le taux de couverture des encours douteux spécifiques par des provisions est de 64 % et les risques douteux et litigieux sur professionnels de l'immobilier en France sont couverts à hauteur de 70 %.

Le ratio international de solvabilité est de 9,9 %, dont 5,9 % pour le noyau dur.

Une stratégie de création de valeur

La stratégie de création de valeur centrée sur la banque de proximité en France et la banque de grande clientèle au niveau mondial qui avait été définie au moment de la privatisation continue à porter ses fruits. Le rendement des capitaux propres (résultat net rapporté aux capitaux propres moyens) s'élève à 10,4 %, contre 2,2 % en 1993 et 7,4 % en 1996, en avance sur le plan de marche. Le résultat net par action, soit 28,26 francs, est le quadruple de celui de 1993.

ACTIVITES BANCAIRES EN FRANCE

Conquête par le service et l'innovation

- ↗ Un réseau de 2 100 points de vente
- ↗ 2 100 distributeurs automatiques de billets
- ↗ Des filiales parabancaires au service du réseau
- ↗ 750 chargés d'affaires au service des entreprises

- **Une gamme de produits innovante**
  - Stratégis : 15 milliards de francs d'encours
  - Provisio : 350 000 clients ; 100 000 cartes de crédit
  - Cartes Amplio : 65 000 cartes
- **Crédit à la consommation :** un important accord avec Cofinoga
  - Gestion de la carte Provisio
  - Création d'une filiale commune
- **Une confirmation de la position de leader en banque électronique**
  - 70 % des entreprises clientes en relation télématique avec la banque
  - BNP Net, service de banque à domicile sur internet : 10 000 clients
  - Projet e-Comm : paiement sécurisé pour le commerce électronique
  - Une offre télématique internationale de cash-management : Geolink
- **Partenariat TransEuropean banking Services avec 10 autres banques européennes**
  - Ouverture de compte simplifiée et à distance
  - Service de virements européens

BANQUE ET FINANCE INTERNATIONALES

Des lignes de métier performantes

- ↗ Une présence dans 79 pays avec 500 implantations
- ↗ 26 salles de marché dans le monde
- ↗ Une organisation en lignes de métier mondiales

- **Marché de capitaux**
  - BNP Equities :
    Actions : une année exceptionnelle
    Dérivés Actions : un des leaders mondiaux
  - Taux et change : forte progression des recettes
- **Financements spécialisés**
  - Commerce international : n° 1 en France pour le financement des exportations
  - Financements structurés : 75 mandats d'arrangeur/conseil
- **BNP Gestions :** développement des actifs, + 10 % à 450 milliards de francs
- **Clientèle privée internationale :** 194 milliards de francs d'avoirs contrôlés
- **Banque de proximité à l'étranger :** développement de la Bank of the West et de la BNPI

LES DONNEES BOURSIERES

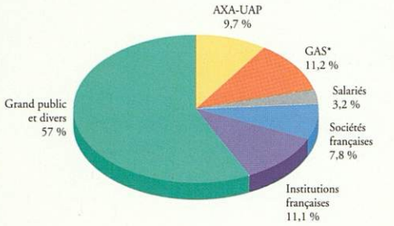
• Capital de la BNP

Au 27 février 1998, le capital social de la BNP s'élève à 5 331 139 700 francs et se compose de 213 245 588 actions d'un nominal de 25 francs. La capitalisation boursière de la BNP s'établit à 78,47 milliards de francs. Au 31 décembre 1997, le résultat net par action était de 28,26 francs (contre 18,69 francs en 1996 et 6,65 francs en 1993).

• L'action BNP



• Répartition de l'actionnariat au 31 décembre 1997



** Le GAS (Groupe des Actionnaires Stables) comprend Elf Aquitaine (y compris sa filiale SOGELFA), Compagnie de Saint-Gobain, Kuwait Investment Authority, Dresdner Bank, Renault, Grande Armée Participation (Groupe PSA), The Public Institution for Social Security of Kuwait, Financière & Immobilière Marcel Dassault, Roche Finance SA (Groupe Hoffmann-La Roche), General Electric, Péchiney, BAT Industries, Compagnie Générale des Eaux.*

• Un dividende en hausse de 30 % par rapport à 1996

- 7 francs par action, soit 10,50 francs avoir fiscal compris
- Le montant total de la distribution s'élève à 1 493 millions de francs en hausse de 33 %. Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en espèces ou en actions du 26 mai au 15 juin inclus. Le Conseil envisage de supprimer cette possibilité l'année prochaine.

1997

Bilan social et bilan
"Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes"

104AH326

SOMMAIRE

3 à 14 L'EMPLOI ET LE PERSONNEL

EFFECTIFS DE LA BNP 4
MOUVEMENTS DE PERSONNEL 6
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PERSONNEL 8

15 à 24 LES RÉMUNERATIONS

CHARGES DE PERSONNEL 16
SYSTÈME SALARIAL 17
ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS 17
CHANGEMENTS DE SITUATIONS 21
PARTICIPATION - ÉPARGNE SALARIALE 23
INTÉRESSEMENT 24

25 à 30 LA FORMATION

ACTIONS DE FORMATION 26
CONGÉS FORMATION 27
EXAMENS DE BANQUE 28

31 à 42 LES CONDITIONS DE TRAVAIL

TEMPS DE TRAVAIL 32
ABSENCES 36
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ 40
AMÉLIORATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL 42

43 à 44 LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL 44
PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL 44
ÉLÉMENTS DIVERS 44
COMMUNICATION INTERNE 44

45 à 48 LES AVANTAGES SOCIAUX

BUDGET SOCIAL 46
CRÉDITS AU PERSONNEL 47
SOCIÉTÉ MUTUALISTE 47
ASSURANCE VIE PRIVÉE 48
CAISSE DE PRÉVOYANCE 48
CONTRAT EXNAT 48
CAISSE DE RETRAITES 48

Un code couleur a été défini pour chacun des chapitres abordés. Les grandes catégories hiérarchiques (employés, gradés, cadres) et la distinction Hommes-Femmes ont été également valorisées par des couleurs spécifiques afin de mettre en évidence les principaux résultats statistiques de l'année.



L'EMPLOI ET LE PERSONNEL

Effectifs de la BNP

Mouvements de Personnel

Caractéristiques Générales du Personnel



Effectifs de la BNP

*EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE (prorata)**

Ces chiffres ne comprennent que les effectifs employés en métropole par la BNP.

EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES		TOTAL
2 778	27 200	7 439	1995	**37 417**
2 186	26 638	7 539	1996	**36 363**
1 615	25 939	7 651	**1997**	**35 205**

NOMBRE DE SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE (tous pour 1)

38 744	1995
37 679	1996
36 516	**1997**

*EFFECTIF MOYEN EN MÉTROPOLE (prorata)**

(nombre obtenu en additionnant les effectifs de chaque fin de mois et en divisant le total par 12)

EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES		TOTAL
3 147	27 247	7 378	1995	**37 772**
2 384	26 750	7 434	1996	**36 568**
1 823	26 189	7 563	**1997**	**35 575**

COLLABORATEURS DÉTACHÉS

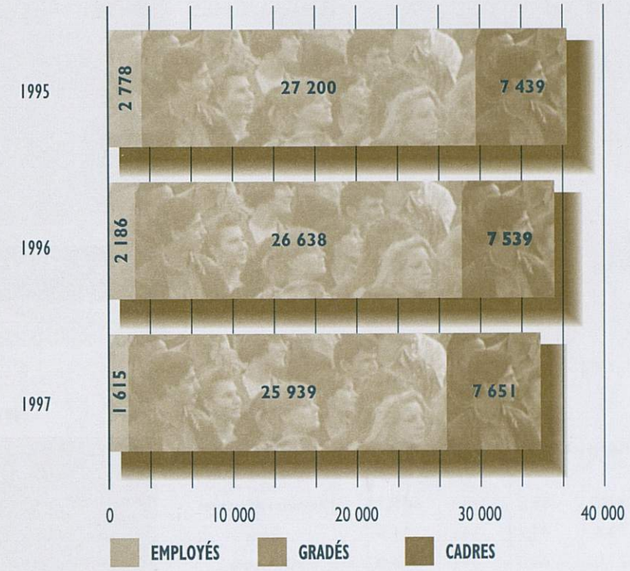
EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	DANS LES RÉSEAUX EXTÉRIEURS	
699	387	1995
745	382	1996
902	**383**	**1997**

* Effectifs prorata : les salariés à temps complet sont décomptés pour 1 et les salariés à temps partiel au prorata de leur temps de travail (0,8 pour le 4/5 de temps, 0,6 pour le 3/5 de temps, 0,5 pour le mi-temps et 0,4 pour le 2/5 de temps).

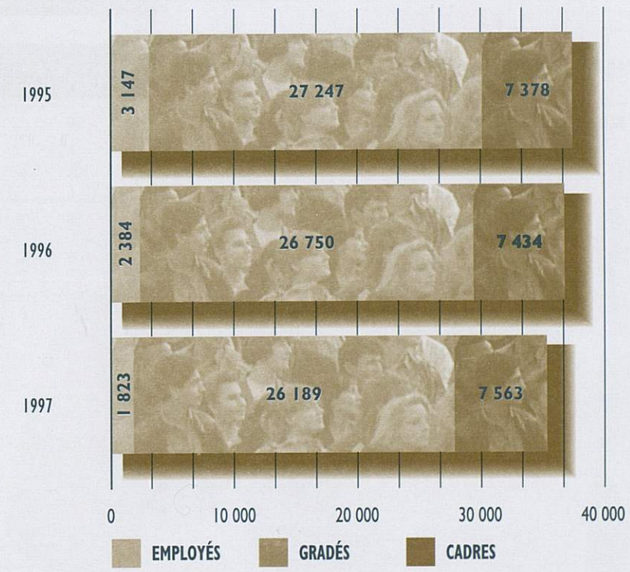


L'EMPLOI ET LE PERSONNEL

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE



EFFECTIF MOYEN EN MÉTROPOLE





Mouvements de personnel *(prorata)*

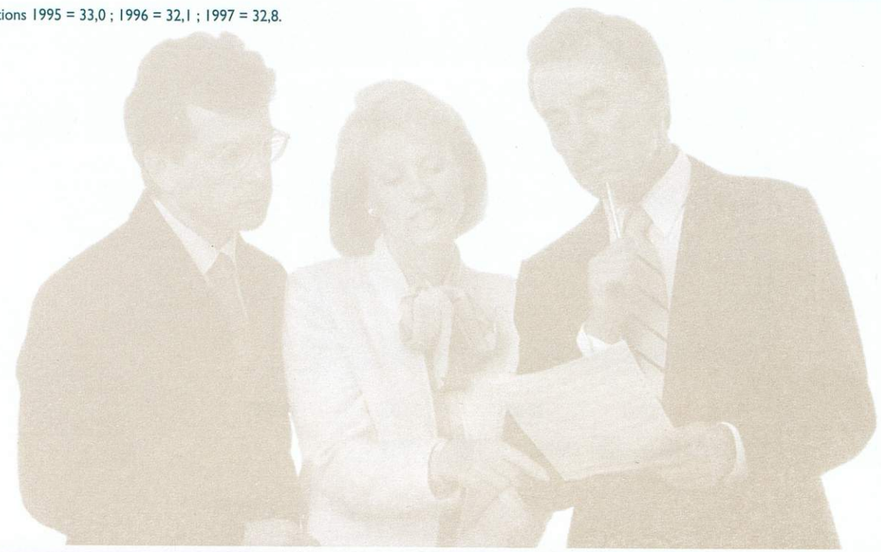
EMBAUCHES DU 1/1 AU 31/12

1995				1996					1997			
EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL	EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL	**EMBAUCHES**	EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL
(105,0)	(69,0)	(1,0)	**(175,0)**	(314,0)	(210,0)	(2,0)	**(526,0)**	dont embauches de salariés de moins de 25 ans	(254,0)	(241,0)	(11,0)	**(506,0)**
4,0	83,8	28,0	**115,8**	122,0	216,0	64,0	**402,0**	Embauches à durée indéterminée	101,8	342,0	149,0	**592,8**
128,0	13,0	—	**141,0**	200,0	91,0	1,0	**292,0**	Embauches à durée déterminée	144,8	12,0	2,0	**158,8**
12,0	19,8	—	**31,8**	45,0	7,0	1,0	**53,0**	Transformations en contrat à durée indéterminée	60,0	26,0	3,0	**89,0**
144,0	**116,6**	**28,0**	**288,6**	**367,0**	**314,0**	**66,0**	**747,0**	**TOTAL DES EMBAUCHES**	**306,6**	**380,0**	**154,0**	**840,6**

SORTIES DÉFINITIVES DU 1/1 AU 31/12

1995				1996					1997			
EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL	EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL	**SORTIES**	EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL
29,2	242,5	153,3	**425,0**	41,2	388,8	215,1	**645,1**	Retraites / préretraites	29,1	359,8	216,9	**605,8**
8,0	42,1	12,0	**62,1**	3,0	44,9	14,0	**61,9**	Décès	6,8	48,9	16,0	**71,7**
24,2	35,0	47,0	**106,2**	23,0	44,0	39,0	**106,0**	Démissions	27,0	39,1	60,3	**126,4**
(7,0)	(2,0)	—	**(9,0)**	(7,0)	(7,0)	—	**(14,0)**	dont au cours de la période d'essai	(12,0)	(6,0)	(3,0)	**(21,0)**
45,5	255,0	26,3	**326,8**	52,6	312,8	51,2	**416,6**	Départs aidés PAE	46,4	365,7	75,0	**487,1**
8,5	36,8	23,0	**68,3**	9,0	47,9	29,0	**85,9**	Licenciements, révocations (1)	11,0	33,3	28,0	**72,3**
(1,0)	—	—	**(1,0)**	(5,0)	(2,0)	(1,0)	**(8,0)**	dont au cours de la période d'essai	(3,0)	(2,0)	—	**(5,0)**
124,0	24,0	3,0	**151,0**	115,5	23,0	—	**138,5**	Fins de contrat à durée déterminée	135,8	28,0	1,0	**164,8**
239,4	**635,4**	**264,6**	**1 139,4**	**244,3**	**861,4**	**348,3**	**1 454,0**	**TOTAL DES SORTIES**	**256,1**	**874,8**	**397,2**	**1 528,1**

(1) Révocations 1995 = 33,0 ; 1996 = 32,1 ; 1997 = 32,8.





ANNEXE : MOUVEMENTS DE PERSONNEL HOMMES-FEMMES (tous pour un)

1997														
EMPLOYÉS		GRADÉS		CADRES		TOTAL		**EMBAUCHES du 1/1 au 31/12**	EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL		
H	F	H	F	H	F	H	F					H	F	
32	70	180	162	89	60	301	292	Embauches à durée indéterminée	84	197	93	374	467	
33	112	7	5	2	—	42	117	Embauches à durée déterminée	223	183	61	374	467	
19	41	10	16	2	1	31	58	Transformations en contrat à durée indéterminée						
84	**223**	**197**	**183**	**93**	**61**	**374**	**467**	**TOTAL DES EMBAUCHES**						

1997														
EMPLOYÉS		GRADÉS		CADRES		TOTAL		**SORTIES du 1/1 au 31/12**	EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL		
H	F	H	F	H	F	H	F					H	F	
9	21	130	239	165	53	304	313	Retraites / préretraites	36	100	6	22	122	
3	4	38	13	15	1	56	18	Décès	1	—	—	—	—	
8	19	25	15	45	16	78	50	Démissions						
11	45	128	270	56	21	195	336	Départs aidés PAE	75	192	353	567	297	104
4	3	7	3	11	11	22	17	Licenciements						725
3	—	19	5	4	2	26	7	Révocations						863
36	100	6	22	1	—	43	122	Fins de contrat à durée déterminée						
1	—	—	—	—	—	1	—	Ruptures de contrat						
75	**192**	**353**	**567**	**297**	**104**	**725**	**863**	**TOTAL DES SORTIES**						

1996														
EMPLOYÉS		GRADÉS		CADRES		TOTAL		**EMBAUCHES du 1/1 au 31/12**	EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL		
H	F	H	F	H	F	H	F					H	F	
48	74	116	100	35	29	199	203	Embauches à durée indéterminée	129	149	36	314	433	
65	135	30	61	1	—	96	196	Embauches à durée déterminée	238	165	30	314	433	
16	29	3	4	—	1	19	34	Transformations en contrat à durée indéterminée						
129	**238**	**149**	**165**	**36**	**30**	**314**	**433**	**TOTAL DES EMBAUCHES**						

1996														
EMPLOYÉS		GRADÉS		CADRES		TOTAL		**SORTIES du 1/1 au 31/12**	EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL		
H	F	H	F	H	F	H	F					H	F	
23	22	137	266	161	55	321	343	Retraites / préretraites	31	85	1	41	98	
3	—	32	14	13	1	48	15	Décès	1	2	—	1	2	
10	13	31	13	32	7	73	33	Démissions						
17	44	112	227	41	11	170	282	Départs aidés PAE	86	171	353	551	270	80
1	2	15	10	17	6	33	18	Licenciements						709
—	3	16	8	6	—	22	11	Révocations						802
31	85	10	13	—	—	41	98	Fins de contrat à durée déterminée						
1	2	—	—	—	—	1	2	Ruptures de contrat						
86	**171**	**353**	**551**	**270**	**80**	**709**	**802**	**TOTAL DES SORTIES**						

1995														
EMPLOYÉS		GRADÉS		CADRES		TOTAL		**EMBAUCHES du 1/1 au 31/12**	EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL		
H	F	H	F	H	F	H	F					H	F	
1	3	50	34	20	8	71	45	Embauches à durée indéterminée	41	61	20	122	168	
33	96	2	11	—	—	35	107	Embauches à durée déterminée	104	56	8	122	168	
7	5	9	11	—	—	16	16	Transformations en contrat à durée indéterminée						
41	**104**	**61**	**56**	**20**	**8**	**122**	**168**	**TOTAL DES EMBAUCHES**						

1995														
EMPLOYÉS		GRADÉS		CADRES		TOTAL		**SORTIES du 1/1 au 31/12**	EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL		
H	F	H	F	H	F	H	F					H	F	
11	20	88	164	108	46	207	230	Retraites / préretraites	23	22	1	46	70	
7	1	29	14	12	—	48	15	Décès	3	—	1	4	5	
9	16	22	13	36	11	67	40	Démissions	10	13	1	24	29	
8	45	97	175	20	7	125	227	Départs aidés PAE	17	44	1	62	52	196
2	4	6	4	14	1	22	9	Licenciements	1	2	1	4	3	638
1	—	21	5	4	2	26	7	Révocations	—	3	1	4	3	70
35	90	8	16	1	2	44	108	Fins de contrat à durée déterminée	31	85	1	117	152	
1	1	1	—	1	—	3	2	Ruptures de contrat	1	2	—	3	2	
74	**177**	**272**	**391**	**196**	**70**	**542**	**638**	**TOTAL DES SORTIES**	**86**	**171**	**353**	**551**	**270**	**80**



Caractéristiques générales du personnel

RÉPARTITION DES EFFECTIFS (prorata)

Géographique et par grands services

1995						1996							1997					
H	%	F	%	Total	%	H	%	F	%	Total	%		H	%	F	%	Total	%
394	2,2	326	1,7	**720**	**1,9**	414	2,3	342	1,8	**756**	**2,1**	DIRECTION GÉNÉRALE	377	2,2	294	1,6	**671**	**1,9**
												GESTION						
990	5,4	851	4,4	**1 841**	**4,9**	946	5,3	878	4,7	**1 824**	**5,0**	Services communs	1 040	6,0	961	5,3	**2 001**	**5,7**
1 176	6,5	1 240	6,5	**2 416**	**6,5**	1 097	6,2	1 084	5,8	**2 181**	**6,0**	CT Paris	1 001	5,8	949	5,3	**1 950**	**5,5**
1 117	6,1	1 124	5,9	**2 241**	**6,0**	1 040	5,9	1 047	5,7	**2 087**	**5,7**	CT Province	961	5,6	965	5,4	**1 926**	**5,5**
3 283	18,0	3 215	16,8	**6 498**	**17,4**	3 083	17,4	3 009	16,2	**6 092**	**16,7**	Total	3 002	17,4	2 875	16,0	**5 877**	**16,7**
												EXPLOITATION						
1 022	5,6	956	5,0	**1 978**	**5,3**	1 077	6,1	965	5,2	**2 042**	**5,6**	Services communs	1 089	6,3	1 021	5,7	**2 110**	**6,0**
2 158	11,8	3 680	19,2	**5 838**	**15,6**	2 070	11,6	3 482	18,7	**5 552**	**15,3**	Agences Paris	1 986	11,5	3 275	18,2	**5 261**	**14,9**
11 390	62,4	10 993	57,3	**22 383**	**59,8**	11 123	62,6	10 798	58,1	**21 921**	**60,3**	Agences Province	10 784	62,6	10 502	58,5	**21 286**	**60,5**
14 570	79,8	15 629	81,5	**30 199**	**80,7**	14 270	80,3	15 245	82,0	**29 515**	**81,2**	Total	13 859	80,4	14 798	82,4	**28 657**	**81,4**
18 247	**100**	**19 170**	**100**	**37 417**	**100**	**17 767**	**100**	**18 596**	**100**	**36 363**	**100**	**TOTAL GÉNÉRAL**	**17 238**	**100**	**17 967**	**100**	**35 205**	**100**
												TOTAL						
5 710	31,3	7 014	36,6	**12 724**	**34,0**	5 604	31,5	6 751	36,3	**12 355**	**34,0**	Paris	5 493	31,9	6 500	36,2	**11 993**	**34,1**
12 537	68,7	12 156	63,4	**24 693**	**66,0**	12 163	68,5	11 845	63,7	**24 008**	**66,0**	Province	11 745	68,1	11 467	63,8	**23 212**	**65,9**

NB : Les Services Communs de l'Exploitation se situent à Paris : BFI, DREI, ABF DRF, ABF PRODUITS ET MARCHÉS, ABF FILIALES ET ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES.

Par niveau hiérarchique et par sexe

1995			1996				1997		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
869	1 909	**2 778**	705	1 481	**2 186**	**EMPLOYÉS**	532	1 083	**1 615**
95	190	**285**	51	97	**148**	345	42	96	**138**
774	1 719	**2 493**	654	1 384	**2 038**	365	490	987	**1 477**
11 809	15 391	**27 200**	11 464	15 174	**26 638**	**GRADÉS**	11 064	14 875	**25 939**
4 356	8 848	**13 204**	4 049	8 423	**12 472**	Classe II	3 788	8 072	**11 860**
3 635	4 273	**7 908**	3 605	4 465	**8 070**	Classe III	3 564	4 496	**8 060**
3 818	2 270	**6 088**	3 810	2 286	**6 096**	Classe IV	3 712	2 307	**6 019**
5 569	1 870	**7 439**	5 598	1 941	**7 539**	**CADRES**	5 642	2 009	**7 651**
1 520	694	**2 214**	1 517	687	**2 204**	Classe V	1 550	711	**2 261**
2 075	788	**2 863**	2 071	842	**2 913**	Classe VI	2 098	877	**2 975**
1 024	244	**1 268**	1 033	251	**1 284**	Classe VII	1 015	256	**1 271**
492	98	**590**	517	109	**626**	Classe VIII	529	112	**641**
458	46	**504**	460	52	**512**	H.C.	450	53	**503**
18 247	**19 170**	**37 417**	**17 767**	**18 596**	**36 363**	**TOTAL**	**17 238**	**17 967**	**35 205**



L'EMPLOI ET LE PERSONNEL

Par niveau hiérarchique et par sexe, en pourcentage

1995			1996				1997		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
31,3	68,7	—	32,3	67,7	—	**EMPLOYÉS** % par rapport à l'effectif de la catégorie	32,9	67,1	—
4,8	10,0	—	4,0	8,0	—	% par rapport à l'effectif H ou F (E+G+C)	3,1	6,0	—
—	—	**7,4**	—	—	**6,0**	% employés par rapport à l'effectif global BNP	—	—	**4,6**
43,4	56,6	—	43,0	57,0	—	**GRADÉS** % par rapport à l'effectif de la catégorie	42,7	57,3	—
64,7	80,3	—	64,5	81,6	—	% par rapport à l'effectif H ou F (E+G+C)	64,2	82,8	—
—	—	**72,7**	—	—	**73,3**	% gradés par rapport à l'effectif global BNP	—	—	**73,7**
74,9	25,1	—	74,3	25,7	—	**CADRES** % par rapport à l'effectif de la catégorie	73,7	26,3	—
30,5	9,7	—	31,5	10,4	—	% par rapport à l'effectif H ou F (E+G+C)	32,7	11,2	—
—	—	**19,9**	—	—	**20,7**	% cadres par rapport à l'effectif global BNP	—	—	**21,7**

Les chiffres ne comprennent que les effectifs employés à la BNP Métropole.

Par nationalité

EMPLOYÉS				GRADÉS				CADRES					TOTAL			
Français		Etrangers		Français		Etrangers		Français		Etrangers			Français		Étrangers	
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		H	F	H & F	H	F	H & F
864	1 901	5	8	11 772	15 362	37	29	5 518	1 840	51	30	1995	18 154	19 103	37 257	93	67	160
700	1 475	4	7	11 428	15 147	37	27	5 545	1 906	53	34	1996	17 673	18 528	36 201	94	68	162
529	1 081	3	2	11 036	14 844	28	31	5 581	1 975	61	34	1997	17 146	17 900	35 046	92	67	159

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Par classe, en pourcentage

EMPLOYÉS	GRADÉS				CADRES						
	Cl. II	Cl. III	Cl. IV	Gradés	Cl. V	Cl. VI	Cl. VII	Cl. VIII	H.C.	Cadres	
7,4	35,3	21,1	16,3	72,7	5,9	7,7	3,4	1,6	1,3	19,9	1995
6,0	34,3	22,2	16,8	73,3	6,1	8,0	3,5	1,7	1,4	20,7	1996
4,6	33,7	22,9	17,1	73,7	6,4	8,5	3,6	1,8	1,4	21,7	1997

Par grande catégorie hiérarchique sur dix ans en pourcentage

	EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES
1987	27,7	58,8	13,5
1988	25,3	60,7	14,0
1989	22,4	63,1	14,5
1990	19,7	64,8	15,5
1991	17,0	66,8	16,2
1992	14,2	68,9	16,9
1993	12,2	70,0	17,8
1994	9,3	71,7	19,0
1995	7,4	72,7	19,9
1996	6,0	73,3	20,7
1997	4,6	73,7	21,7



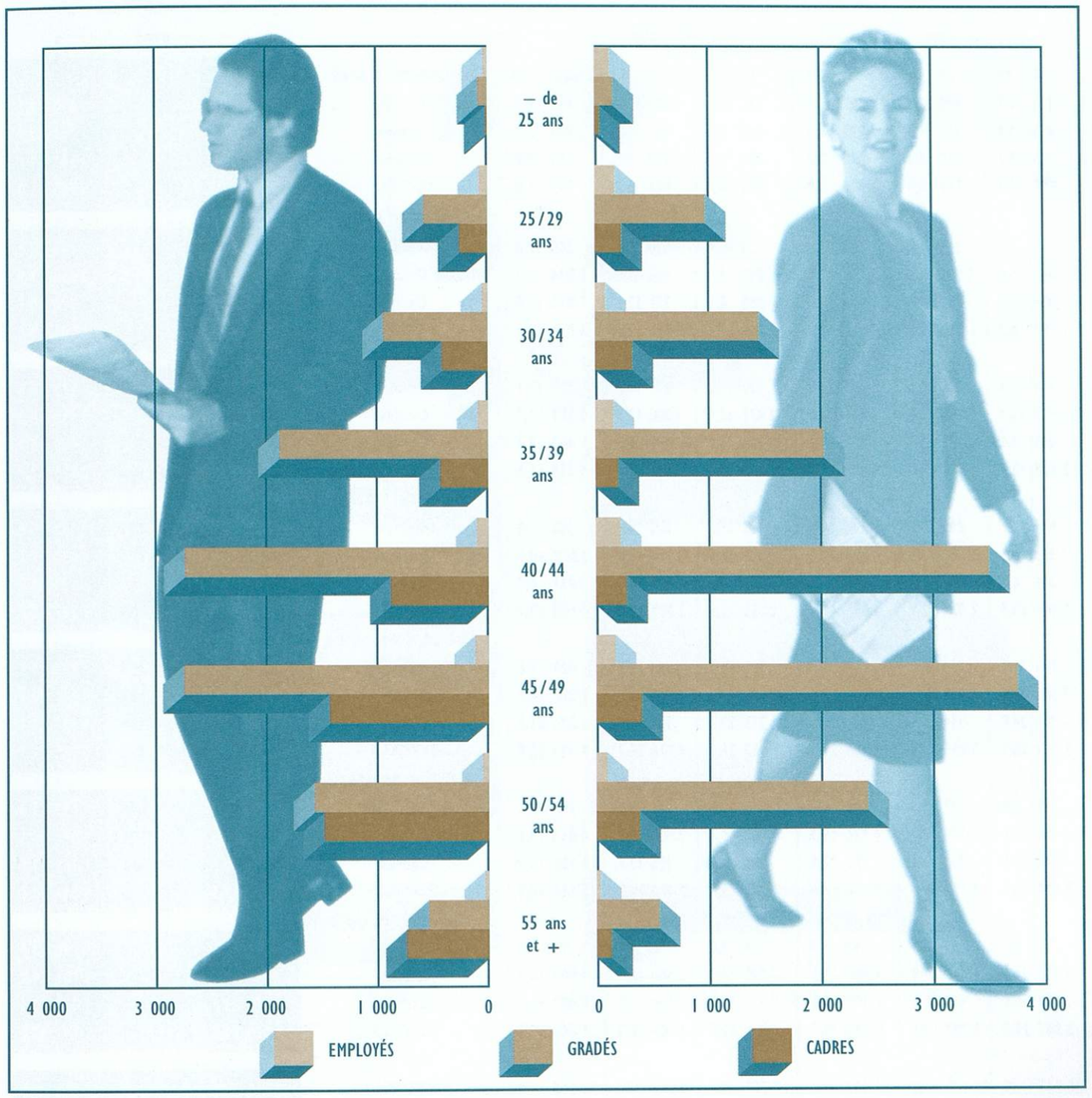
PYRAMIDE DES ÂGES AU 31/12 *(prorata)*

	1995				1996				1997			
	H	%*	F	%*	Total	%*	H	%*	F	%*	Total	%*
MOINS DE 25 ANS												
Employés	51	5,9	213	11,2	**264**	**9,5**	68	9,7	182	12,3	**250**	**11,4**	32	6,0	133	12,3	**165**	**10,2**
Gradés	46	0,4	181	1,2	**227**	**0,8**	50	0,4	162	1,1	**212**	**0,8**	78	0,7	163	1,1	**241**	**0,9**
Cadres	6	0,1	14	0,7	**20**	**0,3**	8	0,1	13	0,7	**21**	**0,3**	11	0,2	40	2,0	**51**	**0,7**
TOTAL*	**103**	**0,6**	**408**	**2,1**	**511**	**1,4**	**126**	**0,7**	**357**	**1,9**	**483**	**1,3**	**121**	**0,7**	**336**	**1,9**	**457**	**1,3**
DE 25 A 29 ANS												
Employés	168	19,3	327	17,1	**495**	**17,8**	128	18,2	266	18,0	**394**	**18,0**	73	13,7	179	16,5	**252**	**15,6**
Gradés	672	5,7	1 061	6,9	**1 733**	**6,4**	622	5,4	1 034	6,8	**1 656**	**6,2**	574	5,2	984	6,6	**1 558**	**6,0**
Cadres	238	4,3	261	14,0	**499**	**6,7**	225	4,0	221	11,4	**446**	**5,9**	251	4,4	236	11,8	**487**	**6,4**
TOTAL*	**1 078**	**5,9**	**1 649**	**8,6**	**2 727**	**7,3**	**975**	**5,5**	**1 521**	**8,2**	**2 496**	**6,9**	**898**	**5,2**	**1 399**	**7,8**	**2 297**	**6,5**
DE 30 A 34 ANS												
Employés	91	10,5	291	15,2	**382**	**13,7**	53	7,5	174	11,8	**227**	**10,4**	43	8,1	93	8,6	**136**	**8,4**
Gradés	1 339	11,4	1 880	12,2	**3 219**	**11,8**	1 127	9,8	1 660	10,9	**2 787**	**10,5**	939	8,5	1 457	9,8	**2 396**	**9,2**
Cadres	398	7,2	267	14,3	**665**	**8,9**	400	7,2	314	16,2	**714**	**9,5**	413	7,3	332	16,5	**745**	**9,7**
TOTAL*	**1 828**	**10,0**	**2 438**	**12,7**	**4 266**	**11,4**	**1 580**	**8,9**	**2 148**	**11,5**	**3 728**	**10,2**	**1 395**	**8,1**	**1 882**	**10,5**	**3 277**	**9,3**
DE 35 A 39 ANS												
Employés	160	18,4	322	16,9	**482**	**17,4**	118	16,7	224	15,1	**342**	**15,7**	88	16,6	162	15,0	**250**	**15,5**
Gradés	2 330	19,7	2 259	14,7	**4 589**	**16,9**	2 109	18,4	2 115	13,9	**4 224**	**15,9**	1 880	17,0	2 036	13,7	**3 916**	**15,1**
Cadres	409	7,3	185	9,9	**594**	**8,0**	417	7,5	202	10,4	**619**	**8,2**	430	7,6	203	10,1	**633**	**8,3**
TOTAL*	**2 899**	**15,9**	**2 766**	**14,5**	**5 665**	**15,1**	**2 644**	**14,9**	**2 541**	**13,7**	**5 185**	**14,3**	**2 398**	**13,9**	**2 401**	**13,3**	**4 799**	**13,6**
DE 40 A 44 ANS												
Employés	166	19,1	353	18,5	**519**	**18,7**	132	18,7	282	19,0	**414**	**18,9**	100	18,8	220	20,3	**320**	**19,8**
Gradés	3 184	27,0	4 011	26,1	**7 195**	**26,4**	2 997	26,2	3 845	25,4	**6 842**	**25,7**	2 735	24,7	3 505	23,6	**6 240**	**24,1**
Cadres	1 001	18,0	295	15,8	**1 296**	**17,4**	945	16,9	296	15,2	**1 241**	**16,5**	878	15,6	275	13,7	**1 153**	**15,1**
TOTAL*	**4 351**	**23,8**	**4 659**	**24,3**	**9 010**	**24,1**	**4 074**	**22,9**	**4 423**	**23,8**	**8 497**	**23,4**	**3 713**	**21,6**	**4 000**	**22,3**	**7 713**	**21,9**
DE 45 A 49 ANS												
Employés	118	13,6	239	12,5	**357**	**12,9**	110	15,6	197	13,3	**307**	**14,0**	117	22,0	169	15,6	**286**	**17,7**
Gradés	2 496	21,1	3 725	24,2	**6 221**	**22,9**	2 604	22,7	3 776	24,9	**6 380**	**23,9**	2 744	24,8	3 756	25,2	**6 500**	**25,1**
Cadres	1 593	28,6	427	22,8	**2 020**	**27,2**	1 525	27,2	430	22,1	**1 955**	**25,9**	1 431	25,4	406	20,2	**1 837**	**24,0**
TOTAL*	**4 207**	**23,1**	**4 391**	**22,9**	**8 598**	**23,0**	**4 239**	**23,9**	**4 403**	**23,7**	**8 642**	**23,8**	**4 292**	**24,9**	**4 331**	**24,1**	**8 623**	**24,5**
DE 50 A 54 ANS												
Employés	48	5,5	106	5,6	**154**	**5,5**	51	7,2	110	7,4	**161**	**7,4**	47	8,8	96	8,9	**143**	**8,9**
Gradés	1 242	10,5	1 777	11,5	**3 019**	**11,1**	1 434	12,5	2 079	13,7	**3 513**	**13,2**	1 572	14,2	2 416	16,2	**3 988**	**15,4**
Cadres	1 228	22,0	326	17,4	**1 554**	**20,9**	1 380	24,6	345	17,8	**1 725**	**22,9**	1 485	26,3	384	19,1	**1 869**	**24,4**
TOTAL*	**2 518**	**13,8**	**2 209**	**11,5**	**4 727**	**12,6**	**2 865**	**16,1**	**2 534**	**13,6**	**5 399**	**14,8**	**3 104**	**18,0**	**2 896**	**16,1**	**6 000**	**17,1**
DE 55 ET PLUS												
Employés	67	7,7	58	3,0	**125**	**4,5**	45	6,4	46	3,1	**91**	**4,2**	32	6,0	31	2,8	**63**	**3,9**
Gradés	500	4,2	497	3,2	**997**	**3,7**	521	4,6	503	3,3	**1 024**	**3,8**	542	4,9	558	3,8	**1 100**	**4,2**
Cadres	696	12,5	95	5,1	**791**	**10,6**	698	12,5	120	6,2	**818**	**10,8**	743	13,2	133	6,6	**876**	**11,4**
TOTAL*	**1 263**	**6,9**	**650**	**3,4**	**1 913**	**5,1**	**1 264**	**7,1**	**669**	**3,6**	**1 933**	**5,3**	**1 317**	**7,6**	**722**	**4,0**	**2 039**	**5,8**
ENSEMBLE	**18 247**	**100**	**19 170**	**100**	**37 417**	**100**	**17 767**	**100**	**18 596**	**100**	**36 363**	**100**	**17 238**	**100**	**17 967**	**100**	**35 205**	**100**

* Les pourcentages sont calculés par rapport à l'effectif Hommes ou Femmes de chaque catégorie et les pourcentages des lignes "TOTAL" par rapport à l'effectif Hommes ou Femmes de l'ensemble.



Pyramide des âges 1997



Âge moyen

	E		II/1		II/2		III		IV		V		VI		VII		VIII et +		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
1995	38	37	40	41	40	41	42	42	43	45	44	41	45	41	47	44	49	45	**43**	**41**
1996	38	37	41	41	41	42	42	43	44	45	44	42	45	41	47	44	49	46	**43**	**42**
1997	40	38	42	42	42	42	43	43	44	45	45	41	45	41	48	43	50	46	**44**	**42**



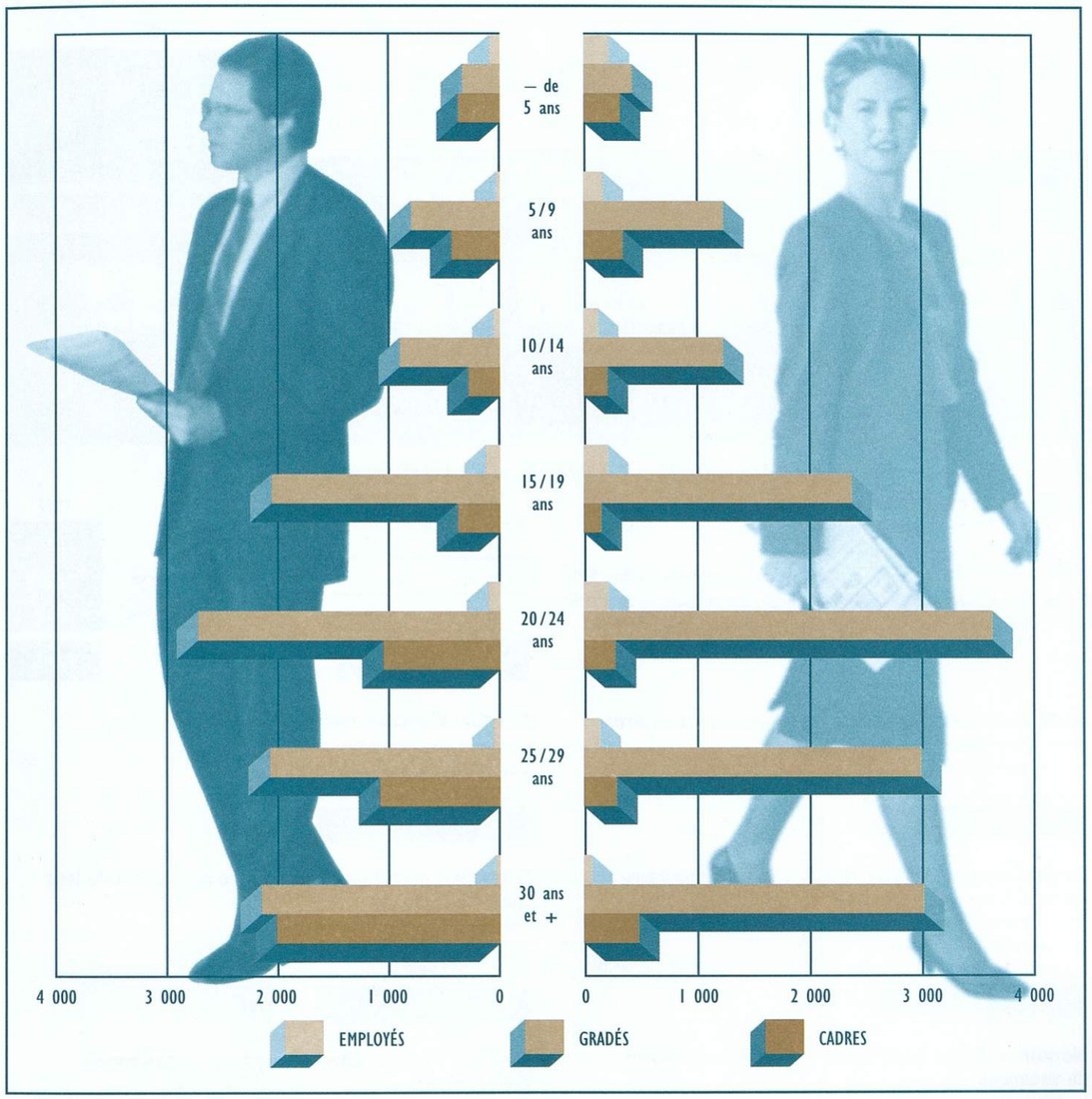
PYRAMIDE D'ANCIENNETÉ AU 31/12 *(prorata)*

	1995			1996			1997		
	H %*	F %*	Total %*	H %*	F %*	Total %*	H %*	F %*	Total %*
MOINS DE 5 ANS									
Employés	185 21,3	420 22,0	**605 21,8**	166 23,5	301 20,3	**467 21,4**	94 17,7	216 19,9	**310 19,2**
Gradés	455 3,9	577 3,8	**1 032 3,8**	345 3,0	424 2,8	**769 2,9**	340 3,1	423 2,8	**763 2,9**
Cadres	345 6,2	265 14,2	**610 8,2**	339 6,1	247 12,7	**586 7,8**	378 6,7	314 15,6	**692 9,1**
TOTAL*	**985 5,4**	**1 262 6,6**	**2 247 6,0**	**850 4,8**	**972 5,2**	**1 822 5,0**	**812 4,7**	**953 5,3**	**1 765 5,0**
DE 5 A 9 ANS									
Employés	74 8,5	216 11,3	**290 10,4**	54 7,7	226 15,3	**280 12,8**	35 6,6	160 14,8	**195 12,1**
Gradés	642 5,4	1 001 6,5	**1 643 6,0**	746 6,5	1 198 7,9	**1 944 7,3**	802 7,2	1 234 8,3	**2 036 7,9**
Cadres	436 7,8	355 19,0	**791 10,6**	455 8,1	371 19,1	**826 11,0**	436 7,7	338 16,8	**774 10,1**
TOTAL*	**1 152 6,3**	**1 572 8,2**	**2 724 7,3**	**1 255 7,1**	**1 795 9,6**	**3 050 8,4**	**1 273 7,4**	**1 732 9,6**	**3 005 8,6**
DE 10 A 14 ANS									
Employés	198 22,8	393 20,6	**591 21,3**	128 18,2	247 16,7	**375 17,1**	59 11,1	116 10,7	**175 10,8**
Gradés	1 755 14,9	2 130 13,8	**3 885 14,3**	1 477 12,9	1 900 12,5	**3 377 12,7**	905 8,2	1 229 8,3	**2 134 8,2**
Cadres	265 4,8	157 8,4	**422 5,7**	287 5,1	195 10,1	**482 6,4**	286 5,1	200 10,0	**486 6,4**
TOTAL*	**2 218 12,2**	**2 680 14,0**	**4 898 13,1**	**1 892 10,6**	**2 342 12,6**	**4 234 11,6**	**1 250 7,3**	**1 545 8,6**	**2 795 7,9**
DE 15 A 19 ANS									
Employés	149 17,1	297 15,6	**446 16,0**	125 17,7	220 14,8	**345 15,8**	130 24,4	202 18,7	**332 20,6**
Gradés	1 966 16,6	2 038 13,2	**4 004 14,7**	1 883 16,4	1 977 13,0	**3 860 14,5**	2 061 18,6	2 371 15,9	**4 432 17,1**
Cadres	346 6,2	99 5,3	**445 6,0**	323 5,8	106 5,5	**429 5,7**	382 6,8	141 7,0	**523 6,8**
TOTAL*	**2 461 13,5**	**2 434 12,7**	**4 895 13,1**	**2 331 13,1**	**2 303 12,4**	**4 634 12,8**	**2 573 14,9**	**2 714 15,1**	**5 287 15,0**
DE 20 A 24 ANS									
Employés	185 21,3	384 20,1	**569 20,5**	141 20,0	288 19,5	**429 19,6**	112 21,1	203 18,7	**315 19,5**
Gradés	3 586 30,4	4 523 29,4	**8 109 29,8**	3 208 28,0	4 167 27,5	**7 375 27,6**	2 723 24,6	3 626 24,4	**6 349 24,5**
Cadres	1 383 24,8	344 18,4	**1 727 23,2**	1 273 22,7	321 16,5	**1 594 21,1**	1 055 18,7	266 13,3	**1 321 17,3**
TOTAL*	**5 154 28,2**	**5 251 27,4**	**10 405 27,8**	**4 622 26,0**	**4 776 25,7**	**9 398 25,9**	**3 890 22,6**	**4 095 22,8**	**7 985 22,7**
DE 25 A 29 ANS									
Employés	48 5,5	137 7,2	**185 6,7**	57 8,1	141 9,5	**198 9,1**	63 11,8	129 11,9	**192 11,9**
Gradés	1 499 12,7	2 825 18,4	**4 324 15,9**	1 805 15,7	3 008 19,8	**4 813 18,1**	2 080 18,8	2 984 20,1	**5 064 19,5**
Cadres	743 13,4	212 11,3	**955 12,8**	895 16,0	255 13,1	**1 150 15,2**	1 087 19,3	278 13,8	**1 365 17,8**
TOTAL*	**2 290 12,5**	**3 174 16,5**	**5 464 14,6**	**2 757 15,5**	**3 404 18,3**	**6 161 16,9**	**3 230 18,7**	**3 391 18,9**	**6 621 18,8**
DE 30 ET PLUS									
Employés	30 3,5	62 3,2	**92 3,3**	34 4,8	58 3,9	**92 4,2**	39 7,3	57 5,3	**96 5,9**
Gradés	1 906 16,1	2 297 14,9	**4 203 15,5**	2 000 17,5	2 500 16,5	**4 500 16,9**	2 153 19,5	3 008 20,2	**5 161 19,9**
Cadres	2 051 36,8	438 23,4	**2 489 33,5**	2 026 36,2	446 23,0	**2 472 32,8**	2 018 35,7	472 23,5	**2 490 32,5**
TOTAL*	**3 987 21,9**	**2 797 14,6**	**6 784 18,1**	**4 060 22,9**	**3 004 16,2**	**7 064 19,4**	**4 210 24,4**	**3 537 19,7**	**7 747 22,0**
ENSEMBLE	**18 247 100**	**19 170 100**	**37 417 100**	**17 767 100**	**18 596 100**	**36 363 100**	**17 238 100**	**17 967 100**	**35 205 100**

* Les pourcentages sont calculés par rapport à l'effectif Hommes ou Femmes de chaque catégorie et les pourcentages des lignes "TOTAL" par rapport à l'effectif Hommes ou Femmes de l'ensemble.



Pyramide d'ancienneté 1997



Ancienneté moyenne

	E	II/1	II/2	III	IV	V	VI	VII	VIII et +	TOTAL
	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F
1995	14 14	18 19	19 20	21 22	23 24	23 19	24 18	26 20	26 19	**21 20**
1996	14 15	19 20	20 21	22 22	24 25	24 20	23 18	26 20	26 19	**22 20**
1997	16 15	20 21	20 21	22 23	24 25	24 19	23 18	26 19	26 20	**22 21**



NIVEAU DES EMBAUCHES *(à durée déterminée et à durée indéterminée)*

1995			1996				1997		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
31	70	**101**	50	119	**169**	Embauches diplôme < bac + 2	51	103	**154**
29	43	**72**	113	190	**303**	Embauches diplôme bac + 2 ou 3	78	159	**237**
60	42	**102**	146	122	**268**	Embauches (diplôme Maîtrise minimum, Grandes Écoles)	245	205	**450**
120	**155**	**275**	**309**	**431**	**740**	**Total**	**374**	**467**	**841**
43,6	56,4	100	41,8	58,2	100	Pourcentage H / F	44,5	55,5	100

PERSONNEL HANDICAPÉ

Emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés dans l'entreprise :

Exprimés en unités de handicap				Exprimés en personnes physiques
PARIS	PROVINCE	TOTAL		TOTAL
468	773	**1 241**	31 décembre 1995	**1 093**
473	799	**1 272**	31 décembre 1996	**1 120**
399	**661**	**1 060**	**31 décembre 1997**	**889**

PERSONNEL TEMPORAIRE, AUXILIAIRES DE VACANCES ET OCCASIONNELS

Dépenses et répartition (en millions de francs)

1995 : MF 107,79 soit 0,85 % des charges de personnel de 1995.
1996 : MF 104,64 soit 0,85 % des charges de personnel de 1996.
1997 : MF 99,85 soit 0,83 % des charges de personnel de 1997.

1995	1996		1997
1,05	1,60	**Temporaires**	1,50
86,38	84,85	**Auxiliaires de vacances**	84,17
20,36	18,19	**Occasionnels**	14,18
107,79	**104,64**	**TOTAL**	**99,85**

Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires

5	1995
6	1996
5	**1997**

Nombre d'occasionnels au 31 décembre

314	1995
267	1996
234	**1997**

Durée moyenne des contrats de travail temporaire
(en nombre de jours)

3	1995
4	1996
3	**1997**

Nombre d'occasionnels par année au prorata de leur temps de travail

140	1995
117	1996
100	**1997**

Nombre total de journées de travail des auxiliaires de vacances

187 117	1995
179 861	1996
173 718	**1997**

Nombre d'heures effectuées par les occasionnels dans l'année

283 526	1995
236 886	1996
202 130	**1997**

Nombre d'auxiliaires de vacances employés dans l'année

8 636	1995
8 301	1996
8 018	**1997**



Charges de Personnel

Système Salarial

Évolution des Rémunérations

Changements de Situations

Participation - Épargne salariale

Intéressement



Charges de personnel

NATURE DES CHARGES (en millions de francs)

1995		1996			1997	
13 226,9	**– 1,1 %**	**13 115,4**	**– 0,8 %**	**Total des charges de personnel**	**13 205,8**	**+0,7 %**
7 635,6	**+ 0,9 %**	**7 762,6**	**+ 1,7 %**	**Salaires et traitements**	**7 953,1**	**+2,5 %**
6 747,5		6 688,8		Ensemble des rémunérations	6 677,3	
409,5		469,8		Indemnités diverses et heures supplémentaires	639,7	
404,3		458,0		Commissions et parts variables	470,0	
7 561,3		7 616,6		Sous total "salaires et traitements"	7 787,0	
65,7		64,6		Allocation spéciale familiale	63,3	
8,6		81,4		Divers (abondement, provision pour congés payés)	102,8	
3 461,9	**+ 12,6 %**	**2 886,2**	**– 16,6 %**	**Charges sociales**	**2 912,5**	**+0,9 %**
494,0		496,1		dont Frais Médicaux, Œuvres Sociales	489,2	
1 283,7	**– 22,4 %**	**1 273,9**	**– 0,8 %**	**Charges de retraite**	**805,2**	**–36,8 %**
837,4	**– 5,7%**	**908,3**	**+ 8,5 %**	**Charges fiscales**	**930,9**	**+2,5 %**
8,3	**– 95,8 %**	**284,4**	**3326,5 %**	**Intéressement et Participation**	**604,1**	**+112,4 %**

ÉVOLUTIONS

1995	1996		1997
37 772	**36 568**	**Effectif moyen mensuel en Métropole**	**35 575**
200 183	**208 286**	**Rémunération moyenne d'un salarié (1)**	**218 890**
+ 4,1%	**+ 4,0 %**	**Evolution par rapport à l'année précédente**	**+ 5,1 %**
202 142	**217 830**	**Rémunération moyenne d'un salarié (revenu) (2)**	**237 650**
+ 1,5%	**+ 7,8 %**	**Évolution par rapport à l'année précédente**	**+ 9,1 %**
+ 1,7 %	+ 1,9 %	**Evolution des prix hors tabac**	**+ 1,1 %**
350 177	**358 658**	**Moyenne des charges de personnel par collaborateur**	**371 210**
+ 1,7 %	+ 2,4 %	**Evolution par rapport à l'année précédente**	**+ 3,5 %**
+ 42,2 %	+ 38,6 %	**Rapport** Charges sociales, de retraite et fiscales / Total des charges de personnel	**+ 35,2 %**
+ 51,6 %	+ 51,6 %	**Charge salariale globale** Charges de personnel / Valeur ajoutée (3)	**+ 47,2 %**

(1) Accomplissement du Contrat de travail = Sous total "salaires et traitements" / Effectif moyen mensuel.
(2) Y compris A. S. F. Intéressement et Participation.
(3) Revenus bancaires hors taxes moins charges d'exploitation bancaire.



Système salarial

Le système salarial de la profession bancaire est régi par les articles 52 et 53 de la Convention Collective.

Les salaires fixes des collaborateurs de la Banque sont exprimés en points. La valorisation du point en francs est fixée au sein de l'Association Française des Banques, dans le cadre des réunions de la Commission Nationale Paritaire. Le salaire mensuel est égal au total des points de chaque collaborateur multiplié par la valeur du point.

La rémunération fixe annuelle comprend 14 mensualités et demie réparties sur 13 mois.

Le total en points de chaque salarié se décompose en plusieurs éléments :

- **le coefficient de base** qui correspond à la qualification du poste occupé. Les coefficients sont classés selon les fonctions exercées dans la catégorie Employés, Gradés (classes II à IV) et Cadres (classes V à VIII),
- **les points personnels garantis**, respectivement de 54, 52, 50 pour les Employés, les Gradés et les Cadres jusqu'à la classe VII incluse,
- **les points personnels** qui s'ajoutent au coefficient de base de façon individuelle pour chaque salarié,
- **les points d'ancienneté**, attribués automatiquement à concurrence de 2 % du coefficient de base la première année et de 1 % les années suivantes dans la limite de 35 % du coefficient de base,
- **les points de diplômes** qui rémunèrent la formation générale ou bancaire pour les Employés et les Gradés,
- éventuellement **les points divers** qui sanctionnent une technicité particulière.

Évolution des rémunérations

MOYENNE DES POINTS TOTAUX MENSUELS

31/12/1995		31/12/1996			31/12/1997	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
525	525	529	528	Coefficient 345	540	538
622	622	620	620	Coefficient 365	633	626
730	701	739	705	Coefficient 395	748	710
753	740	760	748	Coefficient 420	767	752
741	718	750	724	Classe II	758	730
784	774	793	780	Coefficient 450	800	787
840	823	844	827	Coefficient 480	850	832
811	794	818	799	Classe III	824	805
897	883	902	889	Coefficient 535	909	898
938	939	944	943	Coefficient 575	951	951
1 008	995	1 010	1 006	Coefficient 615	1 014	1 011
943	927	948	932	Classe IV	955	939
1 109	1 056	1 117	1 067	Classe V	1 119	1 064
1 289	1 233	1 298	1 239	Classe VI	1 306	1 250
1 554	1 504	1 565	1 522	Classe VII	1 574	1 525
1 770	1 734	1 805	1 768	Classe VIII	1 820	1 800

Ces situations globales en points correspondent à la moyenne dans chaque catégorie hiérarchique et doivent être considérées en tenant compte de l'âge moyen et de l'ancienneté moyenne de chaque niveau hiérarchique. Toute comparaison réalisée à partir de ces moyennes doit donc nécessairement intégrer ces paramètres.
Valeur moyenne du point en 1995 : 13,821 F. Valeur moyenne du point en 1996 : 13,924 F. Valeur moyenne du point en 1997 : 14,000 F.



Moyenne de points par catégorie hiérarchique

31/12/1995		31/12/1996			31/12/1997	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
612	613	614	614	EMPLOYÉS	625	619
828	768	837	776	GRADÉS	845	783
1 334	1 228	1 349	1 243	CADRES	1 354	1 249

SITUATIONS

Situations en points (mesures propres à la BNP)

COEFFICIENT DE BASE	POINTS GARANTIS	POINTS PERSONNELS	POINTS D'ANCIENNETE		TOTAL
345	54	35	—	À l'embauche	434
345	54	35	7	À la titularisation	441

Après 3 ans d'ancienneté, garantie de ressources : 450 points (points de diplômes et de langues exclus).

Situations minimales en francs (1)

1ÈRE ANNÉE			2E ANNÉE			3E ANNÉE			
Fin 1995	Fin 1996	Fin 1997	Fin 1995	Fin 1996	Fin 1997	Fin 1995	Fin 1996	Fin 1997	
93 250	94 192	94 192	94 657	95 613	95 613	96 466	97 440	97 440	Titulaires du baccalauréat
7 771	7 849	7 849	7 888	7 968	7 968	8 039	8 120	8 120	Soit par mois, sur 12 mois

(1) Ce tableau reprend la situation minimum théorique d'un salarié qui n'aurait bénéficié que de mesures automatiques, à l'exclusion des points de technicité ou de diplômes acquis après son embauche.

LES RÉMUNÉRATIONS



SALAIRE MENSUEL MOYEN (exprimé en francs)

1995			1996				1997		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
10 221	10 237	**10 237**	10 330	10 330	**10 330**	Employés	10 573	10 471	**10 505**
12 375	11 991	**12 108**	12 602	12 181	**12 316**	Classe II	12 823	12 349	**12 485**
13 544	13 260	**13 377**	13 763	13 443	**13 578**	Classe III	13 939	13 618	**13 753**
15 748	15 481	**15 648**	15 950	15 681	**15 832**	Classe IV	16 155	15 885	**16 054**
22 278	20 508	**21 811**	22 697	20 930	**22 242**	Cadres	22 905	21 129	**22 415**
16 082	**13 243**	**14 563**	**16 606**	**13 611**	**15 025**	**TOTAL**	**16 866**	**13 889**	**15 276**

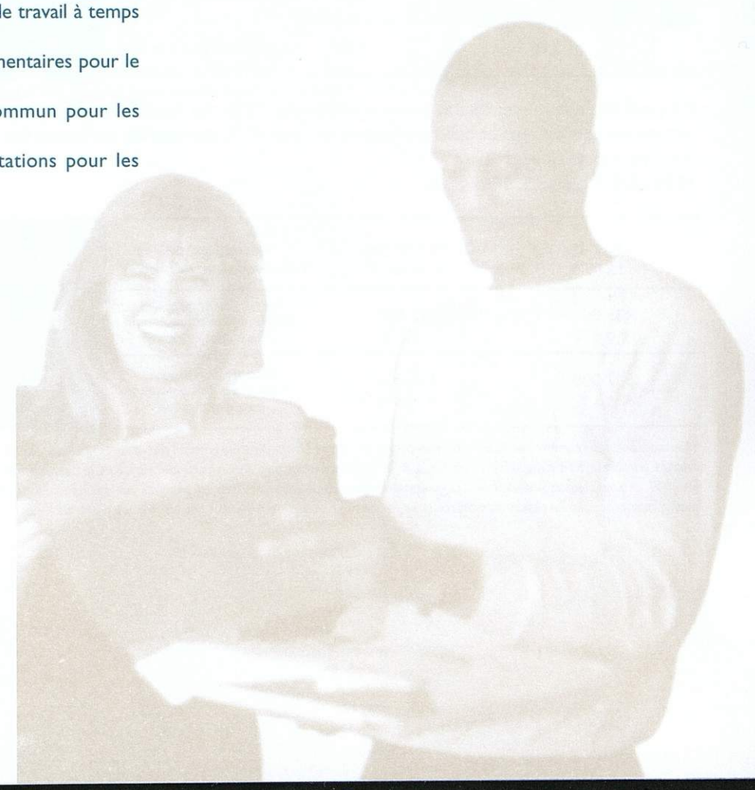
NB : Salaire mensuel moyen = $\frac{\text{Valeur moyenne du point X moyenne des points totaux mensuels X 14,5}}{12}$

LES MESURES DE 1997

Mesures prises au niveau de la BNP

Alors que les négociations salariales engagées en janvier 1997 au sein de l'AFB n'ont pu aboutir, un accord d'Entreprise intervenu le 5 février 1997 et signé par la Direction Générale, la CFTC, Force Ouvrière et le SNB, a permis d'appliquer des mesures propres à la BNP :

- le versement en février d'une prime de 12 % d'une mensualité avec un plancher de 1 200 F pour un horaire de travail à temps plein,
- une enveloppe de points personnels supplémentaires pour le réseau d'agences,
- une augmentation de budget de fonds commun pour les directions centrales et les centres,
- une amélioration du barème des augmentations pour les employés et les gradés des classes II et III.





ÉVENTAIL DES RÉMUNÉRATIONS *(en francs)*

1995	1996		1997
107 024	108 932	99 % du personnel a gagné au moins	**109 841**
122 569	127 507	95 % du personnel a gagné au moins	**130 775**
132 310	137 419	90 % du personnel a gagné au moins	**141 378**
139 008	144 263	85 % du personnel a gagné au moins	**148 301**
144 358	149 732	80 % du personnel a gagné au moins	**153 757**
149 171	154 533	75 % du personnel a gagné au moins	**158 667**
153 583	159 013	70 % du personnel a gagné au moins	**163 191**
157 877	163 470	65 % du personnel a gagné au moins	**167 817**
162 449	168 183	60 % du personnel a gagné au moins	**172 532**
167 046	172 930	55 % du personnel a gagné au moins	**177 478**
171 990	178 202	50 % du personnel a gagné au moins	**182 832**
177 683	184 184	45 % du personnel a gagné au moins	**189 038**
184 535	191 324	40 % du personnel a gagné au moins	**196 424**
192 442	199 868	35 % du personnel a gagné au moins	**205 431**
202 150	210 220	30 % du personnel a gagné au moins	**216 063**
214 627	223 312	25 % du personnel a gagné au moins	**230 357**
233 002	242 919	20 % du personnel a gagné au moins	**250 275**
258 908	269 246	15 % du personnel a gagné au moins	**276 680**
292 836	305 576	10 % du personnel a gagné au moins	**311 983**
348 088	365 482	5 % du personnel a gagné au moins	**376 332**
472 520	521 938	1 % du personnel a gagné au moins	**538 770**
$\frac{348\,088}{122\,569}$ = 2,84	$\frac{365\,482}{127\,507}$ = 2,87	Rapport entre les 5 % et 95 %	$\frac{376\,332}{130\,775}$ = **2,88**
$\frac{472\,520}{122\,569}$ = 3,86	$\frac{521\,938}{127\,507}$ = 4,09	Rapport entre les 1 % et 95 %	$\frac{538\,770}{130\,775}$ = **4,12**

Rapport entre la moyenne des rémunérations des 10 % des salariés bénéficiant des rémunérations les plus élevées et celle correspondant aux 10 % des salariés percevant les rémunérations les moins élevées :
1995 : 3,4. 1996 : 3,5. 1997 : 3,6.

27 847 454 – 16,07 %	40 219 226 + 44,43 %	Montant global des 10 rémunérations les plus élevées*	**52 292 293** **+ 30,02 %**
435 000 + 0,4 %	425 000 – 2,3 %	Rémunération annuelle minimum d'un collaborateur hors-classification	**420 500** **– 1,1 %**
532 000 + 4,3 %	555 400 + 4,4 %	Rémunération annuelle médiane des collaborateurs hors-classification	**570 000** **+ 2,6 %**

* Le montant des rémunérations versées comprend les rémunérations de l'ensemble des salariés de l'entreprise y compris les salariés travaillant à l'étranger dans une succursale conformément aux dispositions qui régissent la certification des comptes. En 1997, la progression provient de l'augmentation des rémunérations variables perçues par des spécialistes travaillant dans plusieurs succursales du réseau international, les personnes concernées n'étant pas les mêmes d'une année sur l'autre.

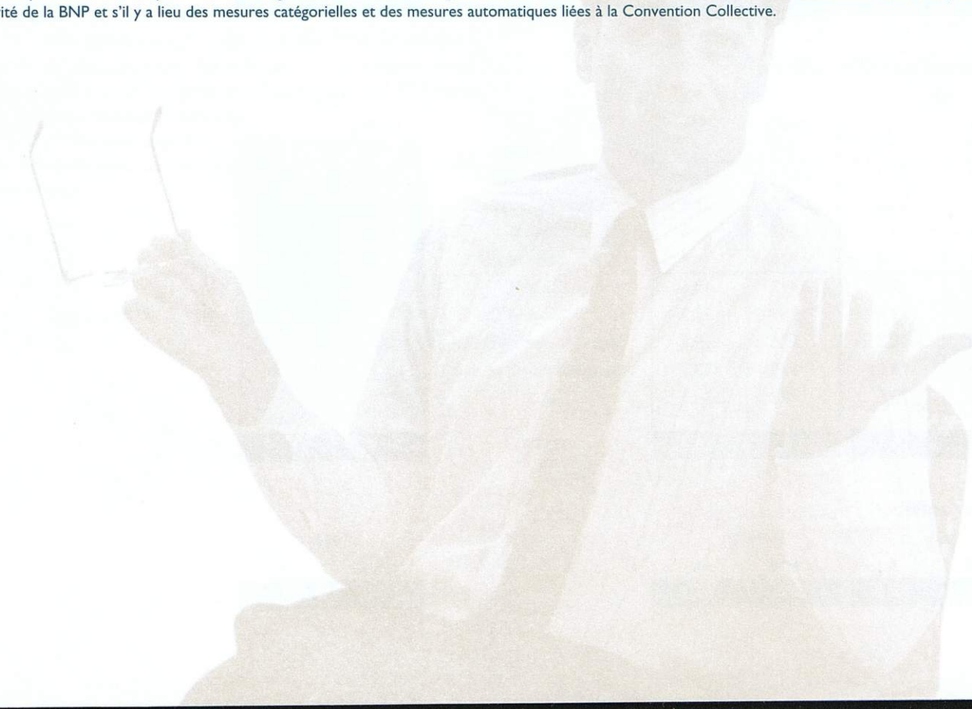


Changements de situations

PROMOTIONS, CHANGEMENTS D'ÉCHELON ET AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

1995			1996				1997		
Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes	**Total**	**Promotions**	Hommes	Femmes	**Total**
308	640	**948**	292	610	**902**	Classe II/2	280	612	**892**
354	479	**833**	318	485	**803**	Classe III	305	449	**754**
312	232	**544**	309	224	**533**	Classe IV	297	224	**521**
227	83	**310**	208	103	**311**	Classe V	234	71	**305**
326	124	**450**	203	113	**316**	Classe VI	235	106	**341**
212	59	**271**	206	60	**266**	Classe VII	228	88	**316**
99	33	**132**	113	22	**135**	Classe VIII	119	40	**159**
1 838	**1 650**	**3 488**	**1 649**	**1 617**	**3 266**	**TOTAL**	**1 698**	**1 590**	**3 288**
52,7	47,3	**100**	50,5	49,5	**100**	Pourcentage	51,6	48,4	**100**
						Changements d'échelon ou de coefficient			
77	151	**228**	39	83	**122**	Employés	19	40	**59**
241	508	**749**	182	510	**692**	Classe II/1	181	461	**642**
339	326	**665**	323	333	**656**	Classe III	314	338	**652**
600	279	**879**	511	271	**782**	Classe IV	603	292	**895**
75	31	**106**	71	49	**120**	Classe V	106	85	**191**
182	80	**262**	169	95	**264**	Classe VI	206	91	**297**
1 514	**1 375**	**2 889**	**1 295**	**1 341**	**2 636**	**TOTAL**	**1 429**	**1 307**	**2 736**
52,4	47,6	**100**	49,1	50,9	**100**	Pourcentage	52,2	47,8	**100**
3 634	**3 931**	**7 565**	**3 264**	**3 799**	**7 063**	**Augmentations individuelles de traitement**	**3 361**	**3 714**	**7 075**
48,0	52,0	**100**	46,2	53,8	**100**	Pourcentage	47,5	52,5	**100**

Les statistiques relatives aux promotions, changements d'échelon et augmentations individuelles, reprennent les mesures individuelles liées à la politique de sélectivité de la BNP et s'il y a lieu des mesures catégorielles et des mesures automatiques liées à la Convention Collective.





NOMBRE DE MESURES PAR CLASSE

Les pourcentages sont calculés sur un effectif tous pour un Métropole (hors Monte-Carlo et stagiaires) au 31 décembre de l'année précédente : l'effectif de l'échelon concerné pour les augmentations individuelles, celui de l'échelon inférieur pour les promotions et changements d'échelon.

Promotions

1995		1996			1997	
NOMBRE	%	NOMBRE	%		NOMBRE	%
948	11,6	902	11,8	Classe II/2e échelon	892	12,7
833	13,5	803	12,9	Classe III	754	12,3
544	15,5	533	15,2	Classe IV	521	14,9
310	18,5	311	18,8	Classe V	305	19,0
450	18,7	316	14,2	Classe VI	341	15,4
271	14,5	266	13,5	Classe VII/1e et 2e échelon	316	15,7
132	15,6	135	15,6	Classe VIII/1e et 2e échelon	159	17,8
3 488	**14,1**	**3 266**	**13,6**	**TOTAL**	**3 288**	**14,1**

Changements d'échelon

1995		1996			1997	
NOMBRE	%	NOMBRE	%		NOMBRE	%
228	40,9	122	43,7	Employés	59	39,3
749	22,5	692	24,9	Classe II/1e échelon	642	28,4
665	15,0	656	14,5	Classe III	652	14,3
879	20,1	782	17,4	Classe IV	895	19,7
106	4,8	120	5,7	Classe V	191	9,0
262	17,6	264	15,8	Classe VI	297	17,6
2 889	**17,7**	**2 636**	**16,6**	**TOTAL**	**2 736**	**17,9**

Augmentations individuelles

1995		1996			1997	
NOMBRE	%	NOMBRE	%		NOMBRE	%
489	12,6	350	11,5	Employés	252	10,5
1 651	20,2	1 517	19,8	Classe II/1e échelon	1 316	18,7
1 372	22,2	1 318	21,1	Classe II/2e échelon	1 286	21,0
1 544	19,4	1 543	19,2	Classe III	1 599	19,9
1 161	19,2	906	14,8	Classe IV	1 130	18,4
415	17,2	412	18,6	Classe V	416	18,8
508	19,4	459	15,9	Classe VI	532	18,1
232	18,7	251	19,8	Classe VII/1e et 2e échelon	228	17,8
90	16,6	135	23,2	Classe VIII/1e et 2e échelon	131	21,2
103	20,6	172	34,3	H.C.	185	36,2
7 565	**19,1**	**7 063**	**18,3**	**TOTAL**	**7 075**	**19,0**

Total par année

1995		1996		1997	
NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
13 942	**35,4**	**12 965**	**33,7**	**13 099**	**35,2**



Participation - Épargne salariale

RÉSERVE SPÉCIALE DE PARTICIPATION

La Direction Générale et deux Organisations Syndicales, la CFTC et le SNB, ont signé le 29 décembre 1995 un nouvel accord de participation pour une durée de cinq ans.
La Réserve Spéciale de Participation (RSP) est calculée selon la formule suivante :
RSP = [Bénéfice Net Consolidé (part du Groupe) – 5 % des Capitaux Propres avant répartition] x P.
P représente un coefficient multiplicateur progressif de :
7,5% si BNC < 2,8 Mds F
8,0% si 2,8 Mds F ≤ BNC < 3,3 Mds F
8,5% si 3,3 Mds F ≤ BNC < 3,8 Mds F
9,0% si 3,8 Mds F ≤ BNC < 4,3 Mds F
9,5% si 4,3 Mds F ≤ BNC < 4,8 Mds F
10,0% si BNC ≥ 4,8 Mds F

La répartition de la participation entre les salariés bénéficiaires est calculée proportionnellement au salaire brut fiscal de l'exercice dans les limites suivantes :
- un plancher correspondant au plafond annuel de la Sécurité Sociale, affecté d'un coefficient de 1,1,
- un maximun égal à quatre fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale.

Ces deux seuils sont, le cas échéant, réduits au prorata du temps de présence.

En 1997, la Réserve Spéciale de Participation s'élève à 374,5 MF (part individuelle minimum : 8 680 F, part individuelle maximum 31 567 F).

PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Le Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) est composé de 5 Fonds Communs de Placement (FCP) parmi lesquels deux sont abondés par la BNP :
• Le FCP "Groupe BNP", créé le 1er août 1988, est abondé annuellement à hauteur de F 6 000 maximum selon les modalités suivantes :
- 50 % des versements compris entre F 1 et F 5 000,
- 25 % pour la partie des versements comprise entre F 5 001 et F 15 000,
- 10 % pour la partie des versements comprise entre F 15 001 et F 25 000.

• le FCP "BNP Actionnariat", créé le 3 mai 1996 et destiné à recevoir les souscriptions des salariés aux opérations d'augmentation de capital, est abondé à hauteur de F 7 875 maximum selon les modalités suivantes :
- 75 % d'abondement jusqu'à F 1 500 de versement,
- 50 % d'abondement au-dessus de F 1 500 et jusqu'à F 5 000 de versement,
- 25 % d'abondement au-dessus de F 5 000 et jusqu'à F 25 000 de versement (montant retenu en 1997, le plafond étant de F 20 000 en 1996).

Par ailleurs, et pour l'ensemble des FCP gérés dans le cadre du PEE, la BNP prend à sa charge les frais de gestion, les droits d'entrée et les frais de bourse.

En 1997, la BNP a pris à sa charge 9,01 MF de frais et a versé 83,49 MF d'abondement au bénéfice des salariés.



Intéressement

INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL AUX RÉSULTATS DE LA BANQUE

La Direction Générale de la BNP et deux Organisations Syndicales, la CFTC et le SNB ont signé le 30 juin 1995 un nouvel accord d'intéressement pour une durée de trois ans, confirmant la volonté d'associer l'ensemble des salariés à la croissance de l'entreprise.

La prime d'intéressement à distribuer est dépendante du Résultat Brut d'Exploitation Consolidé du Groupe (RBE), qui doit être au moins égal à 8,08 milliards de francs, soit 70 % de la moyenne des RBE des années 1992, 1993, 1994 et des bénéfices dégagés par le Groupe BNP au titre de l'exercice considéré.

La prime versée se décompose en deux volets :

- **un montant de base** établi selon la formule suivante : RBE x (0,7 + taux d'évolution du RBE) x K/100.

Le coefficient K sera en général égal à 1. Il pondérera le montant distribué seulement en cas d'augmentation de plus de 5 % du nombre moyen d'actions de la BNP SA au cours de l'exercice.

- **un montant complémentaire** versé si :
  - le Bénéfice Net Consolidé part du Groupe (BNC) est au minimum égal à 1,12 milliard de francs, soit 70 % de la moyenne des BNC part du Groupe des années 1992, 1993 et 1994,
  - la progression du BNC part du Groupe par rapport à l'exercice précédent s'élève à 600 millions de francs.

Le montant complémentaire permettra de majorer de 20 à 50 % le montant de base selon la valeur d'évolution du BNC part du Groupe.

Le montant de base est réparti uniformément entre tous les salariés.

Le montant complémentaire versé est individualisé en fonction du salaire brut fiscal dans une fourchette allant de 1 à 2 : le salaire pris en compte pour la répartition est au minimum égal à un plafond annuel de Sécurité Sociale et au maximum à deux fois ce plafond.

En 1997, le montant de base est de 134,99 MF et le montant complémentaire de 67,49 MF. La part individuelle minimum est de 5 214 F et la part individuelle maximum de 6 707 F.

Chaque collaborateur a le choix entre plusieurs options :

- demander le paiement immédiat de sa part d'intéressement qui fera alors partie de ses revenus imposables,
- placer sa part d'intéressement dans l'un des Fonds Communs du PEE,
- affecter sa part d'intéressement dans l'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du PEE.

Dans ces deux derniers cas, son placement devient disponible cinq ans plus tard, sauf cas de déblocages anticipés prévus par la loi, et est totalement exonéré d'impôts.



Actions de Formation

Congés Formation

Examens de Banque



Actions de formation

NATURE DES PRINCIPALES ACTIONS DE FORMATION EN 1997

NOMBRE D'HEURES		NOMBRE DE STAGES *
19 571	Particuliers : Risque	5 245
370 739	Particuliers : Vente	46 991
9 817	Particuliers : Rentabilité	739
40 307	Professionnels : Risque	2 664
25 756	Professionnels : Vente	3 142
10 620	Professionnels : Rentabilité	885
70 887	Conseil Gestion de Patrimoine	4 565
33 480	Entreprises : Risque	1 888
42 972	Entreprises : Vente	3 329
5 762	Entreprises : Rentabilité	432
263 653	Gestion Organisation Administration	34 936
169 969	Informatique	19 126
20 789	Activités Financières	654
5 564	Activités Juridiques Fiscales	473
73 746	Activités Internationales	4 032
113 449	Management Ressources Humaines	7 649
89 795	Enseignement Professionnel	1 805
14 960	Reconversion	193
89 012	Culture générale professionnelle	15 535
106 031	Formation jeunes embauchés	228
9 800	Sécurité des opérations	8 308
1 586 679	**TOTAL**	**162 819**

HEURES DE FORMATION

1997	
270 745	Formation sur le poste de travail
293 812	Stages individuels
2 754	EAO / Multimédia
901 186	Réunions-séminaires
118 182	Cours et travaux de soutien
1 586 679	**Total**

* Un même collaborateur étant compté autant de fois qu'il a bénéficié d'actions de formation dans l'année.

BÉNÉFICIAIRES D'ACTIONS DE FORMATION

Nombre de bénéficiaires

1995			1996				1997		
Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes	**Total**		Hommes	Femmes	**Total**
934	2 333	**3 267**	612	1 560	**2 172**	Employés	498	1 172	**1 670**
10 902	14 555	**25 457**	11 007	15 415	**26 422**	Gradés	10 827	15 466	**26 293**
4 572	1 572	**6 144**	5 338	1 962	**7 300**	Cadres	5 820	2 142	**7 962**
16 408	**18 460**	**34 868**	**16 957**	**18 937**	**35 894**	**TOTAL**	**17 145**	**18 780**	**35 925**

Pourcentage par rapport à l'effectif de la catégorie

Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes	**Total**		Hommes	Femmes	**Total**
30,4	76,0	**106,4**(1)	25,2	64,3	**89,5**	Employés	27,6	64,9	**92,5**
38,7	51,6	**90,3**	39,8	55,7	**95,5**	Gradés	40,1	57,3	**97,4**
61,1	21,0	**82,1**	70,4	25,9	**96,3**	Cadres	75,5	27,8	**103,3**(1)
42,3	**47,6**	**89,9**	**45,0**	**50,3**	**95,3**	**TOTAL**	**47,0**	**51,4**	**98,4**

Pourcentage par rapport à l'effectif hommes ou femmes de la catégorie

Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
105,5(1)	106,8(1)	85,1	91,4	Employés	91,2	93,0
92,0	89,0	95,7	95,4	Gradés	97,5	97,3
82,0	82,4	95,3	98,9	Cadres	103,0(1)	104,2(1)
89,7	**90,3**	**95,1**	**95,4**	**TOTAL**	**99,1**	**97,7**

(1) Le pourcentage est calculé sur l'effectif de la catégorie au 31/12 de l'année. Le nombre des collaborateurs de cette catégorie formés en cours d'année est supérieur au volume résiduel en fin d'année.



Nombre de salariés en stage post-brevet

1995			1996		
Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes	**Total**
106	119	**225**	84	113	**197**

DÉPENSES DE FORMATION

1995	1996		1997
443,47	451,56	Dépenses de formation (en MF)	444,04
5,86 %	5,98 %	En % des salaires	5,84 %

EMPLOI DES JEUNES

1995 : 1 223 stages d'Écoles et d'Universités ;
1996 : 1 053 stages d'Écoles et d'Universités ;
1997 : 917 stages d'Écoles et d'Universités.

Congés Formation

Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré ou partiellement rémunéré par les FONGECIF

1995			1996			1997		
Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes	**Total**
14	17	**31***	16	20	**36****	11	14	**25*****

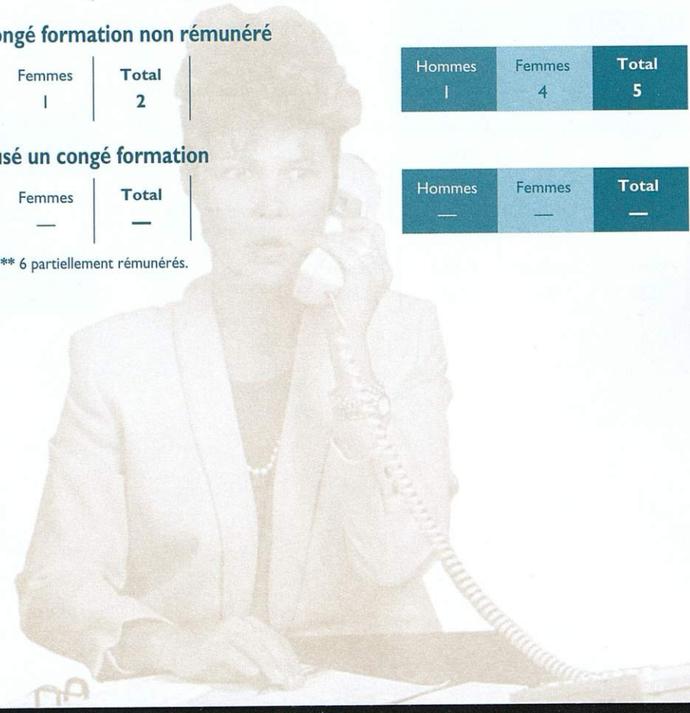
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré

1995			1996			1997		
Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes	**Total**
2	2	**4**	1	1	**2**	1	4	**5**

Nombre de salariés auxquels la BNP a refusé un congé formation

1995			1996			1997		
Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes	**Total**
—	—	**—**	—	—	**—**	—	—	**—**

*14 partiellement rémunérés. **13 partiellement rémunérés. *** 6 partiellement rémunérés.





Examens de Banque

PARIS ET PROVINCE

Collaborateurs inscrits en formation dans les unités capitalisables du BP

Session automne 1994
Examen mars 1995

Hommes	Femmes	Total
546	824	**1 370**

Session automne 1995
Examen février 1996

Hommes	Femmes	Total
369	530	**899**

Session automne 1996
Examen mars 1997

Hommes	Femmes	Total
197	304	**501**

Session printemps 1995
Examen septembre 1995

Hommes	Femmes	Total
477	711	**1 188**

Session printemps 1996
Examen septembre 1996

Hommes	Femmes	Total
313	447	**760**

Session printemps 1997
Examen septembre 1997

Hommes	Femmes	Total
174	272	**446**

Diplômés CAP

Session automne 1994
Examen mars 1995

Hommes	Femmes	Total
3	11	**14**

Session automne 1995
Examen février 1996

Hommes	Femmes	Total
2	6	**8**

Session automne 1996
Examen mars 1997

Hommes	Femmes	Total
—	1	**1**

Session printemps 1995
Examen septembre 1995

Hommes	Femmes	Total
3	8	**11**

Session printemps 1996
Examen septembre 1996

Hommes	Femmes	Total
3	2	**5**

Session printemps 1997
Examen septembre 1997

Hommes	Femmes	Total
4	12	**16**

Diplômés BP

Session automne 1994
Examen mars 1995

Hommes	Femmes	Total
75	80	**155**

Session automne 1995
Examen février 1996

Hommes	Femmes	Total
76	136	**212**

Session automne 1996
Examen mars 1997

Hommes	Femmes	Total
105	125	**230**

Session printemps 1995
Examen septembre 1995

Hommes	Femmes	Total
100	124	**224**

Session printemps 1996
Examen septembre 1996

Hommes	Femmes	Total
89	92	**181**

Session printemps 1997
Examen septembre 1997

Hommes	Femmes	Total
35	42	**77**



PARIS

1994/1995 Hommes	1994/1995 Femmes	1994/1995 Total	1995/1996 Hommes	1995/1996 Femmes	1995/1996 Total	I.T.B.	1996/1997 Hommes	1996/1997 Femmes	1996/1997 Total
						1ère année			
32	37	**69**	32	21	**53**	Présentés	20	22	**42**
31	33	**64**	30	21	**51**	Présentés à l'écrit	18	20	**38**
27	22	**49**	22	10	**32**	Admissibles à l'oral	8	12	**20**
27	22	**49**	21	9	**30**	Présentés à l'oral	8	12	**20**
13	4	**17**	10	7	**17**	Reçus	4	2	**6**
48,1	18,2	**34,7**	47,6	77,8	**56,7**	% de reçus	50,0	16,7	**30,0**
						2è année			
10	15	**25**	16	10	**26**	Présentés à l'écrit	14	7	**21**
9	15	**24**	15	10	**25**	Admissibles à l'oral	11	6	**17**
9	15	**24**	15	10	**25**	Présentés à l'oral	11	6	**17**
4	6	**10**	11	8	**19**	Reçus	6	4	**10**
44,4	40,0	**41,7**	73,3	80,0	**76,0**	% de reçus	54,5	66,7	**58,8**

PROVINCE

1994/1995 Hommes	1994/1995 Femmes	1994/1995 Total	1995/1996 Hommes	1995/1996 Femmes	1995/1996 Total	I.T.B.	1996/1997 Hommes	1996/1997 Femmes	1996/1997 Total
						1ère année			
62	39	**101**	67	45	**112**	Présentés	63	30	**93**
58	37	**95**	62	41	**103**	Présentés à l'écrit	58	29	**87**
46	33	**79**	50	32	**82**	Admissibles à l'oral	35	16	**51**
46	33	**79**	50	32	**82**	Présentés à l'oral	34	16	**50**
26	22	**48**	30	22	**52**	Reçus	19	10	**29**
56,5	66,7	**60,8**	60,0	68,8	**63,4**	% de reçus	55,9	62,5	**58,0**
						2è année			
41	13	**54**	32	24	**56**	Présentés à l'écrit	36	21	**57**
37	11	**48**	32	23	**55**	Admissibles à l'oral	36	21	**57**
37	11	**48**	32	23	**55**	Présentés à l'oral	36	21	**57**
31	6	**37**	23	18	**41**	Reçus	26	14	**40**
83,8	54,5	**77,1**	71,9	78,3	**74,5**	% de reçus	72,2	66,7	**70,2**



MÉTROPOLE

1994/1995			1995/1996			I.T.B.	1996/1997		
Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes	**Total**	**3e année**	Hommes	Femmes	**Total**
45	27	**72**	46	15	**61**	Présentés à l'écrit	47	29	**76**
45	27	**72**	44	15	**59**	Admissibles à l'oral	47	28	**75**
45	27	**72**	44	15	**59**	Présentés à l'oral	47	28	**75**
30	20	**50**	28	10	**38**	Reçus	34	22	**56**
66,7	74,1	**69,4**	63,6	66,7	**64,4**	% de reçus	72,3	78,6	**74,7**

PARIS

1994/1995			1995/1996			C.E.S.B.	1996/1997		
Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes	**Total**	**3e année**	Hommes	Femmes	**Total**
7	3	**10**	—	—	**—**	Présentés	—	—	**—**
7	3	**10**	—	—	**—**	Reçus	—	—	**—**
						C.E.S.B.*			
—	—	**—**	5	4	**9**	Présentés	4	2	**6**
—	—	**—**	5	4	**9**	Reçus	4	2	**6**

* Suite à la réforme du C.E.S.B. intervenue en 1994, l'organisation des études se déroule sur quinze mois de formation, dispensée pendant 400 heures.



LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Temps de travail

Absences

Hygiène et sécurité

Améliorations des conditions de travail



Temps de travail

DURÉE DU TRAVAIL

Durée annuelle

NE TRAVAILLANT PAS LE SAMEDI	SALARIÉS DE LA BNP	NE TRAVAILLANT PAS LE LUNDI
	1997	
365	Nombre de jours dans l'année	365
	A déduire :	
104	Nombre de jours de repos hebdomadaire	104
10,5	Jours fériés et ponts	10,5
	Nombre de jours de congés (1)	
26	- minimum	26
31	- maximum	31
2,5	Nombre de jours flottants	2,0
	Nombre de jours travaillés :	
217	- minimum	217,5
222	- maximum	222,5
	Nombre d'heures travaillées	
	39 h X nombre de jours travaillés / 5	
1 692,6	- minimum	1 696,5
1 731,6	- maximum	1 735,5

(1) le minimum correspond au nombre de jours Convention Collective et le maximum est obtenu en ajoutant les différentes possibilités de majorations pour congés pris hors période (maximum 5 jours).

Rappelons pour mémoire, que le nombre d'heures travaillées pour une entreprise sans avantage particulier est de 1 770,6 lorsque celle-ci ferme le samedi et de 1 786,2 lorsqu'elle ferme le lundi.

Durée hebdomadaire

Règle générale : 39 h
Horaires particuliers : de 36 h 40 à 32 h 45
Selon les accords d'aménagements du temps de travail signés localement.

Si l'on transforme le nombre d'heures annuelles de travail en nombre hebdomadaire, on obtient :

SALARIÉS DE LA BNP NE TRAVAILLANT PAS LE SAMEDI	1997	SALARIÉS DE LA BNP NE TRAVAILLANT PAS LE LUNDI
37 h 17 mn	Durée hebdomadaire effective (1)	37 h 02 mn
38 h 08 mn	– minimum – maximum	37 h 54 mn

(1) Nombre de jours travaillés annuellement dans l'Entreprise / Nombre de jours légalement travaillés dans l'année X Horaire légal hebdomadaire

En 1997, le total des congés pour l'ensemble du personnel est de 1 005 564 journées, soit 26 jours ouvrés en moyenne par salarié (chiffre tenant compte des nouveaux embauchés n'ayant pas acquis la totalité des droits à congés).



Repos compensateurs

Nombre de jours de repos compensateur légal :
Au-delà de 42 heures par semaine, les intéressés ont le droit de prendre un repos égal à 50 % du temps de travail accompli en heures supplémentaires, celles-ci s'inscrivant dans la limite d'un contingent de 130 heures par an.
En outre, un repos compensateur égal à 100 % des heures supplémentaires effectuées au-delà d'un seuil de 39 heures par semaine a été institué lorsque ces heures sortent du cadre du contingent de 130 heures par an.

827	1995
736	1996
659	**1997**

Nombre de jours de repos compensateur BNP :
Le chiffre comprend les jours pris en récupération de jours de foire ou de cours professionnels suivis d'un jour de fermeture hebdomadaire ou durant une période de congé annuel et inclut les 3 ou 5 jours de congé spécial suite à un renfort saisonnier dans une agence touristique.

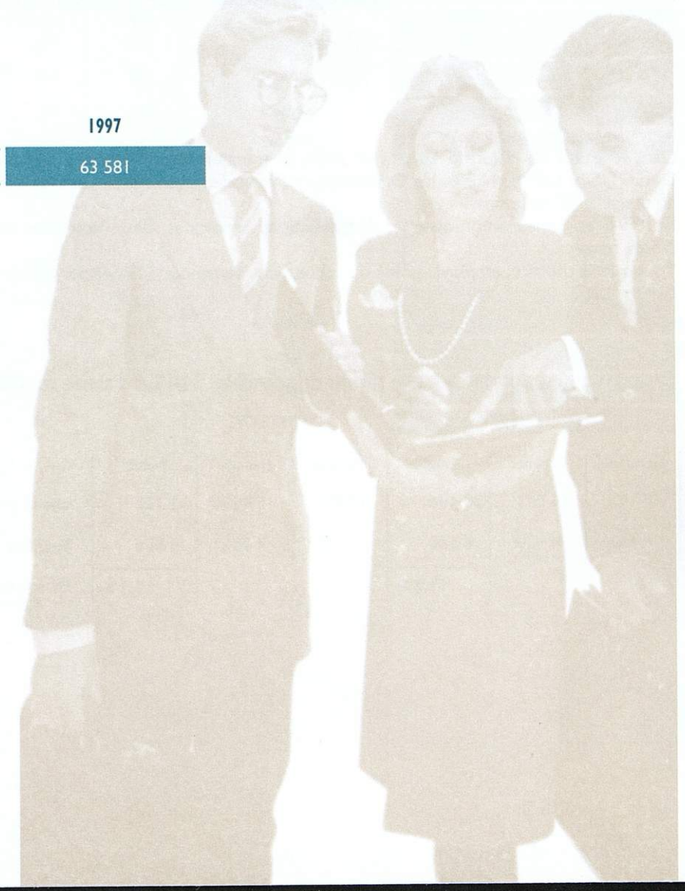
262	1995
200	1996
215	**1997**

Nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins un repos compensateur :

1995	1996		1997
282	238	Repos compensateur légal	288
146	129	Repos compensateur BNP	115

Heures supplémentaires

1995	1996	1997
72 799	58 460	63 581





AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Horaire décalé

1995	1996		1997
642	605	Nombre de salariés travaillant en horaire décalé	529

L'horaire décalé concerne essentiellement des salariés travaillant en deux équipes de jour et dont le temps de travail s'accomplit en partie soit entre 6 et 7 heures, soit entre 20 et 22 heures. Ce personnel bénéficie d'indemnités particulières.

Horaire variable

Nombre de salariés bénéficiant du système des horaires variables au 31 décembre :

EMPLOYÉS			GRADÉS			CADRES			TOTAL			
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
496	1 377	1 873	4 368	8 413	12 781	866	460	1 326	5 730	10 250	15 980	1995
414	1 065	1 479	4 315	8 390	12 705	879	453	1 332	5 608	9 908	15 516	1996
308	747	1 055	4 236	8 256	12 492	881	454	1 335	5 425	9 457	14 882	1997

Au 31 décembre 1997, l'horaire variable était pratiqué dans 128 Directions, Groupes et Centres de Paris et de province.

TEMPS PARTIEL

Dans le cadre de la loi du 26 janvier 1981, le travail à temps partiel a été mis en place à la BNP après un accord entre la DIRECTION GÉNÉRALE et les Organisations Syndicales représentatives : en 1981, mise en place du travail à mi-temps, en 1982, du travail à 4/5 de temps.
En 1994, en concertation avec les Organisations Syndicales, deux nouvelles formules ont été créées : le 2/5 de temps et le 3/5 de temps.
Tout salarié titulaire, employé, gradé ou cadre, peut demander à bénéficier de ces différentes formules.

Répartition des salariés selon le temps de travail au 31/12 de l'année considérée (tous pour un)

1995			1996				1997		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
18 142	16 042	34 184	17 655	15 468	33 123	Salariés à temps complet	17 121	14 838	31 959
160	4 400	4 560	170	4 386	4 556	Salariés à temps partiel	180	4 377	4 557
		11,8%			12,1%	Pourcentage de salariés à temps partiel			12,5%



LES CONDITIONS DE TRAVAIL

4/5 temps

1995			1996				1997		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
17	440	457	14	330	344	Employés	9	263	272
59	2 535	2 594	62	2 633	2 695	Gradés	68	2 689	2 757
8	99	107	9	115	124	Cadres	8	126	134
84	3 074	3 158	85	3 078	3 163	TOTAL	85	3 078	3 163

3/5 temps

1995			1996				1997		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
—	30	30	2	35	37	Employés	2	33	35
3	138	141	10	197	207	Gradés	14	251	265
3	13	16	4	20	24	Cadres	7	24	31
6	181	187	16	252	268	TOTAL	23	308	331

1/2 temps

1995			1996				1997		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
24	301	325	22	239	261	Employés	23	178	201
37	700	737	37	664	701	Gradés	37	659	696
2	21	23	5	20	25	Cadres	5	16	21
63	1 022	1 085	64	923	987	TOTAL	65	853	918

2/5 temps

1995			1996				1997		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
2	42	44	—	42	42	Employés	—	37	37
5	78	83	5	87	92	Gradés	6	92	98
—	3	3	—	4	4	Cadres	1	7	8
7	123	130	5	133	138	TOTAL	7	136	143



Absences

ABSENTÉISME *(en nombre de jours)*

1995				1996					1997			
EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL	EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL	**Maladie** (a)	EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL
1 180	8 401	1 581	**11 162**	953	9 048	1 603	**11 604**	Sans certificat	772	8 455	1 459	**10 686**
								Avec certificat				
25 538	120 703	14 781	**161 022**	19 203	113 887	14 052	**147 142**	– moins de 6 jours	15 133	108 830	13 383	**137 346**
33 836	160 782	23 699	**218 317**	26 067	152 133	23 304	**201 504**	– plus de 6 jours	21 430	151 071	25 011	**197 512**
2 534	8 108	1 107	**11 749**	2 725	10 227	1 320	**14 272**	Accidents du travail	2 084	9 701	1 428	**13 213**
63 088	297 994	41 168	**402 250**	48 948	285 295	40 279	**374 522**	**Sous-total** (a)	39 419	278 057	41 281	**358 757**
6 739	41 459	6 220	**54 418**	4 663	39 073	6 799	**50 535**	**Autres causes** (b)	3 240	37 184	6 836	**47 260**
69 827	339 453	47 388	**456 668**	53 611	324 368	47 078	**425 057**	**TOTAL a+b**	42 659	315 241	48 117	**406 017**
21 379	88 018	17 552	**126 949**	16 703	83 956	19 116	**119 775**	**Maternité** (c)	13 858	84 445	20 282	**118 585**
91 206	427 471	64 940	**583 617**	70 314	408 324	66 194	**544 382**	**TOTAL a+b+c**	56 517	399 686	68 399	**524 602**

ABSENTÉISME MOYEN PAR SALARIÉ

1995				1996				**Nombre de jours**	1997			
EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL	EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL		EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	TOTAL
19,3	12,0	6,5	**11,7**	19,2	11,6	6,4	**11,2**	Hors maternité	19,6	11,5	6,4	**11,0**
25,2	15,2	8,9	**14,9**	25,2	14,6	9,0	**14,3**	Maternité comprise	26,0	14,6	9,1	**14,2**
								Taux				
6,98	4,23	2,26	**4,12**	7,02	4,09	2,18	**3,93**	Maladie	7,30	4,08	2,19	**3,88**
0,75	0,59	0,34	**0,56**	0,67	0,56	0,37	**0,53**	Autres causes	0,60	0,55	0,36	**0,51**
2,37	1,25	0,96	**1,30**	2,40	1,20	1,03	**1,26**	Maternité	2,57	1,24	1,08	**1,28**
10,10	6,07	3,56	**5,98**	10,09	5,85	3,58	**5,72**	**TOTAL**	10,47	5,87	3,63	**5,67**



LES CONDITIONS DE TRAVAIL

NOMBRE DE COLLABORATEURS INDISPONIBLES OU EN CONGÉ SANS SOLDE

1995			1996				1997		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
51	193	**244**	69	195	**264**	Indisponibles	65	190	**255**
7	58	**65**	6	73	**79**	Congé parental	6	113	**119**
—	273	**273**	—	273	**273**	Disponibilité suite maternité	—	241	**241**
1	91	**92**	2	82	**84**	Mutation époux	3	75	**78**
5	25	**30**	4	10	**14**	Disponibilité congé sabbatique	6	9	**15**
2	5	**7**	1	2	**3**	Disponibilité création d'entreprise	3	4	**7**
1	—	**1**	6	8	**14**	Congé pour convenances personnelles	9	18	**27**
—	4	**4**	1	50	**51**	Congé complémentaire à un congé parental	2	84	**86**
16	11	**27**	12	9	**21**	Divers	14	8	**22**
83	**660**	**743**	**101**	**702**	**803**	**TOTAL**	**108**	**742**	**850**

1996				1997		
Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
264	789	**1 053**	**Temps à la carte**	568	1 736	**2 304**

1995			1996			1997			
Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes	**Total**	**Taux d'absentéisme**	Hommes	Femmes	**Total**
8,04	10,92*	**10,10**	8,24	10,81*	**10,09**	Employés	7,63	11,63*	**10,47**
3,74	7,78*	**6,07**	3,70	7,40*	**5,85**	Gradés	3,95	7,22*	**5,87**
2,28	7,20*	**3,56**	2,26	7,27*	**3,58**	Cadres	2,27	7,36*	**3,63**
3,55	**8,12***	**5,98**	**3,46**	**7,73***	**5,72**	**TOTAL**	**3,55**	**7,58***	**5,67**
						Taux d'absentéisme hors congés maternité			
8,04	7,60	**7,73**	8,24	7,47	**7,69**	Employés	7,63	8,01	**7,90**
3,74	5,61	**4,82**	3,70	5,33	**4,65**	Gradés	3,95	5,11	**4,63**
2,28	3,49	**2,60**	2,26	3,33	**2,54**	Cadres	2,27	3,34	**2,55**
3,55	**5,67**	**4,67**	**3,46**	**5,35**	**4,46**	**TOTAL**	**3,55**	**5,15**	**4,40**
						Nombre de jours d'absence**			
20 812	70 394	**91 206**	16 228	54 086	**70 314**	Employés	11 924	44 593	**56 517**
111 578	315 893	**427 471**	107 981	300 343	**408 324**	Gradés	111 258	288 428	**399 686**
30 889	34 051	**64 940**	30 868	35 326	**66 194**	Cadres	31 291	37 108	**68 399**
163 279	**420 338**	**583 617**	**155 077**	**389 755**	**544 832**	**TOTAL**	**154 473**	**370 129**	**524 602**
						Nombre de jours d'absence maladie (y compris les accidents du travail)			
19 302	43 786	**63 088**	15 279	33 669	**48 948**	Employés	11 116	28 303	**39 419**
97 410	200 584	**297 994**	94 430	190 865	**285 295**	Gradés	98 193	179 864	**278 057**
26 702	14 466	**41 168**	25 964	14 315	**40 279**	Cadres	26 462	14 819	**41 281**
143 414	**258 836**	**402 250**	**135 673**	**238 849**	**374 522**	**TOTAL**	**135 771**	**222 986**	**358 757**
						Répartition de la maladie selon la durée – sans certificat			
272	908	**1 180**	227	726	**953**	Employés	208	564	**772**
2 683	5 718	**8 401**	2 958	6 090	**9 048**	Gradés	2 711	5 744	**8 455**
1 010	571	**1 581**	1 025	578	**1 603**	Cadres	941	518	**1 459**
3 965	**7 197**	**11 162**	**4 210**	**7 394**	**11 604**	**TOTAL**	**3 860**	**6 826**	**10 686**
						– avec certificat de moins de 6 jours			
6 673	18 865	**25 538**	4 941	14 262	**19 203**	Employés	4 229	10 904	**15 133**
37 381	83 322	**120 703**	34 795	79 092	**113 887**	Gradés	35 134	73 696	**108 830**
8 922	5 859	**14 781**	8 644	5 408	**14 052**	Cadres	8 401	4 982	**13 383**
52 976	**108 046**	**161 022**	**48 380**	**98 762**	**147 142**	**TOTAL**	**47 764**	**89 582**	**137 346**
						– avec certificat de 6 jours et plus			
11 530	22 306	**33 836**	9 299	16 768	**26 067**	Employés	5 918	15 512	**21 430**
54 152	106 630	**160 782**	53 338	98 795	**152 133**	Gradés	57 005	94 066	**151 071**
16 008	7 691	**23 699**	15 477	7 827	**23 304**	Cadres	16 209	8 802	**25 011**
81 690	**136 627**	**218 317**	**78 114**	**123 390**	**201 504**	**TOTAL**	**79 132**	**118 380**	**197 512**

(*) Y compris les congés maternité. (**) En jours ouvrés.



1995			1996			1997			
Hommes	Femmes	**Total**	Hommes	Femmes	**Total**	**Nombre de jours d'absence pour accidents du travail et de trajet**	Hommes	Femmes	**Total**
827	1 707	**2 534**	812	1 913	**2 725**	Employés	761	1 323	**2 084**
3 194	4 914	**8 108**	3 339	6 888	**10 227**	Gradés	3 343	6 358	**9 701**
762	345	**1 107**	818	502	**1 320**	Cadres	911	517	**1 428**
4 783	**6 966**	**11 749**	**4 969**	**9 303**	**14 272**	**TOTAL**	**5 015**	**8 198**	**13 213**
						Nombre de jours d'absence pour maternité			
	21 379			16 703		Employés		13 858	
	88 018			83 956		Gradés		84 445	
	17 552			19 116		Cadres		20 282	
	126 949			**119 775**		**TOTAL**		**118 585**	
						Nombre de jours d'absence pour congés divers*			
1 510	5 229	**6 739**	949	3 714	**4 663**	Employés	808	2 432	**3 240**
14 168	27 291	**41 459**	13 551	25 522	**39 073**	Gradés	13 065	24 119	**37 184**
4 187	2 033	**6 220**	4 904	1 895	**6 799**	Cadres	4 829	2 007	**6 836**
19 865	**34 553**	**54 418**	**19 404**	**31 131**	**50 535**	**TOTAL**	**18 702**	**28 558**	**47 260**
						– Dont nombre de jours d'absence pour soins enfants			
191	3 106	**3 297**	124	2 130	**2 254**	Employés	103	1 442	**1 545**
1 869	14 078	**15 947**	1 611	11 954	**13 565**	Gradés	1 433	11 054	**12 487**
274	647	**921**	275	520	**795**	Cadres	250	538	**788**
2 334	**17 831**	**20 165**	**2 010**	**14 604**	**16 614**	**TOTAL**	**1 786**	**13 034**	**14 820**
						Nombre total de jours d'absence hors congés maternité			
20 812	49 015	**69 827**	16 228	37 383	**53 611**	Employés	11 924	30 735	**42 659**
111 578	227 875	**339 453**	107 981	216 387	**324 368**	Gradés	111 258	203 983	**315 241**
30 889	16 499	**47 388**	30 868	16 210	**47 078**	Cadres	31 291	16 826	**48 117**
163 279	**293 389**	**456 668**	**155 077**	**269 980**	**425 057**	**TOTAL**	**154 473**	**251 544**	**406 017**
						Nombre moyen de jours d'absence hors congés maternité			
20,1	19,0	**19,3**	20,5	18,7	**19,2**	Employés	18,9	19,9	**19,6**
9,3	14,0	**12,0**	9,3	13,3	**11,6**	Gradés	9,8	12,7	**11,5**
5,7	8,7	**6,5**	5,7	8,3	**6,4**	Cadres	5,7	8,3	**6,4**
8,9	**14,1**	**11,7**	**8,7**	**13,4**	**11,2**	**TOTAL**	**8,9**	**12,9**	**11,0**

(*) Congés pour détachements divers, périodes militaires, soins à enfants, ascendants et conjoints, congés divers article 70 de la Convention Collective et extension.



Hygiène et sécurité

ACCIDENTS DU TRAVAIL (hors accidents de trajet)

Nombre d'accidents du travail ayant occasionné un arrêt de travail

1995			1996				1997		
EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES		EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES
41	130	4	34	128	6	Agences	22	102	8
27	56	3	15	51	11	Services Centraux	13	39	8
68	186	7	49	179	17	Sous-total	35	141	16
	261			**245**		**TOTAL**		**192**	

Nombre de journées perdues du fait d'accidents du travail

1995			1996				1997		
EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES	EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES		EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES
1 227	2 356	48	1 364	2 710	151	Agences	1 068	2 777	313
694	2 013	185	643	2 200	702	Services Centraux	1 008	1 586	603
1 921	4 369	233	2 007	4 910	853	Sous-total	2 076	4 363	916
	6 523			**7 770**		**TOTAL**		**7 355**	

Taux de fréquence des accidents du travail. Nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures théoriques travaillées*

EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES		TAUX GLOBAL
12,534	3,960	0,550	1995	**4,008**
11,867	3,864	1,320	1996	**3,868**
11,085	3,109	1,222	**1997**	**3,116**

Taux de gravité des accidents du travail. Nombre de journées perdues par millier d'heures théoriques travaillées*

EMPLOYÉS	GRADÉS	CADRES		TAUX GLOBAL
0,354	0,093	0,018	1995	**0,100**
0,486	0,106	0,066	1996	**0,123**
0,658	0,096	0,070	**1997**	**0,119**

* En 1997, le nombre d'heures théoriques travaillées correspond à l'effectif moyen par catégorie hiérarchique x 1 732 heures :
Employés : 3 157 436 ; Gradés : 45 359 348 ; Cadres : 13 099 116 ; Total : 61 615 900.

Répartition par éléments matériels des accidents du travail ayant entraîné un arrêt en 1997 :

Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves,	codes 32 à 40 :	—
Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation,	code 02 :	55
Nombre d'accidents occasionnés par des machines à l'exception de ceux qui sont liés aux risques précités,	codes 09 à 30 :	—
Nombre d'accidents de circulation, manutention, stockage,	codes 01, 03, 04 et 06, 07, 08 :	103
Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel,	code 05 :	3
Autres cas (dont 24 suite à hold-up) :	:	31

Les codes sont ceux figurant dans l'arrêté du 10 octobre 1974 : "Classification des éléments matériels des accidents".



Accidents de trajet

Nombre d'accidents de trajet ayant nécessité un arrêt de travail

1995	1996		1997
141	142	Paris	112
149	138	Province	136
290	**280**	**TOTAL**	**248**

Accidents mortels

1995	1996		1997
—	2	De trajet	1
—	2	Du travail	—

Nombre d'agressions

1995	1996		1997
10	13	Paris	3
23	20	Périphérie parisienne	24
34	40	Province	23
		dont :	
67	73	Sièges permanents	50
—	—	Bureaux d'entreprise	—
—	—	Bureaux périodiques	—
—	—	Transports de fonds	—

Chiffres auxquels il convient d'ajouter les agressions à l'extérieur des locaux (sur la voie publique) :
1995 : 0 et 0 agression à l'arme blanche ;
1996 : 1 et 2 agressions à l'arme blanche ;
1997 : 4 et 1 agression à l'arme blanche.

Nombre d'agences agressées selon l'effectif

1995	1996		1997
1	—	Moins de 3 salariés	—
5	12	3 salariés	13
25	25	4 à 6 salariés	21
16	8	7 à 10 salariés	4
20	28	Plus de 10 salariés	12
67	**73**	**TOTAL**	**50**

Nombre de jours d'arrêt de travail consécutifs à ces agressions

1995	1996		1997
623	766	Nombre de jours d'arrêt	520
43	55	Nombre de salariés concernés par ces arrêts de travail	24

Nombre de salariés formés à la sécurité

en 1995 : 13 537
en 1996 : 25 466
en 1997 : 17 332

Dépenses de sécurité

(en millions de francs)

1995	1996		1997
96,64	73,92	Protection des guichets	51,46
2,57	0,54	Coffres clientèle	0,96
0,23	0,04	Portes fortes	0,09
8,60	7,46	Divers (1)	6,66
108,04	**81,96**	**Sous-total**	**59,17**
3,23	3,54	Travaux de sécurité sur budget décentralisé	3,60
		Frais de surveillance des locaux professionnels	
62,22	59,83	– gardiennage hors chantiers	50,10
27,22	25,71	– télésurveillance	16,53
200,71	**171,04**	**TOTAL**	**129,40**

(1) gardiennage de chantiers, armoires fortes, incendie, dépôts permanents.



Améliorations des conditions de travail

DÉPENSES D'AGENCEMENT *(en millions de francs)*

384,78	1995
284,60	1996
269,20	**1997**

Ces sommes représentent les dépenses consacrées aux travaux d'aménagement des lieux de travail et à l'amélioration des locaux d'accueil de la clientèle.

OPÉRATIONS IMPORTANTES TERMINÉES EN 1997

D.C./O.A.
Réaménagement des locaux de l'immeuble LE MÉTROPOLE.
Réaménagement des locaux BFI dans l'immeuble LES COLLINES DE L'ARCHE.
Installation de la climatisation à l'ESPACE 150 - 150, rue du faubourg Poissonnière.
Réaménagement des locaux DOSI immeuble BERGERE.
Mise en place de la télésurveillance au CTI LE VAUDREUIL.
Regroupement des services BFI, financements structurés.
Regroupement des services CECP venant des immeubles Haussmann, Barbès au 11, boulevard des Italiens.
Création de la plage nationale d'édition du CA Nancy.
Création de la plage nationale d'édition du CLE Saran.
Changement de locaux de la DR Lille.

D.A.P. Agences Parisiennes
Réaménagement de l'Agence Rattachée PARIS TOLBIAC.
Réaménagement de l'Agence Principale PARIS TOLBIAC MONTSOURIS.
Réaménagement du Bureau d'Exploitation PARIS CONVENTION.
Réaménagement du Bureau d'Exploitation PARIS PARC MONTSOURIS.
Réaménagement du Bureau d'Exploitation PARIS PLACE DU MARECHAL JUIN.
Réaménagement de l'Agence Rattachée PARIS BOSQUET.
Réaménagement de l'Agence Rattachée PARIS GAMBETTA.
Réaménagement du Bureau d'Exploitation PARIS GEORGES V-MARBEUF.
Réaménagement du Bureau d'Exploitation PARIS PORTE DOREE.
Réaménagement de l'Agence Rattachée PARIS VAUGIRARD.
Réaménagement de l'Agence Rattachée PARIS ALESIA.
Réaménagement de l'Agence Rattachée PARIS MAINE MONTPARNASSE.
Réaménagement de l'Agence Rattachée PARIS MENILMONTANT.
Réaménagement du Bureau d'Exploitation PARIS RUE DE BOURGOGNE.
Réaménagement de l'Agence Rattachée PARIS DUROC.

D.R.B.P. Bassin Parisien
Création du Bureau d'Exploitation NOGENT HOTEL DE VILLE.
Transfert de la Succursale d'IVRY SUR SEINE.
Réaménagement de l'Agence Rattachée de PONTAULT COMBAULT.

D.R. Bordeaux
Réaménagement du Bureau Permanent AMBARES ET LAGRAVE.
Réaménagement de la Succursale d'ANGOULEME.

D.R. Lyon
Transfert de l'Agence Rattachée ANNECY ROYALE.
TRANSFERT du Bureau d'Exploitation CALUIRE BOURG et installation d'un GAB.

D.R. Marseille
Transfert de l'Agence Rattachée GRASSE QUATRE CHEMINS.
Extension de l'Agence Rattachée de LA SEYNE SUR MER.
Transfert de l'Agence Rattachée de MENTON.
Création du Bureau d'Exploitation de PEYMEINADE.

D.R. Nancy
Réaménagement de l'Agence Rattachée de BAR SUR SEINE.
Réaménagement du Bureau d'Exploitation de LE THILLOT.



LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Instances représentatives du personnel

Participation aux élections des délégués du personnel

Éléments divers

Communication interne



Instances représentatives du personnel

L'ensemble des délégations du personnel de la Banque est décentralisé auprès de chaque agence importante et de chaque succursale en province, chaque agence parisienne et chaque organisme.
En outre, les Organisations Syndicales désignent, conformément à la loi et à la Convention Collective, des représentants syndicaux auprès des délégués du personnel et auprès des Comités d'Établissement, ainsi que des délégués syndicaux dans chacun des Établissements de la Banque. Au total, les crédits d'heures autorisés dans l'ensemble des instances avoisinent un volume global de 850 000 heures par an, compte non tenu des réunions effectuées avec la Direction ou en commissions.

Participation aux élections des délégués du personnel

	1995		1996		1997	
	Nombre d'inscrits	% de votants	Nombre d'inscrits	% de votants	Nombre d'inscrits	% de votants
1er Collège	4 358	71,57	0	0	2 342	71,26
2e Collège	29 234	85,74	0	0	28 888	87,21
3e Collège	7 516	70,38	0	0	8 122	67,56

Éléments divers

1995	1996		1997
480	671	Nombre de congés de formation économique sociale et syndicale	708
		Nombre de cas BNP soumis :	
41	38	– en Commission d'Avancement (Article 60 Convention Collective)	34
18	18	– en Conseil de Discipline	14
33	35	– en Commission Paritaire d'Etablissement	24
15	39	– en Commission Régionale et Nationale Paritaire	23
4	5	Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux de l'Inspection du Travail	2
81	85	Nombre d'instances judiciaires en cours	92

Communication interne

PROCÉDURES D'ACCUEIL

Réception et accueil du nouveau salarié par un membre de l'État-Major puis par le Responsable du service d'affectation.
Remise des documents suivants :
- Livret d'accueil BNP
- Convention Collective
- Règlement intérieur
- Statuts et règlement intérieur de la Caisse de Prévoyance (accessible à la titularisation)
- Règlement intérieur de la Société Mutualiste du Personnel de la BNP
- Rapport annuel
- "2 000 et plus" sigles, expressions, abréviations de notre profession avec leur définition

Information sur :
- l'Assurance Vie Privée
- l'accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion
- l'accord d'intéressement du personnel aux résultats de la Banque
- le Plan d'Épargne d'Entreprise
- le remboursement partiel des frais de transport (remise du formulaire)
- les avantages liés aux opérations bancaires
- l'A.S.C.
- les activités sociales du Comité d'Établissement
- l'Orphelinat des Employés de Banque et de Bourse

PROCÉDURES D'INFORMATION

- La lettre de Dialogue
- Journal d'Entreprise "Dialogue"
- Plein "Cadre"
- DRRH Information
- Journal téléphoné
- Carrières Magazine
- Notes internes
- Système de suggestions "ÉTINCELLE"
- Circulaires
- Informations générales sous forme écrite ou autre (notes, cassettes, réunions, etc.)
- Mutuelle Informations (bulletin destiné aux adhérents de la Société Mutualiste)
- Bilan Social d'Entreprise et d'Établissement
- Faits et Gestes
- Fiches Profils

ENTRETIENS INDIVIDUELS

Chaque collaborateur est reçu dans le cadre du Plan de Formation Individuel établi annuellement.
La réforme de l'évaluation professionnelle, engagée en 1994, conduit à effectuer un entretien annuel pour tous les responsables d'équipes ou d'activité. L'évaluation professionnelle des collaborateurs n'ayant pas ces responsabilités est effectuée sur une base biennale.



Budget social

Crédits au personnel

Société mutualiste

Assurance vie privée

Caisse de prévoyance

Contrat EXNAT

Caisse de retraites



Budget social *(en millions de francs)*

MONTANT DU BUDGET SOCIAL

1995	1996		1997(*)
425,66	424,14	Budget alloué au C.C.E.	427,84
207,24	215,65	Budget alloué par la Direction	226,89
632,90	639,79	**TOTAL**	**654,73**

BUDGET DU C.C.E.

1995	1996		1997 (*)
		Contribution aux frais de repas de midi	
87,23	83,36	Fonctionnement et entretien des restaurants d'entreprise	78,73
73,49	73,61	Chèques Restaurant Province et subventions diverses	75,00
160,72	**156,97**	**TOTAL**	**153,73**
		Aide sociale aux familles	
16,31	15,16	Participation aux frais de garde	15,00
83,70	85,40	Mutuelle	87,00
0,99	0,98	Aides diverses	0,93
101,00	**101,54**	**TOTAL**	**102,93**
		Activités de loisirs	
88,59	86,79	Colonies de vacances et participation aux vacances du personnel	91,02
11,30	11,50	A.S.C.	11,70
1,40	2,35	Divers	1,90
101,29	**100,64**	**TOTAL**	**104,62**
48,40	**49,50**	**Activités à caractère local**	**51,16**
		Divers	
10,75	11,99	Frais administratifs	12,68
3,50	3,50	Investissements	2,72
14,25	**15,49**	**TOTAL**	**15,40**
425,66	**424,14**	**TOTAL GÉNÉRAL**	**427,84**

Le budget du C.C.E. a connu en 1997 une progression de 0,87 %.
(*) Estimation de dépenses.



LES AVANTAGES SOCIAUX

DÉPENSES ENGAGÉES DIRECTEMENT PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

Pour être complet, il convient d'ajouter au budget du CCE, les dépenses engagées directement par la Direction Générale (en millions de francs) :

			46,83	Restaurants Paris
			12,89	Frais médicaux (Paris et Province)
			65,00	Subvention à la Caisse de Prévoyance
			29,60	Dotation EXNAT
			69,51	Allocation spéciale familiale et allocation spéciale annuelle
			1,85	Prestations familiales extra-légales et aides au Personnel
1995	207,24		0,53	Manifestations diverses
1996	215,65		0,68	Allocations diverses
1997	226,89	**1997**	**226,89**	**TOTAL**

Crédits au personnel *(en millions de francs)*

Encours au 31/12/95	Encours au 31/12/96		Encours au 31/12/97
2 091,5	2 055,0	**Crédits sociaux**	1 979,8
(65,3)	(62,2)	dont participation de l'employeur à l'effort de construction	(57,3)
3 881,7	3 763,5	**Crédits privés**	3 690,8
367,5	345,6	**Prêts personnels**	366,2
6 340,7	**6 164,1**	**TOTAL**	**6 036,8**

Avances sur appointements de 12 mois

42,0	Encours au 31/12/95
34,3	Encours au 31/12/96
30,5	**Encours au 31/12/97**

Société mutualiste

Au 31 décembre 1997, la Société Mutualiste du personnel comptait 107 532 sociétaires.

Les règlements se sont élevés à 190,08 MF, les frais de fonctionnement et de constitution des amortissements à 21,68 MF soit un total de charges de 211,76 MF.

Les recettes ont représenté 237,28 MF se décomposant en :
- 136,88 MF pour les cotisations salariales,
- 90,57 MF pour la subvention de la Direction Générale,
- 9,83 MF pour les produits divers.

Cette année, un excédent apparaît pour 25,52 MF.



Assurance vie privée

L'Assurance Vie Privée couvre les collaborateurs contre les risques de décès, d'invalidité (absolue et définitive ou permanente) et d'incapacité pouvant intervenir au cours de leur vie privée. La couverture liée au risque décès et invalidité absolue et définitive est étendue aux préretraités jusqu'à leur 60e anniversaire (adhésion obligatoire) ainsi qu'aux collaborateurs sans solde (adhésion facultative).

La cotisation globale s'élève à 0,75 % du salaire net imposable. Le taux de cotisation salariale varie de 0,18 % à 0,51 % selon l'âge et la classification du collaborateur, la BNP prenant en charge la différence, soit un taux variant de 0,24 % à 0,57 %.

Au titre de l'exercice 1997, la cotisation patronale s'est élevée à 19,49 MF.

Caisse de prévoyance

La Caisse de Prévoyance du personnel de la BNP à laquelle sont affiliés tous les salariés titulaires âgés de 18 ans révolus a pour objet d'assurer les prestations suivantes :

- prime de fin de carrière des salariés partant à la retraite,
- prime de départ en préretraite,
- capital-décès en cours d'activité,
  sous certaines conditions d'ancienneté et pour les retraités à condition d'avoir terminé sa carrière à la BNP :
- allocation pour enfants âgés de moins de 21 ans en cas de décès d'un salarié ou d'un retraité et en cas de mise à la retraite pour raison de santé,
- participation aux frais d'obsèques des retraités, des bénéficiaires d'une pension de réversion et des conjoints et enfants de moins de 21 ans des salariés et des retraités,
- allocation relais de réversion versée au conjoint d'un salarié décédé.

Durant l'exercice 1997, les versements de la Caisse se sont élevés à 157,71 MF.

La Caisse a reçu une contribution de la Banque de 97,01 MF (cotisation patronale : 32,01 MF et contribution au paiement des primes de fin de carrière : 65,00 MF).

Contrat EXNAT

Un protocole d'accord sur la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire propre à la BNP a été signé le 27 janvier 1997 avec la CFDT et la CFTC.

Il s'agit d'un contrat de retraite obligatoire alimenté par des cotisations des salariés et de l'entreprise fixées respectivement à 0,50 % du salaire annuel dans la limite de 110 % du plafond de la Sécurité Sociale.

En 1997, les cotisations versées par les salariés se sont élevées à 21,94 MF. Les versements de la BNP ont représenté 58,65 MF soit 29,05 MF au titre des cotisations et 29,60 MF au titre de la dotation initiale qui correspond pour chaque salarié à 7 % d'une mensualité dans la limite de 13 720 F.

Caisse de retraites

En 1997, la Caisse de Retraites de la BNP a assuré le paiement du complément bancaire pour 224,49 MF et des abattements ARRCO/UNIRS et AGIRC pour respectivement 58,97 MF et 20,25 MF.

Pour remplir sa mission, la Caisse de Retraites a reçu 230,90 MF de cotisations de la part de la BNP qui, par ailleurs, a renoncé au remboursement d'une créance de 125 MF qu'elle détenait sur la Caisse de Retraites.

Cette brochure a été réalisée par la DIRECTION des RELATIONS et des RESSOURCES HUMAINES.
MOREL-BROCHET IMAGE D'ENTREPRISE